

PD-ABB-452

ISN 67497

**REPUBLIQUE DE GUINEE:
EVALUATION DU SECTEUR
AGRICOLE**

RAPPORT TECHNIQUE NO. 107

MAI 1990

**Réalisée dans le cadre du Projet d'analyse des politiques agricoles,
Phase II (APAP II)**

Préparé pour:

**L'Agence des Etats-Unis pour le développement international
USAID/Conakry**

**Auteurs: J. Dirck Stryker
Jeffrey Metzger
Katherine E. Baird
Charles J.D. Stathacos**

TABLE DES MATIERES

LISTE DES SIGLES	viii
PREFACE	x
ABREGE	xi
RESUME ANALYTIQUE	xiii
I. INTRODUCTION	1
II. PRODUCTION AGRICOLE ACTUELLE ET POTENTIELLE	3
A. Description des zones agro-écologiques	3
1. Le palétuvier	3
2. Les collines de basse Guinée	5
3. Plaines d'inondation	5
4. Le Fouta Djallon	5
5. Haute Guinée orientale	6
6. Région forestière	6
7. Transition à la savanne	7
B. Tendances et potentiel de la production agricole	7
1. Riz	7
2. Fonio	8
3. Maïs	9
4. Manioc	9
5. Arachides	10
6. Bananes	10
7. Café	11
8. Ananas	11
9. Palmier à huile	12
10. Légumes	13
11. Mangues	13
12. Autres fruits et produits fruitiers	14
13. L'élevage	15
III. UNE PERSPECTIVE HISTORIQUE SUR LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE	16
A. Héritage de la Première république	16
B. Réformes macro-économiques agricoles récentes	17
C. La situation actuelle	19
1. Poids de la dette et diversification des exportations	20
2. Obstacles à une affectation efficace des ressources	21
3. Manque de développement rural	23

IV. SERVICES PUBLICS POUR L'AGRICULTURE	24
A. Ministère de l'Agriculture et des Ressources animales (MARA)	24
1. Rôle du développement agricole	24
2. Organisation	26
3. Gestion et administration	27
4. Statistiques agricoles	29
5. Analyse économique et formulation de politiques	31
B. Vulgarisation agricole	32
C. Développement, protection des cultures et contrôle de la qualité	34
D. Développement de l'infrastructure rurale	36
E. Santé animale et soutien à la production	38
F. Protection et développement des pêcheries	40
G. Gestion des ressources naturelles et protection de l'environnement	42
1. Questions actuelles liées à la gestion des ressources naturelles	42
2. Questions liées au régime foncier	44
3. Initiative du Gouvernement en ce qui concerne la gestion des ressources naturelles	44
H. Recherche et formation agricoles	46
I. Offre d'intrants	48
1. Secteur public	49
2. Secteur privé	50
J. Crédit et banques agricoles	53
1. Crédit public	53
2. Banque commerciale privée	54
3. Autres sources de crédit	56
4. Nouvelles initiatives	57
K. Mouvement coopératif	59
L. Activités de promotion du secteur privé	60
V. MARCHES ET COMMERCE AGRICOLES	62
A. Données générales et contexte politique actuel	62
B. Structure du marché et participants	64
1. Données générales	64
2. Rôle du secteur public	67
3. Rôle du secteur privé	70
C. Intervention du Gouvernement dans la commercialisation	77
1. Procédures d'exportation	79
2. Procédures et taxes à l'importation	79
3. Infrastructure de commercialisation	81
D. Propositions d'amélioration	85
1. Seconde conférence sur le développement rural	85
2. Soutien de l'USAID aux améliorations de la commercialisation agricole	86
3. Autres activités des bailleurs de fonds dans la commercialisation agricole	89

VI.	VERS UNE STRATEGIE POUR LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE EN GUINEE	92
A.	Objectifs et contraintes	92
1.	Objectifs	92
2.	Contraintes	93
B.	Principales questions	96
1.	Avantage comparatif ou sécurité alimentaire	96
2.	Stabilisation des prix nationaux	97
3.	Moyens de production intermédiaire et recherches agricoles	98
4.	Vulgarisation agricole	100
5.	Crédit rural	100
6.	Viabilité et durabilité des investissements publics	101
7.	Filières commerciales externes	102
8.	Obstacles à la commercialisation nationale et aux échanges internationaux	102
9.	Incitation à l'investissement	102
10.	Gestion des ressources naturelles	103
VII.	RECOMMANDATIONS DE POLITIQUES POUR L'USAID	104
A.	Infrastructure rurale	104
B.	Promotion des exportations agricoles	107
C.	Distribution des intrants agricoles par les marchands privés	110
D.	Recherche agricole	110
E.	Développement des entreprises rurales	111
F.	Gestion des ressources naturelles	113
G.	Renforcement du ministère de l'Agriculture et des Ressources naturelles	113
1.	Statistiques et analyse des données	113
2.	Analyse économique et formulation de politiques	115
3.	Protection des cultures et contrôle de la qualité	116
4.	Gestion financière	116
5.	Soutien général	117
H.	Elaboration d'une stratégie pour le développement agricole	117
I.	Suivre le progrès vers les marchés privés et le libre-échange	118
J.	Priorités pour le financement de l'USAID	120
	BIBLIOGRAPHIE	122

ANNEXES

ANNEXE A:	Liste des contacts	A-1
ANNEXE B:	Aire de culture, rendement, et production en Guinée, 1969-1987	B-1
ANNEXE C:	Quantités et valeur des importations agricoles guinéennes, 1974-1987	C-1
ANNEXE D:	Quantités et valeur des exportations agricoles guinéennes	D-1
ANNEXE E:	Programme d'investissement public de la Guinée, 1988-1990	E-1
ANNEXE F:	Coût-prix pour le riz dans la région forestière de Guinée, 1989	F-1
ANNEXE G:	Données générales sur l'équipe	G-1

LISTE DES TABLEAUX

Tableau II-1:	Comparaison des zones cultivées, des rendements et de la production par culture, 1975 et 1977	9
Tableau IV-1:	Activités de la SNAPE depuis 1979	38
Tableau IV-2:	Disponibilité et coût de certains intrants agricoles, 1989	50
Tableau V-1:	Valeur des importations et exportations agricoles 1956-1987	65
Tableau V-2:	Volume des importations alimentaires par article, 1974-1987	66
Tableau V-3:	Volume des exportations agricoles, 1960-1987	67
Tableau V-4:	Volume des exportations de la FRUITEX, 1967-1987	69
Tableau V-5:	Coûts de transport en Guinée	70
Tableau V-6:	Prix frontière FOB pour le café	73
Tableau V-7:	Valeur des importations alimentaires par produit, 1987	74
Tableau V-8:	Prix en gros du riz importé à Conakry, estimation 1978	75
Tableau V-9:	Prix mensuels du riz (mars 1985-février 1989)	78
Tableau V-10:	Distances et temps pour le transport en camion entre Conakry et les autres régions de la Guinée	82

CARTES

Carte 1:	Régions naturelles et administratives de la Guinée	4
Carte 2:	Réseau des principales routes de la Guinée	83

FIGURES

Figure 1:	Organisation des services centraux, ministère de l'Agriculture et des Ressources animales	25
Figure 2:	Structures organisationnelles aux niveaux central et territorial, ministère de l'Agriculture et des Ressources animales	28

LISTE DES SIGLES

AGRIMA	Service d'approvisionnement en matériel agricole
BAD	Banque africaine de développement
BCA	Bureau de crédit agricole
BIAG	Banque internationale pour l'Afrique de l'Ouest en Guinée
BICIGUI	Banque internationale pour le commerce et l'industrie de Guinée
BM	Banque mondiale
BNDG	Banque nationale de développement agricole
BSD	Bureau de la stratégie de développement (MARA)
CAPAE	Cellule d'appui au plan d'action environnemental
CCCE	Caisse centrale de coopération économique
CCE	Commission des communautés européennes
CCIAG	Chambre du commerce, de l'industrie et de l'agriculture de Guinée
CFDT	Compagnie française pour le développement des fibres textiles
CICM	Centre international du crédit mutuel
CIDA	Canadian International Development Agency (Agence canadienne pour le développement international)
CNPIP	Centre national de promotion des investissements privés
COLEAP	Comité de liaison Europe-Afrique-Caraïbes-Pacifique
CORPOFAC	Coopérative des producteurs de fruits et agrumes de Guinée, Kindia
CPFK	Coopérative de planteurs de Friguilabé-Kindia
CPK	Coopérative de planteurs de Kindia
DAAF	Division d'administration et des affaires financières
DAF	Division d'administration et des finances
DER	Division des enquêtes et du recensement
DFC	Direction nationale des forêts et de la chasse
DIS	Division de l'informatique et de la statistique
DNGR	Direction nationale du génie rural
DSC	Division des statistiques courantes
DSD	Division de la statistique et de la documentation
FAC	Fonds d'aide et de coopération
FAD	Fonds africain de développement
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FAPA	Ferme agro-pastorale d'arrondissement
FED	Fonds européen de développement
FG	Franc guinéen 600 FG = environ 1 dollar (octobre 1989)
FIDA	Fonds international pour le développement agricole
FRUITEX	Société nationale pour l'exportation de fruits
IDA	International Development Agency (Agence pour le développement international)
INDEX	Société générale industrielle et d'exportation
IRAG	Institut de recherches agronomiques de Guinée
IRAM	Institut de recherche et d'application des méthodes de développement
LAG	Les ateliers de Guinée
MARA	Ministère de l'Agriculture et des Ressources animales
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MICA	Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat
MTTP	Ministère des Transports et des Travaux publics
ONADER	Opération nationale pour le développement de la riziculture
ONPPME	Office national de promotion des petites et moyennes entreprises
ORS	Opération rizicole de Siguiri

ORSTOM	Office de la recherche scientifique et technique d'outre-mer
PAG	Projet agricole de Guéckédou
PDG	Président-directeur général
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PREF	Programme de redressement économique et financier
PROSECO	Société nationale pour l'exportation de produits agricoles
SAFGRAD	Semi-Arid Food Grain Research and Development (Recherche et développement pour les céréales alimentaires en zones semi-arides)
SAIG	Société agroindustrielle de Guinée à Mamou
SALGUIDIA	Société arabe libyo-guinéenne pour le développement industriel et agricole
SGBG	Société générale de banque en Guinée
SNAPE	Service national d'aménagement des points d'eau
SOGUICAF	Société guinéenne de café
SPSA	Système permanent de statistique agricole
UIBG	Union internationale de banque en Guinée
USAID	Agence des Etats-Unis pour le développement international
USOA	Usine d'outillage agricole - Mamou
WARDA	West African Rice Development Association (Association ouest-africaine pour le développement rizicole)

PREFACE

Afin de l'aider à planifier de futures initiatives et mettre sur place une base d'informations visant à soutenir son programme de développement agricole, l'USAID/Guinée a demandé que soit faite une évaluation bien définie du secteur agricole guinéen. Cette évaluation devait avoir deux grands objectifs: (1) présenter une évaluation cohérente et complète du secteur agricole avec ses composantes techniques, économiques et institutionnelles, et (2) cerner un certain nombre de domaines, dans le cadre d'une stratégie plus globale et à long terme, où l'intervention de l'USAID pour le secteur agricole guinéen pourrait être la plus efficace.

Abt Associates Inc. a été chargé de réaliser cette évaluation dans le cadre de la deuxième étape du Projet d'analyse des politiques agricoles (APAP II). Le chef d'équipe, J. Dirck Stryker, a été engagé dans le cadre d'un contrat de sous-traitance avec Associates for International Resources and Development (AIRD). Les autres membres de l'équipe étaient Jeffrey C. Metzler (économiste), Katherine E. Baird (économiste), et Charles J. D. Stathacos (spécialiste en marketing).

Avant de quitter les Etats-Unis, l'équipe a étudié la documentation existante sur la Guinée et a consulté les représentants de l'USAID et de la Banque mondiale à Washington, D.C. Puis elle s'est rendue en Guinée du 23 septembre au 14 octobre 1989. Lors de cette visite, les membres de l'équipe ont rencontré les représentants officiels du ministère de l'Agriculture et des Ressources animales (MARA), du ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat, du Ministère du Plan et de la Coopération internationale, du ministère de l'Economie et des Finances, de l'Institut de recherches agronomiques de Guinée, et de la Banque centrale. L'équipe a également rencontré des représentants de l'USAID/Guinée, de la Banque mondiale, de la FAO, de la Commission des communautés européennes, et de la Caisse centrale de la coopération économique. De nombreuses interviews ont été aménagées avec les représentants du secteur privé guinéen et l'équipe s'est également déplacée à l'extérieur de Conakry pour visiter Mamou et Kindia.

En Guinée, l'équipe a participé à des réunions entre le Gouvernement et les autres bailleurs de fonds qui avaient pour but d'élaborer et de définir une stratégie de développement agricole. Plus récemment à Washington, cette stratégie a été résumée lors d'une réunion entre le chef de l'équipe, le secrétaire général du MARA et des représentants officiels de l'USAID/Washington.

Rentrée de Guinée, l'équipe est retournée au siège de l'AIRD à Somerville, au Massachusetts où les données ont été analysées et le présent rapport a été rédigé.

L'équipe tient à remercier les représentants de l'USAID/Guinée, du Gouvernement de Guinée, de la Banque mondiale, des autres bailleurs de fonds et du secteur privé qui nous ont consacré tant de temps et d'énergie. Il convient de faire une mention spéciale de Byron Bahl (Directeur de la Mission de l'USAID), Cellou Diallo (Secrétaire général du MARA), et du Dr. Sékou Cissé (Division du suivi et de l'évaluation, MARA) qui n'ont eu de cesse à faire de notre Mission une réussite. Sans leurs efforts, le présent n'aurait pas vu le jour.

ABREGE

Le présent rapport évalue la situation agricole actuelle et les perspectives à long terme du développement rural en Guinée. Il recommande également neuf domaines spécifiques où l'intervention de l'USAID peut stimuler ce développement.

Le rapport comprend une brève description des grandes zones agro-écologiques de la Guinée, suivie d'une discussion des grandes tendances et du potentiel de la production agricole. Il résume ensuite certaines des plus importantes politiques "distorsionnelles" instaurées sous la Première république, les premières réformes mises en place au début des années 80 et les grands changements de politiques qui ont accompagné la création de la Seconde république en 1984.

Bien que la Seconde république ait réussi à mettre en place une économie axée sur les forces du marché, le Gouvernement reste confronté à un certain nombre de problèmes. S'agissant de: (1) un taux d'échange surévalué, (2) un manque de crédit dans les zones rurales, (3) des obstacles administratifs et autres au commerce, (4) des entraves légales et institutionnelles freinant l'épargne et l'investissement du secteur privé, (5) une réforme publique non-achevée, (6) un manque de capacité de gestion des investissements publics, et (7) des faibles niveaux de revenus et de demande sur les marchés ruraux.

Le Gouvernement actuel a cherché à se désengager d'une participation directe dans les activités productives, tout en augmentant le soutien apporté au secteur agricole. Mais ces efforts ont été entravés par l'austérité budgétaire, une centralisation bureaucratique poussée à l'extrême, la faiblesse de la structure organisationnelle, une pénurie de spécialistes techniques, le manque de mécanismes de contrôle et de suivi (en ce qui concerne des services spécifiques) et la détérioration de l'infrastructure matérielle. Ce rapport traite en détail de ces problèmes et de leurs manifestations. Une section séparée évalue les activités de marketing et de commerce du secteur privé en Guinée, et observe dans quelle mesure le rôle du secteur public facilite ou freine ces activités.

Le Gouvernement, conjointement avec les bailleurs de fonds, est en train d'élaborer une stratégie de développement agricole. Les problèmes devant être résolus se situent sur le plan suivant: (1) avantage comparatif opposé à sécurité alimentaire, (2) stabilisation des prix nationaux, (3) faible utilisation de facteurs intermédiaires, (4) formule appropriée pour les services de vulgarisation agricole, (5) promotion de crédit rural non-subventionné, (6) viabilité et pérennité des investissements publics, (7) simplification des filières commerciales externes, (8) suppression des barrières au marketing et au commerce, (9) renforcement des incitations à l'investissement, et (10) meilleure gestion des ressources naturelles de la Guinée.

Les domaines recommandés pour une intervention de l'USAID, présentés dans ce rapport, sont donnés en ordre prioritaire de: (1) infrastructure rurale, (2) stratégie de développement agricole, (3) promotion des exportations

agricoles, (4) renforcement du ministère de l'Agriculture et des Ressources animales, (5) développement des entreprises rurales, (6) gestion des ressources naturelles, (7) tests du vaccin pour le bétail, (8) recherches agricoles, (9) distribution des intrants agricoles par le secteur privé.

**EVALUATION DU SECTEUR AGRICOLE
REPUBLIQUE DE GUINEE**

RESUME ANALYTIQUE

Le présent rapport évalue la situation agricole actuelle et les perspectives à long terme pour le développement rural de la Guinée. Cette évaluation a un double but: (1) présenter une évaluation cohérente et complète du secteur agricole avec ses composantes techniques, économiques et institutionnelles, et (2) cerner un certain nombre de domaines, situés dans le cadre d'une stratégie plus globale et à long terme, où l'intervention de l'USAID dans le secteur agricole guinéen pourrait être la plus efficace.

REFORMES ET POLITIQUES AGRICOLES EN GUINEE

Suite à une brève description des principales zones agro-écologiques de la Guinée, le rapport traite des grandes tendances et du potentiel de la production agricole. Le riz est la culture la plus importante en Guinée; environ trois quarts de la consommation rizicole totale sont produits par le pays. Le riz constitue également environ un tiers de la valeur de toutes les importations alimentaires. Le fonio est également produit en quantités importantes, et l'élevage, le manioc, les arachides et les fruits contribuent de manière notable à l'économie locale de toutes les régions du pays. Le café et l'huile de palme sont produits dans la Région forestière, mais les arbres sont vieux et peu productifs et le commerce de ces produits est limité, vu leur potentiel. Le coton, cultivé dans le Nord, constitue une autre culture commerciale potentiellement importante.

Les statistiques agricoles de la Guinée sont rares et souvent contradictoires. Les résultats de l'enquête agricole la plus utile, effectuée en 1988-89, ne sont pas encore publiés. Mais d'ores et déjà, on peut dire que la production des cultures vivrières en Guinée n'a pas suivi le rythme de croissance de la population, pour pratiquement toute l'époque qui remonte à l'Indépendance. Pendant cette même période, le volume des cultures commerciales a fortement chuté. Ces tendances se sont renversées ces dernières années et le pourcentage des produits vendus a augmenté. Les raisons de ces tendances sont évidentes.

Pendant la Première république de Guinée, le Gouvernement a mis en place de nombreuses politiques qui ont provoqué de graves distorsions et un manque de productivité dans le secteur agricole. Le Gouvernement a fixé les prix des intrants, les prix à la production et le prix du marché pour tous les biens agricoles, il a monopolisé l'achat et la distribution de ces biens, a fixé les volumes d'importation et a établi des quotas pour les achats auprès de l'exploitant agricole à de faibles prix officiels. De plus, des taux de change surévalués, des prix alimentaires subventionnés pour les consommateurs urbains, des services de recherche et de vulgarisation agricole négligés et une détérioration des systèmes de transports et de communications sont autant de facteurs qui ont découragé la production agricole.

Au début des années 80, le Gouvernement a reconnu qu'il était dans l'incapacité de transformer le secteur agricole. Plusieurs réformes ont été instituées: tolérance du commerce privé et élimination des quotas officiels. Mais ces mesures étaient trop faibles pour encourager un nouvel essor de l'activité agricole. Qui plus est, l'écart entre les économies officielle et parallèle a persisté encourageant un détournement des ressources destinées à la production.

En 1984 était établie la Seconde république avec pour mission d'instituer d'importantes réformes économiques et politiques soutenues par la Banque mondiale, le FMI et d'autres bailleurs de fonds bilatéraux. Ces réformes avaient pour directive de mettre sur pied une économie axée sur le marché. Les mesures devant être prises à cette fin étaient: (1) dévaluer le taux de change; (2) remplacer le système bancaire public par des banques détenues en majorité par le privé; (3) éliminer la quasi-totalité des contrôles de prix; (4) permettre au secteur privé de contrôler la majeure partie du commerce externe et interne; (5) créer un environnement institutionnel encourageant l'épargne et l'investissement du secteur privé; (6) diminuer le nombre d'emplois dans la fonction publique; et (7) lancer des investissements publics pour soutenir et encourager le secteur privé.

Malgré les profonds et encourageants changements dans l'économie guinéenne, il reste un certain nombre de problèmes préoccupants. Notons en tout premier lieu le manque de diversification des exportations qui se limite essentiellement à la bauxite et à l'alumine. Il reste également dans l'économie un certain nombre de contraintes empêchant une affectation efficace des ressources, s'agissant de: (1) un taux de change qui reste surévalué par rapport à la position financière à long terme de la Guinée; (2) le manque de crédits pour les investissements dans les zones rurales; (3) les obstacles administratifs et autres au commerce; (4) les obstacles juridiques et institutionnels freinant l'épargne et l'investissement dans le secteur privé; (5) le programme de réformes publiques inachevé; (6) le manque de capacité de gestion du programme d'investissements public; et (7) les faibles niveaux de revenus et de demande sur le marché rural.

SERVICES PUBLICS POUR L'AGRICULTURE

Si l'étendue des services publics pour l'agriculture a augmenté pendant la Première république, la qualité de ces services a décliné, par contre, suite à l'amenuisement des ressources. Sous la Seconde république, le Gouvernement a cherché à se retirer de sa participation directe aux activités productives tout en augmentant ses services de soutien pour le secteur privé.

Le ministère de l'Agriculture et des Ressources animales (MARA) est chargé du développement des secteurs vivriers, de l'élevage, des pêcheries et de la foresterie. Dans chacun de ces domaines, il a mis en place des programmes visant à protéger et à gérer les ressources, à étendre l'infrastructure matérielle, à apporter des technologies améliorées aux producteurs, à fournir un contrôle de la qualité des produits et à rassembler les données statistiques nécessaires pour suivre et évaluer l'activité sectorielle. Chargé d'une part ces lourdes

responsabilités, le MARA est par ailleurs freiné par l'austérité budgétaire, une bureaucratie fortement centralisée, une structure organisationnelle pas encore au point et dont les services sont encore mal définis et redondants, des spécialistes techniques en nombre insuffisant, des mécanismes de contrôle et de suivi peu solides et une infrastructure matérielle qui se détériore.

Tous les services du MARA, à l'exception de la Direction de l'agriculture, ont des projets affiliés qui leur fournissent assistance technique et soutien logistique. Le Bureau de la stratégie et du développement, qui fournit au MARA des services de planification, formulation et suivi de politiques et d'évaluation, vient de perdre son projet, ce qui l'a forcé à nettement réduire ses activités.

Le MARA est en train de réaménager sa structure et de licencier le personnel qui n'est pas productif. Ce processus est sur le point d'être achevé au niveau central, mais n'a pas encore été appliqué aux niveaux régional et local. Les activités centrales du MARA sont renforcées par un projet de la FAO cherchant à installer des compétences de collecte et comptes rendus des statistiques agricoles et un projet de l'USAID visant à améliorer la gestion financière du MARA.

En ce qui concerne la vulgarisation agricole, un projet de la Banque mondiale est en train d'être réalisé avec l'approche de formation et de visites. Cette activité s'ajoute à un certain nombre d'initiatives lancées par des projets de développement rural intégré visant à améliorer les techniques agricoles à Guéckédou, Kankan, Siguiri, et Kissidougou. En ce qui concerne l'infrastructure rurale, un projet d'investissements avec l'aide de multiples bailleurs de fonds permettra de construire ou de remettre en état 2.000 km de routes rurales. Les initiatives publiques dans le domaine de l'élevage se concentrent sur les mesures de santé publique pour lutter contre les maladies transmissibles chez les animaux. Dans le sous-secteur des pêcheries, le MARA cherche à mieux suivre et contrôler les activités de pêcheries étrangères au large et à construire sa propre flotte pour les pêcheries côtières. Enfin, le Département de la foresterie coordonne un projet de grande envergure, bénéficiant de l'aide de multiples bailleurs de fonds, visant à aménager les bassins versants dans le Fouta Djallon.

Il n'existe pas d'institution publique au niveau national qui fournisse des crédits agricoles. Il y a plusieurs activités pilotes en cours visant à établir des banques de crédits agricoles et des unions de crédits pour financer les investissements agricoles. Tous les efforts faits pour utiliser les banques commerciales et leur demander d'apporter des crédits au secteur ont été en vain, en partie à cause du coût élevé et de la faible demande de services à l'extérieur de Conakry (seule une banque privée fonctionne à l'intérieur) et en partie parce que les banques manquent de personnel expérimenté et qualifié pour évaluer les propositions de prêts agricoles.

Depuis la Première république, la recherche agricole n'a pas été une priorité importante. De plus, la recherche et la formation agricole reste une responsabilité contestée entre le ministère de l'Education et la Recherche scientifique, où elle a ses bureaux pour le moment et le MARA. En dépit de ces problèmes, un certain nombre de bailleurs de fonds parrainent des projets visant

à revitaliser les activités de recherche centralisées à l'Institut de recherches agronomiques de Guinée (IRAG). Vu le coût élevé des intrants agricoles importés (engrais et produits chimiques pour protéger les cultures), la recherche de l'IRAG se consacre surtout à trouver des variétés de riz local et autres cultures vivrières qui répondent bien aux techniques agricoles demandant peu d'intrants.

Les marchés des intrants agricoles recourent actuellement une combinaison privée et publique. Le Gouvernement continue à maintenir deux entreprises parapubliques (AGRIMA et SEMAPE) qui fournissent des intrants agricoles, bien que l'on ait prévu de confier entièrement ces fonctions au secteur privé. Ces entreprises ont été quasi-inactives ces dernières années. Vu la demande très limitée, le secteur privé hésite à se lancer dans la commercialisation des intrants agricoles. De plus, les initiatives ont été freinées dans une certaine mesure par les politiques publiques offrant des avantages fiscaux aux projets et grandes entreprises qui importent directement les machines agricoles et les produits chimiques.

MARCHE ET COMMERCE AGRICOLES

La Seconde république a institué d'ambitieux et profonds changements de politiques dans la commercialisation et le commerce pour remédier aux distorsions du passé sur le marché. Le Gouvernement cherche avant tout à développer et à soutenir une économie axée sur le marché. Pour cela, il a supprimé le contrôle des prix, privatisé le commerce, éliminé les barrages sur les routes, fermé la plupart des entreprises parapubliques de commercialisation, simplifier les procédures d'importation et d'exportation et permis aux prix à la production de monter à des niveaux plus attirants. Ces mesures ont stimulé l'activité commerciale.

Les filières de commercialisation interne actuellement en place en Guinée sont encore très calquées sur celles établies avant et pendant la période coloniale. Le volume de commerce interrégional est important, mais le commerce agricole externe reste très limité. Les exportations agricoles dont les niveaux ont terriblement chuté après l'Indépendance s'élèvent actuellement à 30 millions de dollars. La valeur des importations agricoles est environ le double. Les exportations agricoles consistent en quantités limitées de café et de fruits. Le riz représente environ un tiers de la valeur totale des importations alimentaires. La farine de blé, le sucre, l'huile et les produits alimentaires transformés composent le reste. La hausse rapide dans les importations alimentaires, qui a caractérisé la période allant de 1976 à 1984, semble s'être ralentie récemment.

Bien que pratiquement toutes les activités de commerce et de marketing soient à présent aux mains du secteur privé, le Gouvernement continue à gérer deux entreprises parapubliques de commercialisation, PROSECO et FRUITEX, exportant respectivement du café et des fruits. Aucune de ces entreprises parapubliques n'exerce un monopole et leurs activités sont très restreintes, alors que les investissements privés (étrangers et nationaux) dans le secteur d'exportation ont fortement augmenté ces dernières années.

Actuellement, les modalités d'importation et d'exportation sont plus faciles et plus uniformes qu'elles ne l'étaient pendant la Première république. Toutefois, certaines restent redondantes et inutilement difficiles. Mais l'obstacle numéro un au commerce interne et externe reste le mauvais état des réseaux de transports et de communications de la Guinée. Les grands problèmes en ce qui concerne les exportations de fruits et de légumes sont la qualité des produits et le manque d'installations de stockage à froid.

La demande urbaine de riz a augmenté rapidement avec la reprise de l'économie et l'apport de l'aide étrangère. Mais les fermiers guinéens ont du mal à satisfaire cette demande, car la concurrence des importations est très forte vu les faibles cours mondiaux du riz. Le Gouvernement cherche à réglementer le marché du riz par le biais du prix officiel établi au niveau de la vente en gros. Mais l'application irrégulière de ces politiques ainsi que les arrivées souvent inattendues d'importantes quantités au titre de l'aide alimentaire tendent à déstabiliser le marché rizicole local.

Un certain nombre de propositions sont présentées pour améliorer la commercialisation agricole en Guinée. Ces propositions sont brièvement décrites et évaluées dans le rapport.

VERS UNE STRATEGIE POUR LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

Appuyé par l'assistance des bailleurs de fonds, le Gouvernement de la Guinée cherche à formuler une stratégie de développement agricole. La stratégie qui se dessine comporte quatre grands objectifs: (1) encourager l'efficacité économique, (2) améliorer la sécurité alimentaire, (3) augmenter et diversifier les revenus ruraux, et (4) protéger les ressources naturelles de la Guinée. Mais, il existe au moins neuf grandes contraintes qui entravent la capacité à atteindre efficacement ses objectifs.

Premièrement, il y a le mode classique des avantages comparatifs qui favorisent la plupart des produits agricoles mais défavorisent la production locale de blé et, dans une moindre mesure, la production rizicole, sauf pour le marché local. Deuxièmement, les augmentations dans la production des cultures agricoles destinées à l'exportation restent limitées par la disponibilité des terres. En plus, une production accrue demandera des investissements à long terme pour attendre que les arbres soient productifs et des améliorations dans la qualité des produits. Troisièmement, la production agricole est freinée par le manque de moyens de transports et d'infrastructures de communications. Quatrièmement, la Guinée n'a que peu de capacités de recherches agricoles. Cinquièmement, les faibles niveaux de revenus ruraux et l'aspect subsistance de la production agricole limitent la demande d'intrants agricoles. Sixièmement, les banques commerciales n'ont que peu d'expérience dans les prêts ruraux. Septièmement, le MARA a des difficultés à programmer, identifier, préparer, et évaluer les projets d'investissements publics. Huitièmement, la Guinée n'a qu'une faible base d'imposition. Enfin, les taux de change sont surévalués.

Il faudra, en élaborant une stratégie pour le développement agricole aborder un certain nombre de questions fondamentales.

- faut-il exploiter l'avantage comparatif de la Guinée ou renforcer la sécurité alimentaire, surtout dans le sous-secteur rizicole?;
- comment stabiliser les prix nationaux par rapport aux cours mondiaux?;
- peut-on utiliser une technologie viable qui va augmenter la productivité agricole sans augmenter la dépendance de la Guinée face aux moyens de production où faut-il concevoir un mécanisme pour encourager l'utilisation d'intrants non-subventionnés;
- quel est le système le plus efficace pour la vulgarisation agricole?;
- comment encourager le crédit rural sans faire appel aux subventions publiques?;
- comment améliorer la viabilité et la pérennité des investissements publics?;
- est-ce que tout le commerce externe doit passer par Conakry ou peut-on ouvrir un certain nombre de postes tout au long de la frontière de la Guinée?;
- comment éliminer les obstacles à la commercialisation et aux échanges nationaux?;
- comment apporter plus d'incitations à l'investissement en Guinée; et
- comment améliorer la gestion des ressources naturelles en Guinée.

RECOMMANDATIONS POUR L'USAID

Dans le contexte de la stratégie qui se dessine pour le développement agricole, le rapport recommande huit domaines spécifiques où l'USAID pourrait concentrer ses efforts pour le secteur agricole. S'agissant, en ordre prioritaire, des suivants:

1. Infrastructure rurale. L'USAID devrait progresser rapidement et mettre sur pied le Projet national pour l'infrastructure rurale, financé par la Banque mondiale et d'autres bailleurs de fonds. En plus, l'USAID devrait envisager de parrainer des volontaires du Corps de la paix qui pourront aider au volet aménagement des bas-fonds.
2. Stratégie de développement agricole. L'USAID devrait aider le Gouvernement, conjointement avec d'autres bailleurs de fonds, à mettre sur pied une stratégie pour le développement agricole en Guinée. Il faudra pour cela tenir compte des questions sus-mentionnées.
3. Promotion des exportations agricoles. L'USAID devrait élaborer un document de mise en oeuvre (PID, d'après le sigle anglais) pour le Projet de promotion des exportations agricoles, identifié récemment par la Banque mondiale, en insistant tout particulièrement sur: (1) la production et la commercialisation des fruits et des légumes tropicaux; (2) l'expansion des activités des banques commerciales, pour y inclure le crédit rural. Dans le cadre du premier point, on peut faire appel à l'expérience du secteur privé américain concernant les exportations de fruits et légumes de l'Amérique latine et des Caraïbes aux Etats-Unis. Pour le deuxième, une assistance technique pourrait être obtenue pour préparer et évaluer des propositions de prêts à moyen et à long terme liées à la production et au traitement agricoles et envisager d'utiliser des fonds de contrepartie pour les garanties bancaires.
4. Renforcement du MARA. Il y a au moins cinq domaines où le soutien de l'USAID pour le ministère de l'Agriculture et des Ressources animales (MARA) pourrait être tout particulièrement efficace. Premièrement, nous proposons que l'USAID envisage de financer une assistance technique et une formation portant sur la gestion et le traitement des données et l'analyse statistique. Deuxièmement, nous recommandons que l'USAID fournisse une assistance technique de niveau intermédiaire, en matière d'analyse sectorielle, formulation de politiques et évaluation de projets dans le domaine agricole, ainsi qu'un conseiller technique supérieur, spécialiste en programmes et politiques agricoles. Troisièmement, nous recommandons que l'USAID apporte un soutien technique et logistique aux services du MARA chargés de la protection des cultures et du contrôle de qualité. Quatrièmement, nous suggérons que l'USAID appuie les efforts déployés par le MARA pour améliorer ses opérations administratives et financières. Enfin, l'USAID pourrait envisager d'apporter les crédits nécessaires pour remettre en état et améliorer l'environnement matériel des services qui bénéficieront du soutien de l'USAID. Nous recommandons la préparation d'un document de mise en oeuvre (PID) pour renforcer le MARA dans ces domaines. Le suivi et l'évaluation de la réforme politique, surtout les aspects touchant au secteur agricole, devraient faire partie de ce projet,

réalisé conjointement avec le Comité de coordination économique et financière du Gouvernement.

5. Développement des entreprises rurales. L'USAID devrait mettre sur pied le Projet de développement des entreprises rurales. Il pourrait se concentrer sur les grandes régions de production de fruits et de légumes -- basse Guinée et moyenne Guinée -- pour renforcer l'idée de priorité régionale ainsi que la participation de l'USAID au Projet de promotion des exportations agricoles. Il convient tout particulièrement de trouver des entrepreneurs locaux, peut-être avec l'assistance des ONG, et de leur apporter une assistance technique ainsi que des prêts des banques commerciales. Ces prêts pourraient concerner les décortiqueuses de riz et les autres types de matériel nécessaire pour le traitement alimentaire.
6. Gestion des ressources naturelles. L'USAID devrait participer à la gestion de deux projets pilotes sur les bassins versants du Fouta Djallon, dans le cadre du Projet national de soutien à la gestion des ressources. L'Agence pourrait également envisager de répondre à la demande du Gouvernement concernant la formation du personnel de la Direction régionale des forêts et de la chasse.
7. Tests du vaccin. L'USAID devrait étudier les moyens de financer rapidement le test du nouveau vaccin thermostable contre la peste bovine pour le bétail N'Dama. Le coût de ce test serait minime (moins de 100.000 dollars) et les résultats pourraient diminuer de moitié les coûts annuels de la campagne contre la peste bovine. Le test pourrait être réalisé en étroite coordination avec la Campagne contre la peste bovine pan-africaine.
8. Recherche. L'USAID devrait envisager des moyens de financer la remise en état de la Station de recherches de Foulaya. L'Agence pourrait également envisager d'apporter des crédits à la Station de Faranah pour effectuer des recherches sur la production animale, notamment le bétail N'Dama. L'assistance de l'USAID dépendrait de la capacité de ces instituts à gérer les projets et à assumer par la suite les coûts à long terme.
9. Distribution d'intrants agricoles par les marchands privés. L'on ne sait pas très bien comment l'USAID pourrait aider à promouvoir la distribution d'intrants privé de la part de marchands privés, vu l'absence de demande pour ces produits à des prix non-subsventionnés. Toutefois, nous pensons que cette demande va augmenter, l'un des premiers sous-secteurs étant la production de fruits et de légumes, domaine où nous avons déjà recommandé la participation de l'USAID. Outre cela, des mesures complémentaires pour améliorer la distribution des intrants pourraient être dégagées par les études et la collecte de données entreprises par le Service permanent des statistiques agricoles. Par conséquent, ce thème pourrait faire partie de l'enquête sur la commercialisation que l'USAID envisage de financer.

I. INTRODUCTION

Ce rapport est une évaluation de la situation actuelle et des perspectives à long terme du développement rural en Guinée. Le but est d'examiner les résultats globaux du secteur agricole; synthétiser les analyses statistiques et économiques existantes, étudier les activités des diverses organisations publiques, organisations de développement et entreprises privées dans le secteur agricole; de recommander une stratégie faisable pour le développement rural à long terme en Guinée et d'identifier un certain nombre de domaines où l'intervention de l'USAID serait la plus efficace dans le cadre de cette stratégie.

Le rapport s'inspire d'informations obtenues du Gouvernement de Guinée et d'études parrainés par les bailleurs de fonds; de conversations avec de nombreux représentants officiels de la Guinée ou des bailleurs de fonds; et d'interviews dans le secteur privé à Conakry, Mamou, et Kindia. (Cf. liste des contacts en Annexe A et bibliographie).

Les recommandations présentées à la fin du rapport concernent les domaines suivants:

- investissement dans l'infrastructure rurale, notamment pour les voiries rurales, pour lesquels on a demandé un financement auprès de l'USAID;
- promotion des exportations agricoles (surtout les fruits et les légumes) grâce à une assistance technique au niveau de la production, du traitement et de la commercialisation, et grâce à un crédit commercial privé pour les producteurs, transformateurs et marchands participant aux cultures d'exportation;
- encourager les marchands privés à distribuer des intrants agricoles et à donner des conseils techniques;
- cibler la recherche agricole à des domaines où les préoccupations sont immédiates et le rendement prometteur, notamment (a) amélioration des variétés locales dont l'utilisation ne demande que peu d'intrants agricoles, (b) élevage et alimentation du bétail N'Dama tolérant à la trypanosomiase, et (c) test d'un vaccin thermostable contre la peste bovine;
- promotion du développement des entreprises rurales par le biais de la formation et du crédit;
- investissements dans la gestion des bassins versants comme solution aux problèmes régionaux de ressources naturelles; et
- renforcement de la capacité du ministère de l'Agriculture et des Ressources animales (MARA) pour qu'il puisse remplir ses fonctions publiques, notamment collecte des données et analyse statistique, analyse économique et formulation de politiques, protection des cultures et contrôle de la qualité ainsi que gestion financière.

Le section II ci après donne une présentation plus détaillée du secteur agricole et se penche sur les résultats récents. La section III revoit brièvement l'histoire agricole et économique récente de la Guinée, étudie les réformes entreprises sous la Seconde république et présente une évaluation générale de la situation macro-économique et agricole actuelle. La section IV récapitule les éléments de la structure de soutien institutionnel disponible pour le secteur agricole. La section V fait le point sur la situation du commerce agricole en Guinée. La section VI donne les éléments d'une stratégie faisable pour le développement rural à long terme en Guinée. Enfin, la section VII présente les recommandations de l'équipe en vue d'une action de l'USAID pour encourager le développement rural de la Guinée.

II. PRODUCTION AGRICOLE ACTUELLE ET POTENTIELLE 1/

A. Description des zones agro-écologiques

La Guinée se divise politiquement en quatre régions qui correspondent plus ou moins à sa géographie: la basse Guinée ou Guinée maritime près de la côte; la moyenne Guinée dans les collines du centre; la haute Guinée dans la région de la savane; et la Guinée forestière dans le Sud-Est. Dans ces régions, on trouve sept zones agro-écologiques. Une brève description des principales caractéristiques agro-écologiques et des modes des cultures associées à chaque zone est donnée ci-après. (Cf. carte 1.).

1. Le palétuvier

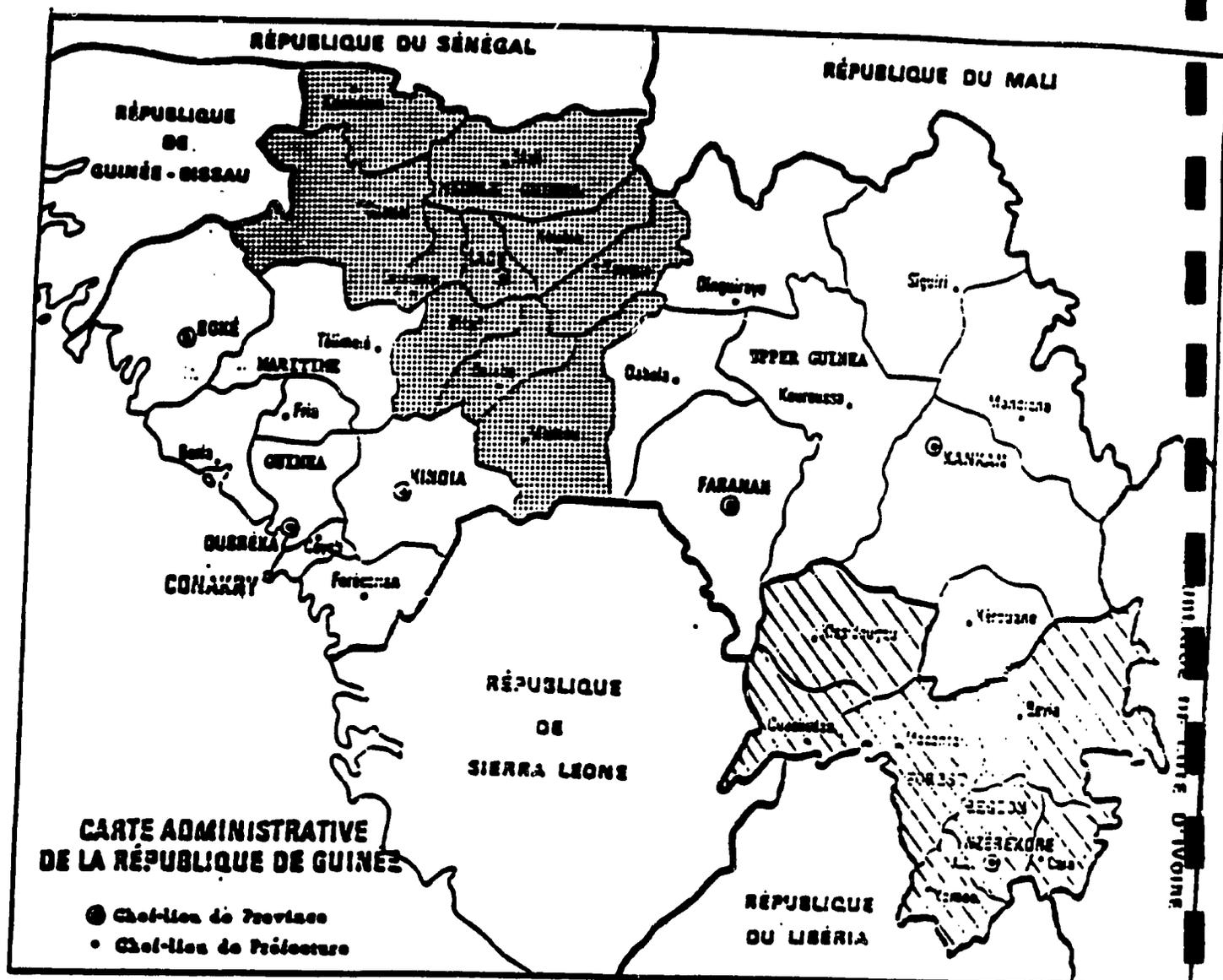
Les plaines en Guinée maritime le long des côtes sont des plaines alluviales exposées à la marée. Des marécages de palétuvier se trouvent à Boke, Boffa, Coyah, et Forecariah. Dans cette zone, les fermiers construisent souvent des barrages pour retenir l'eau salée pendant la saison des pluies et pour permettre à l'eau de pluie de dessaler les sols pendant la saison sèche. Les fermiers cultivent surtout du riz dans les marécages ainsi que d'autres céréales et des arachides. Par exemple, l'étude AIRD indique qu'en 1975, 46% du total des terres cultivées dans la région des palétuviers étaient consacrées au riz 18% au fonio, et 17% aux arachides. 2/ Une étude plus récente dans la région maritime estime que 99% des agriculteurs de cette région font pousser des fruits, 83% du riz, 66% du fonio, 58% des arachides et 57% de cultures de racines alimentaires. 3/ Les fruits (surtout les mangues, les ananas et les oranges) ainsi que les légumes s'y trouvent en abondance et, dans une mesure moindre, les noix de coco, les noix de kola et l'huile de palme. L'élevage n'est guère pratiqué dans cette région.

1/ Cette section s'inspire beaucoup du rapport de 1984 de Associates for International Resources and Development (République populaire de Guinée, ministère de l'Agriculture, de l'Eau, des Forêts, et de la Transformation, ONADER Project: Study of Prices and Rural Producer Incentives, février 1983, appelé ici le rapport AIRD). Souvent elle se réfère également à une enquête de 1984 (ministère du Plan et de la Coopération, Enquête agricole 1984, Projet FAO/TCP/GUI/23/07, 1985).

2/ Calculer pour le total des districts de Boke, Boffa, et Forecariah de la Guinée maritime.

3/ Ministère de l'Agriculture et des Ressources animales (MARA), Bureau de stratégie et développement (BSD), Enquête filière fruits -- 1988: Guinée maritime, juillet 1989, page 3.

CARTE 1
Régions naturelles et administratives de la Guinée



Source: Ministère du Développement rural. Le crédit agricole et le financement de l'agriculture. Tome I, IRAM, juin 1987, page iii.

2. Les collines de basse Guinée

Au Nord-Est de la région des palétuviers se trouve une série de collines qui rejoignent plus tard les montagnes du Fouta Djallon. La pluviométrie se situe dans une moyenne allant de 2.000 mm à Kindia à 4.300 mm à Conakry. Les sols ont tendance à regorger d'eau pendant les périodes des pluies et près de la côte la salinité peut être un problème. Lorsqu'on avance vers l'intérieur des terres, les sols ferrugineux causent d'autres problèmes dû à la toxicité de l'aluminium et du fer. Des systèmes de cultures variées dominent cette région: riz des collines, fonio, maïs, manioc, arachides et élevage. L'étude AIRD signale, par exemple, qu'à Fria, en 1975, le riz représentait 32% des superficies cultivées, le fonio 21% et les arachides 24%. Le rapport sur l'enquête plus récente, faite en 1984, estime que dans la région de Kindia, les cultivateurs consacrent en moyenne 30% de leurs terres au riz, 14% au fonio, 26% aux arachides, 10% au maïs et 9% au manioc. Il y a également une importante culture de fruits et de légumes dans cette région. Le rapport AIRD signale que la production d'agrumes représentait 12% des terres cultivées à Fria en 1975. Il existe de nombreuses coopératives de fruits et de légumes dans cette région.

3. Plaines d'inondation

Les sols tout le long des rives et des plaines d'inondation par de nombreuses rivières dans les préfectures de Koundara, Kankan, Mandiana, Kouroussa, et Siguiré tendent à être relativement fertiles. Le potentiel de production dépend du moment, du niveau et de la durée des crues. On y cultive du riz et, dans une mesure moindre, des céréales. Le tabac est plantée parfois dans les zones inondées où l'on cultive du riz. La production de légumes a pris de l'importance et les fruits (surtout les mangues et les oranges) occupent une place assez importante dans certaines régions. L'utilisation de la traction animale et la mécanisation, moyens assez répandus dans cette zone, fait qu'une superficie relativement importante est cultivée par exploitation. L'enquête de 1984 estime que l'exploitation moyenne dans la région de Kankan est supérieure de 35% à la moyenne nationale (3,21 contre 2,37 hectares). L'élevage est une activité importante dans cette région. Selon le rapport de l'AIRD, chaque ménage possédait, en 1975, environ 6,2 têtes de bétail.

4. Le Fouta Djallon

Le plateau de Fouta Djallon, qui s'étend de la préfecture du Mali à Mamou a une altitude qui varie de 600 à 1.600 m. Le climat y est plus frais sur le reste de la Guinée. La pluviométrie est en moyenne de 1.300 à 2.000 mm, les pluies étant surtout concentrées pendant quatre mois de l'année. Dans certains endroits, par exemple près de Labé, les roches éruptives ont donné des sols relativement riches, mais la plupart de la région est caractérisée par des sols plus pauvres. Il est souvent difficile de pratiquer l'agriculture à cause de la dure couche de latérite et l'érosion des sols devient de plus en plus préoccupante. Cette région est également caractérisée par une pression

démographique, avec les jachères de plus en plus courtes qui s'en suivent. Des superficies relativement limitées sont sous culture intensive. Le riz y tient une place moins importante que le fonio, le maïs et l'élevage. Le rapport de l'AIRD indique que le riz représente 30% des terres cultivées à Mamou et Mali, et le fonio 30% et 35%, les arachides 14% et 12%, et le maïs 10% à 13% respectivement. L'enquête de 1984 estime que les agriculteurs de Labé consacrent 18% de leurs terres au riz, 44% au fonio, 10% aux arachides, 14% au maïs, et 8% au manioc. Les fruits et légumes sont également des cultures importantes de cette région, souvent transportés au Sénégal pour y être vendus. Selon l'AIRD, la famille à Fouta Djallon possède six têtes de bétail.

5. Haute Guinée orientale

Les systèmes agricoles de cette région sont diversifiés. On y cultive couramment du riz pluvial, du fonio, du maïs, du manioc, et on pratique l'élevage. Les arachides sont souvent cultivées comme cultures commerciales, pour approvisionner d'autres zones comme la Région forestière. Les variétés de riz mûrissent plus vite qu'ailleurs à cause du manque d'eau. Le fonio tient également une place importante, comme d'ailleurs la patate douce. Les sols sont pauvres, la population est disséminée et la pluviosité varie entre 1.500 et 2.000 mm/année. Les pratiques de production sont relativement extensives, mais les périodes de jachère deviennent de plus en plus courtes et les terres autour des villages de moins en moins fertiles. Les engrais inorganiques sont rarement utilisés dans cette région, sauf ceux rentrant dans le cadre des projets particuliers (par exemple, la Compagnie française pour le développement des fibres textiles, CFDT). En revanche, il est assez courant d'utiliser des engrais organiques.

6. Région forestière

C'est une zone de forêts tropicales et de terrains accentués située dans le Sud de la Guinée autour de Guéckédou, Kissidougou, Macenta, N'Zerekore, Yomou, et Lola. Contrairement à d'autres zones, les pluies y tombent pendant toute l'année, avec une moyenne de 1.900 à 2.500 mm. Cela permet deux moissons par an. Les sols ferrugineux sont relativement riches mais ont des teneurs irrégulières d'éléments nutritifs et de matières organiques. La région est propice à toute une variété de cultures agricoles et offre les meilleures conditions agricoles de la Guinée, surtout pour les cultures pérennes. Le riz sec ou de montagne est de loin la culture la plus importante. Mais l'érosion représente une menace dans certaines régions, car la densité de la population augmente et les périodes de jachère rétrécissent. Il existe un excellent potentiel pour cultiver du riz de marais, ce qui permettrait de remplacer le riz cultivé des montagnes avec des plantations comme le café et le cacao qui protègent mieux le sol. Le rapport de l'AIRD constatait qu'en 1975 le riz représentait 57% des terres cultivées dans la région forestière et que le café était la deuxième culture de la région, occupant 17 pour cent des superficies cultivées. On produit également des quantités limitées de maïs, de fonio, de bananes et de manioc, mais l'élevage reste modeste.

7. Transition à la savanne

Cette région s'étend à l'Est du Fouta Djallon et englobe la zone de transition entre les forêts du Sud et la savanne du Nord de la Guinée. Elle est surtout recouverte de terres de savanne avec peu d'arbres et de hautes herbes. Les températures sont plus élevées que dans le reste du pays et la saison sèche y est la plus longue. La pluviométrie annuelle se situe dans une moyenne allant de 1.200 à 1.700 mm. La dure couche de latérite rend l'agriculture difficile, si ce n'est dans les vallées des fleuves. Le riz des montagnes est la culture la plus importante. Les autres cultures commerciales sont le café, l'huile de palme et le tabac. L'élevage fait une contribution modeste à l'économie locale. La région est peu peuplée et le terroir agricole abondant.

B. Tendances et potentiel de la production agricole

De 1973 à 1981, la production agricole et l'élevage se sont accrues à un taux réel de 1% à 2% par an, mais leur contribution relative au PNB est passée de 47% à 1974 à 38% en 1981. 4/ Depuis, la part de l'agriculture et de l'élevage dans le PNB est restée plus ou moins la même. 5/

Les données détaillées sur la production agricoles en Guinée sont rares et souvent contradictoires. L'Annexe B compile et synthétise les données de la FAO, des documents du Gouvernement guinéen et d'autres rapports sur les superficies cultivées, la production et les rendements en Guinée de 1969 à 1987. L'Annexe C présente des données sur les importations agricoles de 1974 à 1987, et l'Annexe D des données sur les exportations agricoles. Nombreuses de ces données sont spéculatives et ne concordent pas avec d'autres informations. Par conséquent, il est difficile de discuter de manière précise de la production et des tendances agricoles. La discussion qui suit identifie certaines des tendances les plus constantes et les plus importantes pouvant être appuyées avec des données et soulignent les domaines où les différentes données ne nous indiquent pas clairement l'activité et les tendances.

1. Riz

Le riz est de loin la culture la plus importante en Guinée. On le cultive dans les collines, dans les bas-fonds, dans les zones des palétuviers. Les rendements sont très variés d'une zone à l'autre. Plus de la moitié de la production rizicole du pays est cultivée sur des collines, souvent comme cultures

4/ Banque mondiale, Guinée: Conditions d'une relance de l'économie. Mémoire économique, 17 août 1983, Tableau 2.1, page 70.

5/ FAO/Banque mondiale, République de Guinée: Etude du sous-secteur des cultures pérennes, 26/89 CP-GUI 25 SR, 3 juillet 1989, Appendice 2, Tableau 5.

itinérantes. Ce système de production est surtout répandu dans la région forestière, mais on le trouve aussi en haute Guinée. Dans les deux régions, il semble y avoir des jachères de plus en plus courtes, surtout autour des villages où les terres se font plus rares.

Le riz de bas-fonds, qui représente environ un tiers de la production rizicole, est cultivé dans les bas-fonds ou les plaines alluviales. La production de riz dans la zone des palétuviers se limite à l'estuaire et aux côtes salines de la région maritime.

Comme on peut le voir sur le Tableau II.1, pratiquement 600.000 hectares sont actuellement cultivées avec du riz, produisant environ 500.000 tonnes métriques de paddy. D'après les estimations, la production rizicole a augmenté d'environ un tiers ces 20 dernières années. Mais la plupart des données confirment que cette augmentation est due à l'accroissement de la superficie puisque les rendements sont restés les mêmes, environ 700 à 1.000 kg par hectare. Par exemple, une des études du Gouvernement estime que la superficie moyenne consacrée au riz en haute Guinée a augmenté de 35% de 1986 à 1987 (passant de 2,39 à 3,23 hectares), 6/ alors qu'une autre étude constatait que la superficie rizicole moyenne en Guinée maritime avait augmenté de 47% entre 1987 et 1988 (1,7 à 2,5 hectares). 7/ Le Bureau de stratégie et développement du MARA indique que la superficie moyenne plantée avec du riz a augmenté de 27% entre 1985 et 1988 (0,74 à 0,94). 8/ D'autres études indiquent que les rendements pourraient être en train de baisser. 9/ Les intrants chimiques sont rarement utilisés pour la production de riz et la plupart des agriculteurs emploient des méthodes à forte utilisation de main-d'oeuvre pour la maîtrise de l'eau, la préparation des terres et la moisson.

2. Fonio

Le fonio est la seconde plus importante culture de la Guinée. C'est une culture rigoureuse qui pousse bien dans les sols pauvres. La moyenne Guinée, qui tend à avoir des sols plus pauvres, produit environ la moitié de la production totale du pays. La production de fonio dans cette région est égale à celle du riz. La haute Guinée et la basse Guinée représentent le reste de la production de fonio. Le fonio est souvent cultivé en rotation avec le riz des collines ou les arachides.

6/ MARA, BSD, Enquête filière-riz. Haute Guinée 1986 -1987, Conakry, page 16.

7/ MARA, BSD, Enquête sur la filière-riz en Guinée maritime, Conakry, pages 6-8.

8/ "Tendances de production de riz", n.d., page 1.

9/ Cf., par exemple, M.L. McGahuey, An Investigation of the Soil. Forestry and Agricultural Resources of the Pita Region of the Republic of Guinea, juin 1985.

TABLEAU II-1
COMPARAISON DES ZONES CULTIVEES, DES RENDEMENTS ET DE LA PRODUCTION PAR CULTURE, 1975 ET 1987

	1975 (1)			1987 (2)		
	Zone Cultivée (ha)	Rendements (kg/ha)	Production (t)	Zone Cultivée (ha)	Rendements (kg/ha)	Production (t)
Riz	468000	800	374000	560000	857	480000
Maïs	59000	1150	68000	45000	1000	45000
Manioc	87000	2500	218000	72000	6944	500000
Mil/ Sorgo	8000	750	6000	20000	750	15000
Café	42900	330	14000	4500	NA	7000
Ananas	14400	2500	36000	400	NA	3500
Fonio				NA	NA	227 (3)
Arachides				NA	NA	185 (3)
Palmier à l'huile				226000	133	30000 (4)

Notes:

1 - The AIRD Report, 1983. Chiffres de l'enquête agricole de 1975 et des statistiques gouvernementales pour la campagne 1974-1975.

2 - Annexe B.

3 - Estimation 1986 de l'Annexe B.

4 - FAO/Banque mondiale, République de Guinée du Sous-Sector des Cultures Pérennes, 3 juillet, 1989.

Le pays produit probablement plus de 200.000 tonnes de fonio par année, soit la moitié du niveau de la production rizicole (Tableau II-1). Vu qu'il arrive à maturité plus tôt que les autres céréales, le fonio est surtout précieux pendant les périodes de pénurie alimentaire. Il pousse également dans diverses conditions de sol et de pluviosité. Deux facteurs, toutefois, restreignent les augmentations importantes dans la production. Les rendements qui sont restés aux alentours de 500 kg/ha sont plus faibles que ceux des autres cultures céréalières. Deuxièmement, la transformation du fonio demande beaucoup plus de main-d'oeuvre que les autres cultures vivrières.

3. Maïs

Les exploitants agricoles de la Guinée cultivent le maïs comme supplément aux autres cultures céréalières. Le maïs est généralement produit en petites quantités. On le fertilise avec les déchets et cendres du ménage, ce qui permet d'augmenter le rendement. Selon les données disponibles, la superficie aussi bien que la production sont restées à un niveau relativement stable ces 20 dernières années. Les rendements s'élèvent en moyenne à 500 à 1.000 kg/ha. La production annuelle totale du pays est probablement de l'ordre de 50.000 tonnes (Tableau II-1). Selon l'étude AIRD, environ 80% de la production de maïs du pays se concentre dans la haute et moyenne Guinée.

4. Manioc

Le manioc est cultivé dans toutes les régions de la Guinée comme complément aux céréales de base. Les agriculteurs le cultivent dans des champs ouverts, dans des jardins ou dans des bas-fonds fertiles. C'est une culture de sécurité importante car elle est rigoureuse et s'adapte à de diverses conditions

de sol et de pluviosité. On peut la récolter toute l'année. Le manioc séché est vendu partout en Guinée. Les estimations sur la quantité de manioc produit en Guinée varient grandement et ne concordent pas entre elles puisque certaines concernent le poids séché, d'autres le poids frais. L'AIRD indique des productions de 218.000 kg de manioc sec en 1975 alors que les estimations de l'enquête de 1984 nous donnent une production de 335.800 kg. Les rendements se situent dans une fourchette allant de 6.000 à 10.000 kg de manioc frais par hectare.

5. Arachides

Les Sénégalais ont introduit les arachides en Guinée pendant la période commerciale et les ont plantées dans le Nord du pays. Certains groupes de la population du Fouta Djallon surpeuplé se sont réinstallés dans la Guinée du Nord pour cultiver les arachides et les exporter par le biais de Dakar. Après l'Indépendance, la Guinée n'a plus eu l'autorisation d'utiliser cette route d'exportation. Le commerce via Conakry s'est avéré trop difficile, les prix aussi bien que la production ont chuté après l'Indépendance.

Les arachides restent une importante culture commerciale dans chaque région de la Guinée, sauf dans la région forestière. La consommation dans cette région est complétée par les importations de la haute et moyenne Guinée. L'AIRD et l'enquête de 1984 estiment que les agriculteurs consacrent en moyenne 15% de leurs terres cultivées aux arachides.

Les variétés d'arachides locales ont une teneur relativement faible en huile et sont utilisées surtout pour les sauces et la consommation nature. Les rendements des arachides non-décortiquées s'élèvent en moyenne à 500-700 kg/ha. La production annuelle du pays atteint actuellement environ 100.000 à 200.000 tonnes d'arachides non-décortiquées.

6. Bananes

Avant l'Indépendance, la Guinée exportait environ 100.000 tonnes de bananes. Depuis 1978, le pays n'a pas exporté de bananes et la production totale a considérablement diminué. La production bananière a surtout été entravée par le manque d'insecticides et d'engrais.

Les bananes poussent sur toute la Guinée, sauf dans la zone des palétuviers et la région forestière. Elles sont généralement cultivées sur de petits lopins de terre, près des rivières. Les agriculteurs construisent souvent de petits canaux pour irriguer et drainer les sols. Les rendements sont faibles, s'élevant en moyenne à 4.000-6.000 kg/ha. Ces 15 dernières années, le pays a

maintenu la production aux alentours de 100.000 tonnes par année, consommées entièrement sur le plan local. 10/

7. Café

Le café est la plus importante culture commerciale de la Guinée. La production avait pris de l'essor juste après la Deuxième guerre mondiale grâce à la construction de routes dans la région forestière, et de connexions directes avec Abidjan et Monrovia. Depuis l'Indépendance, le secteur a prospéré. En 1958, on comptait 59 millions de caféiers en Guinée, et en 1961 le pays a exporté 15.000 tonnes de café. 11/ Au moment de l'Indépendance, la trachéomycose a ravagé les plantations, faisant nettement chuter la production. Peu après, les exportations officielles ont commencé à décliner. Au milieu des années 60, l'on a introduit des variétés résistantes à la maladie de la Côte-d'Ivoire et les zones cultivées sont progressivement passées à 100.000 hectares. Mais depuis cette époque, les zones cultivées ont diminué de 50% suite aux maladies, au manque d'entretien, aux faibles prix et à l'âge des plantations. Les exportations officielles ont atteint un minimum de 50 tonnes en 1985.

Actuellement, le pays ne produit pas plus de 8.000 à 10.000 tonnes cultivées sur environ 45.000 hectares, dont la moitié en gros est exportée officiellement (Tableau II-1). Depuis 1981, on assiste à une progressive tendance à la hausse dans les exportations officielles, qui se maintiennent actuellement à environ 5.000 tonnes. Cela est dû à la hausse des prix à la production et à l'investissement adopté par de grandes sociétés (surtout la SOGUICAF) dans les plantations. Un petit pourcentage du café guinéen est consommé localement et environ 3.000 à 5.000 tonnes sont transportées illégalement dans les pays voisins, notamment le Sénégal.

A l'exception de quelques grandes plantations, comme celles de la SOGUICAF, le café est une culture extensive pratiquée sur de petites exploitations allant de 0,5 à 4 hectares. Les produits chimiques sont rarement utilisés et, en fait, ne sont pas rentables sur des plantations vieilles. Vu les pratiques de cultures extensives et le mauvais état des arbres, les rendements de café ne s'élèvent qu'à 200 kg/ha.

8. Ananas

L'ananas, autre culture d'exportation importante, est planté par environ 500 grands producteurs, dont deux entreprises agroindustrielles. La plupart des

10/ Le MARA, BSD, Enquête filière fruits..., 1989, page 42, estime par ailleurs, que la production de bananes en 1987, pour la seule basse Guinée, s'élève à plus de 115.000 tonnes.

11/ J. Deuss, Etude de la filière café en Guinée. (Aspects techniques et économiques), Caisse centrale de la coopération économique, 1989, page 2.

ananas sont vendus localement, mais la production pour les marchés extérieurs est devenue une importante priorité du Gouvernement.

Comme pour le café, les exportations d'ananas ont souffert depuis l'Indépendance, baissant de 12.000 tonnes en 1975 à environ 500 tonnes aujourd'hui. Cela est dû en partie au manque de crédit pour des services de soutien comme les recherches et les travaux de vulgarisation.

Les préfectures de Forecariah, Kindia, et Coyah cultivent des ananas destinés à l'exportation. Le reste de la basse Guinée et de la région forestière les cultivent pour le marché local. Les exploitations ont tendance à être petites, dépassant rarement deux hectares. Les exploitants irriguent souvent les ananas destinés à l'exportation et signalent des rendements d'environ 20 à 40 tonnes par hectare. Les plants d'ananas pour la consommation locale ne sont pas aussi bien soignés et leur rendement n'est en moyenne que de 50% de ceux cultivés pour l'exportation. Actuellement, environ 400 hectares sont cultivées, produisant annuellement environ 4.000 tonnes d'ananas (Tableau II-1). Une partie importante de cette production est exportée vers les pays voisins. 12/

9. Palmier à huile

On trouve assez couramment les palmiers à huile dans la basse Guinée et la région forestière. Par exemple, le MARA indique que presque la moitié des producteurs en basse Guinée cultivent des palmiers à huile. 13/ Ces arbres poussent surtout dans la basse Guinée et la région de la forêt.

La Guinée ne présente pas des conditions idéales pour la culture du palmier à huile. Les températures dans la région de forêts descendent à des niveaux trop faibles, et partout ailleurs la saison sèche est trop longue. Par conséquent, le rendement de noix de palme tend à être faible. 14/ Deux produits négociables sont fabriqués à partir des noix de palme. Les planteurs extraient l'huile de l'extérieur de la noix et l'utilisent, soit pour la consommation domestique, soit pour la vente sur les marchés locaux. L'huile fabriquée avec l'intérieur de la noix peut être également utilisée pour faire du savon en utilisant les méthodes traditionnelles ou modernes.

Les exportations de noix de palme vers les usines de savon européennes ont été une source importante de recettes d'exportation qui toutefois sont en train de décliner. De 1955 jusqu'aux années 60, la Guinée a exporté officiellement

12/ Jack Larsen, Profitable Export Potential for Guinea Fresh Pineapple Sold in Western Europe, Chemonics, décembre 1985.

13/ MARA, BSD, Enquête filière fruits..., page 29.

14/ Le rapport de l'AIRD estime des rendements de l'ordre de 1,5 tonnes/hectare; la FAO et la Banque mondiale les estiment à 1,5 à 5 tonnes pour les palmiers traditionnels et 3 à 8 tonnes/hectares pour les plantations commerciales. FAO/Banque mondiale, République de Guinée..., 1989, page 8.

plus de 20.000 tonnes de noix de palme. Les exportations officielles vers les pays voisins ont probablement été elles-aussi substantielles. En 1978, les exportations avaient chuté à 12.000 tonnes et en 1987, elles étaient d'environ 4.000 tonnes. La FAO estime qu'environ 226.000 hectares de palmiers à huile sont cultivés actuellement, dont 1.200 sont des plantations commerciales produisant environ 30.000 tonnes d'huile de palme (Tableau II-1).

10. Légumes

Les légumes sont généralement cultivés sur deux petits lopins de terre et destinés à la consommation locale. Surtout autour de Conakry et en moyenne Guinée, ils sont cultivés pour les consommateurs urbains. On trouve des courgettes, des ignames, des piments, des patates douces, de l'okra, des haricots, des melons et des courges. Récemment, on a commencé à produire des légumes pour les marchés européens en hiver. Du moins un producteur a exporté des melons et des tomates naines en 1988, et plusieurs autres ont essayé de s'introduire sur les marchés internationaux. Les exportations sont limitées actuellement par le manque d'installations de stockage à froid et les difficultés rencontrées pour répondre aux normes des marchés d'exportation.

11. Mangues

Les mangues sont cultivés sur l'ensemble de la Guinée. Elles sont de deux qualités. Les variétés locales n'ont pas la qualité nécessaire pour l'exportation et une grande partie d'entre elles ne sont pas consommées. La production commerciale de mangues greffées -- qui se concentre surtout autour de Kindia et Forecariah -- est plus susceptible d'être écoulée dans les centres urbains ou d'être exportée.

Les mangues greffées ont été introduites pendant la période coloniale, grâce essentiellement aux travaux d'un institut de recherche à Foulaya, qui a sélectionné et distribué les variétés qui s'adaptaient le mieux à la Guinée. Smith, Kent, Keitt, Irwin, et Eldon sont les variétés greffées qu'on trouve le plus souvent de nos jours en Guinée. Dans la Guinée maritime, plus de la moitié des mangues sont greffées. ^{15/} Les exportations officielles ont atteint leur maximum en 1978 (1.200 tonnes). Elles ont diminué ces 10 dernières années, atteignant un minimum de 190 tonnes en 1984.

La FAO et la Banque mondiale estiment qu'actuellement on trouve environ 25.000 tonnes de mangues greffées cultivées sur 2.500 hectares. ^{16/} Le MARA

^{15/} MARA, BSD, Enquête filière fruits..., 1989, page 9.

^{16/} FAO/Banque mondiale, République de Guinée: Etude..., 1989, page 7. Larsen, par contre, estime que les mangues occupent 2.105 hectares dans la Guinée basse, et que la production était de 33.180 tonnes en 1987, dont 85% n'ont pas été récoltées.

estime qu'en basse Guinée, la production de mangues de tout type était de plus de 500.000 tonnes en 1987. Mais pratiquement la moitié des producteurs de cette région n'ont pas vendu de mangues et la majorité de ceux qui l'ont fait les ont vendues dans l'exploitation même. Un pour cent seulement de tous les producteurs ont exporté leurs mangues. La principale contrainte freinant la commercialisation de mangues est le manque de transports et/ou la demande ainsi que la qualité médiocre. 17/

12. Autres fruits et produits fruitiers

Si les ananas et les mangues sont les fruits qu'on trouve le plus couramment en Guinée, il existe de nombreuses autres sortes dans ce pays. Les papayes, les goyaves, les fruits de la passion et les avocats sont parmi les plus connus et présentent un bon potentiel d'exportation. Les goyaves poussent généralement sur des arbres demandant peu de soins, surtout en basse Guinée. La production commerciale totale se situe probablement aux alentours de 100 à 150 tonnes. 18/ Les avocats poussent surtout en basse Guinée. Le MARA estime qu'environ 45% des cultivateurs en basse Guinée font pousser des avocats et estiment que la production de 1987 s'élève aux environs de 11.000 tonnes. 19/ Les avocats ont un avantage compétitif pour les exportations vers l'Europe pendant une courte période de l'année. Mais ces possibilités sont limitées à cause du manque de variétés améliorées ayant la qualité requise pour les exportations. 20/

On a également cherché à fabriquer du jus de fruits, des fruits en conserve et du sirop. La Guinée possède des établissements de transformation, surtout la SALGUIDIA, près de Mafreniya, qui transforme actuellement environ 4.000 tonnes d'ananas et un volume limité de mangues. Mais il existe une concurrence internationale serrée pour ces produits et la production demande des investissements importants et des opérations de grande envergure. La production actuelle de goyaves, de fruits de la passion et de papayes n'est pas suffisamment concentrée ou importante pour permettre une production soutenant la concurrence. Il existe au moins une organisation qui encourage activement la production de fruits de la passion dans la région de Mamou, espérant pouvoir traiter ces fruits. En 1985, la SALGUIDIA a planté 14 hectares avec des fruits de la passion, mais ces efforts n'ont pas vraiment abouti. 21/

17/ MARA, BSD, Enquête filière fruits..., 1989, page 13.

18/ Larsen, Possibilités d'investissement dans l'industrie de fruits tropicaux guinéenne, Chemonics, décembre 1987, page 57.

19/ MARA, BSD, Enquête filière fruits..., 1989, pages 33-35.

20/ Larsen, Possibilités d'investissement..., 1987, page 66.

21/ ibid, page 61.

13. L'élevage

L'élevage représente une contribution importante au secteur agricole guinéen. La FAO et la Banque mondiale estiment qu'en 1986 représentait au total 128 millions de dollars, soit plus d'un quart de la valeur de la production agricole, ou 8% du PIB. 22/

On estime que la Guinée possède actuellement 1.250.000 bovins, 250.000 moutons, 300.000 chèvres, 60.000 cochons et 5 millions de poulets. 23/ La moitié des bovins, moutons et chèvres, se trouvent en moyenne Guinée. Les cochons sont surtout élevés dans la région forestière et les volailles sur l'ensemble du pays. Généralement, les familles ne possèdent pas un troupeau important et, par conséquent, l'élevage contribue aux revenus d'une grande proportion des ménages ruraux. 24/ Les bovins sont élevés pour le lait, la viande, etc. Les autres animaux sont surtout élevés pour la viande.

La plupart des bovins en Guinée sont d'une race N'Dama tolérante à la trypanosomiase. La Guinée a le plus grand troupeau de N'Dama en Afrique. Animaux très prisés par les autres pays. C'est une ressource particulièrement précieuse dont le potentiel n'a pas encore été entièrement exploité.

22/ FAO/Banque mondiale, République de Guinée: Etude ..., 1989, Annexe 2, Tableau 5.

23/ Banque mondiale, Revolutionary People's Republic of Guinea Livestock Development Project Staff Appraisal Report, 19 août 1980, page 3.

24/ La Banque mondiale estime qu'environ un tiers de toutes les familles rurales possèdent des animaux, ibid, page 4.

III. UNE PERSPECTIVE HISTORIQUE SUR LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

A. Héritage de la Première république

La Guinée, avec ses richesses hydrologiques et sa diversité topographique et pédologique est en mesure de produire toute une gamme de produits agricoles pour la consommation locale et pour l'exportation. Mais ce potentiel n'est pas encore exploité. De 1960 à 1985, la production agricole totale, en termes réels, s'est accrue à un rythme moindre que la population. Les résultats du secteur des cultures commerciales ont été particulièrement médiocres, puisque les exportations de bananes ont chuté, passant d'un niveau de 100.000 tonnes en 1955 à quasiment zéro en 1985. Les exportations de café ont baissé de 80% par rapport à leur niveau de 1960 et les exportations d'ananas ont baissé à 10%, par rapport à leur niveau maximum en 1971-72. Parallèlement, la Guinée devient de plus en plus dépendante d'aliments importés, les importations de riz ayant augmenté, de 7.000 tonnes métriques en 1958 à pratiquement 200.000 tonnes en 1988.

Si les facteurs externes, le départ soudain des techniciens français en 1958, la sécheresse pendant les années 70 et la crise du pétrole en 1973-74 et 1979, ont certes contribué à ces mauvais résultats, le problème se situe bien plus au niveau des politiques mises en oeuvre par le Gouvernement sous la Première République: maintien du taux de change nettement surévalué, restrictions rigides sur l'importation de biens, agriculture collective dont la commercialisation était contrôlée par l'Etat, prix alimentaires fortement subventionnés pour les consommateurs urbains, manque d'incitations pour les exploitants agricoles, barrières au commerce national privé, détérioration du système de transports et de communications et quasi-absence de travaux de recherche et de vulgarisation agricole. Malgré un investissement direct très élevé dans l'agriculture, le Gouvernement ne possédait ni les compétences de gestion ni la capacité administrative pour diriger efficacement une économie contrôlée. Parallèlement, ses institutions, procédures et politiques ont empêché le secteur privé d'affecter des ressources qui auraient permis de relancer la croissance économique. Au lieu de cela, le secteur public a employé une pléthore d'employés mal formés et sous-utilisés obérant les ressources de la Guinée. Qui plus est, la difficulté dans une telle situation de réaliser des projets ont diminué des ressources qu'auraient autrement donné les investisseurs étrangers et les bailleurs de fonds. 1/

Au début des années 80, certaines réformes avaient été démarrées. Le commerce national privé était toléré et les quotas officiels étaient éliminés

1/ Les détails concernant ces politiques et leurs répercussions sont traités dans l'ONADER Project: Study of Prices and Rural Producer Incentives - Final Report, de la République populaire de Guinée, ministère de l'Agriculture, de l'Eau, des Forêts et de la Transformation, réalisé par Associates for International Resources and Development, février 1983; et Banque mondiale, Guinée: Etude du secteur agricole, Rapport No. 4672-GUI, 31 août 1983.

sauf pour l'élevage. Mais de nombreux prix continuaient à être soumis à une réglementation officielle et les réformes des politiques de commercialisation n'ont pas réussi à redonner l'élan prévu à l'économie, vu la trop forte surévaluation de la monnaie (23 sylis au dollar EU officiellement comparés à 400 sylis au dollar EU sur le marché noir). L'économie devenait de plus en plus dualiste. Le secteur officiel tirait ses recettes de la bauxite et octroyait ses ressources par le biais d'un système complexe de prix administrés et de contingentement. Pendant ce temps, le secteur non-structuré obtenait ses devises étrangères grâce à des exportations clandestines et à l'argent envoyé par les travailleurs à l'étranger qu'il utilisait pour financer des importations soit introduites en contrebande dans le pays, soit dirigées du réseau de distribution officiel vers le marché parallèle où les prix étaient plus élevés.

Au fur et à mesure que l'écart de prix s'élargissait entre les deux secteurs, le nombre de biens passant par les filières officielles diminuait. Les organismes publics ramassaient peu de produits agricoles car les prix offerts aux producteurs étaient trop faibles. Les importations et exportations étaient officiellement monopolisées par les organismes publics, mais l'inflation nationale a valu une demande excédentaire pour les importations au taux de change officiel, un écart de plus en plus prononcé entre les prix des marchés officiel et parallèle et des profits de plus en plus élevés lorsque les biens importés prenaient d'autres filières que celles officielles. Au début des années 80, environ 80% de la demande urbaine totale et la quasi-demande pour les biens de consommation à l'extérieur de Conakry était approvisionnée par des sources non-officielles. 2/

B. Réformes macro-économiques agricoles récentes 3/

La Seconde république, établie en 1984, a mis en place une ambitieuse et large réforme économique et financière de l'économie guinéenne. Cette réforme était appuyée par un crédit à l'ajustement structurel de la Banque mondiale, plusieurs arrangements d'ajustements structurels et de standby du FMI, une aide substantielle des bailleurs de fonds, notamment dans le cadre du Programme de l'USAID pour la réforme des politiques économiques en Afrique.

L'ensemble de réformes du Gouvernement avait pour objet principal de libérer l'économie d'un contrôle étatique trop serré et de l'intervention du Gouvernement et de mettre en place un cadre de politiques encourageant un système économique axé sur les lois du marché. Plusieurs mesures spécifiques ont été prises pour répondre à cet objectif général:

2/ Banque mondiale, Guinea - Agricultural Sector Update. White Cover Report, 28 septembre 1987, pages 9-10.

3/ La plupart de cette section est prise de Report and Recommendation of the President of the International Development Association to the Executive Directors on a Proposed Credit of SDR 47 Million to the Republic of Guinea for a Second Structural Adjustment Program, de la Banque mondiale, 24 mai 1988.

- dévaluation et libéralisation du taux de change nettement surévalué;
- remplacement du système bancaire étatique déficient par des banques viables et privées;
- limitation des contrôles de prix;
- libéralisation du commerce externe et interne;
- mise en place d'un contexte légal et institutionnel encourageant l'épargne et l'investissement du secteur privé;
- diminution des emplois du secteur privé, désengagement du Gouvernement dans les activités commerciales et industrielles et amélioration de l'efficacité des opérations légitimes du secteur public; et
- réorientation de l'investissement public aux fins de soutenir les activités directement productives du secteur privé.

A la mi-1985, les premières étapes étaient prises pour appliquer chacune de ces mesures.

En janvier 1986, le Gouvernement a remplacé le syli surévalué par le franc guinéen lié à un panier de monnaies, à un taux reflétant la modestie des devises étrangères. En mai 1986, les taux de change étaient unifiés puisque le Gouvernement et le secteur privé devaient acheter les devises étrangères à un taux déterminé lors d'enchères hebdomadaires. Ces enchères étaient ouvertes à toutes les transactions de la balance des paiements courants. En 1987, environ 30% des devises étrangères vendues à l'enchère provenaient des entreprises privées et parapubliques, le restant était pris sur les réserves de devises étrangères de la Banque centrale, alimentées par les recettes minières et l'assistance des bailleurs de fonds à la balance de paiements.

A la fin de 1985, toutes les six banques étatiques étaient fermées et remplacées par trois banques privées et deux banques mixtes détenues en majorité par le privé. La seule banque qui a ouvert plus d'une succursale à l'extérieur de Conakry est la BICIGUI. Elle gère un certain nombre de crédits disponibles grâce au financement des bailleurs de fonds et, dans certains cas, des garanties.

En 1986 cessait le contrôle de tous les prix sur les biens autres que le riz importé et les produits pétroliers. A l'époque, ces produits ont été augmenté au moins de quatre fois pour refléter le nouveau taux de change. Mais les tarifs des services publics ont continué à être fixés administrativement, bénéficiant d'une importante subvention croisée.

Le secteur privé a pu participer librement à tous les niveaux d'activités commerciales internes et externes en même temps que l'on éliminait les monopoles d'Etat sur les transports à longue distance et le stockage. Les procédures d'importation et d'exportation ont été radicalement simplifiées. Toutes les licences à l'importation étaient abolies et remplacées par une déclaration d'importations accordée à tous les négociants ayant une licence. Le régime des tarifs à l'importation a été beaucoup simplifié. Les taux ont été diminués pour compenser l'augmentation dans la base imposable suivant la dévaluation, pour juguler l'inflation résultant de la dévaluation, diminuer l'évasion fiscale et éviter une protection excessive des importations.

Le Gouvernement a également commencé à mettre en place un cadre légal et institutionnel plus cohérent pour appuyer le secteur privé. Des codes ont été

adoptés pour l'investissement, les activités minières et le pétrole. Les incitations afférentes aux codes d'investissement étaient limitées dans le temps et conçues pour ne pas influencer les décisions de production. On a commencé la préparation d'un code douanier et d'un code sur le régime foncier et l'on a adopté des lois réglementant le secteur bancaire et l'activité commerciale.

Le Gouvernement a également initié une série de mesures visant à diminuer le nombre d'emplois dans la fonction publique, notamment plan de départ volontaire, retraite forcée, fermeture d'entreprises publiques et administration de concours. A la mi-1989, le nombre d'emplois dans le secteur public avait en principe été réduit de 90.000 à 62.000, mais certaines de ces coupes de personnel ont été remises jusqu'à la réorganisation administrative. De plus, sur les 128 entreprises publiques, 69 avaient été fermées, 22 vendues et le reste privatisées ou restructurées. Malgré ces diminutions, la charge salariale du secteur public continuait à augmenter. Cela était dû aux fortes majorations salariales accordées pour compenser l'inflation et pour motiver davantage les fonctionnaires, augmentations qui d'ailleurs restaient nettement inférieures à celles des pays voisins.

En 1986, le Gouvernement adoptait son premier programme triennal relais d'investissement public (1987-89). Ce programme accordait une place importante à l'infrastructure matérielle et humaine et aux services publics devant soutenir le secteur privé. Néanmoins, la taille et la complexité du programme, ainsi que les retards dans la mobilisation des ressources des bailleurs de fonds et le manque de préparation du projet de la part des ministères techniques fait que le Gouvernement n'a pas pu entreprendre tous les projets compris dans le budget d'investissement.

C. La situation actuelle

Les réformes politiques entreprises en Guinée ont été de grande envergure et ont su créer une structure incitative et très propice à la croissance économique. Le taux de change reflète de manière raisonnable le coût d'opportunité des devises étrangères, surtout si l'on compare au franc CFA actuellement surévalué, et les mécanismes institutionnels permettent une flexibilité de ce taux de change. Des banques privées ont été créées pour répondre aux besoins de crédits de la communauté des affaires. A quelques exceptions près, les prix évoluent librement, le commerce externe et interne a été libéralisé et les taxes commerciales sont faibles. Une structure juridico-institutionnelle a été mise en place pour faciliter l'épargne et l'investissement du secteur privé. De nets progrès ont été faits pour diminuer le nombre d'emplois du secteur public, éliminer ou privatiser les entreprises publiques et réorganiser le Gouvernement pour renforcer son efficacité. Enfin, la communauté des bailleurs de fonds a énormément contribué au financement du programme d'investissement public. En dépit de cela, il reste un certain nombre de problèmes préoccupants.

1. Poids de la dette et diversification des exportations

Citons en premier lieu la dette externe et les risques que cela comporte vu le manque de diversification des exportations guinéennes. A la fin de 1985, les encours de la dette publique garantie à moyen et long terme s'élevait à 1.576 millions de dollars, dont 280 dollars d'arriérés de paiement. Cela représentait plus de 90% du PIB. Les obligations au titre du service de la dette en 1986, si elles avaient été toutes remplies, auraient coûté 154 millions de dollars, soit 30% de la valeur de toutes les exportations de biens et services. Bien que depuis l'on ait rééchelonné la dette guinéenne et éliminé une partie de ces arriérés commerciaux en cours, le problème de la dette externe reste troublant, des arriérés substantiels se sont à nouveau accumulés en 1987 et 1988. En 1989, ces arriérés ont été quelque peu diminués, mais la dette publique totale à moyen et à long terme dépasse actuellement 1.900 millions de dollars.

Cette charge est particulièrement préoccupante si l'on tient compte de la forte dépendance de la Guinée et du secteur minier pour régler la dette. En 1986, par exemple, la bauxite et l'alumine représentaient 75% des recettes budgétaires du Gouvernement. Ces ressources ont permis au Gouvernement de la Première république de survivre pendant plusieurs années en dépit de l'effondrement quasi-total du reste de l'économie. Mais aujourd'hui, la Guinée reste plus dépendante que jamais du secteur minier qui représente 85% ou plus des exportations totales. Bien que dans le coût à moyen terme, les pronostiques soient bons pour les cours mondiaux et l'investissement dans le secteur, le manque de diversification des exportations n'est pas sans risque pour l'avenir.

Ajoutons à cela la capacité limitée du Gouvernement à mobiliser des recettes par le biais d'impôts indirects, pour ne pas parler des impôts directs. Des années de contrebande et de corruption ont valu des habitudes d'évasion fiscale bien ancrées difficiles à changer. Les taux d'imposition sur les importations sont faibles, dû en partie à un effort pour diminuer l'évasion, mais cela diminue également les recettes. Par conséquent, les recettes fiscales non-minières ne représentaient en 1988 que 3,4% du PIB, pourcentage très faible si l'on compare aux autres pays africains. 4/

En plus, on ne sait pas exactement dans quelle mesure le programme d'investissement contribue comme il le devrait à la croissance économique. Malgré le recensement agricole récent dont les résultats ne sont pas encore disponibles, les données sur la production du secteur rural sont quasi-inexistantes. Les divers projets collectent des données aux fins de suivi et d'évaluation, mais ces données ne couvrent qu'une fraction de la population et les méthodes utilisées pour la collecte et l'analyse ne sont pas toujours des plus fiables. Il est donc extrêmement difficile de mesurer l'impact de l'investissement public dans les zones rurales.

Situation tout particulièrement préoccupante puisqu'il devient difficile d'identifier les éventuelles sources de croissance de l'économie guinéenne dans

4/ Banque mondiale, Trends in Developing ..., 1989, page 186.

le court et moyen terme. Les exportations agricoles constituent le domaine le plus prometteur. Le Projet de promotion des exportations agricoles, identifié récemment par la Banque mondiale, projette une expansion des exportations suite à ce projet, du niveau existant de 25 millions de dollars à 75 millions de dollars, juste en l'espace de 5 ans. A titre de comparaison: en 1987, les recettes d'exportation de la Compagnie de bauxite guinéenne étaient de 308 millions de dollars. Ce problème est dû en partie au temps nécessaire pour que les caféiers et arbres fruitiers, pour lesquels la Guinée a le meilleur avantage comparatif, deviennent productifs. Mais dans le long terme joueront également les limitations de superficies des terres qui se prêtent à la plantation de ces arbres.

Malgré le potentiel limité des exportations agricoles, si l'on compare au secteur minier, ce domaine entretient des liens importants avec le reste de l'économie, un second stimulant de la croissance. En plus, la diversification des exportations englobant les produits agricoles transformés pourrait encourager les entrepreneurs et ouvriers à produire et écouler une plus large gamme d'exportations manufacturées. En bref, les exportations agricoles ont un rôle important à jouer dans le développement économique de la Guinée dans le long terme, mais ne peuvent pas être prises un pôle de croissance important dans les cinq années à venir.

2. Obstacles à une affectation efficace des ressources

Il y a lieu de penser que l'affectation des ressources n'est pas aussi efficace qu'elle pourrait être suite à un certain nombre d'obstacles.

Marché de devises étrangères. La manière dont est administrée actuellement l'enchère pour les devises étrangères ne permet pas d'obtenir un taux de change reflétant le coût d'opportunité à long terme des devises vendues. La demande de devises étrangères est déterminée par l'ensemble des demandes émanant des importateurs privés, importateurs du secteur public et les obligations du service de la dette. Ces demandes sont mises en parallèle avec les devises étrangères disponibles par le biais des exportateurs privés. Vu que la demande dépasse toujours l'offre de cette source, la différence est prise sur les réserves de la Banque centrale, provenant des recettes minières et de l'assistance étrangère. Par conséquent, le taux de change n'est pas déterminé par les forces de marché, mais fixé par la Banque centrale en fonction d'un certain nombre de critères, tels que le taux de change du marché, le taux d'inflation, le niveau des réserves des devises étrangères, les tendances passées dans la demande de devises étrangères et le taux de change du dollar américain au franc français.

Mais n'entre pas dans ces critères la capacité du Gouvernement à s'acquitter de sa dette externe. Par conséquent, il y a danger que les devises étrangères soient sous-évaluées, faisant que des flux excessifs de biens de consommation et d'équipement vont à des investissements avec une productivité relativement faible. En même temps, la capacité d'absorption du secteur public est très limitée par le manque d'investissement du Gouvernement dans une

infrastructure matérielle et humaine nécessaire pour augmenter la productivité et créer la base économique qui permettrait de s'acquitter de la dette.

Manque de crédits à l'investissement. Le nouveau système bancaire de la Guinée a permis de mobiliser davantage de ressources financières et d'accroître les crédits pour le secteur privé, mais le fait que l'argent en circulation représente encore 72% de la masse monétaire totale reflète un manque de confiance dans le système bancaire et une faiblesse des taux d'intérêt versés pour les dépôts par rapport aux taux élevés de l'inflation. 5/

En outre, les prêts bancaires concernent surtout le crédit commercial à court terme montrant l'hésitation des banques commerciales à prêter à moyen et long termes, surtout dans les zones rurales. C'est une peur du risque vu l'expérience limitée de ces banques sur le marché guinéen et une question de coûts administratifs élevés entraînés par la petite taille de la plupart des prêts agricoles. C'est également dû à l'absence d'un cadre juridique concernant les sécurités bancaires, notamment droits fonciers.

Obstacles au commerce. Le commerce externe a été considérablement libéralisé, mais il reste encore de nombreux obstacles administratifs à ces transactions. Il faudra du temps et des ressources pour en venir à bout. En outre, le transport des biens à l'intérieur du pays reste lent et soumis à la corruption. La commercialisation du riz importé subit les conséquences des arrivées périodiques de l'aide alimentaire, des politiques vacillantes concernant les prix officiels du riz et ces essais faits par le Gouvernement pour réglementer la distribution du riz importé à l'extérieur de Conakry.

Obstacles juridiques et institutionnels. En ce qui concerne le cadre juridique et institutionnel mis en place pour soutenir l'épargne et l'investissement du secteur privé, le grand problème est le manque d'uniformité entre le code d'investissement et les accords entre des entreprises particulières. Il convient également d'élaborer des codes sur les achats publics, des codes commerciaux, des codes du travail pour encourager la concurrence et s'assurer que l'accès aux ressources soit libre et égalitaire. Enfin, il convient d'arriver à un consensus national concernant les droits d'utilisation des terres, droits qui doivent être consignés dans le code du régime foncier.

Réforme publique. Le processus de réforme démarré en 1986 ne pourra se maintenir dans le temps que si le Gouvernement est capable de mettre sur pied une fonction publique efficace motivée et qualifiée, à même de gérer l'économie nationale dans le cadre d'une structure souple axée sur le marché. Cela demandera que l'on diminue le nombre des fonctionnaires à environ 45-50.000, que l'on augmente les salaires et traitements, en termes réels, du secteur public à des niveaux comparables à ceux du secteur privé et que l'on transfère (ou que l'on ferme) la plupart des entreprises publiques aux mains du secteur privé. En outre, l'administration du recouvrement fiscal et le contrôle des dépenses publiques demandent à être améliorés.

5/ En 1988, le taux de l'inflation était de 24% et le taux des intérêts versés pour les dépôts à terme de plus de six mois n'était que de 17%.

Investissement public. Enfin, il y a lieu de (1) renforcer au sein du Gouvernement la capacité à planifier un investissement public conformément au cadre macro-économique à moyen terme; (2) d'identifier et de préparer des projets conformément aux normes financières et économiques standard; (3) de préparer un budget global d'investissement annuel; (4) d'instituer un système pour le suivi matériel et financier des projets; et (5) de se donner les moyens d'évaluer les investissements publics dans le contexte des objectifs nationaux généraux. Faute de cela, les investissements du secteur public dans l'infrastructure, la recherche et la vulgarisation ainsi que de nombreux autres domaines de responsabilité publique resteront un goulot d'étranglement pour la réalisation du potentiel économique de la Guinée.

3. Manque de développement rural

Le manque de développement du secteur rural constitue une contrainte importante pour le développement économique. Les rendements sont très faibles par rapport au potentiel agro-écologique de la Guinée, d'où une faible commercialisation des produits agricoles. Les travaux de recherche et de vulgarisation agricole sont quasi-inexistants, à l'exception de quelques rares projets isolés. L'utilisation des intrants agricoles est extrêmement limitée, que ce soient les engrais, les semences améliorées, les produits phyto-sanitaires et les machines agricoles, en partie à cause des coûts des transports élevés limitant la rentabilité de leur utilisation. Le marché des intrants et du crédit agricole s'en trouvent limités. Le faible volume de la distribution des intrants, de la commercialisation des produits et du crédit rural font à leur tour grimper le coût unitaire à chacun de ces niveaux, décourageant leur utilisation et, partant, la production.

Les conséquences du manque de développement rural sont évidents. Si le secteur emploie 80% de la population, il ne contribue qu'à raison de 40% au PIB. Bien que les exportations agricoles augmentent lentement, elles ne représentent toujours que jusqu'à 5% des recettes d'exportation, ce qui est nettement en-dessous des niveaux d'avant l'Indépendance. Mais parallèlement, les importations alimentaires ont augmenté et représentent actuellement 20% de la facture totale des importations. Le volume des seules importations de riz a triplé ces dix dernières années.

Le défi à présent consiste à briser ce cercle de pauvreté et de production de subsistance. Il faut trouver des moyens d'investir dans l'agriculture pour relancer la croissance et la commercialisation sans toutefois rendre les exploitants agricoles et les commerçants dépendant de subventions. D'importants investissements dans la recherche agricole sont nécessaires pour trouver les options techniques faisables. Il convient d'encourager le secteur public à affecter des ressources de manière à stimuler la croissance. Des programmes de crédit novateurs doivent être mis sur pied pour mettre les capitaux dans les mains du secteur privé. Ce rapport a pour objet principal de proposer certaines manières d'apporter ces changements.

IV. SERVICES PUBLICS POUR L'AGRICULTURE

La présente section examine les activités du secteur public visant à encourager le développement agricole en Guinée. La première sous-section évalue le rôle du ministère de l'Agriculture, son organisation et sa capacité en tant que principal promoteur du développement agricole. Les sous-sections qui suivent se penchent sur chacune des fonctions importantes dans le domaine de l'agriculture.

A. Ministère de l'Agriculture et des Ressources animales (MARA) 1/

A la fin de 1985, lorsque le Gouvernement a démarré sa réorganisation du ministère agricole, celui-ci employait environ 15.000 fonctionnaires, représentant un rapport d'un fonctionnaire pour 50 exploitants agricoles. Reconnaisant l'inefficacité et la faiblesse de cette structure, le Gouvernement a cherché à diminuer le niveau du personnel d'environ 5.100 personnes et de regrouper simultanément toutes les activités du secteur agricole au sein d'un seul ministère. 2/ Guidé par ces objectifs, on a créé le ministère du Développement rural auquel on a confié l'agriculture, l'élevage, les pêcheries, la foresterie et le développement de l'infrastructure rurale. Depuis, ce ministère a été rebaptisé et est appelé à présent le ministère de l'Agriculture et des Ressources animales (MARA). La configuration actuelle du ministère est donnée sur la Figure 1.

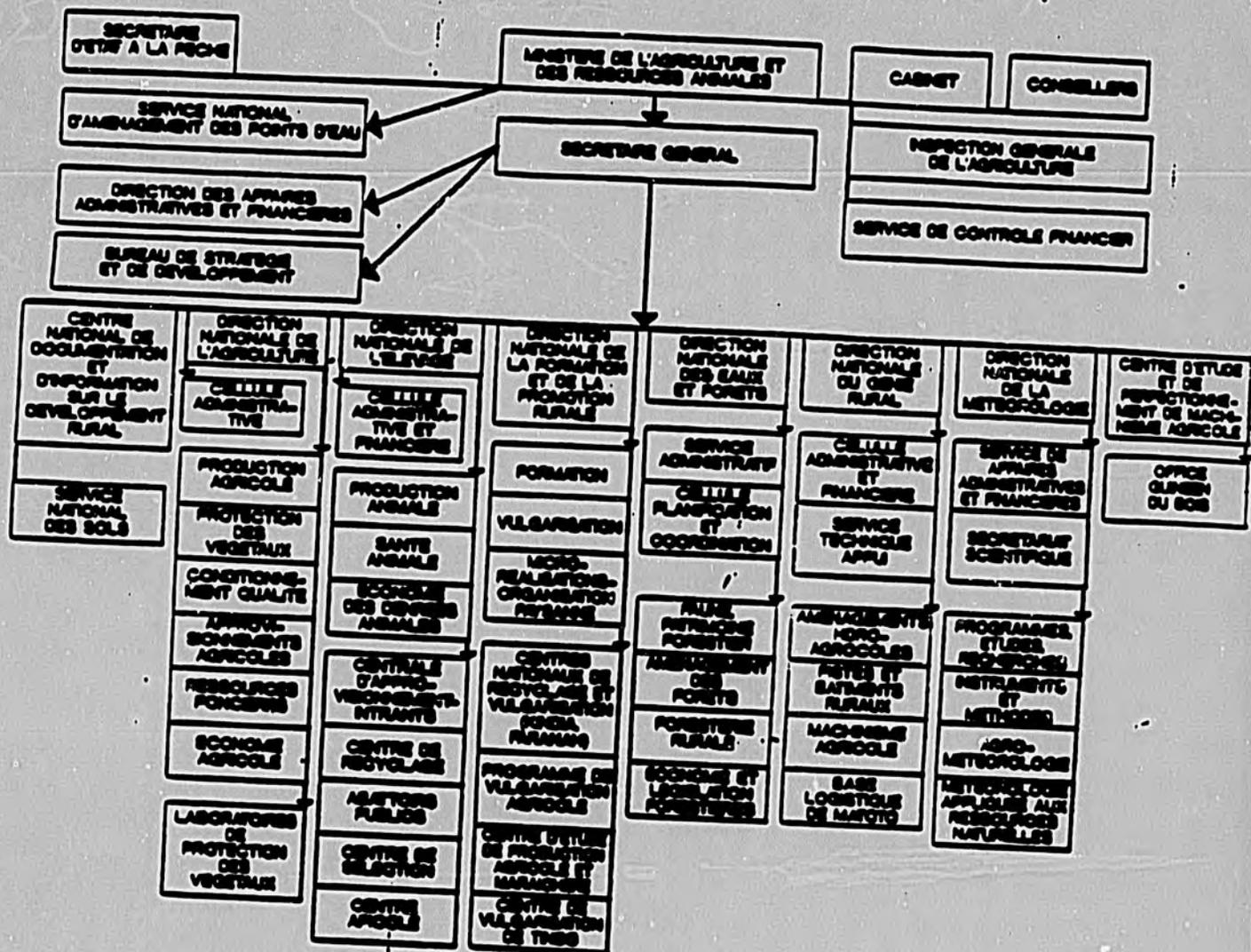
1. Rôle du développement agricole

Sous la Première république, le Gouvernement a fait des investissements directs importants dans la production et la commercialisation agricole. Ce rôle interventionniste a fait, dans une grande mesure, que de nombreuses autres activités traditionnelles du secteur public ont été négligées. L'on a ignoré en particulier les travaux de recherche, de formation et de vulgarisation agricoles, l'infrastructure rurale s'est détériorée et l'Etat n'a pas su répondre à ses responsabilités de gestionnaire et de protecteur des ressources naturelles publiques.

1/ Lors de l'examen des activités du MARA, l'équipe a visité les Départements de l'agriculture, de l'élevage, de l'infrastructure rurale, de la foresterie et des pêcheries, ainsi que la Division de la planification, Bureau de stratégie et développement et le Secrétariat général.

2/ Pour plus de détails, cf. ministère de Développement rural, Deuxième Projet d'appui aux services agricoles: renforcement du M.D.R., SCET-AGRI et AGROPROGRESS, 1987, ministère du Développement rural.

Figure 1
 Organisation des services centraux
 Ministère de l'Agriculture et des Ressources animales



Source: Banque mondiale, Staff Appraisal Report, Republic of Guinea, National Rural Infrastructure Project, Rapport No. 8012-GUI, 14 septembre 1989. Annexe 1, Carte 3.

Depuis 1984, le Gouvernement a cherché à se réorienter vers des responsabilités de service public, participant moins directement à la production et à la commercialisation agricoles. Le Programme de redressement économique et financier (PREF) de septembre 1985 a mis sur pied tout un ensemble de réformes structurelles immédiates pour les institutions étatiques. 3/ Les principaux objectifs du programme étaient de renforcer l'efficacité du Gouvernement et de faire baisser les prix en éliminant les emplois redondants et non-productifs et en décentralisant le processus décisionnel. Ces objectifs étaient sous-tendus par une stratégie à long terme dont les priorités étaient d'encourager les initiatives du secteur privé et de désengager l'Etat des activités productives tout en renforçant son rôle d'arbitre et de promoteur des investissements.

En avril 1989, une conférence nationale a été organisée pour élaborer un plan d'action et une politique agricole. A la suite de la conférence, une série de recommandations étaient faites. Parmi les priorités notons:

- autosuffisance de la production alimentaire;
- promotion des exportations agricoles;
- décentralisation des services du secteur public pour l'agriculture;
- retrait du secteur public dans la production et commercialisation agricoles et encouragement des initiatives du secteur privé en ce domaine; et
- libéralisation des marchés agricoles, suppression des barrières tarifaires, et libéralisation des prix.

Le MARA était à la tête d'un comité interministériel chargé de coordonner les travaux du Gouvernement et des bailleurs de fonds afin d'appliquer ces recommandations. Ce comité a mis en place des équipes spéciales qui sont en train d'élaborer une stratégie pour le secteur agricole. La section VI traite des questions importantes débattues actuellement par ce comité.

Les grands domaines où le MARA apporte actuellement des services agricoles sont: statistiques agricoles, analyse économique et formulation de politiques, vulgarisation agricole, protection des cultures et contrôle de la qualité, gestion et protection des forêts, santé animale et soutien à la production, développement de l'infrastructure rurale et administration des pêcheries. Les autres services importants pour l'agriculture qui ne relèvent pas de sa compétence sont notamment l'offre d'intrants, le crédit et les services bancaires et les travaux de recherche et de formation agricoles.

2. Organisation

A de nombreux égards, le MARA est structuré de la même manière que d'autres ministères agricoles dans les pays francophones, avec des directions pour les activités techniques ainsi que des services séparés pour

3/ République de Guinée, Programme de redressement national, perspectives de développement à moyen terme, 1987-1991, 1987.

l'administration et finances et un cabinet de conseillers auprès du Ministre. Mais une de ses particularités est le Bureau de stratégie et de développement qui est rattaché au Bureau du Secrétaire général plutôt que d'avoir une existence séparée. Cet arrangement donne au Bureau du Secrétaire général un rôle opérationnel important outre ses responsabilités administratives courantes. Il dilue également l'autorité du chef du BSD.

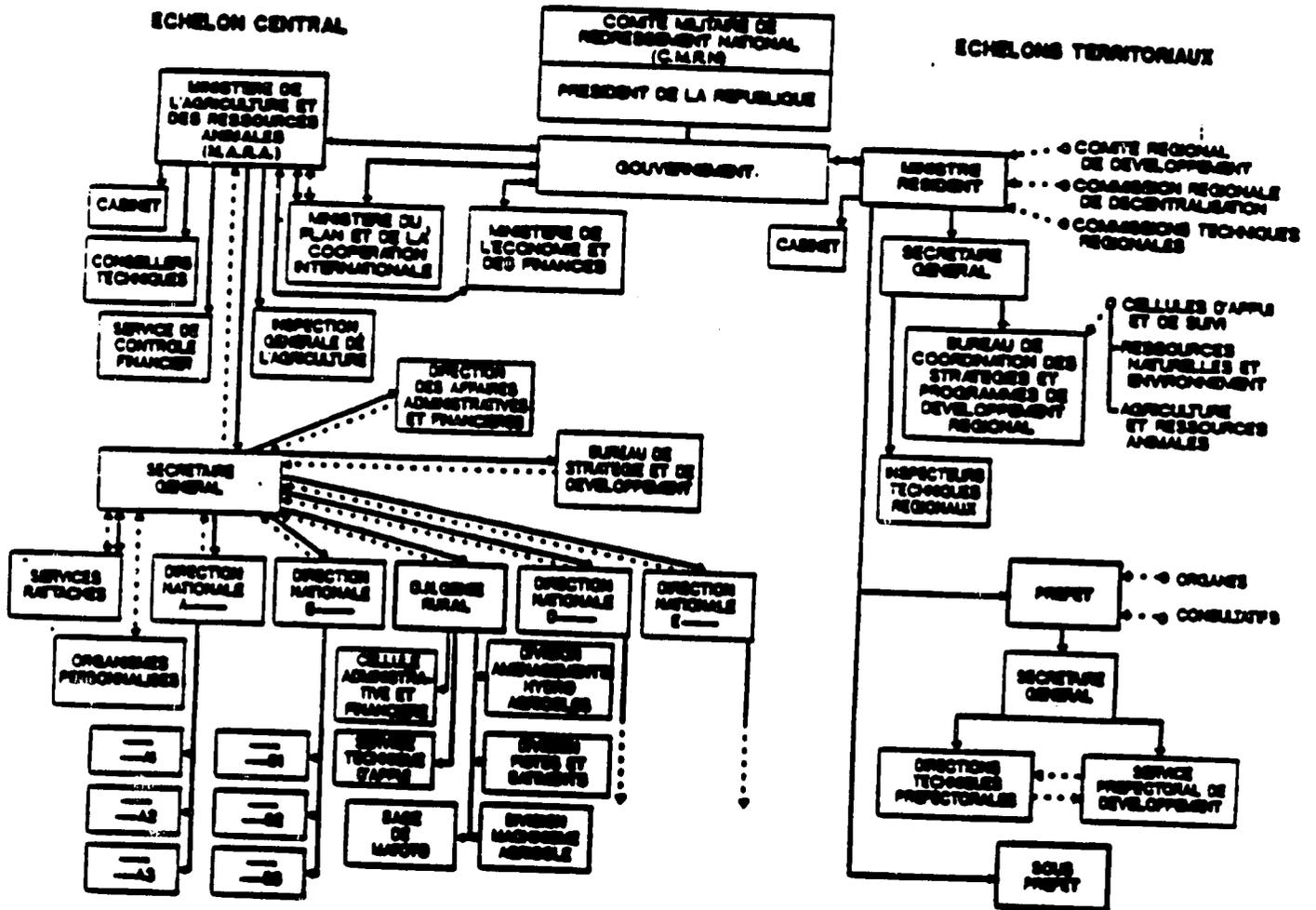
Outre ses directions centrales, le MARA supervise actuellement environ 90 projets dans le pays. L'Annexe E donne une liste de ces projets. La plupart des projets relève d'une ou plusieurs directions. Les grands projets sont souvent gérés par un service rattaché. Ces services semi-autonomes sont administrés plus efficacement et permettent un suivi et un contrôle financier répondant aux conditions des bailleurs de fonds. Une fois le projet achevé, ses fonctions sont absorbées par les directions concernées. Pour les directions de l'élevage, la vulgarisation, l'infrastructure rurale, les pêcheries et la foresterie, il existe de grands services nationaux qui fournissent un soutien logistique et technique, une formation du personnel et financement de certaines activités de terrain. La Direction nationale de l'agriculture, au sein du MARA, ne dispose pas d'un tel projet de soutien et, par conséquent, c'est la direction la moins active à l'heure actuelle. Le BSD n'a pas non plus de projet associé, bien qu'il continue certaines des activités qui faisaient partie du Second projet des services agricoles, achevé récemment.

Comme on peut le voir sur la Figure 2, le MARA a également des structures aux niveaux régional, préfectoral et sous-préfectoral. Dans chacune des quatre régions administratives, il existe une inspection d'agriculture faisant partie des collectivités régionales avec des représentants de chacune des directions du MARA. Aux niveaux préfectoral et sous-préfectoral, on trouve des directions techniques préfectorales. Le MARA a prévu de diminuer le nombre du personnel et d'intégrer les fonctions sur le terrain. Ces directives prévoient de décentraliser le MARA pour concentrer les ressources et le personnel au niveau préfectoral et diminuer le nombre du personnel aux niveaux régional et central. Le personnel au niveau central a déjà été fortement comprimé, mais ces réductions n'ont pas encore été appliquées dans les régions et les préfectures.

3. Gestion et administration

La coordination administrative et financière du MARA revient à la Direction d'administration et des Affaires financières (DAAF), rattachée au Bureau du Secrétaire général. La mission de la DAAF est de superviser toutes les questions administratives du MARA, chaque direction a également sa propre cellule d'administration et de finances. Un membre du personnel de chaque cellule est également un représentant auprès de la DAAF. Cette structure peut sembler redondante, mais vu le manque de communications au sein du MARA, elle semble améliorer l'efficacité administrative puisqu'elle décentralise les décisions administratives et financières. Mais les procédures sont très lentes vu les multiples niveaux d'approbation nécessaires pour déboursier les fonds. Tout au long de ce processus, l'autorité ultime reste concentrée au sommet de la hiérarchie ministérielle.

Figure 2
Structures organisationnelles aux niveaux central et territorial
Ministère de l'Agriculture et des Ressources animales



Source: Banque mondiale, Staff Appraisal Report, Republic of Guinea, National Rural Infrastructure Project, Rapport No. 8012-GUI, 14 septembre 1989, Annexe 1, Carte 2.

Au fur et à mesure que le MARA continue à augmenter le nombre d'activités entreprises, le besoin de décentraliser le processus décisionnel se fait de plus en plus ressentir. Mais en même temps il faut de meilleurs mécanismes de suivi et de contrôle pour assurer l'intégrité financière. Face à cette gageure, l'USAID est en train de financer un projet de gestion financière qui fournit une assistance technique, une formation et des crédits visant à rénover le cadre de travail physique du MARA. Ce projet semble avoir réussi à introduire de bonnes procédures de gestion et de suivi. Il a notamment permis de faire un recensement du personnel et un inventaire des meubles et du matériel. Toutefois, le MARA manque de formation technique et administrative pour gérer le flux de projets qui sont démarrés. Conscient de ce problème, le Secrétaire général a demandé que l'on installe un système plus informatisé et géré centralement pour permettre à ces bureaux de suivre les activités des projets.

4. Statistiques agricoles

Pendant la Première république, la collecte de statistiques agricoles était quasi-inexistante à l'exception de quelques enquêtes financées par des projets particuliers. Les plus importantes d'entre elles étaient le recensement agricole réalisé en 1975 avec l'assistance de la FAO auprès de 3.000 ménages agricoles répartis sur l'ensemble du territoire. En plus, l'étude AIRD a entrepris des enquêtes sur les prix à la consommation 1982. 4/ En 1984-85, la FAO a réalisé une enquête partielle auprès de 500 familles. Mais cette enquête se basait sur un échantillon trop petit et n'était donc pas considérée comme représentative. Hormis cela, certains projets ont permis de réaliser des enquêtes limitées dans certaines régions, comme la série d'enquêtes dans les marchés et auprès des ménages ruraux, réalisées par la CFDT en haute Guinée (1987-88).

Le recensement national agricole réalisé en 1988-89 par la Direction de la statistique du ministère du Plan promet d'être la source la plus utile de données des enquêtes agricoles actuelles. Les données de cette enquête sont en train d'être analysées. Elles couvrent un échantillon d'environ 4.500 ménages ruraux choisis à partir d'une base de sondage provenant du recensement de la population en 1983. L'enquête a été bien organisée et exécutée. Les résultats, devant être publiés en 1990, devraient fournir une excellente base permettant de mesurer l'activité dans le secteur agricole.

En 1986, l'on a créé dans le cadre du Second projet de soutien aux services agricoles de la Banque mondiale une Division des statistiques et de la documentation (DSD) au sein du BSD. Ce service a réalisé plusieurs enquêtes spécifiques et a permis de former le personnel statisticien actuel du MARA. Ces enquêtes ont notamment étudié la production et la commercialisation rizicoles

4/ Study of prices and Rural Producer Incentives - Final Report, République populaire de Guinée, Associates for International Resources and Development, février 1983; et Guinée: Etude du secteur agricole, Banque mondiale, Rapport No. 4672-GUI, 31 août 1983.

en haute Guinée, la production et la commercialisation des fruits en basse Guinée et des culture arbustives en basse Guinée.

La Division des statistiques du BSD sera remplacé ultérieurement par la Direction nationale de la statistique et de l'informatique. Cette direction devrait être mise sur pied dans le cadre d'un projet de la FAO qui continuera les enquêtes de statistiques agricoles commencées lors du recensement agricole national. La seconde étape du projet, appelée Système permanent de statistique agricole (SPSA) en est actuellement à l'étape de démarrage. 5/ Le recensement originel a été réalisé par le biais de la Direction de statistique du ministère du Plan, mais le SPSA est créé sur le tutelage du MARA.

Actuellement le SPSA a deux assistants techniques. Le conseiller supérieur est financé par la FAO et le PNUD et un second statisticien est financé par la Banque mondiale. Au niveau central, le SPSA a également un personnel d'environ 15 professionnels. Cinq d'entre suivront une formation à long terme pendant la durée du projet. Le SPSA a six micro-ordinateurs et du matériel connexe. Il recevra dix pickup du programme national de recensement agricole.

En plus du bureau central, le SPSA ouvrira un bureau dans chacune des quatre régions administratives du pays. Ces bureaux disposeront d'un superviseur, d'environ quatre contrôleurs et d'un petit personnel de soutien. Chaque contrôleur supervisera deux préfectures où l'on placera une équipe de deux enquêteurs. Chaque équipe couvrira un échantillon d'environ 50 familles pour l'enquête agricole ainsi que le marché préfectoral dans le cadre de l'enquête sur les prix et la commercialisation.

Tout au long du projet, le Fonds européen de développement (FED) financera les opérations du bureau de la haute Guinée et de la basse Guinée par le biais des projets de FED qui existent dans la région. La FAO/PNUD financera le poste en moyenne Guinée et la CEE le poste dans la région forestière.

La SPSA mettra en place une enquête agricole permanente en utilisant les mêmes instruments d'enquête que la FAO a utilisés pour le recensement agricole national. Cette enquête sera réalisée au niveau du ménage rural. Elle réunira des données sur les superficies plantées, les rendements, la production et la commercialisation. Des données complémentaires sur les ménages concernent la démographie familiale, les activités non-agricoles et les dépenses importantes. Cette enquête sera réalisée auprès d'un échantillon de 1.500 familles à l'échelon national. Les familles seront choisies aléatoirement dans des districts pris au hasard dans chaque préfecture du pays. Une seconde enquête continue, mise

5/ Pour étudier ce projet, nous nous sommes entretenus avec Walter Pfluger, assistant technique auprès du Service de statistique du BSD qui sera l'un des deux assistants techniques du projet SPSA, Dr. Sékou Cissé de la Division du suivi et d'évaluation du BSD, M. Amidou Diallo de la Division de statistique et de documentation du BSD, M. Mamadi Condé, Directeur du Projet national de recensement, et le représentant national de la FAO, M. Tourinier, chargé de superviser le projet.

en place par le SPSA, fera l'enquête dans les marchés sur les prix des produits agricoles et de l'élevage dans chaque préfecture.

A part ces enquêtes permanentes, le SPSA sera capable d'organiser des enquêtes ciblées pour répondre à des questions particulières. Par exemple, l'USAID doit financer une enquête nationale auprès des marchés agricoles. Cette étude permettra de faire une analyse approfondie des structures et opérations des marchés agricoles pour en évaluer les résultats. En outre, le SPSA sera un centre de collecte et de coordination pour les autres travaux réalisés dans le secteur agricole par divers projets, institutions de recherche, etc.

La collecte de données revient à la Division des enquêtes et recensement (DER). La Division de l'informatique et de la statistique (DIS) nettoiera et saisira les données dans les ordinateurs au niveau central. C'est à la Division de statistiques courantes (DSC) que revient l'analyse des données et la publication des résultats. Les responsabilités d'administration du système incombent à la Division d'administration et finances (DAF).

Les deux assistants techniques déjà affectés à la SPSA pensent consacrer l'essentiel de leur temps à l'administration de la collecte de données, mise en place des structures de collecte de données sur le terrain et formation du personnel. Une assistance complémentaire est nécessaire, d'après l'assistant technique déjà en place, en matière de formation informatique, saisie de données, analyse des données et notification de données. Pour cela, il prévoit de placer un spécialiste de l'information/statisticien auprès de la DIS et un économiste statisticien dans la DSC.

La transition du recensement national agricole à la SPSA semble déjà avoir pris du retard, mais l'enquête agricole ne sera probablement pas réalisée à temps cette année pour la moisson. Il est surtout grave de noter que le système de collecte de données mis en place lors de l'étape précédente du projet risque de s'écrouler si la SPSA ne commence pas rapidement ses opérations sur le terrain. Il faut nommer un directeur national pour pouvoir faire fonctionner au plus vite le SPSA.

5. Analyse économique et formulation de politiques

Le MARA non seulement doit publier les statistiques agricoles mais doit également être en mesure d'évaluer ces données. Ces compétences sont nécessaires si l'on veut qu'il élabore des politiques agricoles pertinentes et efficaces et définisse le rôle qui revient à l'Etat dans le secteur agricole. Qui plus est, étant donné l'importance des investissements publics dans l'agriculture guinéenne, le MARA doit être capable d'identifier et de concevoir des projets viables du point de vue économique et financier. Enfin si l'on veut expliquer les effets de ces investissements et étayer le processus d'élaboration des politiques et d'investissements, le MARA doit être en mesure de suivre et d'évaluer le succès ou l'échec des politiques et investissements agricoles.

Le Bureau de stratégie et développement (BSD) a été créé dans le cadre du Second projet de services agricoles de la Banque mondiale pour apporter au MARA

un soutien logistique, des capacités analytiques et des services consultatifs. Mais le projet s'est achevé prématurément sans qu'on ait eu l'impression qu'il ait réussi à atteindre ses objectifs. Néanmoins, le BSD continue à exister et à être responsable de la planification et de la formulation de stratégies ainsi que de la sélection et de l'évaluation des investissements.

La capacité actuelle du BSD à remplir ses fonctions semble être limitée si l'on en juge d'après la documentation disponible. Outre deux rapports sur la production et la commercialisation du riz et des cultures arbustives, il ne semble pas y avoir des rapports du BSD présentant des analyses sectorielles étayées par des statistiques.

En ce qui concerne l'identification de projets, le BSD a mis en place un mécanisme permettant de coordonner la planification des projets du secteur rural avec le budget d'investissement national élaboré par le ministère du Plan. Cela représente une étape importante dans la rationalisation de la planification de l'investissement, mais il ne fait guère plus que de comparer les sources de financement avec les projets identifiés. Le PSD n'a pas vraiment les capacités nécessaires pour évaluer la valeur économique ou la faisabilité financière à long terme des projets.

Le BSD a mis en place un système pour suivre les activités des projets du secteur rural grâce à un contrôle des dépenses financières et des réalisations matérielles sur une base annuelle. C'est un moyen d'évaluer les effets immédiats des projets sur le terrain. Toutefois, cela ne fournit pas des indicateurs des effets des projets sur une population cible. Pour cette raison, le MARA doit entreprendre des évaluations préliminaire et finale en utilisant des techniques d'enquête sur le terrain.

Une autre direction du BSD est chargée de l'analyse et de la planification économique. Pour le moment, elle n'est pas opérationnelle. Elle pourrait pourtant jouer un rôle vital dans la réalisation d'analyses économiques et autres types d'analyses nécessaires pour étayer les décisions générales quant aux politiques à choisir.

Outre son incapacité à faire des analyses économiques, le BSD ne semble pas être d'une grande assistance au Secrétaire général en ce qui concerne l'élaboration des politiques pour le secteur agricole. A cet égard, il est particulièrement important de renforcer les politiques économiques libérales. Bien que le Gouvernement de la Guinée déploie d'importants efforts pour diminuer son rôle dans la production et la commercialisation agricoles, l'héritage idéologique du régime précédent et le manque d'expérience de nombreux responsables en ce qui concerne une économie libre reste présente dans les discussions sur les diverses options de politiques.

B. Vulgarisation agricole

Les travaux de vulgarisation agricole incombent surtout à la Direction nationale de la promotion agricole. D'autres directions ont également des services qui s'occupent de vulgarisation dans le domaine de l'élevage et de la

foresterie. Malgré la pléthore de personnel qui continue à exister dans les régions, il n'y a pratiquement pas de ressources matérielles pour la vulgarisation agricole. Par conséquent, ces services ne sont guère efficaces.

Pour améliorer les résultats du service de vulgarisation, la Banque mondiale parraine un projet basé sur l'approche formation et visite. Cette approche prévoit la visite d'agents qui fournissent des conseils techniques aux exploitants agricoles. L'approche prévoit également un bon suivi de l'agent de vulgarisation pour s'assurer qu'il est en contact régulier avec les exploitants et qu'il leur apporte les messages appropriés. Pour leur permettre de se consacrer à cette tâche, on les dégage des responsabilités administratives ainsi que de la collecte de données et de la fourniture des intrants qui souvent prennent la plupart du temps de l'agent de vulgarisation.

Le but du projet est d'avoir un agent de vulgarisation pour environ 250 à 300 exploitants. On nomme un superviseur pour chaque groupe de 8 à 10 agents. En plus, un agent technique travaille avec chaque groupe pour renforcer leurs compétences techniques. Cet agent doit visiter souvent les instituts de recherche régionaux pour donner des conseils sur les problèmes agronomiques spécifiques ou des informations sur les derniers développements de la recherche. De cette manière, l'agent est un lien entre les établissements de recherche et les services de vulgarisation.

Le système formation et visites a été mis en place dans dix préfectures employant actuellement 150 agents de terrain et 15 superviseurs. On prévoit de l'étendre à 16 préfectures d'ici la fin du projet, bien que le processus ait été long, dû en grande partie à la difficulté de nommer des gestionnaires compétents au niveau national.

Le projet de la CFDT en haute Guinée est en train d'essayer un autre type d'approche à la vulgarisation. Celle-ci prévoit un transfert de technologie bien plus structuré combiné à un approvisionnement assuré d'intrants et un marché garanti pour la production. Le projet choisit les meilleurs exploitants avec lesquels travailler. Un contrat est passé avec ces exploitants, qui conviennent de planter tel ou tel produit et d'utiliser les techniques de production recommandées par le projet. Le projet apporte les intrants sur crédit et les conseillers techniques pour utiliser ces intrants. A son tour, l'exploitant convient de vendre une certaine partie de la production au projet à un prix donné. Le projet déduit les crédits en cours sur les revenus de l'exploitant.

Le modèle de vulgarisation de la CFDT a l'avantage d'assurer aux exploitants un marché à des prix connus, un approvisionnement sur d'intrants et de crédits et des conseillers techniques nécessaires à leurs activités. Le défaut est qu'il établit une relation de monopsonne entre la société et l'exploitant. Les exploitants doivent vendre à un seul acheteur et ne reçoivent peut-être pas la valeur intégrale de leurs produits. En plus, si la société décide de ne pas travailler avec un exploitant, celui-ci n'a pas d'autres débouchés. Si, par contre, la société n'avait pas le monopsonne sur l'achat de la production, comme pour le café et le riz, elle ne pourrait pas contrôler les ventes et, par conséquent, recouvrer son crédit. Le modèle est également limité puisqu'il ne concerne qu'une seule culture et des régions où les conditions de production sont pratiquement constantes. Cela est dû au fait que des variations

dans les activités et conditions de production demandent que l'on adapte leur régime de production qui sont des régimes très structurés et, par conséquent, très cher à réaliser dans un système centralisé.

Récemment le système de la CFDT a été légèrement modifié près de Mamou. La Société agroindustrielle de Guinée (SAIG), société privée, a acheté une vieille usine de conserves de viande et prévoit de mettre en conserve les fruits frais et les légumes. Cette année, la SAIG a encouragé la production de fruits de la passion distribuant à crédit aux exploitants des semences, des engrais, des produits chimiques pour protéger les cultures, elle a également fait des démonstrations des techniques de production. En retour, la Société promet d'acheter les fruits qui seront exportés frais ou mis en conserve. Cet effort n'a été lancé qu'en 1988, mais on compte déjà 80 cultivateurs qui participent et la liste d'attente de ceux qui désirent s'y joindre ne cesse de s'allonger.

Dans plusieurs régions du pays, les projets agricoles fournissent des services de vulgarisation aux exploitants. Notons deux exemples: le Projet agricole de Guéckédou (PAG), et l'Opération rizicole de Siguiré (ORS). Ces projets apportent services de vulgarisation ainsi qu'intrants, par le biais du service de vulgarisation agricole. Ils fournissent également du crédit pour encourager l'utilisation d'intrants et couvrir les coûts de fonctionnement du service de vulgarisation. Mais si cette forme de vulgarisation peut être utile tout au long du projet, elle devient chère et généralement ne peut pas être maintenue une fois que le projet est achevé.

Dans de nombreux pays de l'Afrique de l'Ouest, les producteurs reçoivent une assistance technique par l'intermédiaire de sociétés de marchands privés qui vendent les machines et les intrants agricoles. En discutant avec l'équipe, les sociétés d'import et autres sociétés commerciales en Guinée se sont montrées moyennement intéressées à former leur personnel pour qu'il puisse apporter ce type d'assistance. Vu les niveaux actuels de la demande d'intrants, il n'existe que peu de marchands privés qui ont de l'expérience dans ce domaine.

Bientôt les exploitants agricoles pourront mettre en marche la radio et écouter Radio rurale pour recevoir des conseils techniques. Cette station est financée par un consortium de bailleurs de fonds: la FAO coordonne l'effort, l'assistance suisse apporte le matériel et l'UNICEF aide à élaborer les programmes. Radio rurale sera sous la tutelle du ministère de l'Information, les autres ministères techniques pourront élaborer leurs propres programmes. Le MARA n'a pas encore défini qui sera responsable de ce travail.

C. Développement, protection des cultures et contrôle de la qualité

La Direction nationale de l'agriculture, première direction du MARA, comprend six services chargés de la protection des cultures, du contrôle de la qualité des exportations (conditionnement), des ressources de la terre, de l'offre d'intrants, des aspects financiers et de la production agricole. Quatre services -- offre d'intrants, aspects financiers de l'agriculture, gestion des ressources naturelles et production agricole -- semblent redondants et les descriptions de tâches soit ne correspondent plus soit sont mal définies. Mais,

par contre, les services de protection des cultures et contrôle de la qualité remplissent des fonctions importantes. Malheureusement, suite à un manque de politiques clairement définies et de fonds, leurs activités ont été très diminuées.

Le service de protection des cultures est particulièrement important dans le secteur car des pertes importantes surviennent dans la production et le stockage des céréales à cause des rongeurs, des insectes et des maladies. Le service est particulièrement préoccupé par la menace de sauterelles dans les régions du Nord, mais n'a pas pu obtenir le financement nécessaire pour lutter contre ce problème puisque la Guinée n'est pas considérée comme un pays prioritaire pour le programme international de lutte contre les sauterelles.

Les cultures d'exportation, surtout les fruits et les légumes, doivent répondre tout particulièrement à certaines normes d'apparence et de qualité des produits. Les services de contrôle de qualité sont donc importants pour apporter normes et documentations nécessaires permettant d'assurer aux importateurs étrangers que la qualité est constante et acceptable. La direction de conditionnement possède actuellement des bureaux dans chaque préfecture qui certifient la qualité des exportations. En plus, elle a des postes importants aux frontières pour vérifier la certification des exportations et importations. Une taxe de conditionnement est demandée au moment de l'obtention de la licence d'exportation.

Les interviews avec les exportateurs de fruits et de café indiquent que les procédures de contrôle de la qualité varient grandement. Un des grands exportateurs d'ananas est arrivé à demander aux agents préfectoraux du contrôle de la qualité de venir inspecter les produits au moment où ils sont empaquetés sur le terrain. Puis, ces agents escortent les produits au bureau préfectoral où ils sont certifiés immédiatement. Au port d'exportation, le certificat est vérifié et la taxe est versée. Les autres exportateurs de fruits apportent leurs produits au bureau préfectoral où ils sont inspectés et emballés. Un exportateur de fleurs ne présente son produit à l'inspection qu'une fois arrivé à l'aéroport avant l'envoi. Le MARA étudie des manières de simplifier et uniformiser le processus de contrôle de la qualité. Il envisage également de supprimer la taxe sur le contrôle de la qualité pour encourager les exportations agricoles.

La Direction nationale de l'agriculture a besoin d'assistance pour reformuler ses politiques et tenir compte du voeu de décentralisation et privatisation de l'Etat et pour concentrer ses activités dans des domaines où le rôle public est encore nécessaire. Par exemple, la Division de l'approvisionnement chargée de surveiller l'offre d'intrants n'a pas de raison d'être puisque la distribution des intrants a été transférée au secteur privé. De même, la Division d'économie agricole doit en principe recommander les prix des intrants et des produits agricoles. Vu que le Gouvernement ne fixe plus les prix agricoles (sauf pour le riz), le rôle de la Division se limite au suivi des prix et à l'organisation des foires agricoles. Le premier élément sera bientôt pris en charge par le système permanent de statistique agricole et le deuxième relèvera probablement de la Direction de la promotion agricole. Il pourrait faire partie des tâches incombant à la Direction de la promotion agricole. La Direction de la production agricole ne réalise guère que les fiches techniques, maintenant que l'Etat ne participe plus directement à l'agriculture. La Division

des ressources foncières est chargée de gérer les terres rurales. Cette fonction importante n'est pas très bien définie suite à l'ambiguïté des statuts concernant le régime foncier. En plus, les responsabilités de cette division semble chevaucher avec certaines de celles de la Direction nationale des forêts et de la chasse.

D. Développement de l'infrastructure rurale

L'infrastructure rurale de la Guinée -- routes, ponts, travaux d'irrigation et drainage et systèmes d'alimentation en eau -- sont en très mauvais état et peu développés. Le réseau ferroviaire ne couvre que 12.000 km. Cela ne représente que 4,3 km par 100 km² dans une région, soit 1,8 km pour 1.000 habitants. Cela fait de la Guinée un des pays les plus mal desservis en Afrique. Quant au réseau routier, 5.000 km sont classés comme routes rurales passables, suivant les définitions de la Banque mondiale. Il existe 6.500 km de routes rurales en plus qui sont impraticables. La détérioration de la voirie rurale est surtout due au manque de fonds pour l'entretien. Les travaux prioritaires (par exemple, les ponts) ont été entrepris par des communautés locales, disposant de peu, voire pas du tout, d'assistance du Gouvernement.

Vu la forte pluviosité sur la plupart de la Guinée, il n'y a pas de problème de disponibilité d'eau (sauf dans l'extrême Nord). Mais il y a problème de qualité. Les trois quarts de la population dépendent des puits traditionnels, d'étangs ou de rivières souvent contaminées. De plus, l'assainissement laisse à désirer dans les zones rurales: pratiquement 50% de la morbidité et mortalité est imputable aux maladies hydriques et au manque d'hygiène.

En ce qui concerne maîtrise de l'eau pour l'agriculture, 210.000 hectares de terre ont été identifiées dans le pays comme sites éventuels pour des aménagements de drainage et d'irrigation. Mais nombreux de ces sites ne conviennent pas pour d'autres raisons. Dans certains cas, parce qu'ils sont trop loin des villages, dans d'autres parce qu'ils ont déjà été choisis comme sites de développement dans le cadre du Projet national de l'infrastructure rurale. Ainsi, malgré l'intention du Gouvernement cherchant à étendre les aménagements d'irrigation au-delà du niveau proposé pour ce projet, l'obstacle pourrait très bien être le manque de terre.

Le Gouvernement joue un rôle très important au niveau des investissements dans l'infrastructure matérielle qui ne sont pas à la portée des particuliers et dont le public recueille des avantages importants. La Direction nationale du génie rural (DNGR) au sein du MARA est chargée de la voirie, des bâtiments et structures, des travaux d'irrigation et de drainage. L'alimentation en eau incombe au Service national d'aménagement des points d'eau (SNAPE) du MARA. Le ministère des Transport et des Travaux publics (MTTP) est chargé des grandes routes et des autres structures publiques.

Actuellement, plusieurs politiques publiques influencent directement le rôle du Gouvernement dans le développement de l'infrastructure rurale. Premièrement, le Gouvernement a déclaré son intention de se retirer des services pouvant être assumés par le secteur privé. Dans le contexte de l'infrastructure

rurale, il prévoit de prendre une part moins importante aux travaux de construction et de dépendre davantage des entrepreneurs privés. Deuxièmement, le Gouvernement a déclaré que les bénéficiaires des investissements devraient participer au choix des travaux et à leurs financements. En ce qui concerne l'infrastructure rurale, l'Etat tient à ce que les bénéficiaires participent à l'entretien et, si possible, à la construction de l'infrastructure. Cette politique cherche à susciter un engagement de la part des bénéficiaires et à recouvrer une partie des coûts grâce à leurs contributions. Troisièmement, le Gouvernement tentera de coordonner les investissements dans le cadre des programmes nationaux conçus pour diminuer les coûts de gestion des projets, éviter les investissements redondants et la répétition d'erreurs afin d'assurer des investissements qui soient durables. Enfin, l'Etat a souligné le besoin de former le personnel national pour qu'il puisse assumer les rôles remplis actuellement par les experts étrangers qui reviennent chers. Cette politique ne vise pas seulement à diminuer les coûts mais également à assurer la pérennité des programmes d'investissements.

Le Gouvernement a fait de l'infrastructure rurale une priorité immédiate. Les investissements dans l'infrastructure s'élèvent à 62% du budget d'investissement total du pays prévu de 1989 à 1991. L'Annexe E fournit la liste des investissements les plus importants en cours ou en négociation. Citons notamment l'important projet national d'infrastructure rurale de 83 millions de dollars. Il apporte un soutien direct à la DNGR pour entreprendre des investissements dans la voirie, les structures d'alimentation en eau, les systèmes de contrôle d'eau pour le développement des bas-fonds. Il permettra également d'apporter un soutien au MARA pour la formation, l'assistance technique, la remise en état des bureaux et la préparation d'une série d'études pour de nouveaux projets. L'USAID devrait contribuer environ 25 millions de dollars à ce projet. Le projet, ainsi que la contribution de l'USAID, est traité dans la section VII du présent rapport.

Jusqu'à présent, la DNGR a été le planificateur, le concepteur et le constructeur de pratiquement tous les grands investissements matériels publics du secteur rural. Elle s'est donc constituée ces 20 ou 30 années un stock impressionnant de matériel. Mais ce matériel est mal entretenu et sous-utilisé. La DNGR est en train de réorganiser ses services et de se retirer des travaux de construction. Elle continuera à apporter une assistance technique à la planification des projets et contrôlera les travaux de construction. La DNGR, conformément à cet objectif, prévoit de vendre son matériel à une entreprise mixte détenant des intérêts publics et privés. Le matériel qui ne sera pas repris par cette entreprise sera vendu au secteur privé.

La SNAPE, le service d'eau du MARA, doit devenir un organisme personnalisé avec une autonomie financière et administrative. La SNAPE participe déjà à un bon nombre de projets, faisant surtout appel à des contrats avec le secteur privé pour exécuter les travaux (cf. Tableau IV-1). Vu cette méthode, le service fonctionne de manière relativement efficace.

Outre ces institutions publiques, il existe un certain nombre d'entreprises de construction moyennes qui se sont établies récemment en Guinée et qui ont de l'expérience en matière de construction rurale. Ces entreprises se sont agrandies et ont commencé à concurrencer les entrepreneurs étrangers pour les

travaux de réfection et d'entretien routiers ainsi que pour certains projets de construction. Dans les villes, on trouve également de petits entrepreneurs qui construisent surtout des habitations. Ces entreprises n'ont que peu de matériels et peu d'expérience pour les projets d'infrastructure rurale.

E. Santé animale et soutien à la production

La Direction nationale de l'élevage du MARA est chargée du service de santé animale. Elle a également pour mission d'encourager l'élevage. Au sein de la Direction de l'élevage, on trouve deux services: production animale et santé animale, ainsi qu'un certain nombre de services connexes, dont laboratoire de vaccination, laboratoire vétérinaire, deux centres de vaccination et trois centres de soins vétérinaires. Le service emploie actuellement 1.500 personnes, bien que le réaménagement du MARA, prévoit une coupe à 596. Cette compression du personnel a déjà été faite au niveau national où il n'existe plus que 47 personnes. Mais ces coupes n'ont pas encore été faites au niveau régional.

A l'instar des autres activités publiques, les services vétérinaires et les activités de production ont fortement diminué pendant la Première république. Tentant de reprendre son rôle, la Direction de l'élevage bénéficie actuellement d'un soutien technique pour un projet triennal, projet de remise sur pied du secteur de l'élevage démarré à la fin de 1986 avec la Banque mondiale, la Caisse centrale de coopération économique (CCCE), le FAC, et la BADEA. Le projet englobe la santé animale, les efforts pour privatiser les moyens d'élevage et un programme de formation pour les agents. Ce programme inclura plus tard les membres des associations d'éleveurs.

TABLEAU IV-1

Activités de la SNAPE depuis 1979
(Points d'eau productifs)

Année	Source	Forages			Total	Total Points d'eau
		Puits	En régie	Entreprise		
1979	15	18	NC	NC	NA	33
1979-1980	75	40	NA	NC	NA	115
1980-1981	55	45	NA	NC	NA	100
1981-1982	71	47	NA	NC	NA	118
1982-1983	66	45	34	44	78	189
1983-1984	58	48	66	NC	66	172
1984-1985	86	42	64	NC	64	192
1985-1986	87	40	64	176	240	367
1986-1987	150	44	28	273	301	495
1987	128	34	38	355	393	555
TOTAL	791	403	294	848	1,142	2,336
POUR CENT	34%	17%	13%	36%	49%	100%

Source: Banque mondiale, Staff Appraisal Report, Republic of Guinea National Rural Infrastructure Project, 14 septembre 1989, Annexe 2, Tableau 1.

La Direction de la santé animale est chargée des questions de santé publique et soins vétérinaires. Elle s'occupe surtout de la campagne annuelle de vaccination. L'objectif de cette campagne est de vacciner tous les animaux dans un rayon de 50 km autour de la frontière nationale, contre la peste bovine et la pleuropneumonie bovine contagieuse. En 1987, 33.000 bovins ont été vaccinés contre la peste bovine. Pendant la campagne de 1988, on a vacciné 502.000 têtes et la campagne de 1989 prévoit de vacciner 750.000 têtes. Ces vaccinations sont gratuites. En plus, en 1988, on a vacciné 400.000 animaux contre l'anthrax (pour un coût de 50 FG par vaccin).

Les vaccins sont actuellement achetés à l'étranger car la maison de production des vaccins à Kindia a fait faillite après être devenue autonome. Le Gouvernement aimerait la relancer mais étudie comment il pourrait concurrencer les vaccins importés sans protection ou subventions. Les soins vétérinaires doivent également être privatisés. Le Gouvernement a décidé de demander le coût complet des soins et produits vétérinaires. Pour appuyer un service vétérinaire privé, il faut restructurer les laboratoires de diagnostic. En plus, le Gouvernement espère permettre aux vétérinaires privés de participer à la campagne nationale de vaccination sous contrat avec le Gouvernement.

La Direction de production animale entreprend diverses études et projets sur la production et la commercialisation agricole. Cette division cherche à accroître la race de N'Dama résistante à la trypanosomiase. La Guinée compte le plus de N'Dama du monde entier, mais le Gouvernement a arrêté les exportations de N'Dama, car il aimerait s'assurer que la population génétique est préservée pour améliorer la race. Le Gouvernement aimerait également trouver un moyen de certifier la tolérance à la trypanosomiase avant que les N'Damas ne soient exportés afin d'augmenter leur valeur.

Le PNUD finance un projet visant à améliorer et promouvoir la race des N'Dama. La première étape de ce projet était un effort pilote visant à définir et à tester des moyens pour avoir des N'Damas tolérants à la trypanosomiase. La seconde étape, élargissant cet effort, a été retardé car le financement attendu ne s'est pas matérialisé.

Les autres activités en cours sont deux projets visant à améliorer l'élevage de volailles dans les villages (PISIE et FAC) et un projet pour encourager la production des petits ruminants (Fonds international pour le développement agricole, FIDA). Le projet de restructuration du secteur de l'élevage prévoit également une opération pour apporter du crédit aux associations d'éleveurs leur permettant d'acheter les produits vétérinaires.

F. Protection et développement des pêcheries 6/

La plate-forme continentale de la Guinée est l'une des plus grandes et des plus riches en Afrique de l'Ouest. Les estimations pour 1983 suggèrent que dans la zone de pêche des 200 miles, il existe environ 1.233.000 tonnes de biomasse marine, permettant une prise annuelle de l'ordre de 180 - 220.000 tonnes. 7/ Ces ressources sont plus importantes que celles que tous les autres pays de l'Afrique de l'Ouest réunis, sauf la Guinée Bissau, qui a des ressources halieutiques analogues et le Sahara de l'Ouest dont les ressources (2.093.000 tonnes) sont nettement au-dessus de celles de la Guinée.

Mais suite à une gestion inefficace de la part du Gouvernement et une surexploitation par les flottes légales et illégales, les ressources halieutiques de la Guinée sont en train de s'épuiser rapidement. La preuve c'est que les balistes (balistes carolinensis) qui généralement ne sont pas pêchés, représentent maintenant plus de 80% des prises, à la place d'espèces plus précieuses qui constituaient la partie la plus importante des pêches commerciales jusqu'au milieu des années 70.

Outre ses ressources au large, la Guinée a un potentiel de pêche interne de 50.000 à 60.000 tonnes par année. Contrairement aux ressources de haute mer, ces dernières sont sous-utilisées, la prise annuelle étant estimée seulement à 26.000 tonnes.

Le Secrétariat de la pêche, rattaché au MARA, est responsable de la protection des ressources halieutiques. En ce qui concerne les ressources en haute mer, la Guinée se concentre sur la surveillance, le contrôle et l'imposition des bateaux de pêche étranger, puisqu'elle ne possède ni le matériel ni l'infrastructure pour exploiter elle-même ses ressources. La Banque mondiale, les canadiens (CIDA), et les français (CCCE) fournissent un financement pour améliorer la capacité du Gouvernement à suivre et à contrôler les pêcheries en haute mer. Ce projet fournira au Gouvernement bateaux et matériel pour lui permettre de contrôler la prise de biomasse par les bateaux étrangers. L'Office de la recherche scientifique et technique d'outre-mer (ORSTOM) et le FED apportent également une assistance au Gouvernement en vue de moderniser la station de recherche halieutique à Busura, ce qui améliorera les capacités de contrôle de la base des ressources marines du Gouvernement.

Le Gouvernement est en train de construire une flotte de pêche en haute mer au lieu d'imposer les bateaux étrangers qui pêchent dans ces eaux. Pour construire une capacité de pêche en haute mer, les Français financent 3 chalutiers de 32 mètres pour la SOGUIPECHE, entreprise mixte qui pourra vendre

6/ La plupart des informations dans cette section proviennent d'interviews tenues avec les responsables du Secrétariat de la pêche et de Vlad Kaczinsky, Development Strategy of the Guinean Industrial Fisheries Sector. Part I: Sectoral Analysis and Management, Seattle: Institute for Marine Studies, Univ. of Washington, avril 1987.

7/ ibid, pages 8, 16.

le poisson sur le marché mondial. Le Gouvernement est également sur le point d'acheter 21 chalutiers de 14 mètres au Brésil, qu'il louera au secteur privé. La Banque mondiale étudie un port de pêche à Conakry pour voir s'il peut apporter l'infrastructure nécessaire pour soutenir une pêcherie industrielles.

En ce qui concerne les ressources à l'intérieur des côtes, le Gouvernement a lancé un certain nombre d'activités pour améliorer et élargir l'industrie des pêches artisanales. La Banque africaine de développement aidera le Gouvernement à installer un certain nombre de petits ports de pêche et fournira les moyens nécessaires aux pêcheurs. Les Japonais et les Italiens financent chacun des centres de pêcheries artisanales (à Bousoma et Dubreka respectivement) où l'on pourra entretenir et réparer les moteurs. La FAO étudie également la possibilité d'un projet intégré pour aider les communautés de pêche. En plus, le Secrétariat cherche un financement pour un projet visant à installer une usine de fabrication de filet et de cordes.

Malgré ces efforts, il reste plusieurs questions préoccupantes. Par le passé, le Gouvernement a subventionné divers matériels de pêche (filets, cordes, moteurs). Il prévoit maintenant de remettre la fourniture de ces articles au secteur privé. Mais jusqu'à présent les fournisseurs privés ne se sont montrés ni intéressés ni prêts à remplir cette fonction.

Une seconde question touche à la commercialisation des poissons. Jusqu'à présent, la plupart des poissons frais vendus sur le marché de Conakry ont été écoulés par l'organisation publique, l'OPEMA. Cette organisation achète le poisson à des taux préférentiels auprès des bateaux de pêche étrangers et de la compagnie nationale, la SONIPECHE, puis revend les produits à des prix très subventionnés. Le Gouvernement propose de se retirer et de remettre ces activités au secteur privé.

Le marché des poissons à l'intérieur est également très sous-développé. En général, on ne trouve que du poisson fumé fourni par les pêcheurs artisanaux. Il semble y avoir d'énormes possibilités d'augmenter la vente de poisson frais, mais cela demande que l'on mette en place une infrastructure de stockage à froid dans les diverses régions.

Un troisième domaine débattu est celui de l'imposition sur le carburant. Jusqu'à présent, les pêcheurs doivent payer une taxe sur le carburant qu'ils utilisent dans leurs bateaux. Le Secrétariat de la pêche aimerait qu'on les exonère de cette taxe afin d'encourager la production agricole. Mais cette proposition est controversée du fait que le Gouvernement s'est engagé à diminuer les subventions aux secteurs productifs.

Enfin, le Secrétariat est très préoccupé par le niveau de formation du personnel. Pour le moment, les cadres du service sont des agronomes et des vétérinaires peu qualifiés pour la gestion et la protection des pêcheries. La Banque mondiale va financer la formation des inspecteurs et observateurs dans le cadre du projet de gestion de la foresterie et des pêcheries, mais la pénurie de qualification au niveau supérieur subsiste. Seulement, le Secrétariat de la pêche n'a pas su articuler clairement ses besoins de formation jusqu'à présent. De plus, on ne sait pas dans quelle mesure il va se désengager d'une participation directe dans la production et la commercialisation des pêcheries. Les

projets actuellement en cours devraient permettre de résoudre ces questions et offrir peut-être à l'USAID des possibilités de financement dans ces secteurs à l'avenir.

G. Gestion des ressources naturelles et protection de l'environnement

L'attention tant nationale qu'internationale est tournée actuellement vers la gestion des ressources naturelles en Guinée. En effet, les rapides rythmes d'érosion, de déboisement et d'épuisement des sols sont de graves questions sociales et économiques. Cette section évalue d'abord les principales questions concernant la gestion des ressources naturelles en Guinée, puis traite des initiatives du Gouvernement et de son pouvoir en ce domaine.

1. Questions actuelles liées à la gestion des ressources naturelles

Nombreux des problèmes des ressources naturelles demandent une intervention publique car les problèmes débordent l'utilisateur individuel de ses ressources. Cela s'applique, par exemple, à la dégradation des sols et l'épuisement des forêts et des ressources halieutiques. Quatre-vingt à quatre-vingt-dix pourcent dans la région géographique de la Guinée est couverte par un sous-sol dur. Une fois que les couches supérieures sont enlevées suite au déboisement et à l'érosion les terres deviennent infertiles. Dans certaines régions, la couche supérieure a 1 m de profondeur ou plus, mais dans d'autres, surtout les collines, elle est relativement mince. Ce sont des zones très exposées, d'autant plus qu'elles ont des densités de population élevées.

Les problèmes des sols les plus apparents en Guinée se trouvent sur les bassins versants du Fouta Djallon d'où proviennent les sources des fleuves Gambie et Sénégal, qui se jettent dans le fleuve Niger. La stabilité de ces bassins versants est donc très importante pour les pays en aval ainsi que pour la population du Fouta Djallon.

Les problèmes environnementaux les plus importants du Fouta Djallon sont: (1) l'érosion des sols et l'envasement des réservoirs en aval, (2) l'épuisement des sols, (3) l'épuisement du bois de feu, (4) la pluviosité décroissante. Depuis les années 40, un certain nombre d'auteurs ont décrit l'érosion dans le Fouta Djallon comme un problème important, mais aucune étude de l'érosion n'a été faite pour documenter l'ampleur effective du problème. Les études récentes faites par GERSAR, ORSTOM, et Harza Engineering Company semblent indiquer que les problèmes liés à l'érosion seraient moins graves qu'anticipés. 8/ Les pires problèmes sont les vallées abruptes où la culture sur coupe et brûlis a exacerbé

8/ Cité dans John Heermans et Paula J. Williams, Natural Resource Management in the Fouta Djallon Watershed, Guinea: A Pre-Feasibility Study Conducted for USAID, International Institute for Environment and Development, septembre 1988, page 27 et Appendice B.

l'érosion. Par conséquent, on assiste à un phénomène de rapide sédimentation près du barrage de Kinkon. Mais il ne semble pas que des bassins inférieurs des fleuves dans les pays voisins aient été menacés. Toutefois, vu la rapide croissance de la population dans les régions et les augmentations récentes dans l'activité économique, les répercussions pourraient rapidement s'étendre aux bassins inférieurs des fleuves. Il y a donc tout lieu de mettre en place des programmes de contrôle de l'érosion dans le Fouta Djallon. Il convient parallèlement de démarrer un effort de recherche de plusieurs années pour mesurer la véritable étendue de l'érosion et suivre les changements nécessaires pour étayer une formulation rationnelle de politiques.

Un second problème, celui de l'épuisement des sols, semble être plus immédiat dans le Fouta Djallon que dans les autres parties de la Guinée. Les périodes de jachère dans le Fouta sont actuellement de cinq à sept ans, c'est-à-dire moins de la moitié que les périodes de jachère traditionnellement pratiquées par les exploitants. Certains faits suggèrent également que les rendements céréaliers ont diminué, passant de 500-600 kg/ha il y a une génération à 200-300 kg/ha aujourd'hui. 9/ Les problèmes les plus importants en ce qui concerne la fertilité des sols sont l'acidité élevée, la toxicité par l'aluminium et le fer et une baisse dans les niveaux d'éléments nutritifs des sols. L'une des manières de remédier à ces problèmes est d'augmenter les matières organiques dans les sols. Pour cela on propose des techniques, telles la culture en corridor, les ventes de légumes, application de compostes et de fumier vivant. Une autre solution techniquement faisable consiste à utiliser des engrais et de la chaux, mais le fait que ces produits n'existent pas dans les régions et qu'ils reviennent chers peut limiter la viabilité de cette solution.

L'épuisement du bois de feu constitue un troisième problème dans le Fouta. Dans certaines régions, le bois de feu devient de plus en plus cher. Généralement, on le ramasse sur les terres en jachère et puisque ces périodes raccourcissent, la production de bois sur ces terres diminue également. Par ailleurs, Heermans et Williams suggèrent que la pénurie de bois de feu n'est pas aussi répandue car les populations dans certaines parties de la région ne pensent pas que le bois de feu est un problème important. 10/

Par contre, les populations locales considèrent que la diminution des pluies est un grave problème. Le dessèchement saisonnier de rivières qui ont auparavant coulé toute l'année en est une preuve. Une des études constate que de 1970 à 1985, la pluviosité annuelle dans le Fouta Djallon a diminué de 300 mm. 11/ Bien que les raisons de ce phénomène soient controversées, les répercussions sont importantes non seulement pour les populations locales mais également pour les habitants en aval dans les plaines. Le manque de pluies fait

9/ M. L. McGahuey, An Investigation of the Soil, Forestry, and Agricultural Resources of the Pita Region of the Republic of Guinea, juin 1985.

10/ Heermans et Williams, Natural Resource..., 1988, page 29.

11/ Heermans et Williams, Natural Resource..., 1988, page 28. Les auteurs citent une seconde source qui indique que la pluviosité annuelle a diminué de 500 mm ces 30 dernières années.

diminuer les rendements et, partant, il faut augmenter les superficies cultivées. Cela signifie périodes de jachère plus courtes et/ou déplacement dans les zones plus marginales vulnérables aux problèmes environnementaux.

Les autres régions de la Guinée connaissent elles aussi leur quantum de problèmes liés à la gestion des ressources naturelles. Mais partout ces problèmes sont difficiles à quantifier à cause du manque de données. Par exemple, l'aménagement de systèmes d'irrigation dans les bas-fonds et les plaines d'inondation interfèrera avec les flux d'eau naturels dont il est difficile de prévoir les conséquences. Le déboisement aux fins d'agriculture et dans une mesure moindre pour l'exploitation du bois pourrait avoir des répercussions écologiques difficiles à mesurer. Il y a de nombreuses régions en Guinée où la couche supérieure des sols est mince et sujette à l'érosion, pouvant ainsi exposer le sous-sol dur. Mais ces régions n'ont pas été délimitées.

2. Questions liées au régime foncier

Outre les problèmes spécifiques sus-mentionnés, le problème du régime foncier et des droits d'utilisation des terres constitue un problème plus général pour le Gouvernement. Cette question est fondamentale pour la gestion des terres, des forêts et de l'environnement, puisqu'il faut définir les droits et obligations entre l'utilisateur des ressources et les ressources utilisées. Pour le moment, il existe trois types de lois appliquées aux questions foncières. Premièrement, un ensemble complexe de droits traditionnels et de lois coutumières qui sont encore respectées dans de nombreuses parties du pays. Deuxièmement, la période coloniale a laissé un héritage de lois modelées sur les antécédents européens. Enfin, les lois votées depuis l'Indépendance par le Gouvernement constituent un troisième ensemble de régime foncier.

Les récents changements politiques et l'orientation vers une économie libérale ont souligné le besoin de disposer d'un système foncier rationnel pouvant servir de base aux investissements fonciers et au développement d'un marché immobilier. En plus, la solution aux problèmes environnementaux comme le déboisement, l'érosion des sols et l'épuisement des sols demande une définition des lois et obligations en ce qui concerne les terres. Sans régime foncier, les efforts visant à encourager les améliorations dans l'aménagement et la protection des terres sont futiles.

3. Initiative du Gouvernement en ce qui concerne la gestion des ressources naturelles

Pour répondre aux problèmes sus-mentionnés, le Gouvernement cherche actuellement à redéfinir le système de régime foncier. Les deux textes à l'état d'avant-projet sont en grande partie incompatibles. L'un préparé par le ministère de l'urbanisme et de l'habitat s'oriente sur des problèmes du secteur urbain. Une seconde proposition a été élaborée par le ministère de l'Agriculture et des Ressources animales. Les deux textes proposés ont des points de vue très différents en ce qui concerne (1) le pouvoir et prérogatives de l'Etat, (2) le

rôle accordé aux lois coutumières et autorités locales, et (3) les possibilités de détention privée des terres.

Des comités inter-ministériels ont été formés pour résoudre les différences dans cette proposition. Vu la sensibilité politique de ces questions, il est peu probable que l'on arrivera à une solution dans un avenir proche. Par conséquent, la meilleure solution pour faire avancer les choses consiste probablement à mettre sur pied des programmes pilotes qui traitent des problèmes et ressources naturelles dans le cadre de nouveaux arrangements fonciers, sans changer la politique générale en ce domaine.

Le Gouvernement est en train d'élaborer un plan d'action environnemental. Pour cela, il a créé une unité de coordination spéciale, la Cellule d'appui au plan d'action environnemental qui dépend du ministère du plan. Cette cellule coordonne les activités de quatre groupes de travail interministériel: (1) économie et planification environnementale, (2) politique, institutions et législation de l'environnement, (3) gestion de l'environnement naturel, et (4) outils et systèmes d'information.

La gestion et la protection des forêts rentre dans le mandat de la Direction nationale des forêts et de la chasse (DFC). Ce service du MARA vient de terminer un plan national d'action forestière couvrant une période de six ans (1988-1993). ^{12/} La direction a également élaboré un code forestier et un code de la faune, soumis à l'approbation finale du Gouvernement.

Le Gouvernement insiste beaucoup sur l'amélioration du service national de foresterie aussi bien au niveau central que préfectoral, surtout du point de vue organisation, procédures, formation, habitation, matériel de travail et équipement. La direction de la foresterie a terminé sa restructuration au niveau national, avec des coupes de personnel de 180 à 69. Il y a quatre services et deux cellules d'appui:

- Foresterie rurale
- Faune et protection de la nature
- Aménagement des forêts et reboisement
- Economie et législation foncières
- Cellule de la planification et de la coordination
- Cellule de l'administration et des finances

Un plan de réorganisation au niveau préfectoral a été élaboré mais n'a pas encore été appliqué. On prévoit de diminuer le personnel régional faisant partie d'un niveau de plus de 2.000 personnes à 981 personnes. En plus, parallèlement au plan national d'action forestière, on a élaboré un plan préfectoral pour identifier les activités que peuvent démarrer les agents de la DFC dans les collectivités locales sans avoir trop besoin d'une assistance extérieure. La plupart de ces activités qui seraient situées au niveau villages ou particuliers concerneraient les petits peuplements forestiers et la culture en corridor. Pour

12/ République de Guinée, Politique forestière et plan d'action: plan d'action de six ans 1988-1993, 1988.

cela, la DFC a demandé l'assistance de l'USAID afin de pouvoir mettre sur pied des interventions au niveau préfectoral. La DFC aimerait en particulier que l'USAID envisage de financer le volet formation de son personnel à ce niveau.

L'USAID a déjà collaboré avec la direction de la foresterie dans le cadre d'un projet pilote concernant les petits peuplements forestiers et les forêts communales. Ces travaux s'étaient terminés en 1984. Mais le projet a continué avec des volontaires du Corps de la paix et s'est "raccroché" plus tard au projet de la FAO sur les bassins versants. L'USAID s'est également engagé à gérer deux bassins versants plus dans le cadre du projet de soutien à la gestion des ressources naturelles. Ce projet est examiné avec plus de détail dans la section recommandations.

H. Recherche et formation agricoles 13/

Pendant de nombreuses années, la recherche agricole a été négligée et mal gérée. Avant l'Indépendance, il existait une structure de recherche bien gérée et convenablement financée, axée sur les cultures vivrières, les fruits et légumes et les cultures industrielles. Des stations de recherche existaient à Bordo, Foulaya, Koba, et Sérédou. Les recherches sur les cultures vivrières concernaient surtout le riz, le maïs et les arachides. Les variétés mises au point dans le cadre de ce programme sont encore très prisées, à cause de leur caractéristiques agronomiques et de consommation.

Peu après l'Indépendance, le Gouvernement a chargé le ministère de l'Éducation de superviser les travaux de recherche agricoles. Pendant les 20 ans qui ont suivi, le financement pour la recherche est devenu de plus en plus rare et les stations de recherche se sont tournées vers la production. Après 1980, lorsqu'on a créé l'opération nationale pour le développement de riziculture (ONADER), organisation nationale, et grâce à la participation de la Guinée à la WARDA (West African Rice Development Association) et au programme de recherche SAFGRAD (Recherche et développement des céréales alimentaires en zone semi-arides), la recherche sur la riziculture a redémarré dans une certaine mesure. Pendant la même période, les Chinois ont financé plusieurs travaux de recherche portant sur le riz, le thé et le tabac (1979-1983). De même que les Coréens du Nord à Kilissi en 1983. Pour soutenir ces efforts, au début des années 80, l'USAID a financé un certain nombre de projets, notamment un nouveau laboratoire à l'Institut de recherche scientifique de Foulaya, un centre de recherche et de vulgarisation à Tindo, et une ferme d'élevage expérimentale à Faranah. Ces projets se sont achevés plutôt que prévu à cause des difficultés à travailler à cette époque en Guinée. De plus, un projet de l'USAID qui prévoyait un

13/ Les principales sources d'information sur les recherches agronomiques en Guinée sont l'ISNAR, Lignes directrices de développement de l'Institut de recherche agronomique de Guinée et esquisse de programme de recherche à long terme, août 1989; et la FAO, Assistance à la réorganisation et au renforcement de la recherche agricole, rapport technique.

important volet de recherche a également été annulé. Ces projets n'ont pas été réalisés à cause du manque de soutien apparent du Gouvernement.

Aujourd'hui, les travaux de recherche agricole ont été confiés à un nouvel institut, l'Institut de recherche agricole de Guinée (IRAG). Cet institut continue de dépendre du ministère de l'Education et de la recherche scientifique, mais la question continue à être débattue. Le MARA aussi bien que le ministère de l'Education aimerait que l'IRAG entre dans leurs compétences.

L'IRAG comprend huit centres de recherche. Quatre d'entre eux doivent devenir des centres de recherche régionale: Foulatya en basse Guinée, Bordo en haute Guinée, Bareng en moyenne Guinée, et Sérédou dans la région forestière. Les quatre autres (Kilissi, Faranah, Koba, et Boussoura) deviendront des centres de recherche spécialisée. Le tableau ci-après ne donne les principales activités prévues pour chaque centre 14/

Domaines de recherche	Principales priorités	Centres de recherche
céréales	riz maïs	Foulaya, Kilissi, Koba Bordo
racines et tubercules légumineuses	manioc arachides	Foulaya, Kilissi Bordo
légumes	tomates, oignons, etc.	Bareng
cultures industrielles	coton	Bordo
fruits	banananes, ananas, mangues, etc.	Foulaya
cultures arbustives	café	Sérédou
pêcheries	pêche à faible échelle et en eau profonde	Boussoura
élevage	bovins, petits ruminants	Faranah, Conakry
foresterie	agroforesterie	Sérédou

Outre les activités sus-mentionnées, le centre de Foulaya fournit également une infrastructure de recherche centrale avec des laboratoires d'analyse, de centres de documentation et des services de macro-économie et de sociologie rurale.

Le personnel de l'IRAG compte plusieurs chercheurs chevronnés. De plus, certaines des stations sont assez bien équipées et ont un bon stock de matériel génétique. Cela n'empêche qu'il faut continuer à faire des investissements importants pour que l'IRAG ait une véritable capacité de recherche agronomique. L'IRAG a notamment besoin de matériel de laboratoire, de locaux de stockage à froid et de chambres de séchage. Et surtout, un financement renouvelable doit être mis à la disposition de l'IRAG si l'on veut que l'institut soit en mesure de réaliser des programmes de recherche réussis.

14/ Adapté de Lignes directrices..., ISNAR, 1989, pages 28 et suivantes.

Dans un avenir immédiat, les directives pour le développement de l'IRAG lui demandent de (1) consolider ses ressources et les concentrer à créer une structure opérationnelle au siège de Conakry, puis au sein de chacune des stations de recherche sur le terrain, (2) de placer un petit nombre de techniciens dans chaque centre pour commencer le programme prioritaire, (3) d'entreprendre une formation sur place du personnel et (4) d'établir des liens avec les instituts de recherche des pays voisins et avec les travaux de recherche des projets agricoles en Guinée. 15/

Dans le cadre de son programme de recherche actuelle, l'IRAG accorde la priorité à la recherche agronomique appliquée et adaptée. Cette recherche se concentre surtout sur l'amélioration de semences, la maîtrise de l'eau et l'agronomie. L'on cherche surtout à utiliser des variétés qui demandent peu de produits intermédiaires. La stratégie visant à une dépendance moindre face aux intrants est née de la situation suivante: coûts élevés des intrants aux prix non-subsventionnés, faible pouvoir d'achat des exploitants agricoles et manque de crédit rural non-subsventionné.

Vu le grand nombre de personnes avec une éducation supérieure qui sont déjà employées par le secteur public en Guinée, la Faculté de l'agronomie ne fonctionne plus comme établissement d'enseignement. A la place, les membres du MARA qui restent dans la fonction publique reçoivent une formation sur le tas ou sont recyclés dans le cadre de séminaires, ateliers en Guinée et brefs stages à l'étranger. Ce n'est que dans quelques domaines que, par exemple le service de la foresterie, qu'il y a besoin de formation formelle aux niveaux inférieurs.

I. Offre d'intrants

Avant 1984, deux organisations publiques ont monopolisé les importations et la distribution d'intrants au secteur agricole. La SEMAPE s'occupait des engrais, des herbicides, des insecticides, des némacides et du matériel de pêche de l'élevage, et de la volaille; AGRIMA se chargeait des outils et machinerie agricole. Ces deux organisations existent encore aujourd'hui. En théorie, elles offrent toujours les mêmes services. Mais en 1985, le Gouvernement a aboli leur monopole. Les marchés des intrants sont actuellement ouverts aux secteurs privé et public. Mais vu la demande très limitée de ces intrants, le secteur privé s'avance avec hésitation dans ce marché. Les politiques publiques ont également freiné quelque peu les diverses initiatives. Les intrants distribués en Guinée par les secteurs public et privé se destinent essentiellement aux projets ou grandes entreprises privées.

15/ ibid, pages 30-33.

1. Secteur public

Pendant des années, la SEMAPE était le seul fournisseur guinéen d'engrais, de pesticides et de produits chimiques. De 1981 à 1987, la SEMAPE importait annuellement environ 2.000 à 3.000 tonnes d'engrais dont la grande partie était financée par l'aide étrangère. 16/ Depuis 1985, le Gouvernement a libéralisé l'achat d'intrants agricoles. La dernière importation de la SEMAPE en 1987 représentait environ 1.500 tonnes d'engrais. Une inspection faite en 1989 dans l'un de leur deux entrepôts à Conakry a permis d'indiquer la présence de petites quantités de 15-15-15, 17-17-17, et super-triple phosphate ainsi que d'autres produits chimiques. Une partie de leurs stocks consiste en engrais et autres produits chimiques donnés par les bailleurs de fonds. Le Tableau IV-2 indique les derniers prix au détail des engrais de la SEMAPE.

En principe, la SEMAPE vend soit à des particuliers privés qui font une demande auprès de son bureau à Conakry soit à quelques marchands au niveau préfectoral. Ces marchands bénéficient d'une remise de 5% de la SEMAPE s'ils vendent les produits aux prix officiels établis. La SEMAPE signale que la majorité des marchands ont reçu les engrais à crédit, les taux de remboursement n'étant que de 15%. L'on ne sait pas si ces engrais ont été vendus et à quel prix. Un des marchands ayant acheté des engrais à la SEMAPE en a vendu une grande quantité en 1989 à une société privée à des prix environ la moitié des prix de la SEMAPE.

Lors d'une visite dans un entrepôt de la SEMAPE, les membres de l'équipe ont vu des personnes acheter environ 500 kg d'engrais pour un projet, payant le prix officiel. Il semble donc que la SEMAPE maintienne les procédures formelles pour liquider ses stocks.

L'AGRIMA continue à fonctionner et emploie de nombreux fonctionnaires, mais n'a rien importé depuis plusieurs années. L'AGRIMA n'a pas donné d'informations sur ses opérations mais une brève visite dans ses entrepôts indique que son stock de pièces de rechange est vieux et obsolète et qu'il ne reste guère de matériel motorisé. En 1985, l'AMIGRA a fermé tous ses points de distribution intérieurs et en 1986, elle a importé sa dernière cargaison de 20 batteuses, 406 pneus, et 10 tracteurs (une valeur de 619 millions FG). Selon un rapport entre 1985 et 1987, l'AMIGRA a importé plus de 5,5 millions de matériel, et les ventes de 1984 à 1986 s'élevaient à moins de 500.000 dollars. 17/ Actuellement, le gros du matériel agricole qui reste à l'AGRIMA est composé de pelles et d'arrosiers vendus quatre fois le prix des mêmes articles fabriqués par les forgerons locaux de Kindia (cf. Tableau IV-1). Le Gouvernement négocie la privatisation et/ou la fermeture de la SEMAPE et de l'AGRIMA, mais aucune action ne semble imminente.

16/ Charles J. Heureux, Etude de la demande d'intrants agricoles et de leur distribution en République de Guinée, Devres, 25 juillet 1987, page 46.

17/ Heureux, Etude de la demande..., 1987, pages 38-39.

2. Secteur privé

Les nouveaux importateurs privés de machines agricoles (décortiqueuses, moulins, pompes à moteur, etc.) semblent peu nombreux et sont entrés à titre d'essai sur le marché. Leur commerce consiste généralement à importer de l'équipement et du matériel comme les automobiles, matériel de construction et groupes électrogènes. Nombreuses des grandes entreprises -- FACIL, INTER-EQUIP, UNICIG, et LAG -- font de la publicité sur leur matériel agricole importé, mais en fait aucun de ces concessionnaires n'a eu un contrat de vente important avec le secteur privé, la majorité des ventes se sont faites auprès de certains projets.

TABLEAU IV-2
DISPONIBILITE ET COÛT DE CERTAINS INTRANTS AGRICOLES, 1989
(Francs Guinéens)

Intrant	SOCIETE						
	AGRIMA	Fabricant Local (Kindia)	Facil	Honda	Inter-Equip	SEMAPE	UNICIG
Lombardini							
Pompe à moteur	2,926,954						
Pelle	6,000	1,500					
Arrosoir (Galvanisé)	7,475				6,000		
Arrosoir (Plastique)	1,950						
Houe (petite) (Daba)		750					
Houe (grande) (Daba)		1,500					
Moulin à riz			3,250,000				
Moulin à gaz			1,000,000				800-1,900,000
Pompe à diesel (60 m ³)			4,600,000				
Pompe à diesel (45 m ³)			3,000,000				
Pompe à moteur Honda 5 chevaux				450-500,000			
Moulin à farine avec pompe à moteur							1,000,000
Moulin avec moteur							2,500,000
Batteur manuel							500,000
Pompe à moteur Lister 5 chevaux							
Seau					800,000		
Hache							
Brouette		7,000					
Engrais composés (15-15-15/ tonnes)					20,000		
Engrais composés (17-17-17/ tonnes)						171,250	
Urée						173,825	
Sulfate de potassium							438,000
Décortiqueuse manuelle							530,000
							300,000

Source: Interviews avec les entreprises.

Les ventes les plus importantes étaient celles indiquées par les représentants locaux de Honda (les frères Fawaz) qui ont vendu 52 petites pompes Honda en 1987, et INTER-EQUIPE qui a vendu 50 petits articles de matériel agricole pendant les deux dernières années. Ces importations étaient toutes

soumises à un tarif d'importation de 10% et une taxe sur le chiffre d'affaires de 10%. L'on ne sait pas exactement quel pourcentage de ce matériel était acheté par les projets et quel pourcentage par les particuliers. La plupart était vendu au comptant. Plusieurs concessionnaires maintiennent que la demande est limitée à cause du manque de crédit, crédit qu'ils n'offrent pas, alors que d'autres ne sont pas convaincus que la demande est fonction de la disponibilité du crédit. L'INDEX, par exemple, ne fournit plus de matériel agricole, prétendant que la demande est quasi-inexistante.

La seule entreprise privée qui semble avoir des stocks importants de matériel agricole à Conakry est l'UNICIG, qui en 1989 a reçu 11 décortiqueuses (manuelles et diesel), 3 moulins (avec et sans moteur), du matériel de battage, et des pulvérisateurs. Les autres entreprises ont plusieurs pièces de matériel agricole en stock, mais elles pourvoient surtout aux commandes en demandant qu'on leur expédie les articles. Les commandes mettent deux mois à arriver et si leur valeur dépasse 5.000 dollars, elles doivent être évaluées par VERITASE qui confirme les prix et les quantités. Cette confirmation coûte 1% de la valeur CAF de la commande et peut retarder la livraison d'un autre mois. Les importations de tout le matériel agricole sont soumises aux tarifs d'importation de base de 10% et à la taxe sur le chiffre d'affaires de 10%.

Le secteur privé est encore moins actif en ce qui concerne la distribution de produits chimiques et de semences. Une seule entreprise semble chercher à importer et à distribuer des engrais. L'UNICIG a importé récemment à titre d'essai 5 tonnes d'urée et de sulfate de potassium. Bien qu'ils aient indiqué avoir fait une grande publicité, peu, voire pas du tout, d'engrais n'ont été vendus et la plupart reste dans les entrepôts de l'UNICEG à Conakry. Selon l'UNICIG, il n'y a pas de réelle demande d'engrais à un prix que le secteur privé puisse se permettre. 18/ Les engrais importés sont sujets à la taxe ordinaire de 20%, et à moins qu'ils ne soient achetés en grandes quantités, les coûts de transport sont élevés. 19/

L'UNICIG semble être la seule à chercher à importer et à distribuer d'autres produits chimiques destinés à la revente. Par exemple, les insecticides, les némacides et les herbicides. Elle indique une demande plus forte pour ces produits que pour les engrais. En 1989, l'UNICIG a vendu 15 différents produits de protection des plantes à des distributeurs et à des particuliers les offrant dans des unités aussi petites que les sachets de 25 grammes.

Il y a deux ans, l'INDEX a cherché à vendre des semences de légumes et de fleurs importées. Elle n'a pas pu trouver de marché pour ses semences, même à 50% du prix en gros. Finalement, l'INDEX a distribué les semences. L'UNICEG est la seule autre entreprise qui semble avoir importé des semences pour le secteur privé. Son expérience sur ce marché s'est avérée plus positive que celle

18/ Tel qu'indiqué sur le Tableau IV-1, l'UNICIF a offert ses engrais à des prix nettement supérieurs à ceux de la SEMAPE, même si l'on tient compte des différences de qualité.

19/ L'UNICIG estime que leurs coûts de transport à Conakry étaient égaux aux coûts des engrais FOB.

de l'INDEX. Jusqu'en octobre 1989, elle avait vendu environ 200 kg de semences en petites et grandes quantités. La plupart de ses ventes étaient conclues avec des planteurs de légumes.

Les grandes entreprises agricoles privées (Guinée Fleur, SOGUICAF, SALGUIDIA) importent directement la plupart de leurs intrants agricoles. Elles indiquent que la SEMAPE n'est pas une source fiable, que l'AGRIMA n'importe plus et que le secteur privé n'arrive pas à répondre à leurs besoins. Contrairement aux importations en gros de produits chimiques et du matériel, sujets à une taxe de 20%, toutes les importations directes des entreprises réglementées par le code d'investissement sont exonérées des taxes à l'importation.

Plusieurs facteurs aident à expliquer le manque de participation du secteur privé dans la distribution des intrants agricoles. Premièrement, la demande est très faible. Vu les prix relatifs des produits et des intrants, les systèmes de production existants, il n'est pas profitable pour la plupart des exploitants agricoles d'investir dans des systèmes plus intensifs. Une grande partie des caféiers et palmiers du pays sont vieux et ne répondent pas bien à l'application d'intrants et une forte proportion des fruits n'ont été pas vendus. Qui plus est, les prix du riz et des autres céréales sont trop faibles pour soutenir l'application d'engrais, à des prix non-subsventionnés.

En second lieu, la demande peut être ralentie par le manque de crédit rural. L'on trouve des décortiqueuses commerciales de riz et de café dans les centres urbains comme Mamou et Kindia, et même plus dans la région forestière. Il y a donc une demande pour ce type de matériel de transformation. Mais l'investissement dans la transformation est bloqué par l'absence de toute institution financière autre que des projets qui fournissent des crédits à moyen terme dans les zones rurales. Enfin, la politique publique décourage l'initiative privée. La SEMAPE, en particulier, a un important stock de matériel disponible à des prix nettement inférieurs à ceux du secteur privé. Ce dernier ne sait pas très bien à quel niveau d'activités s'attendre à l'avenir de la part d'AGRIMA ou SEMAPE. Cela combiné au nombre limité de ventes réalisées par ces organisations pendant ces dernières années, semble indiquer qu'il est risqué d'investir dans la commercialisation des intrants. Enfin, la trêve fiscale accordée aux sociétés aux termes du code d'investissement, même si elle se limite à trois ans, mine les activités du secteur commercial qui lui doit payer l'intégralité de la taxe de 20% sur les importations.

J. Crédit et banques agricoles 20/

1. Crédit public

Avant 1985, le crédit agricole était fourni par la Banque nationale de développement agricole (BNDA), créée en 1961. Après une période expansionniste jusqu'en 1964, la BNDA a été forcée de limiter strictement le crédit à cause des problèmes de remboursement. Par la suite, ces activités se sont surtout concentrées sur les entreprises du secteur public, par exemple, les fermes agropastorales d'arrondissement (FAPA), AGRIMA, et SEMAPE. En 1980, il n'y avait pratiquement pas de crédit public disponible pour le secteur agricole. Le seul crédit de la BNDA qui continue à être mis à la disposition des agriculteurs était distribué dans le cadre de quelques projets agricoles financés par les bailleurs de fonds (surtout pour le projet d'ananas de Daboya et l'Opération rizicole de Guékédou). Ces projets n'ont pas mieux réussi à recouvrer les dettes que la banque. En 1985, plus de 80% des prêts de la BNDA étaient jugés irrécouvrables. En réponse à cette crise, le Gouvernement a fermé toutes les six banques d'état en 1985, dont la BNDA. On les a remplacé par trois banques commerciales privées et deux banques commerciales où le Gouvernement détient des parts (cf. ci-dessous).

Il n'existe pas actuellement d'institution publique nationale qui offre des crédits agricoles. La position du Gouvernement, telle qu'indiquée lors de la Seconde conférence nationale sur le développement rural en avril 1989, demande l'adoption d'une stratégie adaptée au crédit rural qui intégrerait l'approche union de crédit et coopérative de crédit. Les recommandations prévoient de subventionner le crédit dans certains cas spéciaux.

La plupart des grands projets de développement agricole ont des opérations de crédit liées aux intrants que leur fournit le projet (engrais, semences, produits chimiques, matériel agricole, etc.) 21/ Ces opérations ont échoué dans une large mesure. Un examen de ces projets fait dans le cadre du projet de crédit rural (cf. ci-dessous) suggère qu'à l'exception du projet de la CFDT

20/ Ces cinq dernières années, un certain nombre d'organisations ont fait des études sur le crédit et les banques en Guinée. S'agissant notamment de l'Equator Advisory Services, Limited, Feasibility Study: New Commercial Bank of Guinée, août 1986; William Garvey, Le crédit et les coopératives agricoles en Guinée, National Cooperative Business Association, 10 juillet 1987; ministère du Développement rural, Le crédit agricole et le financement de l'agriculture. Tome 2. Documents complémentaires, juin 1987; Robert R. Nathan Associates, Inc. et le World Council of Credit Unions, Inc. Guinea Economic Policy Reform Support Project. Projet de rapport final, présenté à l'USAID le 3 juillet 1989.

21/ Les grandes opérations du projet sont les suivantes:

- 1) Opération rizicole Siguirí
- 2) Projet agricole Guékédou
- 3) Projet de développement rural-CFDT Kankan
- 4) Projet de développement rural intégré de Kissidougou, et
- 5) Second projet du secteur élevage

aucun n'a remboursé plus de 35% de ses prêts. Le projet de la CFDT est le seul cas où les taux de remboursement étaient acceptables (environ 97 pourcent). Mais ce projet n'a pu rembourser que parce qu'il détenait le monopole du marché de coton, ce qui lui a permis de soustraire les dettes de ses paiements aux agriculteurs.

Voici quelques unes des raisons qui expliquent pourquoi tous les programmes de crédit ont échoué: 22/

- Les modalités des prêts reflètent généralement des taux d'intérêt négatifs, en termes réels, ce qui décapitalisent les programmes.
- Les prêts sont liés à des intrants spécifiques qui ne correspondent pas forcément aux besoins des exploitants.
- Les agents de crédit ne sont guère qualifiés et ne sont pas encadrés; par conséquent, les comptes des prêts ne sont pas bien tenus et dans certains cas, n'existent même pas.
- Les bénéficiaires ne comprennent pas les conditions du prêt et sont incapables de se conformer aux procédures.
- D'après l'expérience faite avec les plans de crédit précédents, l'idée s'était répandue qu'on ne peut pas forcer quelqu'un à rembourser un prêt, qu'il arrive souvent que les prêteurs ne remboursent pas et que, dans le long terme, on va essayer l'ardoise. Par conséquent, l'attitude actuelle est qu'un crédit n'a pas besoin d'être remboursé.

2. Banque commerciale privée

Outre la Banque centrale, il existe actuellement cinq banques intervenant en Guinée. La Banque islamique de Guinée, la Société générale de banques en Guinée (SGBG) et l'Union internationale de banques en Guinée (UIBG) sont entièrement privées, alors que la Banque internationale pour l'Afrique de l'Ouest en Guinée (BIAG) et la Banque internationale pour le commerce et l'industrie de la Guinée (BICIGUI) sont détenues respectivement à 51% et 50% par le secteur public. En plus, une banque américaine, l'Equator Bank, envisage d'ouvrir une succursale.

Parmi ces banques, la BICIGUI est la seule qui a des succursales dans les régions (à l'exception d'une seule succursale de la SGBG à l'extérieur de Conakry). La BICIGUI compte actuellement huit succursales dans les régions et

22/ Nathan Associates et World Council of Credit Unions, Guinea Economic Policy ..., 1989, pages 16-20 et 99-100.

trois à Conakry. 23/ Pratiquement tous les prêts de la BICIGUI sont des prêts à court terme pour les transactions commerciales. Plus de 80% des prêts vont aux importateurs. La Banque n'accorde pas de prêts à moyen et à long terme à cause des risques élevés et de l'incapacité des emprunteurs à fournir des garanties. En plus de ces obstacles, les prêts agricoles tendent à être petits, rendant le coût de leur remboursement très élevé. En outre, la BICIGUI et les autres banques en Guinée n'ont pas suffisamment de personnel expérimenté et qualifié pour étudier les propositions de prêts agricoles.

La BICIGUI et les autres banques privées ont également eu beaucoup de mal à recouvrer les garanties et hypothèques pris sur les prêts défectueux. Pour commencer, il n'est pas facile d'avoir recours en justice pour saisir des biens hypothéqués et même si cela est faisable, il est difficile de recouvrer leurs valeurs dans des enchères ou autres moyens. En Guinée, il n'existe pas d'agent d'assurance pouvant fournir des garanties pour les prêts commerciaux. 24/ Dans le long terme, une industrie des assurances permettrait de diminuer les risques liés aux activités économiques et, partant, encouragerait la disponibilité de crédits.

En dépit de ces obstacles, la BICIGUI gère un certain nombre d'enveloppes de crédit disponibles par le biais des bailleurs de fonds pour des activités de développement ciblé. 25/ Une partie de ce crédit se destine à un programme nommé BARAF qui offre aux fonctionnaire en retraite des crédits pour démarrer une affaire. Mais le volet crédit de ce programme n'a pas été concluant puisque les remboursements des prêts étaient inférieurs à 35%. De plus, la BICIGUI n'a pas pu s'approvisionner auprès du fonds de garantie établi pour assurer ces prêts. La BICIGUI signale qu'en raison de son incapacité à faire des prêts agricoles, ses succursales ne sont guère actives et n'arrivent pas à couvrir leurs coûts. 26/

La BICIGUI a informé l'équipe qu'elle serait intéressée à administrer des programmes de crédit pour les bailleurs de fonds dans les conditions suivantes:

le bailleur offre les capitaux du programme de crédit;

23/ Les succursales sont à Kamsar, Fria, Kankan, Macenta, Boké, Labé, Kissidougou, et N'Zérékoré.

24/ Il existe actuellement une seule compagnie d'assurances en Guinée, une deuxième devrait ouvrir bientôt. Cette compagnie n'offre pas d'assurance pour couvrir le crédit.

25/ La CCCE, le FED, la Banque mondiale et le FIDA ont des programmes de crédit administrés par le biais de la BICIGUI. Mais tous ces fonds ne se destinent pas à l'agriculture.

26/ Une exception possible étant la succursale de Kankan, qui a bénéficié des opérations de crédit de la CFDT ainsi que d'une activité commerciale dans le secteur de l'or.

- tous les prêts du programme sont intégralement garantis par le bailleur de fonds; et
- la BICIGUI demande une petite commissions pour couvrir les coûts de gestion des prêts.

De plus, la BICIGUI a noté que son personnel n'était pas bien formé pour identifier et suivre les prêts du secteur agricole. Par conséquent, elle était extrêmement intéressée à recevoir une assistance technique et une formation portant sur l'identification et l'évaluation des propositions de projet.

Il est évident que, dans un avenir proche, tous les efforts visant à faire participer les banques privées au crédit agricole demanderont le soutien de l'Etat. Ce n'est que lorsque les producteurs agricoles auront de bons dossiers de crédits que les banques privées commenceront à s'intéresser au financement de ce secteur.

3. Autres sources de crédit

a. Entreprises agricoles privées

Plusieurs entreprises privées intervenant dans la production et la commercialisation de produits agricoles ont indiqué qu'elles seraient intéressées à fournir un crédit agricole analogue au modèle de la CFDT décrit ci-dessus. Par exemple, la SAIG, transformateur de fruits et exportateur à Mamou, distribue des intrants à crédits aux agriculteurs. Le crédit est remboursé à la fin de l'année grâce aux ventes du produit fini. 27/

b. Crédit informel

Il existe également divers mécanismes informels pour l'épargne et le crédit, notamment les associations de village, les structures coopératives, les tontines et les clubs d'épargne. Souvent les marchands, la famille et les amis fournissent du crédit encore que les conditions soient très variables. Vu la pénurie de crédit et les taux élevés d'inflation, les taux d'intérêt dans le secteur formel restent élevés. Une étude de Nathan Associates examine en détail ces mécanismes de crédit et les institutions d'épargne en Guinée maritime et Guinée forestière. 28/ Une des grandes conclusions de l'étude est qu'il existe une épargne importante dans le secteur informel qui n'est pas mise à la

27/ Plusieurs autres compagnies, dont la SOGUICAF, la SOCOPRAG, et Guinée Fleur ont également indiqué qu'elles seraient intéressées à fournir des intrants à crédit aux cultivateurs.

28/ Nathan Associates et World Council of Credit Unions, Guinea Economic Policy..., 1989, pages 42-70.

disposition des emprunteurs. Par conséquent, l'investissement dans l'économie locale est freinée. Il existe une tradition de gestion et contrôle de groupe qui permettrait de mettre en place des institutions d'épargne et de crédit viables.

4. Nouvelles initiatives

Plusieurs nouveaux efforts intéressants sont en cours pour fournir du crédit au secteur privé.

a. Crédit rural

Plusieurs propositions de création de crédit rural ont été lancées en Guinée, dont l'une parrainée cette année par la CCCE et le Gouvernement, et une autre, par la Banque africaine de développement, qui est juste en train de se monter. Le Projet de crédit rural de la CCCE et du Gouvernement constitue un projet novateur copié sur la Banque Grameen du Bangladesh. Les principes adaptés à la Guinée sont les suivants:

- Les prêts sont accordés à des personnes faisant partie d'un groupe (cinq personnes) qui ne sont pas de la même famille. 29/ Le groupe entier de cinq personnes ne peut pas recevoir un nouveau crédit si un des membres n'est pas à jour avec ses paiements.
- Le système récompense la solvabilité. Les limites initiales des prêts sont petites, mais augmentent lorsque les prestations de remboursement sont bonnes. Par la suite, les participants qui ont de bons dossiers de crédit peuvent recevoir du crédit commercial.
- L'intégrité du système est maintenue en s'assurant que tous les participants comprennent le système, en insistant pour que plus d'un membre du groupe suive les transactions avec la banque et en utilisant des procédures qui peuvent être suivies et certifiées par des gens ne sachant pas lire. 30/

29/ Le projet a le seule pouvoir d'autoriser les groupes de crédit, mais prend en compte les avis du conseil des aînés de chaque village. Le conseil identifie généralement les risques liés à chaque groupe et vérifie qu'ils ne sont pas composés de membres familiaux.

30/ Les participants doivent passer un test qui vérifie qu'ils comprennent les conditions du crédit et les procédures et documents et pour voir s'ils sont capables de signer leurs noms. Pour vérifier que les agents de crédit ne volent pas les remboursements, chaque personne détient une carte de reçu(s) qui est tamponnée chaque fois qu'un remboursement est fait. La carte est conçue de manière à ce que la personne en question n'a pas besoin de savoir lire pour comprendre la transaction.

- Les termes du programme doivent permettre à celui-ci de se maintenir dans le long terme. Le taux d'intérêt doit couvrir le coût des capitaux, les dépenses administratives, les pertes et mauvaises créances et l'inflation. Vingt pour cent des intérêts recueillis sur chaque prêt sont versés dans un fonds pour imprévus détenu au niveau régional pour couvrir les prêts non-remboursés si quelque chose arrivait à l'emprunteur. Actuellement le Projet de crédit rural demande un taux d'intérêt de 3% par mois sur le solde en cours du prêt. 31/
- Les prêts de départ sont à court terme et demandent un remboursement mensuel régulier, après le premier mois d'obtention du prêt. Ces conditions sont appliquées pour que la personne puisse immédiatement investir l'argent et réalise qu'il faut rembourser le prêt. Lors d'une seconde étape, on espère que le projet commencera à accorder également des prêts à moyen terme.
- Le Projet de crédit rural prévoit de créer des comptes d'épargne pour les participants. Cet aspect du programme ne s'est pas encore matérialisé.

Le Projet de crédit rural est en cours actuellement à Téliélé et Koundara, il a distribué 18 millions de FG sur trois mois. Son directeur nous signale que tous les prêts ont été remboursés malgré les taux d'intérêt élevés et les strictes modalités de remboursement. Jusqu'à présent, le projet a créé 50 groupes couvrant 250 personnes sur les 1.000 qui ont demandé à participer. Le projet espère continuer à s'étendre à Koya, lors de sa première étape triennale. Lors d'une seconde étape, il espère continuer à s'étendre, prenant en charge peut-être les activités de crédit des projets existants comme le PAG et l'ORS.

Vu ces conditions de remboursement immédiat, le concept de crédit rural ne convient peut-être pas aux activités agricoles. Mais l'expérience nous montre que la majorité du crédit est versée à l'agriculture. De nombreux projets de prêt concernent l'achat de semences de riz ou le recrutement de main-d'oeuvre ou location de machines. Mais dans chaque cas, la personne en question consacre également une partie du prêt à une activité séparée presque toujours commerciale qui lui permet de gagner suffisamment de revenus pour rembourser le prêt. Ce phénomène est intéressant puisqu'il montre comment fonctionne en fait l'économie rurale: les personnes cherchent à diversifier leurs sources de revenus pour obtenir une certaine sécurité.

Malgré ses bons débuts en Guinée, l'approche du Projet de crédit rural comporte plusieurs points faibles. Les autres activités de banques communautaires ont échoué suite aux coûts élevés de la supervision de petits prêts

31/ Ce barème nous donne un taux d'intérêt de 42% si tout le principal est calculé mensuellement. En fait, si le principal est remboursé mensuellement, les intérêts effectivement payés à la fin de l'année représentent environ 20% du montant initial.

à court terme. L'étude de Nathan Associates suggère qu'à cause des coûts élevés, la supervision devient rapidement un problème, le contrôle se relâche et les abus s'introduisent. 32/ Pour maintenir un encadrement suffisant, le Projet de crédit rural a dû jusqu'à présent dépendre d'une subvention externe pour ses coûts administratifs.

b. Unions de crédit

Un projet séparé réalisé par le Centre international du crédit mutuel vise à créer des unions d'épargne et de crédit grâce à un financement de la CCCE. Ces unions dépendent d'un panier d'économies locales nécessaire pour apporter des crédits aux projets locaux. Elles ne dépendent pas de sources de capitaux externes. A de nombreux égards, ces unions représentent une forme de tontine traditionnelle en Afrique. On insiste particulièrement sur la formation et l'organisation des participants. Les unions sont gérées de manière démocratique par les participants. 33/ Jusqu'à présent, le projet de crédit mutuel a organisé une union à Labé et commence ses activités à Kindia.

Actuellement, l'épargne recueillie par les unions est placée auprès de banques commerciales où il touche un taux préférentiel de 20% sur les dépôts à terme, détenus pendant 6 mois. Sur cette somme, 17% va à l'épargnant et 3% à un fonds de réserve de l'union. Les prêts sont accordés à des taux d'intérêt de 18% à 14%. On s'accorde pour reconnaître que tous les taux d'intérêt sont faibles, vu les taux d'inflation qui vont jusqu'à 30%.

K. Mouvement coopératif

Il existe des coopératives d'agriculteurs, de planteurs, de femmes, d'artisans et des transporteurs sur l'ensemble de la Guinée. Les coopératives sont officiellement enregistrées et supervisées par le ministère de la Décentralisation. La plupart des coopératives ont été créées dans le cadre de programmes publics visant à mettre en place un mécanisme de formation, de vulgarisation et de distribution des intrants et du crédit.

Suite au rôle important joué par l'Etat dans la création et fonctionnement des coopératives, la participation des membres a diminué. Là où les coopératives continuent à fonctionner, on peut obtenir des services ou des subventions pour des intrants ou encore du crédit. Une étude faite par Garvey sur les coopératives constate qu'en dépit des mauvais résultats des entreprises parapubliques et autres institutions étatiques sur l'ensemble de la Guinée, les exploitants

32/ Nathan Associates et World Council of Credit Unions, Guinea Economic Policy..., 1989.

33/ Nathan Associates et World Council of Credit Unions, Guinea Economic Policy..., 1989, page 104.

agricoles restent très réceptifs à l'idée des coopératives. ^{34/} Cette réceptivité peut indiquer une demande non-satisfaite de services et d'intrants agricoles.

Il est certain que l'Etat aimerait que les coopératives continuent à jouer un rôle important dans le développement de la Guinée, surtout pour l'agriculture. Mais on n'a pas encore décidé du cadre juridique et administrative des coopératives agricoles. Une proposition élaborée par le Gouvernement avec l'assistance de la Fondation Fredrick Ebert envisage que les coopératives deviennent des organisations bénévoles formées librement par des particuliers ou des associations motivés par des intérêts communs. ^{35/} Ces coopératives seraient autonomes et jouiraient des droits des entités privées, sans interférence de l'Etat.

En octobre 1989, le Gouvernement était encore en train d'élaborer un décret visant à redéfinir les rôles de coopératives dans le mouvement agricole et à clarifier la nature de sa propre participation dans le mouvement coopératif. Il se posait notamment la question de savoir si les coopératives devaient payer des taxes au même titre que les individus privés sur l'importation des intrants ou l'exportation des produits. Qui a le droit de créer des coopératives? quels sont les pouvoirs que l'Etat détient sur ces coopératives? et quels sont les droits légaux des coopératives restent des questions plus fondamentales.

I. Activités de promotion du secteur privé

Depuis 1985, le Gouvernement a pris un certain nombre de mesures pour encourager un climat propice à l'investissement du secteur privé en Guinée, en général, et dans l'agriculture, en particulier. Du côté législatif, notons surtout le nouveau code d'investissement, un régime commercial restructuré et simplifié et un nouveau code du travail. Le Gouvernement travaille également à un nouveau code foncier. En plus, grâce à l'assistance des bailleurs de fonds, le Gouvernement a créé un certain nombre d'institutions chargées de promouvoir les investissements. L'Office national de promotion des petites et moyennes entreprises (ONPPME) dépend du ministère de l'Industrie et du Commerce et reçoit actuellement une assistance de la Banque mondiale. Le Centre national de promotion des investissements privés (CNPIP) reçoit un financement de l'USAID et du PNUD et dépend du ministère du Plan. Le BARAF dépend du ministère des Finances et reçoit une assistance de la CCCE pour apporter une assistance technique et des prêts au personnes quittant la fonction publique. La Chambre du commerce, de l'industrie et de l'agriculture de la Guinée (CCIAG), reçoit un soutien du PNUD et de l'ONUDI. Toutes ces institutions ont cherché à fournir des conseils techniques et de planification financière à des particuliers ou à des groupes qui cherchaient à démarrer leurs propres entreprises. Certaines ont également des programmes de crédit, mais selon les diverses évaluations, ces institutions n'ont pas réussi à véritablement générer de nouveaux investisse-

^{34/} Garvey, Le crédit..., 1987.

^{35/} Garvey, Le crédit..., 1987, page 35.

ments. 36/ De plus, l'essentiel de leurs activités s'est concentré sur le domaine commercial plutôt que sur des investissements dans des opérations directement productives comme l'agriculture.

Dans le cadre de ces efforts de promotion, la Banque mondiale est en train de concevoir un projet de promotion des exportations agricoles. Ce projet vise en premier lieu à apporter une assistance technique aux exportateurs, surtout pour la commercialisation des exportations agricoles. En second lieu, il espère améliorer le climat macro-économique pour les investissements privés dans les cultures destinées à l'exportation. Le ministère du Commerce et de l'Industrie a proposé la création d'un autre centre pour la promotion des exportations, centre qui apporterait une assistance technique aux exportateurs. Le MARA aimerait que le volet assistance technique revienne à des institutions comme la Chambre de commerce.

La Banque mondiale a cerné un certain nombre de réformes qui permettraient éventuellement de renforcer le climat macro-économique de l'investissement dans le secteur des exportations agricoles. S'agissant notamment de l'élimination de la taxe d'exportation (2%), de l'élimination ou de la suppression de la taxe sur le contrôle de la qualité, de la diminution des charges portuaires à Conakry, de la réforme du code d'investissement pour tenir compte des pratiques actuelles, d'une plus grande souplesse dans le régime des devises étrangères, de l'élaboration d'un cadre juridique pour la création des associations de producteurs et de la simplification et centralisation des procédures d'exportation afin qu'elles soient exécutés en un lieu et dans un temps donné. Un document de projet est en train d'être préparé, et devrait être achevé au début 1990. En attendant, la Banque mondiale cherche à faire participer d'autres bailleurs de fonds au financement du projet.

36/ C.F. Banque mondiale, Guinea -- Private Sector Promotion Credit Initiating Memorandum, 24 mai, 1989, page 11.

V. MARCHES ET COMMERCE AGRICOLES

A. Données générales et contexte politique actuel

Lors de la Première république, le Gouvernement a cherché à monopoliser les marchés agricoles en intervenant largement dans tous les aspects de la production et du commerce agricole. Il a organisé des coopératives aux niveaux village et régional, soutenu par les organisations locales et nationales et a mis en place de nombreuses fermes d'Etat et entreprises agroindustrielles.

Le Gouvernement a non seulement organisé la production, mais il s'est également chargé d'apporter au secteur rural tous les intrants et crédits agricoles. L'AGRIMA était chargé d'acheter et de distribuer le matériel et les machines agricoles et la SEMAPE les produits chimiques et les semences. La Banque nationale de développement agricole (BNDA) était chargée de fournir le crédit agricole. La grande partie du crédit disponible pendant cette époque favorisait les coopératives et les activités financées par l'Etat.

Le Gouvernement a également cherché à contrôler la commercialisation des produits agricoles. 1/ Jusqu'en 1981, il a demandé à tous les producteurs agricoles de commercialiser une certaine marge de leur production aux prix officiels. Les institutions publiques achetaient ces quotas et les distribuaient aux points de collecte dans les districts où les entreprises commerciales publiques se chargeraient de la responsabilité de la distribution ultérieure. Des produits comme le café et les bananes destinés au marché d'exportation étaient écoulés par des entreprises d'exportation publique comme la PROSECO et la FRUITEX. Les produits pour les marchés nationaux étaient vendus localement aux prix de détail officiels à des travailleurs ayant des cartes de ration ou expédiés à des entreprises publiques à Conakry (ALIMAG pour le riz) pour être vendus dans les régions avec un déficit vivrier.

Les produits d'élevage étaient écoulés de la même manière. Le Gouvernement demandait aux éleveurs de vendre au prix officiel certains pourcentages du bétail, aux entreprises régionales de produits animaux. Ces entreprises vendaient ensuite les animaux vivants aux bouchers officiels ou aux abattoirs publics. Le Gouvernement distribuait la viande sur l'ensemble du pays où elle était vendue en quantités limitées et aux prix officiels.

Le Gouvernement détenait également le monopole sur l'achat et la commercialisation des aliments importés par l'IMPORTEX. Ces importations ainsi que les excédents locaux étaient remis à des entreprises individuelles comme l'ALIMAG. Puis, ils étaient distribués localement et régionalement par d'autres

1/ Pour une discussion détaillée du système de commercialisation sur la Première république, cf. Study of Prices and Rural Producer Incentives - Final Report, République populaire de Guinée, ministère de l'Agriculture, de l'Eau, des Forêts et de la Transformation, Associates for International Resources and Development, février 1983, désigné ci-après comme le rapport AIRD.

organisations publiques. Toutes les sociétés de communications et de transports ont été nationalisées pendant la Première république.

Le Gouvernement établissait les prix à la production en fonction des prix officiels à la consommation pour les biens importés et des cours mondiaux pour les produits exportés. Ces prix étaient artificiellement faibles à cause du taux de change surévalué. Ensuite, les prix officiels à la production étaient déterminés en soustrayant une marge de chaque niveau de la chaîne de commercialisation. Les prix étaient uniformisés sur l'ensemble du pays et d'une saison à l'autre, ils ne variaient que peu dans le temps. Pour certains produits importants comme le riz, le Gouvernement subventionnait les coûts pour les maintenir des prix faibles.

L'efficacité de ce système de commercialisation publique extrêmement organisé a été minée par la force des filières économiques parallèles (officieuses). Vu que les prix officiels étaient plus faibles que les prix officiels, les quotas taxaient les produits agricoles et décourageait leur production et distribution officielles. En général le système était très déformé, les prix officiels tombant souvent à un quart de ceux du marché parallèle. Selon le rapport AIRD, les ananas et le coton étaient les seuls produits en 1975 pour lesquels les prix officiels à la production dépassaient les coûts effectifs de la production. 2/ Les achats officiels des produits agricoles ont donc décliné de 1974 à 1980, et en 1980, ils ne représentaient plus qu'un petit pourcentage de la production totale. 3/ A la fin des années 80, en fait, presque 80% de la demande urbaine et pratiquement toute la demande rurale était satisfaite par les filières de commercialisation parallèles. 4/

Reconnaissant que ces politiques ne permettaient pas un secteur agricole moderne et productif, le Gouvernement guinéen a institué une série de réformes, commençant en avril 1981, visant à diminuer le monopole public de la commercialisation et du commerce. Le Gouvernement a commencé par permettre aux marchands privés d'écouler et d'exporter toute une série de biens non prioritaires. 5/ Deuxièmement, les quotas de commercialisation ont été remplacés par une taxe annuelle par personne. Troisièmement, le Gouvernement a réorganisé le commerce pour permettre aux particuliers privés d'être les intermédiaires entre les producteurs et les consommateurs. Quatrièmement, les sociétés de holding public ont été dissoutes. Et cinquièmement, le prix à la production pour les cultures d'exportation a été nettement augmenté (certains continuant à rester pourtant inférieurs au coût de production).

2/ ibid, page 14.

3/ ibid, page 21.

4/ Banque mondiale, Guinea Agricultural Sector Update. White Cover Report, 28 septembre 1987, page 10.

5/ Les biens prioritaires étaient les produits alimentaires de base, les matériaux de construction, les produits pharmaceutiques, le combustible, le matériel scolaire, le matériel de conditionnement, le matériel agricole et la plupart des cultures d'exportation. Rapport AIRD, 1983, page 23.

La Seconde république, mise en place après le coup militaire de 1984, a mis en place un programme de réformes politiques et économiques plus ambitieuses et de plus grande envergure pour corriger les distorsions passées. Les efforts reçoivent un soutien important de la part des organisations multilatérales et bilatérales comme le FMI, la Banque mondiale et l'USAID. Le Gouvernement cherche surtout à mettre en place et soutenir une économie orientée sur les forces du marché. Pour cela, il a pris certaines mesures visant à supprimer le contrôle des prix ^{6/}, privatiser et libéraliser le commerce, supprimer les barrages sur les routes, éliminer les entreprises commerciales parapubliques, simplifier les procédures d'importation et d'exportation et augmenter les prix à la production à des niveaux attractifs.

Les résultats de ces réformes ont été encourageants. L'activité du secteur économique a pris de l'essor, la production alimentaire semble s'accroître modestement, des petites entreprises s'installent et le revenu par habitant augmente. Mais l'économie à la base reste encore trop faible et l'ajustement est trop transitoire pour que les améliorations puissent continuer sans qu'il y ait d'importants investissements complémentaires.

B. Structure du marché et participants

1. Données générales

Les filières commerciales internes que l'on trouve aujourd'hui suivent de près le modèle traditionnel mis en place avant et pendant la période coloniale, sur lesquelles le Gouvernement n'exerce qu'une faible influence. Il y a un important volume de commerce interne dans chacune des quatre régions, les petits marchés ruraux alimentant les grands marchés régionaux. Au sein de chaque région, il y a environ quatre de ces grands marchés, chacun situé dans une grande ville ou un centre administratif. Ce sont les places de marché centrales pour les échanges entre les régions et le commerce avec les régions et les pays voisins.

Il y a un important volume de commerce interrégional en Guinée. Ce volume concerne le poisson, le sel, les fruits, les légumes et les produits importés de Conakry comme le riz et la farine. Les échanges interrégionaux dans les provinces côtières se font surtout à Conakry, bien qu'il y ait des filières qui se soient mises en place entre la région de Boko et la moyenne Guinée. Bouke fournissant le poisson et le riz produit localement au Fouta Djallon.

La moyenne Guinée est un fournisseur national et international important pour les produits d'élevage, les fruits, les oignons, les graines de néré, les pommes de terre, et le fonio. Le cheptel dans cette région est amené à pied ou en camion dans la basse Guinée et la région forestière. En plus du poisson et du riz provenant de la basse Guinée, la moyenne Guinée importe (et également achemine) les noix de cola et de palme vers la région forestière. Elle importe également divers produits agricoles et manufacturés du Sénégal et de la Gambie.

^{6/} A l'exception du riz et des produits pétroliers.

TABLEAU V-1

VALEUR DES IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS AGRICOLES 1956-1987
(millions de dollars courants)

Année	Importations			Exportations		
	Importations agricoles	Total Importat.	% Agricole	Exportations agricoles	Total Exportat.	% Agricole
Moy. 1956-58	6	39	15	48	63	76
1976	26	293	9	6	253	2
1977	1	215	14	15	293	5
1978	44	253	17	7	328	2
1979	46	335	14	16	364	4
1980	62	394	16	17	497	3
1981	64	412	16	4	490	1
1982	NC	378	NC	NC	444	N/A
1983	NC	366	NC	NC	501	N/A
1984	NC	407	NC	NC	510	N/A
1985	NC	377	NC	NC	513	N/A
1986	73	451	16	31	554	6
1987	63	436	14	28	545	5
1988	NC	554	NC	30	522	6

SOURCES:

Banque mondiale, Conditions d'Une Relance de l'Economie, Mémoire Economique, August 17, 1983, pp. 30-32. Figures for 1956-81.

Fonds monétaire international, Staff Report for the 1987 Article IV Consultation, June 30, 1987, p. 6. Figures for 1982-85.

Banque mondiale, Report and Recommendation of the President of the International Development Association to the Executive Directors on a Proposed Credit of SDR 47 Million to the Republic of Guinea for a Second Structural Adjustment Program, Rapport P-4805-GUI, 24 mai, 1988. Annexe II, page 2. Chiffres pour 1986.

Estimations de la Banque mondiale pour 1987-88.

Le commerce en haute Guinée est très actif, relancé par le récent boom de l'or, les produits agricoles exportés de la haute Guinée au reste du pays et au Mali sont notamment le riz, les ignames, le maïs, le manioc, les fruits, les légumes, les arachides, le poisson séché, les produits d'élevage et le beurre de karité. La haute Guinée importe du riz, de la farine, des produits manufacturés de Conakry, des produits de consommation de Bamako, des noix de cola et de noix de palme de la région forestière et divers produits agricoles de la moyenne Guinée.

La région forestière est un grand fournisseur de bananes plantains, d'huile de palme et de bananes pour toutes les régions du pays. Il approvisionne officiellement le marché international avec du café et des noix de palme et exporte officieusement du café vers les pays voisins. La région forestière importe des biens de toutes les régions du pays ainsi que du Sierra Léone et du Libéria.

La Guinée, dans l'ensemble importe de grandes quantités de riz, de farine de blé, du sucre, de l'huile et d'autres biens alimentaires transformés. Pendant les années 70, la valeur de ces importations ont augmenté rapidement. Par exemple de 1969 à 1980, les importations alimentaires ont augmenté, passant d'une valeur de 26 millions de dollars à 62 millions de dollars (Tableau V-1). Cet accroissement semble s'être ralenti pendant les années 80. Le Tableau V-2

récapitule les tendances des importations alimentaires par produit. Depuis 1974, tel qu'indiqué, les importations alimentaires pour tous les produits de base ont augmenté rapidement jusqu'en 1984 où le mouvement a commencé à ralentir. Le Gouvernement se préoccupe tout particulièrement des augmentations récentes dans les importations rizicoles, estimées à 197.500 tonnes en 1988, soit le double du niveau de 1985. ^{7/} Depuis 1976, les importations céréalières ont quadruplé et doublé depuis 1982. Les importations de sucre ont augmenté, passant de 4.000 tonnes en 1978 à 47.000 tonnes en 1987. Depuis 1980, les importations de farine de blé ont doublé. En 1987, les importations alimentaires s'élevaient à un total de 270.614 tonnes, d'une valeur de 63 millions de dollars. A titre de comparaison, les estimations de la FAO et de la Banque mondiale évaluent la valeur de la production de cultures vivrières en 1986 à 339 millions de dollars et toute l'activité agricole et l'élevage à 615 millions de dollars. ^{8/}

Les exportations agricoles de la Guinée consistent en café, noix de palme, fruits frais et légumes, jus de fruit en boîte et coton. Comme on peut le voir sur le Tableau V-3, le volume des exportations a diminué depuis l'Indépendance. Les exportations de café représentent actuellement un tiers de leur niveau de 1960, les ananas moins d'un cinquième et les exportations de noix de palme et de bananes, très importantes par le passé, sont pratiquement inexistantes aujourd'hui.

Si l'on se rapporte au Tableau V-1, la valeur des exportations agricoles a diminué, passant de 48 millions de dollars avant l'Indépendance à seulement 4 millions en 1981, mais elles sont remontées à 30 millions de dollars en 1986-88. Les exportations agricoles ont également augmenté en tant que pourcentage de toutes les exportations, représentant actuellement environ 6%. Mais la valeur de ces exportations reste moins de la moitié de celle des importations alimentaires.

TABLEAU V-2

VOLUME DES IMPORTATIONS ALIMENTAIRES PAR ARTICLE, 1974-1987
(000 tm)

Année	Toutes les céréales	Riz	Sucre	Farine de blé	Huile
1974	63	NC	13	12	NC
1976	51	24	1	20	4
1978	269	43	4	22	4
1980	167	62	7	28	1
1981	130	73	5	38	NC
1982	94	83	4	32	NC
1984	188	97	20	55	NC
1985	140	98	32	48	1 (1)
1986	151	149	46	51	3 (1)
1987	204	118	47	59	8 (1)

SOURCE: Annexe C.

(1) USAID, Guinea Grant Food Assistance Programs - Second Mid-Term Evaluation, 17 février 1989, page 54.

^{7/} Pierre Thenevin, Proposition d'amélioration du fonctionnement de la filière rizicole en Guinée, Conakry: MARA/CCCE, avril 1989, page 15.

^{8/} FAO/Banque mondiale, République de Guinée: Etude du sous-secteur des cultures pérennes, 26/89 CP-GUI 25 SR, 3 juillet 1989, Annexe 2, Tableau 5.

TABLEAU V-3
VOLUME DES EXPORTATIONS AGRICOLES, 1960-1987
(tm)

Année	Café	Banane	Ananas	Noix de palme	Mangue
1960	16000	55000	5000	23000	NC
1965	5000	42000	5699	25000	NC
1970	4652	NC	8207	13025	NC
1974	2403	5000	9339	14054	800
1976	1170	124	3089	7467	244
1978	786	30	2212	12633	1170
1980	2980	0	932	15010	500
1981	851	0	1287	4947	103
1982	1234	0	748	12306	270
1983	450	0	383	7000	147
1984	302	0	200	6000	190
1985	50	0	477	132	NC
1986	4576	0	NC	2500	120
1987	4601	0	381	4100	127
1988	5720	0	798	NC	343

SOURCE: Annexe C.

2. Rôle du secteur public

La Seconde république a eu pour mot d'ordre de libéraliser et de privatiser les institutions commerciales du pays. Tel que nous l'avons déjà vu, ces efforts ont valu un bouleversement institutionnel et économique. Le nouveau Gouvernement a nettement diminué l'intervention publique dans la production, le commerce et la commercialisation des produits agricoles. Néanmoins les ressources et les politiques du Gouvernement restent dirigistes et continuent d'influencer la prestation de ce secteur, surtout le soutien que le Gouvernement continue à apporter aux quatre entreprises parapubliques -- AGRIMA, SEMAPE, PROSECO, et FRUITEX.

Les deux premières, AGRIMA et SEMAPE, sont chargées d'importer et distribuer les intrants agricoles. Bien qu'elles ne monopolisent plus ce secteur, elles ne semblent pas fournir des services productifs et mesurables. La section IV.I a traité en détail leur fonctionnement et prestations.

Les deux suivantes, FRUITEX et PROSECO, sont des exportateurs publics de fruits et café respectivement. 2/ Depuis 1985, aucune de ces entreprises parapubliques n'exerce un contrôle monopolistique sur le marché et leurs activités ont diminué à un niveau relativement faible. Par exemple en 1988, la PROSECO a exporté 500 tonnes de café, soit un dixième du total des exportations

2/ Officiellement, la PROSECO exporte tous les biens non-périssables, s'agissant de café, d'épices, de cacao, de poivre et de noix de palme. Aujourd'hui, elle n'exporte que du café.

de café. Du temps où elle détenait le monopole, la PROSECO exportait deux à cinq fois cette quantité. 10/

En ce qui concerne l'achat et l'exportation de café, PROSECO suit en gros les mêmes procédures que le secteur privé. 11/ La PROSECO gère également une des deux installations de torréfaction du café et produit des quantités limitées de café torréfié pour la consommation locale. La PROSECO détient toujours une position officielle puisqu'en principe elle supervise le marché du café. Le ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat (MICA), dont elle dépend, établit les prix de référence du café à l'exploitation agricole et la PROSECO respecte ce prix en dépit du fait qu'il n'a qu'une valeur indicative.

La FRUITEX est un exportateur de fruits et de légumes frais. Elle achète directement les fruits dans les coopératives de producteurs, gère les activités de triage et de conditionnement, transporte les fruits à Conakry et les envoie par avion. En ce sens, on peut dire qu'elle opère en grande partie comme le secteur privé (décrit ci-dessous). Ses prix sont également concurrentiels avec ceux du secteur privé:

PRIX A LA PRODUCTION OFFERTS PAR FRUITEX

	<u>1987-88</u>	<u>1988-89</u>
Mangue	25 FG/kg	35 FG/kg
Ananas	85 FG/kg	100 FG/kg

Outre le financement public, la FRUITEX détient un autre avantage par rapport au secteur privé puisqu'elle a accès aux avions militaires qu'elle peut utiliser pour exporter directement les fruits au Maroc ou en Arabie Saoudite via Dakar. La FRUITEX exporte surtout des fruits vers l'Europe, le Maroc et l'Arabie Saoudite.

Au moment où son monopole prenait fin en 1985, le niveau des opérations de la FRUITEX était en train de diminuer (Tableau V-4). Les exportations de bananes qui représentaient 42.000 tonnes en 1967 avaient complètement cessé en 1979. Les exportations de bananes avaient chuté passant de 12.000 tonnes en 1972

10/ Le Gouvernement avait prévu pendant un certain temps de privatiser la FRUITEX et la PROSECO. Il y a eu une offre d'achat de la PROSECO, qui serait devenue PROSECO SA, détenue à 40% par des actions étrangères, un investissement privée guinéen de 35% et une partie du Gouvernement de 25%. En outre, le Gouvernement était sur le point récemment de conclure une joint venture entre FRUITEX et une société italienne.

11/ Vu ses capacités de transport limitées (elle n'a que quatre camions de 10 tonnes), la PROSECO achète souvent du café devant être exporté sur le marché de Conakry au prix de Conakry établi par le Gouvernement (600 FG/kg en 1988-89), plutôt que chez les cultivateurs au prix de référence officielle à l'exploitation agricole qui est de 500 FG/kg.

à un niveau quasi-nul. Les exportations de mangues ont suivi une tendance analogue. En 1983, elles ne représentaient plus qu'un dixième de leur volume maximum. En général, le tonnage total des fruits exportés par la FRUITEX est passé de 50.000 à 500 tonnes entre 1967 et 1983. La FRUITEX n'a pas vendu de fruits ni en 1984 ni en 1985. 12/

TABLEAU V-4
VOLUME DES EXPORTATIONS DE LA FRUITEX, 1967-1987
(tm)

Année	Bananes	Ananas	Mangues	Autres	Total
1967	42,293	7,208	47	734	50,282
1968	26,897	7,984	93	187	35,161
1969	24,654	8,737	-	158	33,549
1970	13,286	10,723	32	26	24,067
1971	6,943	10,734	869	104	18,650
1972	3,026	12,609	324	348	16,307
1973	693	8,068	934	-	9,695
1974	592	9,197	1,340	-	11,129
1975	603	6,324	1,279	-	8,206
1976	125	3,089	244	-	3,458
1977	71	2,366	1,454	-	3,891
1978	34	1,900	1,125	-	3,059
1979	-	1,953	1,118	-	3,071
1980	-	932	481	-	1,413
1981	-	906	107	-	1,013
1982	-	610	272	-	882
1983	-	311	188	-	499
1984	-	-	-	-	-
1985	-	-	-	-	-
1986	-	8	120	-	128
1987	21	156	1	-	178
1989 (a)	-	60	120	-	180

SOURCE: FAO/Banque mondiale, République de Guinée: Etude du Sous-Secteur des Cultures Pérennes, 26/89 CP-GUI 25 SR.

3 juillet 1989, Annexe 1, Appendice 1.

(a) Communication personnelle de M. Diare, FRUITEX.

En 1989, la FRUITEX n'a exporté que 60 millions de tonnes d'ananas et 120 millions de tonnes de mangues. La FRUITEX peut continuer ses opérations malgré les coûts élevés car les salaires de ses employés sont versés par le Gouvernement.

Bien que l'on ne dispose pas de données précises, la PROSECO aussi bien que la FRUITEX travaille probablement avec des pertes importantes. Le rapport de l'AIRD indique qu'en 1980, les deux avaient encouru des pertes importantes et depuis les ventes pour chacune d'entre elles ont continué à baisser. 13/

12/ La FAO et la Banque mondiale signalent que la FRUITEX n'avait passé qu'un contrat d'achat en 1984 avec des producteurs d'ananas mais n'a pas donné suite. Il semble que toute la cargaison a pourri par la suite. FAO/Banque mondiale, Guinea Agricultural Marketing Survey, Rapport No. 28/85 CP GUI 8, 15 février 1985, page 12.

13/ Le rapport AIRD, pages L-18 et L-19.

3. Rôle du secteur privé

Tel qu'indiqué ci-dessus, le secteur privé n'écoule qu'une très petite partie du commerce total des produits agricoles. Longtemps mis à l'écart, le secteur privé est revenu sur le devant de la scène pendant les dernières années de la Première république et a pris depuis une place de plus en plus importante. Il est à présent entièrement responsable d'importer et de distribuer tous les produits alimentaires et de commercialiser tous les produits alimentaires cultivés pour les marchés nationaux. Il domine la commercialisation des cultures destinées à l'exportation et le secteur des transports. C'est dans l'importation des intrants agricoles qu'il est le moins actif, comme nous l'avons vu dans la section IV, en partie à cause du rôle de la SEMAPE et en partie parce que le marché de ces biens est très limité.

Toute une série d'intervenants participent au commerce du secteur privé. Dans les marchés locaux, on trouve des producteurs et de grands négociants. Leurs biens sont généralement mesurés par des unités locales comme des boîtes de conserve et des bols, quelquefois ils sont pesés. Les grossistes et les détaillants ont des structures permanentes autour de ces places de marché. Ils utilisent généralement des balances et des mesures types. Les marchands plus importants ont aussi des entrepôts. Un des grands marchands de Mamou loue une superficie de stockage de 50.000 tonnes pour 40.000 FG/mois. 14/

Les transporteurs privés en Guinée sont généralement des négociants qui vendent en gros ou au détail les biens qu'ils transportent. La plupart des camions du secteur privé ont une capacité de cinq à huit tonnes; un petit nombre a une capacité qui dépasse dix tonnes. Presque tous les camions de la Guinée sont vieux et en mauvais état. L'USAID estime que le pays possède 4.000 camions. 15/

Selon les diverses interviews arrangées avec les transporteurs et marchands privés en octobre 1987, on peut dire que les coûts de transport représentatifs en Guinée sont les suivants:

TABLEAU V-5 1989

COÛTS DE TRANSPORT EN GUINEE

Produit	Quantité	Distance	Coût	FG/tonne/km
Riz	25 tonnes	Con-Laba	625,000 FG	57.2
Café	1 tonne	N'Zera-Con	80-90,000 FG	83.9-94.3
Café	1 tonne	Guéckodou-Con	40,000 FG	56.6
Riz	1 tonne	Conakry-Kindia	9-10,000 FG	66.7-74.1
Prod. alim. gros	1 tonne	Con - Hissou	20,000 FG	70.2

14/ Communication personnelle, M. Sory Tounkara, 11 octobre 1989.

15/ USAID, An Evaluation of United States Food Aid in Guinea, 1987, page 48.

a. Exportateurs de produits agricoles

Bien qu'aujourd'hui leur place soit nettement moins importante qu'avant l'Indépendance, les cultures commerciales contribuent beaucoup aux exportations guinéennes (Tableau V-1 et V-3). Le café, planté presque uniquement dans la région forestière, est l'une des grandes cultures commerciales du pays suivi des noix de palmes. Les fruits, surtout les ananas et dans une mesure moindre les mangues, rapportent également des recettes d'exportation. Le secteur privé a commencé à diversifier la base de produits, se tournant vers d'autres cultures d'exportation, surtout les légumes, les fleurs et les fruits tropicaux, pour essayer de s'introduire ou de se réintroduire sur les marchés d'exportation.

Café. On compte environ sept exportateurs de café en Guinée, dont tous traitent plus ou moins le même volume. A l'exception de la PROSECO, il sont tous privés. Jusqu'en 1984, la PROSECO a monopolisé les exportations officielles de café, exportant entre 1.000 et 2.000 tonnes par année. Depuis l'entrée sur le marché d'autres organismes en 1985, les volumes totaux des exportations ont augmenté à environ 5.000 tonnes par année.

Plusieurs exportateurs de café ont des bureaux régionaux à N'Zerekoré, Macenta, Guéckédou, et Kissidougou. Les exportateurs achètent directement leur café aux exploitants, aux marchands dans les marchés locaux et, dans certains cas, aux négociants de café à Conakry. Les grains de café sont décortiqués et torréfiés et les acheteurs font généralement un premier contrôle de la qualité avant d'emballer le café dans des sacs de 100 kg. Le café doit être inspecté au niveau régional par un service de conditionnement et est assujéti à une taxe ad valorem de 0,5% pour ce service (dont la valeur se fonde sur le prix de référence qui, en 1989, était de 500 FG/kg dans la région productrice). En général, ce café est expédié, par transport terrestre, à Conakry soit par les exportateurs eux-mêmes, soit par les intermédiaires qui le vendent à Conakry à un prix officiel plus élevé (600 FG/kg en 1989). Lorsque les exportateurs achètent leur café à des intermédiaires à Conakry, ils leur remboursent la taxe de conditionnement à raison de 30 FG/kg. Par exemple, la PROSECO achète souvent du café à Conakry vu qu'elle a des capacités de transport limitées. En revanche, la SOGUICAF a de petits camions dans la région forestière et loue des camions de 25 tonnes pour apporter le café à Conakry. Elle n'achète du café aux intermédiaires à Conakry que pour remplir son contingentement si ses expéditions ne suffisent pas.

En 1989, la SOGUICAF a exporté 1.000 tonnes de café dont la moitié a été exportée via Buchanan au Libéria, qui se trouve juste à six heures de la région forestière alors qu'il faut deux ou trois jours pour arriver à Conakry. Mais elle ne prévoit plus de continuer ses expéditions car les frais élevés dans ce port rendent Conakry très concurrentiel. En fait, il est même possible que du café du Libéria et/ou du Sierra Léonne puisse transiter par Conakry si cette différence de coûts subsiste.

Les exportateurs stockent leur café à Conakry ou dans la région forestière jusqu'à qu'ils reçoivent une commande. A ce moment là, le café est encore une fois trié et emballé dans des sacs de 60 kg pour les exportations conformément spécifications internationales. Au port, les exportateurs ont payé en

1988-89 une taxe portuaire équivalente à 2% de la valeur FOB du café. En 1989-90, la taxe d'exportation devrait être supprimée, mais à mi-octobre 1989, aucun décret n'avait encore été promulgué à cet égard.

Entre 2% et 7% du café guinéen n'a pas la qualité nécessaire pour être exporté. Lors du premier triage, cette partie est mise de côté et dirigée vers la consommation locale. Il y a deux usines qui fabriquent des sachets de café de 200 à 500 grammes, vendus au détail pour 1.000 et 2.000 FG. ^{16/} Les exportateurs envoient leur café de moindre qualité aux usines de torréfaction pour 300 à 350 FG/kg.

Probablement qu'il existe deux filières dans la région productrice de café. La filière officielle respectée par les exportateurs ayant une autorisation officielle et la filière parallèle, où les marchands guinéens et étrangers achètent en fonction des conditions du marché. A Conakry où les marchands guinéens apportent leur café pour le vendre à des exportateurs officiels, le prix du marché est plus susceptible d'être le même que le prix officiel.

Lorsque les cours mondiaux du café ont baissé en 1989, certains marchands de café ont signalé qu'ils ne pouvaient plus se permettre d'acheter le café au prix officiel et qu'ils seraient forcés de diminuer leurs activités dans ce secteur. Par ailleurs, les achats illégaux faits par les commerçants sénégalais semblaient se faire à des prix plus élevés que le prix de référence. On peut se demander si le prix de référence de 500 FG/kg peut être maintenu face à l'effondrement des cours mondiaux du café. Le Tableau V-6 calcule le prix FOB du café en fonction du prix d'exploitation agricole de 500 FG/kg. A un taux de change d'environ 600 FG au dollar, le prix FOB est nettement plus élevé que le cours mondial du café qui avait chuté en-dessous de 1.000 dollars/tonne en octobre 1989.

Produits horticoles. On compte au moins sept exportateurs privés de fruits et légumes en Guinée: FRUITEX, SALGUIDIA, Afrique Fruits, Malick Condé, Bangora, SOFILCI, Guinée Fleur, SOCOPRAG, et BIOGUINEA. La plupart de ces sociétés viennent de démarrer récemment et leur niveau de production et d'exportation devrait augmenter dans les années à venir. Par exemple, Guinée Fleur a exporté en 1988-89 environ 25 tonnes de melons, de tomates nains et de fleurs. L'année prochaine, la société prévoit de faire passer les exportations à 300 tonnes. Elle est en train de faire des essais sur les haricots verts. Mais les volumes d'exportation de légumes reste très faible.

La plupart des exportateurs de fruits achètent des fruits chez l'exploitant dans le champ pour pouvoir les choisir et les conditionner pour les marchés d'exportation. Tous les fruits destinés à l'exportation sont achetés dans la région autour de Conakry, surtout les districts de Kindia et de Forecariah. Généralement, les arrangements entre producteurs et exportateurs sont pris à l'avance. Par exemple, une coopérative d'ananas à Friguiagbé accorde la préférence à la SOFILCI qui, cette année, a payé 100 FG le kilo d'ananas d'une qualité d'exportation. La coopérative des producteurs de fruits et agrumes de

^{16/} L'une des usines appartient à la PROSECO, la deuxième à un particulier.

Guinée (COPROFAC) à Kindia a pris des arrangements similaires avec l'exportateur SOCOPRAG. Cette année elle a vendu ses ananas à 100 FG/kg et ses mangues à 30 FG/kg.

La société arabe Libyo-Guinéenne pour le développement agroindustriel et agricole (SALGUIDIA), société mixte, a un statut particulier puisqu'elle produit et exporte ses fruits. Elle fabrique également des jus de fruit en boîte destinés principalement à l'exportation. Elle opère à partir de sa propre plantation et usine de transformation située à environ 75 km de Conakry. La SALGUIDIA cultive actuellement 90% environ de fruits et légumes vendus soit frais soit transformés, sauf pour les mangues qu'elle achète exclusivement sur le marché. 17/ Ces dernières années, la SALGUIDIA a commencé à exporter certains fruits frais, elle cherche à s'agrandir et à exporter des haricots verts, des fruits de la passion et des papayes.

TABLEAU V-6

PRIX FRONTIERE FOB POUR LE CAFE
(FG/mt)

Achat à 500 kg/FG		500,000
Coûts de commercialisation interne		
Dépense de ramassage et de transport locaux	21,220	
Taxe de conditionnement	25,000	
Manutention et stockage local	13,100	
Transport à Conakry	35,000	
Stockage à Conakry	2,500	

	Total partiel	96,820
Coûts d'exportation		
Timbres OIC	7,500	
Assurance et autres dépenses	9,600	
Fumigation	2,000	
Transit	10,000	
Port	4,250	
Intérêt sur crédit	41,700	

	Total partiel	75,050

TOTAL PRIX FOB		671,870

SOURCE: MARA, Journées Nationales Sur la Filière Café, Présidées Par Son Excellence Le Chef de Bataillon Alhousseine FOFANA, 26 juin 1989, page 9.

17/ La coopérative d'ananas à Friguiagbé indique qu'elle vend fréquemment des ananas, d'une qualité insuffisante pour l'exportation, à la SALGUIDIA.

Les grands problèmes qui frappent les exportations de fruits et légumes sont la qualité des produits et le manque de locaux de stockage à froid. De plus, les exportateurs doivent avoir recours aux transports aériens puisque les délais des expéditions par mer et les installations portuaires ne se prêtent pas à l'exportation des biens périssables. Par exemple, les exportateurs de fruits exportent uniquement par voie aérienne vers l'Europe. Ces expéditions ont augmenté pendant ces dernières années. Les expéditions aériennes de fruits se sont élevées à un total de 508 tm en 1987 et 1.141 tm en 1988. La compagnie UTA est le principal transporteur par voie aérienne de Conakry vers l'Europe. En 1988-89, les fruits et légumes représentaient bien plus de la moitié de son volume total d'expéditions à partir de Conakry. 18/

b. Importateurs de produits agricoles

Il y a plus de 50 entreprises à Conakry classées comme société d'import-export. Nombreuses d'entre elles sont des agents et distributeurs exclusifs d'entreprises étrangères. Les grands importateurs de produits alimentaires sont au nombre de 15 à 20.

Comme l'indique le Tableau V-7, le riz et la farine de blé représentaient pratiquement la moitié de la valeur de toutes les importations alimentaires en 1987. Le riz représentait environ les trois-quarts de la valeur totale des importations céréalières et environ un tiers de la valeur de toutes les importations alimentaires. Les importations de riz ont augmenté régulièrement ces dernières années. Actuellement, elles s'élèvent à environ 200.000 tonnes par an, en 1979 elles étaient de 62.000 tonnes.

TABLEAU V-7

VALEUR DES IMPORTATIONS ALIMENTAIRES PAR PRODUIT, 1987
(milliers de dollars)

Riz	25,000
Farine de blé	7,900
Sucre	14,000
Viande préparée	22,600
Lait en poudre	1,300
Huile de soja	1,400
Valeur totale	72,200

Source: Annexe C.

Cet accroissement tient à plusieurs facteurs. La demande urbaine a grimpé rapidement avec la relance économique et l'apport de l'aide étrangère. Le fait que la production nationale a été capable de concurrencer les importations

18/ La coopérative d'ananas à Friguiagbé signale qu'elle vend fréquemment des ananas qui ne sont pas d'une qualité d'exportation à la SALGUIDIA.

représente un élément tout aussi important. Comme l'indique l'Annexe F, le coût-prix du riz produit localement, cultivé dans la région forestière et livré à Conakry en 1989, était environ de 290.000 - 310.000 FG/tm. Alors qu'en 1987, le coût de livraison de riz importé sur le marché de Conakry était d'environ 155.000 FG/tm (Tableau V-8). Même si l'on tient compte d'une nette différence de qualité entre le riz local et importé ainsi que d'une certaine hausse dans les coûts de manutention du riz importé de 1987 à 1989, il est évident que le riz local livré à Conakry avait énormément de mal à concurrencer le riz importé. Cela reste vrai malgré le renchérissement des cours mondiaux du riz en 1988 et 1989 -- hausse dont on pense qu'elle ne se maintiendra pas.

TABLEAU V-8
 PRIX EN GROS DU RIZ IMPORTE A CONAKRY, ESTIMATION 1978
 (FG/tm)

Prix CAF du riz en tonnes métriques	
Dollar	230
FG (a)	138,000
Dépenses bancaires (b)	3,500
Assurance (b)	2,070
Manutention portuaire (b)	9,450
Pertes (b)	1,520
TOTAL	----- 154,540 FG

NOTES:

- (a) Basé sur un taux de change de 600 FG = 1 dollar.
 (b) Pierre Thenevin, Politique de Relance de la Filière Rizicole et Approvisionnement de Riz Local de Guinée, avril 1988, page 22.

La plupart du riz importé est écoulé par trois grands importateurs. Comme pour toutes les importations de produits de base, le riz est importé pour les populations urbaines et rurales. Par exemple, une étude faite en haute Guinée indique que cette région consomme du riz importé par le biais de Conakry. 19/ Mais selon les estimations du Gouvernement, la basse Guinée à l'extérieur de Conakry ne produit que 87% de la consommation de la région. 20/ Dans la moyenne Guinée, 39 marchands à Mamou importent du riz s'adressant à l'un des trois grands importateurs de riz à Conakry. Le plus grand fournisseur de Conakry envoie des expéditions de riz à Labé, Kindia, et Kankan. Une fois le riz arrivé dans ces centres régionaux, il est distribué par les mêmes filières que le riz local (cf. discussion ci-après). 21/

19/ MARA, BSD, Enquête filière-riz Haute Guinée 1986-1987, n.d., pages 27-28.

20/ Thenevin, Propositions d'amélioration ..., 1989, page 13.

21/ ibid, pages 37-38.

c. Négociants des cultures vivrières

Le commerce des cultures vivrières est contrôlé en grande partie par des commerçants, moyens ou grands qui disposent d'importantes réserves de liquidité pour financer les transactions et qui possèdent généralement un certain nombre de camions. Ces grands négociants achètent en règle générale auprès des petits marchands qui eux-mêmes achètent dans les exploitations agricoles ou sur les marchés, rassemblent les biens et les transportent sur les marchés régionaux plus grands. Ce sont souvent les femmes qui s'occupent de ce commerce. Les produits les plus importants de ce commerce sont le riz, le huile de palme, les produits d'élevage, les arachides et les fruits.

Riz. Pratiquement tout au long de la période coloniale, on pensait que la Guinée avait le potentiel de produire du riz pour tout le reste de l'Afrique de l'Ouest francophone. Depuis l'Indépendance, la production et la commercialisation rizicole a stagné. Actuellement la Guinée produit environ 500.000 tonnes de riz par an, dont les trois quarts servent à répondre aux besoins nationaux. D'importants volumes de riz local sont écoulés à l'intérieur du pays. Par exemple, la région forestière exporte du riz aux régions déficitaires comme Conakry et la moyenne Guinée.

Après la moisson, les cultivateurs vendent souvent le riz pour répondre à leurs problèmes de trésorerie. Souvent les marchés de riz sont inondés en décembre et janvier et les prix locaux descendent à leurs niveaux les plus faibles (cf. Tableau V.9). Plus tard pendant l'année, ces mêmes cultivateurs peuvent se retrouver avec des stocks épuisés et revenir sur le marché en tant qu'acheteurs de riz. Ainsi, dans chaque région, on assiste à des fluctuations saisonnières dans les prix et la direction des échanges commerciaux.

Le riz est apporté sur le marché comme paddy, riz décortiqué à la main et quelquefois riz décortiqué mécaniquement. Il n'y a que quelques rares producteurs qui ont vraiment accès à des décortiqueuses. Les grands marchés comme Kindia et Mamou ont des décortiqueuses et signalent être très occupés pendant les mois qui suivent la moisson. ^{22/} Dans certains cas, les femmes décortiquent le riz sur la place du marché avant de le vendre.

Il y a deux catégories d'acheteurs de riz. Ceux qui l'achètent pour la consommation immédiate et les marchands qui achètent du riz en petites quantités (soit du paddy soit du riz transformé) auprès des producteurs et qui le distribuent en sacs de 50 kg dans des centres urbains comme Conakry. Ces intermédiaires décortiquent souvent eux-mêmes le riz.

Les femmes achètent fréquemment ces sacs de 50 kg et les revendent au détail, par exemple en tasses de 25 grammes. Le riz est rarement acheté en gros par les consommateurs. La plupart du riz local est blanchi avant d'être vendu.

^{22/} Deux décortiqueuses que l'équipe a vues à Kindia étaient très vieilles et provenaient de l'URSS. Les deux ont indiqué qu'ils demandaient 15 FG/kg pour décortiquer le riz.

Ce riz "bara-bara" est très prisé sur les marchés, ses prix plus élevés fluctuent davantage pendant l'année que les prix du riz fin. 23/

L'on ne dispose pas de chiffres fiables sur le volume de riz produit localement et vendu. D'après l'étude de Henfrey sur l'industrie rizicole, le volume de riz produit localement qu'on trouve sur le marché n'est guère important et ne représente probablement qu'une petite proportion de la production totale. 24/ Mais les résultats de Henfrey sont superficiels puisqu'on peut trouver du riz pratiquement toute l'année sur les marchés aussi bien ruraux qu'urbains.

Fruits et légumes. Les légumes sont surtout cultivés pour la consommation locale et seules de petites quantités cultivées près des centres urbains sont vendues. C'est surtout autour de Conakry et dans la moyenne Guinée qu'on trouve beaucoup de légumes cultivés pour le marché. Les fruits, par contre, sont cultivés sur l'ensemble du pays. La production commerciale de fruits se concentre surtout autour de Kindia et Forecariah. Mais dans toutes les régions, on trouve d'importantes quantités de fruits qui ne sont pas vendues et dont la plupart sont perdues. Par exemple, Larsen estime qu'en 1987, 85% des mangues produites en Guinée inférieure n'ont pas été récoltées. 25/

Elevage. Environ un tiers des ménages guinéens pratiquent l'élevage à petite échelle. Relativement peu de ménages ont des troupeaux importants ou dépendent uniquement de l'élevage comme moyen de revenus. Généralement les troupeaux paissent autour des villages et sont attachés pendant la nuit. Il y a un mouvement de transhumance limité dans le Fouta Djallon pendant la saison sèche lorsque le fourrage se fait rare. Le bétail est soit vendu localement soit amené en camion ou à pied dans les marchés voisins. Les marchés de bétail sont généralement situés à côté des marchés locaux près des bouchers.

C. Intervention du Gouvernement dans la commercialisation

Outre ses interventions directes dans les exportation et importations dont nous avons parlé auparavant, le Gouvernement offre services, soutien au niveau de l'infrastructure et veille à l'application des règlements qui influencent la commercialisation de produits agricoles.

23/ Ce prix s'applique à la méthode de transformation plutôt qu'à l'origine du riz. Du riz thaïlandais blanchi est vendu comme bara-bara sur le marché et ne se distingue pas de la variété locale.

24/ Patrick Henfrey, Investment Opportunities in the Guinean Rice Industry, Chemonics, novembre 1986, page 15.

25/ Jack Larsen, Possibilités d'investissement dans l'industrie de fruits tropicaux guinéenne: Etude de pré faisabilité, Chemonics et Centre national de promotion des investissements privés, décembre 1987, page 24.

TABLEAU V-9
 PRIX MENSUELS DU RIZ (mars 1985 - février 1989)
 (FG/kg)

Année	Mois	Conakry		Siguiré		
		Importé	Transformé Local	Paddy	Importé	Transformé Local
1985	Mars	64.3	102.5	NC	NC	NC
	Avril	72.5	115.0	NC	NC	NC
	Mai	80.0	107.5	NC	NC	NC
	Juin	81.4	119.1	NC	NC	NC
	Juillet	118.8	161.3	NC	NC	NC
	Août	135.0	200.0	NC	NC	NC
	Septembre	180.0	253.3	NC	NC	NC
	Octobre	100.0	190.0	NC	NC	NC
	Novembre	80.0	80.0	NC	NC	NC
	Décembre	90.0	167.5	NC	NC	NC
1986	Janvier	95.9	185.0	NC	NC	NC
	Février	137.6	199.3	170	450	470
	Mars	178.5	213.7	65	200	215
	Avril	220.0	228.0	100	200	265
	Mai	140.0	300.0	87	200	200
	Juin	140.0	300.0	100	200	200
	Juillet	120.0	216.0	117	200	200
	Août	110.0	200.0	125	210	265
	Septembre	104.8	209.5	125	210	290
	Octobre	102.9	195.2	120	220	125
	November	103.3	194.4	135	155	235
	December	101.3	188.0	75	140	295
1987	January	101.3	160.5	100	155	285
	February	101.3	150.3	NC	NC	NC
	March	106.0	201.0	NC	NC	NC
	June	114.0	208.5	NC	NC	NC
1988	January	137.4	193.1	NC	NC	NC
	February	162.5	180.0	NC	NC	NC
	March	163.1	212.0	NC	NC	NC
	April	181.1	231.4	NC	NC	NC
	May	211.5	264.2	NC	NC	NC
	June	180.0	268.0	NC	NC	NC
	July	199.3	301.8	NC	NC	NC
	August	260.4	310.0	NC	NC	NC
	Septembre	314.8	522.2	NC	NC	NC
	Octobre	251.0	530.0	NC	NC	NC
	November	228.8	386.3	NC	NC	NC
1989	Janvier	223.7	311.0	NC	NC	NC
	Février	224.9	286.5	NC	NC	NC

SOURCES:

USAID, An Evaluation of United States Food Aid in Guinea, 1987. Chiffres pour Conakry, mars 1985 - Juillet 1986.

CNUCED, Assistance à la capacité de planification et de gestion de l'économie nationale: circuits de commercialisation et de distribution en Guinée, septembre 1987. Chiffres pour Conakry, Août-Décembre 1986 et mars-juin 1987.

Ministère du Développement rural, Le crédit agricole et le financement de l'agriculture, Tome 2: Documents complémentaires, juin 1987. Chiffres pour Conakry, janvier-février, 1987.

Pierre Thenevin, Propositions d'amélioration du fonctionnement de la filière rizicole en Guinée. MARA et CCCE, avril 1989, page 17. Chiffres pour 1988 et 1989.

Robert Weaver, Comparative Advantage in Food Production in Guinea - A Study of Smallholders, 1987, Table 12. Chiffres pour Siguiré.

1. Procédures d'exportation

Le Gouvernement exige que tout exportateur obtienne une demande d'autorisation d'exportation spécifiant le volume qu'il prévoit d'exporter dans les six mois à venir. Cette demande doit être renouvelée tous les six mois et peut être obtenue par tous les marchands.

Les exportateurs doivent également suivre plusieurs autres procédures. Premièrement, il doivent obtenir un certificat d'origine. Deuxièmement, ils ont besoin d'obtenir un certificat du service de conditionnement vérifiant que le produit est de bonne qualité pour l'exportation. Troisièmement, les exportateurs doivent verser une taxe d'exportation de 2% basée sur la valeur FOB de leurs exportations. 26/ Enfin, ils doivent fournir tous les documents à un transitaire qui est chargé de dédouaner les produits et de le mettre à bord d'un avion ou un bateau.

Le contrôle de qualité des exportations agricoles incombe au service de conditionnement du ministère de l'Agriculture et des Ressources animales. Ce service créé en 1956 est financé par la taxe de conditionnement qui couvre les dépenses encourues lors de l'inspection du produit et de l'obtention du certificat. Ce service fournit trois documents. Le premier est un bulletin de vérification qui spécifie et classifie la qualité du produit. Le deuxième est un certificat indiquant que le produit a été conditionné selon les normes internationales (par exemple, sacs de café de 60 kg). Enfin, le certificat d'origine spécifie l'origine du produit.

Actuellement, ce système de contrôle de la qualité représente plutôt un obstacle administratif qu'un moyen efficace d'assurer la bonne qualité des exportations agricoles guinéennes. Par exemple, 80% des exportations de café sont rarement de la qualité courante. Bien qu'en principe la taxe de conditionnement soit relativement faible (0,5% du prix de référence officiel pour le café), dans les faits, on la confond souvent avec la taxe de circulation qui peut atteindre jusqu'à 20%. En plus, le contrôle de qualité se fait à deux niveaux: premièrement au niveau de la préfecture où un contrôle très superficiel est fait; et deuxièmement, à Conakry où la procédure est nettement plus stricte.

Devant la multiplicité de taxes, commissions, contrôles et procédures, l'on a recommandé d'établir un guichet unique. Cela permettrait d'éliminer le contrôle de la qualité à l'intérieur et les exportateurs pourraient se conformer à toutes les procédures en un seul endroit de la frontière.

2. Procédures et taxes à l'importation

Sous la Seconde république, on a beaucoup simplifié les procédures d'importation. D'abord, on a aboli les licences à l'importation. Tout

26/ Coût que le Gouvernement a annoncé qu'il allait supprimer.

négociant inscrit au registre du commerce peut à présent importer après avoir obtenu une déclaration d'importation. Ces formulaires peuvent être obtenus dans les banques commerciales et déposés auprès de la Banque centrale qui décidera de l'octroi de devises étrangères. Cette procédure semble très routinière.

Le Gouvernement a également diminué les tarifs d'importation. Les aliments importés sont généralement soumis à des taxes d'importation de 10%; le matériel et l'équipement agricole à une taxe de 20%, et les articles de luxe à une taxe allant de 20% à 45%.

Bien que le Gouvernement ne réglemente pas la distribution de la plupart des biens importés, il le fait cependant dans le cas des importations de riz. Il existe un prix officiel pour le riz importé au niveau du commerce en gros, mais le Gouvernement applique rarement ce prix. ^{27/} Toutefois, il y a eu des cas où le Gouvernement a fait pression pour empêcher les prix de grimper rapidement à Conakry. Par exemple, ce fut le cas en août-septembre 1988 lorsqu'une cargaison de 31.500 tonnes, au titre de l'aide alimentaire, avait pris du retard pour arriver. Le Gouvernement a essayé d'instaurer le prix officiel malgré la pénurie et la tendance à la hausse dans les cours mondiaux. Les négociants ont refusé de vendre à perte le riz à Conakry, ce qui a donné lieu à une atmosphère de crise.

L'irrégularité de l'aide alimentaire tend à augmenter les variations dans le prix du riz importé. Le fait de ne pas pouvoir prévoir quand vont arriver ces cargaisons empêche les importateurs privés de savoir quand et combien ils doivent importer auprès des sources commerciales. Le volume d'aide alimentaire que sera vendu à un moment donné aux négociants privés est déterminé par le Gouvernement dans le but d'éviter les pénuries ou d'inonder le marché. Mais le manque de capacités de stockage ne permet que difficilement au Gouvernement de régulariser ces flux.

Le prix auquel seront vendus les produits de l'aide alimentaire est déterminé en calculant un prix moyen CAF Conakry pour les importations commerciales de riz auxquelles on ajoute une marge raisonnable pour les coûts de manutentions et autres coûts. Par conséquent, l'aide alimentaire aussi bien que les importations commerciales sont soumises aux fluctuations de prix sur le marché mondial. Cela entraîne une incertitude quant aux prix nationaux du riz et une ambiguïté quant au rôle du prix officiel en gros.

Actuellement, les importations de riz ne sont pas soumises à un tarif douanier, mais la taxe de 10% sur les chiffres d'affaires est de rigueur. Les droits de douane ont été éliminés début 1988 pour atténuer le double choc de la dépréciation du taux de change et de l'augmentation des cours mondiaux du riz. Mais la production nationale de riz s'est retrouvée désavantagée par rapport aux importations. Cela élimine également la possibilité de changer les droits de douane à l'importation pour isoler les prix nationaux des fluctuations de prix sur les marchés mondiaux.

^{27/} USAID, An Evaluation of United States Food Aid in Guinea, août 1987, page 46.

Vu que les cours mondiaux ont diminué ces dernières années, il serait bon d'instituer une taxe variable sur les importations de riz, y compris celles au titre de l'aide alimentaire. Un prix cible pourrait être fixé à Conakry et le Gouvernement toucherait la différence entre ce prix cible et le prix CAF. Il n'y aurait pas d'autres contrôles de prix. Le système aurait l'avantage de stabiliser les prix nationaux sans qu'il y ait les incertitudes liées aux prix officiels en gros. Le prix cible serait fixé de telle sorte à protéger, dans une certaine mesure, la production nationale de riz.

Le Gouvernement intervient également d'une autre manière dans la commercialisation du riz. La Direction nationale du commerce est chargée de réglementer la distribution du riz importé à l'intérieur du pays pour éviter de désorganiser les marchés locaux. Le prix officiel en gros est également ajusté pour tenir compte du coût de transport du riz de Conakry vers les marchés à l'intérieur. On ne sait pas vraiment dans quelle mesure cette réglementation et ce contrôle des prix sont efficaces.

3. Infrastructure de commercialisation

a. Transports

L'infrastructure matérielle de la Guinée s'est détériorée lors de la Première république et se retrouve à présent dans un très mauvais état. A l'exception de la bauxite, l'expansion des exportations est entravée par le manque d'infrastructure. Par exemple, il faut souvent trois jours pour transporter le café de la région forestière à Conakry (moins de 1.000 km). Seules les régions ayant un accès immédiat à Conakry peuvent produire des fruits pour le marché d'exportation. En fait, la Banque mondiale indique que le manque de moyens de transport en Guinée représente l'obstacle numéro un à l'exportation agricole. 28/

La Guinée a un réseau routier couvrant 12.000 km. L'axe principal s'étend sur 4.200 km dont 1.300 de route bitumée. Ces routes relient Conakry à Labé, Guéckédou, Kankan, et à la frontière du Sierra Léonne via Forecariah. La Carte 2 indique le réseau routier bitumé en 1985. Le réseau secondaire relié au premier s'étend sur 1.500 km. Ces routes sont entretenues par le ministère des Transports et des Travaux publics. Il existe 5.000 km de routes en plus qui relient les villages et les centres de commerce. Le MARA est chargé de faire les plans et d'entretenir ce réseau routier. 29/ Ces routes secondaires et régionales sont en très mauvais état. Nombreuses d'entre elles ainsi que de

28/ Banque mondiale, Report and Recommendation of the President of the International Development Association to the Executive Directors on a Proposed Credit of SDR 47 million to the Republic of Guinea for a Second Structural Adjustment Program, 24 mai, 1988, page 10.

29/ Banque mondiale, Staff Appraisal Report. Republic of Guinea: National Rural Infrastructure Project, mai 1989, page 7.

nombreux ponts sont impraticables pendant la saison des pluies. Le Tableau V-10 donne des estimations sur le temps de route nécessaire en 1985 pour transporter les biens de Conakry vers divers autres endroits du pays. Selon l'USAID, en 1987, seuls deux des 28 bacs du pays fonctionnaient, et au moins 2.500 m de ponts temporaires avaient besoin d'être remplacés. 30/

Le Gouvernement continue à améliorer l'infrastructure de transports selon certaines priorités aussi bien du point de vue gestion que nouvelle infrastructure matérielle. La Banque mondiale, par le biais de l'Association internationale pour le développement (IDA), prévoit de financer le quatrième projet de routes nationales qui permettra de remettre à neuf et de construire un total de 600 km de routes bitumées. L'USAID/Guinée prévoit de financer un segment de 104 km de la route Dubreka-Kolaboui en Guinée basse. Le Projet national d'infrastructure rurale de 83 millions négocié actuellement permettra de remettre en état et de construire 2.000 km de routes rurales. L'USAID pense contribuer à raison de 25 millions de dollars à ce projet.

Il existe trois lignes ferroviaires en Guinée: 800 kilomètres entre Conakry et Kankan impraticables pour le moment, 200 kilomètres de Conakry à Fria, utilisés pour exporter environ 600.000 tonnes d'alumine par an vers l'Union Soviétique et 135 kilomètres pour exporter environ 8 millions de tonnes de bauxite par an de Sangaredi et Boke vers le port de Kamsar.

TABLEAU V-10

DISTANCES ET TEMPS POUR LE TRANSPORT EN CAMION
ENTRE CONAKRY ET LES AUTRES REGIONS DE LA GUINEE

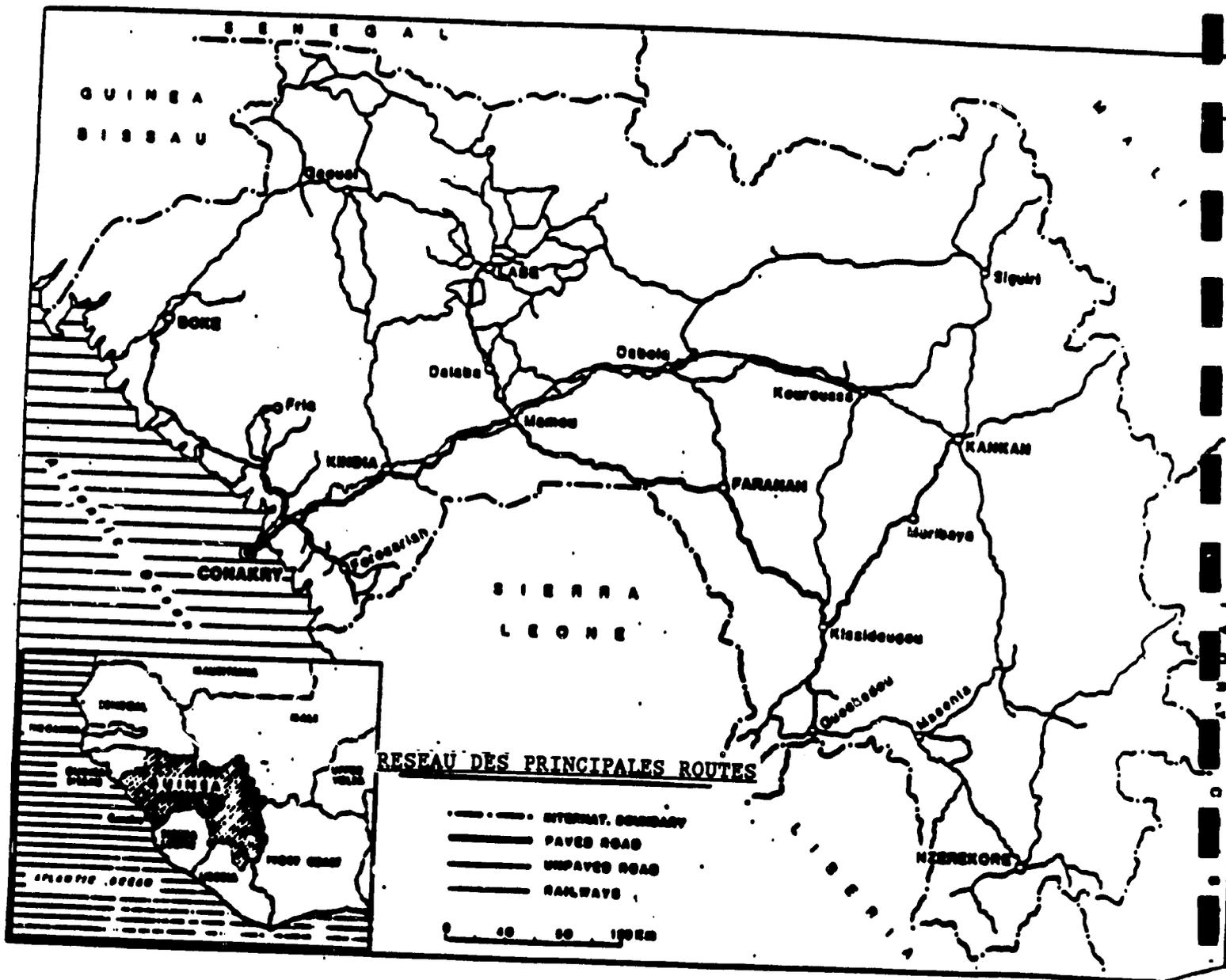
De Conakry à: (y compris chargement et déchargement)	Temps (jours)	Distance (km)
Mamou	1	285
Boke	1.5	290
Faranah	1.5	405
Labe	1	435
Duinguïrey	2.5	525
Kissidougou	2	615
Guéckédou	2.5	710
Kankan	3	800
Macenta	3.5-5	810
Siguiri	4	930
N'Zerekore	5-7	960

SOURCE: FAO, *Guinea Agricultural Marketing Survey*,
Rapport FAO/BM No. 20/85 CPGU18, 15 février, 1985, page 20.

30/ USAID, *An Evaluation...*, 1987, page 49.

CARTE 2

Réseau des principales routes de la Guinée



Source: FAO/Banque mondiale, Guinea Agricultural Marketing Survey, Rapport FAO/BM No. 20/85 CPGUI 18, 15 février 1985, Figure 3.

b. Communications

Les communications en Guinée se sont améliorées ces dernières années, mais restent insuffisantes pour encourager le commerce et l'investissement. Non seulement le manque de communications tend à décourager l'aménagement de nouvelles entreprises, mais de constantes pannes dans les services de téléphone et de télex augmentent les prix et diminuent l'efficacité des affaires déjà établies dont nombreuses se sont formés récemment et restent particulièrement vulnérables aux problèmes de communication. La communication téléphonique entre Conakry et l'intérieur du pays n'existe pratiquement pas et celle dans Conakry est limitée. Certaines opérations agricoles à l'intérieur, comme Guinée Fleur, qui demandent un contact constant avec Conakry doivent dépendre de la communication par radio.

c. Eau et énergie

Les systèmes de distribution d'eau et d'énergie du pays sont également insuffisants pour répondre aux demandes du secteur privé. En 1978, on estimait que 5% des habitations en Guinée avaient l'électricité et 80% de la population n'avait pas accès à de l'eau potable. 31/ Généralement dans les marchés publics il n'y a pas d'installation d'eau ou de drainage. Le Gouvernement espère améliorer ces systèmes par le biais de réformes institutionnelles et des investissements.

d. Facilités portuaires

Le port de Conakry est le seul port de la Guinée qui importe et exporte les produits agricoles. Actuellement, le port est surtout équipé pour les importations. En 1985, il n'y avait pas d'installations de stockage pour les produits agricoles, à l'exception d'un seul abri sans murs. 32/ Le port peut charger environ 84 tonnes par jour, alors qu'en 1960 il pouvait manier jusqu'à 1.000 tonnes par jour. 33/ En revanche, le port a d'importantes capacités de stockage pour les biens importés et peut décharger de 1.000 à 1.500 tonnes par jour 34/

31/ Banque mondiale, Report and Recommendations..., pages 2 et 43.

32/ FAO/Banque mondiale, Guinea Agricultural Marketing Survey, 1985, page 20.

33/ ibid, page 20.

34/ Communication personnelle, M. Ferdjani Brahim, 28 septembre 1989.

e. Transports aériens

La Guinée dispose actuellement d'environ 70 tonnes pour les frais aériens par semaine sur dix vols vers l'Europe, surtout à bord des vols UTA vers la France. UTA demande environ 4,2 FF par kg pour les expéditions de fruits vers la France. Les exportateurs de fruits ont formé une association qui libère de la place sur les avions cargo lorsque la demande dépasse l'offre. Pour le moment, il ne semble pas que la place disponible limite les exportations. Des avions cargos supplémentaires se justifieraient pour des cargaisons de 25 tonnes ou plus.

D. Propositions d'amélioration

Le Gouvernement est conscient de la nécessité d'entreprendre des réformes politiques complémentaires et de démarrer des interventions spécifiques dans le domaine de la commercialisation agricole. Le thème a fait l'objet d'études financées par les organisations internationales. Certaines des recommandations et propositions qui se sont dessinées ces dernières années sont présentées ci-après.

1. Seconde conférence sur le développement rural

Les comptes rendus de la Seconde conférence sur le développement rural, tenue en mars-avril 1989, récapitule l'approche prise par le Gouvernement pour améliorer la commercialisation agricole. 35/ Cette conférence qui traitait des contraintes et problèmes spécifiques à la commercialisation agricole a abouti à deux grandes recommandations: 1) élaborer une stratégie nationale pour la commercialisation et l'exportation agricole(s); 2) renforcer la Chambre du commerce, l'industrie et l'agriculture.

La conférence a également identifié des recommandations plus spécifiques, notamment:

- création de comités inter-ministériels et inter-professionnels pour définir les filières pour chaque grand produit;
- organisation de producteurs pour améliorer leur position de négociation vis-à-vis des marchands, pour assurer le contrôle de la qualité du produit et pour faciliter l'accès aux crédits;
- amélioration des stockages au niveau village et fournitures de crédits aux exploitants au moment de la moisson;

35/ MARA, Actes et recommandations de la Deuxième conférence nationale du développement rural, 1 avril 1989.

- renforcement de la capacité de transformation et commercialisation des produits agricoles au niveau local grâce à un meilleur accès aux crédits;
- protection des marchés locaux de cultures vivrières, par le biais d'impositions et autres politiques;
- promotion des exportations agricoles en (a) simplifiant les procédures et diminuant les retards administratifs; (b) créant un guichet unique pour toutes les procédures administratives et recouvrement de toutes les taxes, (c) en diminuant le taux d'imposition sur les exportations agricoles; (d) en installant des moyens de réfrigération sur l'ensemble du pays; (e) en encourageant la création de co-entreprises avec des intérêts étrangers spécialisés dans l'importation de produits tropicaux; et (f) en encourageant la création d'agroindustries transformant des produits ne pouvant pas être exportés frais; et
- suppression temporaire des taxes à l'exportation pour les fruits et les produits fruitiers.

2. Soutien de l'USAID aux améliorations de la commercialisation agricole

L'USAID a eu une stratégie double d'assistance pour le développement de la commercialisation agricole. Premièrement, le projet de l'USAID/Guinée sur la réforme des politiques d'analyse économique en Afrique a permis au Gouvernement d'établir un contexte commercial attirant les investissements et permettant le libre échange des produits et intrants agricoles. Deuxièmement le Projet de préparation des agroindustries privées financé par l'USAID a permis de créer et de soutenir l'Office national de promotion de l'agroindustrie qui, en 1985, est devenu le Centre national de promotion des investissements privés (CNPIP). Grâce à la partie de ce projet financée par l'USAID, le CNPIP a aidé à réaliser sept profils d'investissement liés à l'agroindustrie en Guinée. Ces profils sont de bonnes sources d'information sur les problèmes et contraintes liées aux possibilités d'investissement dans l'agroindustrie. Ils sont récapitulés ci-après avec les commentaires de l'équipe sur leurs recommandations.

a. Etude du Projet d'exportation d'ananas frais. Une étude a été entreprise en 1985 par Jack Larsen de Chemcnics International. ^{36/} Cette étude analyse les possibilités d'augmenter la production et l'exportation d'ananas frais. Elle donne également un plan détaillé pour le financement et la commercialisation des exportations d'ananas frais vers l'Europe de l'Ouest. Le rapport propose de regrouper certains planteurs de la zone de Kindia/Friguiagb. et de leur apporter une assistance financière et technique. L'étude conclut en disant qu'une analyse plus approfondie de la demande du marché en Europe du Nord

^{36/} Jack Larsen, Profitable Export Potential for Guinea Fresh Pineapple Sold in Western Europe, Chemonics, décembre 1985.

doit être entreprise pour que l'on puisse donner une réponse définitive sur la rentabilité des exportations d'ananas vers cette région.

Commentaire. En général, l'équipe est d'accord avec ces recommandations mais pense que l'assistance financière aux planteurs ne devrait pas être subventionnée.

b. Etude sur la production et l'exportation des produits de l'élevage. Joe Feffer de Chemonics a fait une étude de faisabilité sur la production et l'exportation du bétail reproducteur N'Dama en 1986. 37/ L'étude propose de créer un ranch commercial pour améliorer la qualité de ce bétail et le vendre sur le marché local et dans les pays voisins.

Commentaire. L'équipe n'est pas d'accord avec cette recommandation dans sa forme actuelle. Les ranchs n'ont pas très bien réussi en Afrique et n'ont pas su concurrencer les petits agriculteurs et éleveurs. Les efforts pour améliorer le stock reproducteur n'ont pas mieux réussi. Le projet proposé dépendrait en plus d'un crédit hautement subventionné et son taux de rendement interne serait assez faible. L'équipe pense qu'il vaudrait mieux entreprendre une recherche des travaux de vulgarisation pour le bétail N'Dama, qui permettrait de le certifier résistant à la trypanosomiase et laisser le reste de la production et la commercialisation au secteur privé.

c. Etude sur les investissements dans l'industrie du café. Une étude sur les possibilités d'investissement dans l'industrie du café guinéenne a été entreprise en 1987 par James G. Brown de Chemonics International. 38/ L'étude apporte une vue générale sur l'industrie du café, étudie comment les mesures de libéralisation prises par le Gouvernement ont stimulé les efforts pour développer cette industrie, donne en gros les stratégies d'investissement et propose un programme d'investissement fondé sur la remise en état des petites propriétés.

Commentaire. L'équipe est d'accord avec les recommandations de cette étude, mais note que des bailleurs de fonds autres que l'USAID financent ou sont sur le point de financer l'expansion de la production de café autant que faire se peut pour le moment.

d. Etude sur l'industrie rizicole. En 1986, Patrick Henfrey de Chemonics a étudié des possibilités d'investissements dans le secteur rizicole de la Guinée. 39/ Son rapport propose de créer une co-entreprise avec des fonds guinéen et étrangers pour la commercialisation du riz. Au titre d'autres mesures, il propose notamment de construire une usine de transformation du riz

37/ Joe K. Feffer, La production et l'exportation du bétail reproducteur N'Dama, Chemonics, décembre 1989.

38/ James G. Brown, Investment Opportunities in the Guinean Coffee Industry, Chemonics International, 1989.

39/ Patrick Henfrey, Possibilités d'investissements dans l'industrie rizicole guinéenne, Chemonics, novembre 1986.

à Conakry avec un équipement de blanchiment et de possibilités de chargement en gros. Cette usine servirait au départ à transformer le riz importé qui pourrait ensuite être distribué par le biais des filières commerciales aux consommateurs de Conakry. L'étude prévoit que par la suite le riz pourra être substitué au riz importé et que la transformation pourrait atteindre un volume de 54.000 tonnes après six années d'opérations.

Commentaire. L'équipe n'est absolument pas d'accord avec les recommandations de cette étude. Ce sont les petits agriculteurs, transformateurs et marchands qui peuvent s'occuper le plus efficacement de la production, de la transformation et de la commercialisation du riz. 40/

e. Etude sur l'industrie fruitière. Jack Larser de Chemonics a étudié les possibilités d'investissements dans le secteur des fruits tropicaux en Guinée. 41/ Cette étude analyse les possibilités d'exporter les mangues, les papayes, les goyaves et les fruits de la passion en Europe de l'Ouest. L'étude conclut en disant que la production de mangues a déjà atteint un niveau élevé en Guinée et, à l'aide de certains investissements, on pourrait améliorer la qualité des produits. Les fruits pourraient trouver de bons débouchés sur les marchés européens. Les possibilités pour les autres fruits, papayes et goyaves et fruits de la passion semblent moins prometteuses dû surtout au manque d'informations fiables sur la demande de marché en Europe pour ces produits.

Commentaire. L'équipe est d'accord avec la plupart des recommandations de cette étude, mais pense que les exportations non-traditionnelles de fruits tropicaux comme les papayes, les goyaves et les fruits de la passion ne devraient pas être négligées puisque le marché de ces produits devient de plus en plus important.

f. Table ronde sur le climat des investissements en Guinée. 42/ Le CNPIP a aidé à préparer un document récapitulant la table ronde sur le climat des investissements en Guinée, tenue à Conakry en février 1988. La conférence s'est penchée sur certains des problèmes et contraintes rencontrés par l'investissement du secteur privé en Guinée.

g. Opération intégrée pour la volaille. Une étude faite par Rolland analyse la faisabilité de mettre sur pied un projet intégré pour la volaille. 43/ Le projet prévoit une ferme (unité d'élevage, unité de ponte,

40/ Ceci est largement prouvé par Scott R. Pearson, J. Dirck Stryker, et Charles P. Humphreys, dans Rice in West Africa: Policy and Economics, Stanford: Stanford University Press, 1981.

41/ Jack Larsen, Possibilités d'investissements dans l'industrie de fruits tropicaux guinéenne, décembre 1987.

42/ Ministère du Plan et de la coopération internationale, CNPIP, Table ronde sur le climat des investissements en Guinée, deux volumes, Conakry: CNPIP, 24-26 février, 1988.

43/ Louis Rolland, Integrated Poultry Venture, Chemonics, juin 1986.

unité de reproduction, et unité de production alimentaire) et dépend de producteurs qui fourniraient les poulets. Le projet envisage de cultiver 1.300 acres pour des aliments destinés à la volaille.

Commentaire. Ce projet semble intéressant, mais il convient de mieux définir le rôle du secteur public. L'étude n'explique pas non plus pourquoi les aliments devraient être cultivés par les producteurs de volailles plutôt que d'être achetés sur le marché.

3. Autres activités des bailleurs de fonds dans la commercialisation agricole.

Il n'existe pas de grands projets de commercialisation agricole financés par l'assistance extérieure. Quelques projets d'infrastructure routière ont été démarrés. A part cela, la plupart des travaux financés par les bailleurs de fonds dans le domaine de la commercialisation agricole a consisté à préparer des études et rapports.

a. FAO. En 1985, la FAO/Banque mondiale a financé une étude sur la commercialisation agricole visant à identifier les points faibles du système de commercialisation et à proposer des mesures pour améliorer l'efficacité du système. 44/ L'étude a constaté qu'on pouvait guère s'attendre à ce que la Guinée retrouve sa position d'important exportateur de bananes, mais qu'il y avait des possibilités de relancer le commerce d'exportation des ananas et mangues. Le rapport recommande que le Gouvernement ne fasse pas de grands investissements publics dans l'industrie fruitière mais encourage plutôt la participation des investisseurs privés. Le rapport recommande également que le Gouvernement abolisse FRUITEX.

La FAO/Banque mondiale viennent de publier un rapport sur les cultures pérennes, dont la plupart sont des cultures d'exportation -- café, cacao, mangue, papaye, fruit de la passion, pamplemousse, caoutchouc et palmier à huile. 45/ L'étude cerne un certain nombre d'actions pouvant être prises pour développer le secteur fruitier:

- rendre les engrais et pesticides plus accessibles aux producteurs en libéralisant les procédures et politiques d'importation;
- organiser une campagne de traitement contre l'antracnose qui attaque actuellement la plupart des manguiers en Guinée, causant des points noirs sur la peau, ce qui les rend inacceptables sur le marché d'exportation européen;
- simplifier les procédures et conditions administratives à l'exportation;
- encourager la formation d'organisations professionnelles et d'associations de producteurs;

44/ FAO/Banque mondiale, Guinea Agricultural Marketing..., 1985.

45/ FAO/Banque mondiale, République de Guinée: Etude du sous-secteur des cultures pérennes, 26/89 CP-GUI 25 Sr, 3 juillet 1989, Appendice 2, Tableau 5.

- créer un contexte de réglementation en accord avec les objectifs des exportateurs;
- rendre les coûts des frais par bateau plus compétitifs en suivant la structure de coûts utilisée à Abidjan pour des expéditions comparables de fruits;
- installer des locaux de réfrigération dans le port et à l'aéroport;
- démarrer un programme de diversification des cultures pour les fruits, par l'intermédiaire du Centre de recherches de Fulaya.

b. Banque mondiale. M. Robert D. Weaver, consultant auprès de la Banque mondiale en 1987, a réalisé une étude sur l'avantage comparatif des petits propriétaires et a fait une description de la filière de l'exploitation agricole jusqu'au marché. 46/ L'étude présente également des données sur les échanges des marchés, réunies auprès des quatre marchés régionaux -- Kankan, Faranah, Labé, et Gaoual -- qui sont parmi les marchés les plus importants de la Guinée. Les données ne sont en aucun cas exhaustives du point de vue type et quantité des bien échangés, mais fournissent un bon échantillon des principaux produits échangés et certaines indications sur la direction des échanges entre les divers marchés.

En 1989, la Banque mondiale a entrepris une étude de pré-faisabilité pour un projet de promotion des exportations agricoles et prévoit de faire une étude complète de la faisabilité, dès décembre 1989. 47/ L'objectif est d'augmenter les recettes d'exportation des produits agricoles, les faisant passer de 25 millions à 75 millions de dollars pendant le projet. Le projet se concentre sur des produits agricoles déjà exportés (café, fruits frais) et cherche à éliminer les contraintes et désincitations pour les exportateurs agricoles. Parmi les actions recommandées, notons la simplification des procédures d'exportation, la création d'incitations financières et l'institution et le renforcement de mécanismes de coordination entre les secteurs public et privé.

c. PNUD. Le PNUD vient de financer une étude sur la commercialisation en Guinée. 48/ Cette étude se concentre sur la commercialisation du riz, mais donne également une bonne description du fonctionnement du système de marché en Guinée -- qui sont les participants des marchés et quels sont les types de biens échangés. Plusieurs cartes accompagnent le rapport indiquant les filières de marché. L'étude contient un certain nombre d'analyses et de recommandations importantes concernant les politiques de commercialisation rizicole.

46/ Robert D. Weaver, Comparative Advantage in Food Production in Guinea: A Study of Smallholders, Banque mondiale, 1987.

47/ Les résultats de cette étude devraient être disponibles en février 1990.

48/ Filippi-Wilhen DeLaurine, Assistance à la capacité de planification de gestion de l'économie nationale, circuits de commercialisation et de la distribution en Guinée, PNUD/CNUCD, septembre 1987.

Le PNUD a également financé, par le biais du ministère du Plan, une enquête socio-économique exhaustive réalisée dans chaque préfecture de la Guinée. 49/ Ces études consolident des informations sur tous les aspects importants dans chaque préfecture: population, démographie, commerce, activité économique, production agricole, infrastructure, établissements de santé et autres installations publiques, ressources financières et projets existants. Le système de commercialisation dans chaque préfecture est décrit avec des cartes, des filières de marché, le nombre et type de marchand et les échanges de produits. Ces études fournissent les informations les plus complètes dont on peut disposer actuellement sur la Guinée.

d. COLEACP. En mai 1989, le Comité de liaison Europe-Afrique-Caraïbes-Pacifique (COLEACP) a envoyé une équipe en Guinée pour une brève mission de trois jours. 50/ L'équipe COLEACP a recommandé:

- de créer en Guinée une organisation homologue à la COLEACP;
- d'entreprendre une étude approfondie des transports par bateau des fruits frais de Conakry et de tenir une table ronde sur la manière dont on pourrait s'y prendre;
- de renforcer les capacités de recherche et d'aider les producteurs à améliorer la qualité des fruits guinéens; et
- d'installer une infrastructure de stockage à froid suffisante dans le port et à l'aéroport.

49/ Ministère du Plan et de la Coopération internationale, Etude socio-économique régionale: région de Guinée maritime, Haute Guinée, Guinée forestière, et Moyenne Guinée, Projet PNUD/DTCD GUI/84/007, 1988.

50/ COLEACP, Mission d'information du COLEACP sur la filière horticole, 15-18 mai 1989, mai 1989.

VI. VERS UNE STRATEGIE POUR LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE EN GUINEE

Le Gouvernement de la Guinée travaille en étroite collaboration avec les grands bailleurs de fonds (Banque mondiale, CCCE, FAO, USAID) pour élaborer une stratégie de développement agricole en Guinée. Cette stratégie fera l'objet d'une lettre sur la politique de développement agricole qui servira de base à la conférence des bailleurs de fonds qui doit se tenir au printemps 1990.

L'analyse qui suit, fondée sur le présent rapport, traite du contexte dans lequel doit être conçue cette stratégie. Elle commence par évaluer les grands objectifs et obstacles du secteur agricole en Guinée. Elle examine ensuite les grandes questions dont il faut tenir compte dans la formulation d'une stratégie efficace pour le développement agricole.

A. Objectifs et contraintes

Nous récapitulons ci-après les principaux objectifs du Gouvernement en ce qui concerne le développement agricole et les grands obstacles freinant la réalisation de ces buts.

1. Objectifs

Efficacité économique. Il ressort de la discussion dans la section 3 qu'un des grands objectifs du Gouvernement pendant la Seconde république était de renforcer l'efficacité économique en éliminant les distorsions de prix, libéralisant les régimes de commercialisation, privatisant le secteur bancaire et les entreprises publiques, en diminuant le nombre d'emplois du secteur public et en établissant un cadre légal et institutionnel et d'investissement public qui encourage le secteur privé. C'est un net contraste avec la Première république qui ne s'intéressait guère à l'efficacité économique.

Sécurité alimentaire. L'objectif visant à assurer la sécurité alimentaire intervient à plusieurs niveaux. Premièrement, elle vise à diminuer le risque encouru par les consommateurs lorsqu'il y a dépendance excessive des sources alimentaires externes. Deuxièmement, elle vise à supprimer la situation dans laquelle se retrouvent les exploitants qui vendent au moment de la moisson lorsque les prix sont faibles, et qui doivent racheter plus tard lorsque les prix sont plus élevés. Enfin, le Gouvernement cherche à diminuer les pénuries alimentaires locales provenant de marchés fragmentés, de manque de transport et d'installations de stockage.

Accroître et diversifier les revenus ruraux. Personne en Guinée n'irait dire que les exploitants se portaient bien pendant la Première république. Les incitations à la production étaient faibles, les biens de consommation introuvables, et l'infrastructure et les services de base dans les transports, les communications, l'éducation et la santé inexistantes. Aujourd'hui, le Gouvernement cherche à remédier à cette situation et se rend compte qu'avec une

population à 80% rurale, il n'est pas possible de viser un développement sans améliorer les niveaux de vie ruraux, en augmentant et en diversifiant les revenus agricoles.

Protéger l'environnement naturel. Avec ses variations topographiques, ses sous-sols durs, ses systèmes de rotation de cultures, ses grands troupeaux, ses abondantes ressources hydrologiques, ses pêcheries potentiellement abondantes et sa population toujours croissante, la Guinée est d'une part riche en ressources naturelles renouvelables et, d'autre part, vulnérable face à la perte ou à la détérioration de l'environnement. Ainsi, on attache énormément d'importance à protéger les ressources naturelles du pays. D'autres pays en profitent également puisque les bassins versants de la Guinée sont à la source de nombreux grands fleuves de l'Afrique de l'Ouest.

2. Contraintes

Avantages comparatifs. La structure des coûts comparatifs en Guinée est favorable à l'agriculture. Le pays a un avantage comparatif dans la production et l'exportation de café, de cacao, de fruits tropicaux, de caoutchouc, de produits à base de palmiers à huile, de coton et des fruits de mer. Les producteurs peuvent concurrencer les importations de céréales secondaires, de cultures de racines alimentaires, d'arachides, de tabac, de légumes et de viande. Le blé est un des principaux aliments pour lequel le pays n'a pas d'avantages comparatifs.¹

L'avantage comparatif de la Guinée dans la production rizicole par rapport au riz importé dépend du lieu de consommation et des cours mondiaux. La production pour la consommation locale est rentable actuellement à l'intérieur du pays, mais lorsque la consommation se situe plus près de Conakry, les coûts de commercialisation augmentent et les prix paritaires à l'importation déclinent.² Il est possible que la production rizicole en basse Guinée puisse concurrencer le riz importé à Conakry pour les cours mondiaux de 1989, mais ces prix sont 30% plus élevés que ceux prévus sur le marché mondial dans le long terme. La production rizicole dans les autres régions destinée à être vendue sur le marché de Conakry ne peut pas concurrencer le prix importé, même au prix de 1989, suite aux coûts de transport élevés pour acheminer les produits de l'intérieur vers Conakry. Toutefois, la basse Guinée pourrait être en mesure de satisfaire la demande de Conakry, maintenant que les prix à la production ont

Par exemple, Weaver (1987, page 4 et Tableau 1) cite une étude qui parle du considérable avantage comparatif de la Guinée en 1983 pour le riz et le café. L'étude faite par Weaver constate un avantage comparatif important pour diverses cultures, y compris le maïs, le fonio, les arachides et le manioc, Comparative Advantage in Food Production in Guinea: A Study of Smallholders, 1987, pages 45-50 et Tableaux 15-19.

² Il faut mesurer le prix équivalent du riz importé par rapport au prix du riz local.

augmenté grâce aux réformes économiques récentes, notamment la dépréciation importante du franc guinéen.³

Obstacles techniques à la production des cultures destinées à l'exportation. Probablement que le principal obstacle technique à la production de cultures d'exportation dans le long terme est la disponibilité de terres convenant à la production de café, cacao, caoutchouc et produits des palmiers à huile dans la région forestière. Dans les conditions de production actuelles et si l'on prend en compte d'autres cultures commerciales et les temps de jachère, il n'y a que 200.000 hectares disponibles dans cette région pour les cultures d'exportation. Une expansion au-delà de ce chiffre signifierait l'intensification de la production de cultures alimentaires. Dans le court terme, vu que les arbres sont vieux et guère productifs, les exportations de ces produits seront également limitées par le temps nécessaire pour obtenir des plants, planter de nouveaux arbres, attendre qu'ils grandissent et atteignent leur rendement maximum.

La superficie disponible pour les fruits tropicaux est beaucoup plus importante que celle convenant aux cultures arbustives poussant dans la région forestière. Les fruits peuvent être cultivés pratiquement partout en Guinée, bien que certaines régions soient plus productives pour certains fruits, par exemple les ananas à Kindia. La période de gestation pour la plupart des fruits n'est pas aussi longue que pour les autres cultures pérennes. Les principaux obstacles techniques dans la production de fruits sont l'absence d'une qualité uniforme et le manque d'installations de transformation et de conservation.

Manque de moyens de transport et de communication. Le manque d'infrastructures de transport et de communication est un important obstacle au développement rural. Des coûts unitaires élevés pour les transports, conjugués à de longues distances pour acheminer les biens, entravent énormément la commercialisation agricoles et la distribution des intrants. Actuellement, l'infrastructure rurale reçoit une attention prioritaire de la part du Gouvernement et des bailleurs de fonds.

Recherche agricole insuffisante. Une carence dans les travaux de recherches agricoles, lesquels ont été négligés pendant de nombreuses années, ont laissé la Guinée dans une situation très vulnérable. D'une part, l'on déploie des efforts importants pour améliorer la productivité agricole, mais d'autre part il n'existe pas une base de recherches pour étayer ces améliorations. De plus, le stock de semences améliorées mis au point avant l'Indépendance pour les ananas, les mangues, les céréales et d'autres produits s'est détérioré. Vu que l'on a décidé d'utiliser surtout des variétés locales, il est particulièrement important que le matériel génétique local soit assemblé et testé de manière à améliorer la productivité.

³ Dès 1986, les exploitants avaient fortement augmenté la culture de riz (50% en moyenne en 1985) à Boké, Dubréka, et Forécariah. Ministère du Plan et de la Coopération internationale, Direction générale de la statistique et de l'informatique, et ministère du Développement rural, Bureau des stratégies agricoles et d'aide au développement, Enquête sur la filière riz en Guinée maritime (Novembre 1986 - avril 1987) - Rapport final.

Obstacles institutionnels. Le strict contrôle étatique exercé sur l'économie guinéenne pendant la Première république a créé un contexte légal et institutionnel extrêmement restrictif pour l'activité du secteur privé. La Seconde république a cherché à alléger certaines de ces contraintes, mais les réformes institutionnelles n'ont pas su suivre le changement économique. Certains obstacles juridiques sont particulièrement pesants dans le secteur agricole: 1) absence de procédures bien définies concernant la création d'entreprises privées, 2) manque de législation et de procédures d'enregistrement pour l'acquisition de propriétés, 3) statut ambigu pour les producteurs privés, les associations commerciales et les coopératives agricoles, et 4) manque de précision dans l'application du nouveau code du travail.

Faible revenus ruraux et commercialisation agricole. Un important obstacle en Guinée est le faible niveau des revenus ruraux et le manque de commercialisation agricole. Cela entraîne une faible demande pour les intrants agricoles, des coûts élevés pour la commercialisation et le crédit rural et de faibles niveaux d'épargne et d'investissement. Venir à bout de ce goulot d'étranglement demande que l'on renforce l'offre de produits agricoles destinés à l'exportation et à la vente sur les marchés industriels et urbains.

Inexpérience des banques commerciales pour les prêts ruraux. Le manque d'expérience des banques commerciales guinéennes en ce qui concerne les prêts aux zones rurales signifie que l'investissement dans la production et la transformation agricole, et, dans une mesure moindre, la commercialisation doivent être financées par l'épargne locale. Cela limite grandement les capitaux disponibles pour le développement agricole. Plusieurs efforts pilotes sont en cours visant à mettre sur pied un modèle pour étendre le crédit rural, mais jusqu'à présent on ne dispose d'aucun modèle comme base pour transférer les ressources dans les campagnes.

Obstacles à l'investissement public et à l'analyse de politiques. La capacité du MARA à programmer, identifier, préparer, et évaluer les projets d'investissements publics est très limitée. Vu l'accélération générale de l'emprunt et vu la part grandissante des prêts pour projets contre programmes, il est extrêmement important que le Gouvernement accorde la priorité aux investissements qui auront le plus d'impact sur le développement rural. Parallèlement, il doit être en mesure d'analyser le contexte des politiques publiques, cruciales pour l'activité du secteur public et procéder aux ajustements qui s'avèrent nécessaires dans ce contexte.

Une base fiscale faible. Une des raisons faisant que le poids de la dette externe devienne de plus en plus préoccupant est que le Gouvernement n'arrive pas à "recapturer" une partie des rendements de ces programmes d'investissement pour rembourser la dette. C'est dû en partie au fait que les recettes publiques dépendent fortement du secteur minier, secteur qui restera probablement relativement stagnant dans les années à venir. C'est également dû au fait que les impôts indirects sont assez faibles pour faciliter l'administration fiscale et éviter toute désincitation ainsi qu'au fait que le recouvrement des impôts directs n'apporteront que des recettes limitées dans les années à venir.

Taux de change surévalué. Bien que des améliorations importantes aient été portées aux politiques du taux de change, ce taux risque d'être encore

surévalué puisque la Banque centrale n'a pas tenu compte des obligations au titre du service de la dette qui s'accumulait vu que des prêts sont utilisés pour financer l'importation des biens de consommation. Une appréciation du taux de change encouragerait le transfert de ressources des secteurs de biens non-négociables et services non-productifs vers la production de biens négociables comme les cultures d'exportation et les céréales locales.

B. Principales questions

L'élaboration d'une stratégie pour le développement agricole doit s'attaquer à un certain nombre de questions demandant à être résolues.

1. Avantage comparatif ou sécurité alimentaire

La grande question concernant l'exploitation de l'avantage comparatif de la Guinée opposée au renforcement de sa sécurité alimentaire est liée à la production rizicole. Aux prix auxquels on s'attend sur le marché mondial dans les dix ans à venir, il serait extrêmement difficile pour la Guinée de concurrencer le riz importé dans les grands marchés européens, surtout Conakry.⁴ Une des possibilités serait d'augmenter légèrement la protection tarifaire. Il n'y a aucune raison en fait que la Guinée n'applique pas les droits à l'importation habituels s'élevant à 10% du coût CAF des importations. Le non-recouvrement de cet impôt, comme c'est le cas actuellement, entraîne une distorsion dans la structure des incitations. Mais c'est une autre question que de savoir s'il faut élever les droits pour décourager les importations. Cela aurait pour résultat une utilisation plus inefficace des ressources, mais surtout une redistribution de revenus des consommateurs urbains vers les producteurs ruraux et le secteur public.⁵ De plus, la sécurité alimentaire pourrait en souffrir puisque les fluctuations de la production nationale sont plus instables que celles du marché mondial.

La seconde question concernant l'avantage comparatif est de savoir si le franc guinéen est surévalué. Si tel est le cas, on ne peut pas utiliser le taux

⁴ La Banque mondiale prévoit que le prix des brisures de riz thaïlandais s'élèvera à 228 dollars/tm en l'an 2000 (en dollars constants 1989). Banque mondiale, Revision of Commodity Rice Forecasts and Quarterly Review of Commodity Markets - September 1989, 25 octobre, 1989.

⁵ En utilisant une analyse partielle d'équilibre de la demande et de l'offre et en supposant une élasticité de l'offre du riz de 0,3 et une élasticité de la demande de 0,5, on peut estimer qu'avec des droits de douane de 30% qui élimineraient pratiquement les importations de riz, on arrive aux gains et pertes annuels suivants:

Perte des consommateurs:	36,1 milliards FG
Gain des producteurs:	31,4 milliards FG
Perte d'efficacité:	1,4 milliards FG

de change officiel pour mesurer l'avantage comparatif et la rentabilité. Des ajustements doivent être faits en analysant les projets pour donner la valeur limitée des devises étrangères dans le long terme, prévoyant bien le service de la dette actuelle. Mieux encore, la Banque centrale devrait tenir compte des obligations de service de la dette en déterminant le taux de change.

2. Stabilisation des prix nationaux

Une autre question est de savoir comment la Guinée peut le mieux stabiliser les prix des articles nationaux par rapport à ceux du marché mondial. Les deux grandes options consistent à mettre en place un fonds de stabilisation et à utiliser une taxe variable. Chacune pourrait s'appliquer aussi bien aux exportations qu'aux importations. Mais ces deux options comportent des différences importantes.

- Un fonds de stabilisation maintient ses propres réserves qui sont ajoutées lorsque le prix CAF des importations est inférieur au prix national équivalent et lorsque le prix FOB des exportations dans le pays est supérieur au prix national équivalent, elles sont baissées lorsque les conditions inverses existent. Ces réserves permettent au fonds de stabilisation de subventionner les producteurs et consommateurs ou de les taxer, suivant la relation entre les prix nationaux et mondiaux. Par contre, une taxe variable opère simplement comme un impôt.

- Les fonds de stabilisation, les conseils publics de commercialisation ou les sociétés commerciales, qui ont le même rôle dans les pays anglophones, sont très courants en Afrique de l'Ouest, aussi bien pour les importations que les exportations. L'expérience a été mitigée, mais en général, ils ont eu un certain nombre d'effets adverses. Premièrement, ils ont souvent taxé le secteur des exportations pour augmenter les recettes publiques et mobiliser des ressources pour les investissements agricoles. Ils ont à l'occasion absorbé des ressources substantielles pour employer un nombre important de personnes dont la contribution à la production agricole peut être discutée. Deuxièmement, du côté des importations, les fonds de stabilisation ont parfois subventionné les consommateurs en prenant sur les bénéfices des exportations. Dans d'autres cas, les priorités ont été fixées de manière à subventionner la consommation mais les ressources du fonds de stabilisation ou de la société commerciale étaient insuffisants pour satisfaire la demande à ces prix, créant un marché double avec manque d'efficacité et effet adverse sur la distribution.

- Les taxes variables ont été rarement utilisées en Afrique de l'Ouest. Toutefois, elles comportent certains avantages possibles. Premièrement, contrairement au fonds de stabilisation, elles ne demandent pas que soit créée une structure institutionnelle séparée puisqu'elles peuvent être administrées par le service des douanes. Ainsi, elles obèrent moins les ressources. Deuxièmement, elles ne peuvent pas être utilisées aux fins de subventions et, par conséquent, ne transfèrent pas les ressources vers les groupes privilégiés. En fait, du côté importations, les pressions

exercées d'une part par les consommateurs urbains et d'autre part par le Trésor tendent à s'annuler, évitant ainsi que la taxe ne devienne excessive.

- Le Gouvernement a déjà décidé d'éliminer les taxes sur les exportations agricoles. C'est une mesure importante permettant d'alléger le biais qui existe contre les exportations suite aux taxes d'importation et, dans une certaine mesure, à la surévaluation du taux de change. L'introduction d'une taxe variable sur les exportations serait contraire à cette décision. Les effets bénéfiques pouvant être retirés du point de vue stabilisation des prix seraient largement dépassés par les désincitations introduites par les taxes à l'exportation dans le contexte d'un taux de change restant quelque peu surévalué.

Le rôle de l'aide alimentaire nivelant les fluctuations dans l'offre est étroitement lié à la question de la stabilisation des prix. Si l'on s'accorde généralement pour dire que l'aide alimentaire joue un rôle utile, surtout en temps de besoin, il est par contre moins sûr qu'elle doit être un élément permanent de l'offre alimentaire de la Guinée. Il est particulièrement important de constater l'instabilité qu'introduisent sur le marché national les arrivées volumineuses de l'aide alimentaire.

Un certain nombre de mesures pourraient être prises pour remédier à ce problème. Premièrement, si le Gouvernement disposait de meilleures données sur la production et la commercialisation agricole, il lui serait nettement plus facile de faire des demandes précises d'aide alimentaire. Deuxièmement, les bailleurs de fonds doivent s'efforcer de régulariser le flot de l'aide alimentaire pour la Guinée. Enfin, il faudrait envisager de créer une plus grande capacité de stockage à Conakry pour que le Gouvernement puisse répartir les ventes de l'aide alimentaire aux négociants privés.

3. Moyens de production intermédiaire et recherches agricoles

La décision d'éliminer les subventions pour les intrants agricoles est une véritable gageure pour le Gouvernement et les bailleurs de fonds. Dans de nombreux cas, ce n'est plus rentable d'utiliser un volume important d'intrants pour la production agricole, surtout pour le riz qui n'est plus que marginalement rentable, aux faibles cours mondiaux. Et c'est surtout le cas lorsque la zone de production est très éloignée de Conakry, vu le coût de transport des intrants vers l'intérieur du pays.⁶

Malgré une politique nationale ne prévoyant plus de subventions pour les intrants, il existe de nombreux projets isolés en Guinée, financés par les bailleurs de fonds, qui offrent des subventions significatives par le biais d'intrants à faible prix et de prêts à des taux très préférentiels. L'argumenta-

⁶ Une analyse de la production rizicole manuelle dans les terres élevées et basses de la région forestière, présentée en Annexe F, montre qu'il n'y a pas d'augmentation sensible de la rentabilité lorsqu'on applique des engrais.

tion étant que ces subventions sont nécessaires pour développer l'agriculture, mais aucune stratégie n'a été formulée pour éliminer ces subventions, une fois les projets achevés.

Une autre approche s'est dessinée, en dehors de ces projets, semblant détenir de bonnes promesses. Cette approche sous-tend un certain nombre de projets nationaux financés par la Banque mondiale (Projet national d'infrastructure rurale, Projet national de semences, Projet national de recherches et de vulgarisation agricoles). Cette approche vise au développement agricole en partant des éléments fondamentaux suivants: amélioration des variétés de semences locales, petits investissements dans les aménagements d'eau, et amélioration des pépinières. Par contre, cette approche ne prévoit pas d'introduire de meilleures variétés de semences des autres pays, d'appliquer de manière intensive les engrais et les produits phytosanitaires et d'utiliser davantage la mécanisation.

Si l'on veut que cette approche réussisse, il faut redonner de l'élan à la recherche agricole. Il n'y a quasiment pas de travaux de recherche sur l'amélioration des semences, la réponse des variétés locales à une meilleure maîtrise de l'eau et les types de pratiques culturales qui permettraient d'augmenter la productivité économique. De plus, vu que la production sera limitée en fin de compte par le manque de moyens de production intermédiaires, des travaux de recherche devraient être faits pour voir comment on peut appliquer de meilleurs engrais et autres produits en petites quantités pour augmenter de les rendements de manière profitable.

Si tel est le cas, ou si les avantages liés à l'utilisation de moyens de production intermédiaires sont déjà évidents, comme pour le coton, les fruits tropicaux et d'autres produits, il convient de prêter une attention particulière aux exploitants qui n'utilisent pas encore ces intrants et de les encourager à le faire. Une des approches est celle utilisée par la CFDT pour le coton, où les techniques de production sont strictement définies et le recouvrement du crédit est facilité par le monopole exercé par les achats de coton. Mais cette approche ne laisse que peu de liberté de décision individuelle aux exploitants et est difficile à appliquer s'il y a multiples possibilités de commercialisation. Par conséquent, il faut trouver d'autres moyens de partager les risques avec les exploitants qui essaient d'utiliser des intrants. Cela devrait être vu comme une subvention de l'investissement dans le capital humain et non pas comme une subvention continue pour les dépenses de fonctionnement.

Une autre approche consiste à éliminer les droits d'importation et peut-être la taxe sur le chiffre d'affaires, pour les intrants agricoles. Le coût serait négligeable pour le Gouvernement puisque le volume de ces importations est très faible actuellement. Cela permettrait également d'éliminer le biais contre les importations achetées par les négociants privés puisque les projets ou les entreprises sont favorisés par le code d'investissement. Enfin, cela pourrait se justifier en raison de l'apprentissage et des effets externes liés au développement commercialisé de l'agriculture (coûts de commercialisation et crédit plus faibles et diminution de l'exode rural).

4. Vulgarisation agricole

Il y a de nombreux modèles de vulgarisation agricole en Guinée. Ceux utilisés par la CFDT et d'autres projets isolés se fondent sur un réseau de vulgarisation relativement intense et un encadrement poussé. En revanche, la FAO recommande un réseau plus léger dépendant davantage du diagnostic des problèmes locaux. La Banque mondiale utilise actuellement le système formation et visites, fondé sur un calendrier bien programmé de visites chez l'exploitant auquel on apporte un ensemble de conseils techniques utiles. Un autre modèle, surtout utilisé dans le sous-secteur fruitier, est celui des conseils techniques apportés par les emballeurs ou transformateurs aux petits cultivateurs. Une autre possibilité encore consiste à faire appel aux ONG qui peuvent apporter des services de vulgarisation très poussés sur une période assez courte, par exemple apporter les connaissances sur les techniques d'irrigation. Enfin, les marchands qui vendent des intrants aux exploitants peuvent être une bonne source de conseils techniques, situation courante dans l'industrie de la volaille.

Bien qu'il ne soit pas nécessaire de limiter l'organisation des services de vulgarisation à un seul modèle, il est néanmoins important de se pencher sur le mode de développement de ces services. Les ressources publiques sont très rares en Guinée et il faut chercher à éviter le double emploi et le gaspillage. Il est également important de ne pas embrouiller les exploitants avec des réseaux et des conseils conflictuels. Cela est d'autant plus important que l'exploitant fonctionne dans un système d'exploitation familiale qui comporte de nombreux éléments que ne connaît pas l'agent de vulgarisation. Enfin, il est important que les conseils donnés soient corrects et utiles. Un conseil inexact ou inadapté ébranlera rapidement la confiance qu'à l'exploitant dans le système de vulgarisation.

5. Crédit rural

Le crédit rural en Guinée est très sous-développé. Les institutions traditionnelles d'épargne et de prêt comme les tontines mobilisent certaines ressources aux fins d'investissement, mais les volumes sont très faibles. Les marchands n'ont guère accès au crédit parce qu'il y a très peu d'activités agricoles commerciales. Enfin, les banques commerciales ne sont pas désireuses du tout à prêter dans les zones rurales car elles n'ont pas d'expérience pour évaluer ces prêts, qu'il revient très cher d'administrer de petits prêts, qu'il n'existe pas de garantie suffisante ni de structure juridique pour le recouvrement des prêts et que les risques sont élevés. Pourtant, si l'on ne transfère pas certaines ressources financières vers les campagnes, les investissements ruraux se feront à un rythme trop lent.

Les efforts pilotes déployés pour créer un nouveau modèle d'institutions financières dans les zones rurales (Projet crédit rural, Crédit mutuel, Programme de crédit du Corps de la paix) nous renseignent sur les meilleures manières d'organiser le crédit rural. Mais ces efforts ne concernaient que des niveaux limités de capitaux et l'expérience jusqu'à présent est limitée.

Il s'agit de continuer ces efforts pour créer des institutions financières rurales à une échelle permettant d'assurer que la disponibilité de capitaux ne représente plus un grave obstacle pour le développement rural. Cela prendra du temps. Une des possibilités sont les petits programmes de crédit, analogues aux efforts pilotes déployés qui, avec l'aide des ONG, identifient les éventuels entrepreneurs et les aident à établir un dossier de crédit, en leur donnant des prêts de plus en plus importants en fonction de leur taux de remboursement. Ces prêts peuvent être utilisés à n'importe quelle fin, mais les particuliers sont retenus en fonction de leur intérêt à investir dans des activités de production, de transformation et de commercialisation agricoles. Une fois le dossier de crédit établi, ces emprunteurs peuvent passer aux banques commerciales. Si l'on veut que ce type de programmes soit efficace, les taux d'intérêt demandés doivent largement couvrir les taux d'inflation pour que les coûts financiers marginaux liés à l'administration de programmes soient recouverts. Les autres coûts, notamment les coûts fixes, pourraient être pris en charge, au départ, par les bailleurs de fonds.

Une fois que des entrepreneurs sont localisés, prêts à investir une somme importante au départ, les banques commerciales pourraient être intéressées à accorder des prêts à moyen terme aux zones rurales, surtout si le matériel ou d'autres biens fixes peuvent être utilisés comme garantie. Les bailleurs de fonds pourraient aider à garantir une partie de ces prêts jusqu'à ce que les emprunteurs aient un bon dossier de crédit. Dans de tels cas, les prêts seraient suffisamment importants pour pouvoir diminuer les coûts administratifs. A part le fait que les bailleurs de fonds vont garantir une partie de ces prêts et apporter une assistance technique pour la préparation et l'évaluation des prêts, les opérations financières des banques ne seraient pas subventionnées.

6. Viabilité et durabilité des investissements publics

Vu les ressources financières et administratives extrêmement limitées de la Guinée, il s'agit de faire attention avant tout à la viabilité et à la pérennité des investissements publics. Un des problèmes au niveau des projets isolés est de savoir comment continuer à soutenir les activités démarrées et payer les dépenses de fonctionnement, une fois le projet achevé. Cette question est liée de près à celle de la viabilité des investissements: permettront-ils d'obtenir les recettes nécessaires pour rembourser les dettes contractées.

L'examen des investissements publics, placé dans cette optique, demandera au MARA de renforcer ses capacités à programmer, identifier, préparer et évaluer les projets d'investissement publics. Les vastes ressources apportées par les bailleurs de fonds rendent cette tâche plus nécessaire et plus complexe. Dans certains cas, il est arrivé que les prêts des bailleurs de fonds ont été rejetés car ils exigeaient trop de compétences administratives et un financement renouvelable de la part du Gouvernement.

7. Filières commerciales externes

Actuellement, le Gouvernement encourage vivement d'acheminer le commerce externe par Conakry. Les couts pour transporter les produits vers ou de la capitale sont élevés alors que la Guinée a de longues frontières avec les pays voisins qui offrent des filières d'acheminement moins chères. Ces filières ont été utilisées depuis de nombreuses années pour la contrebande.

Une autorisation officielle d'échanger à d'autres points de la frontière demanderait que l'on établisse des postes de douane, des postes de services vétérinaires, protection des plants et contrôle de qualité. Toutefois, cela ne devrait pas être trop difficile administrativement si l'on compare à la multiplicité des demandes, documents et autorisations exigés actuellement pour le commerce externe. En fait, cela pourrait peut-être aider à simplifier les procédures commerciales.

8. Obstacles à la commercialisation nationale et aux échanges internationaux

Malgré l'engagement pris par le Gouvernement pour supprimer tous les obstacles pesant sur la commercialisation interne et les échanges externes, nombre d'entre eux subsistent encore. Ils prennent la forme de régulation administrative, commissions, autorisations, et toute une série d'autres contraintes dont nombre ont été traitées dans les pages précédentes. Peut-être qu'à titre individuel elles ne sont pas très importantes, mais cumulativement elles entraînent des retards qui reviennent chers, ouvrent la porte à la corruption et restreignent le volume d'activités commerciales.

La meilleure manière de supprimer ces obstacles et de simplifier les procédures de commercialisation et d'échanges serait que le Gouvernement et les bailleurs de fonds collaborent avec le secteur privé pour cerner ces contraintes bureaucratiques, examiner leur nécessité, éliminer celles inutiles et simplifier le reste. Cela demandera que l'on s'entende sur le rôle légitime du Gouvernement au niveau de la supervision du commerce privé. Il est évident qu'on touche ici au recouvrement des recettes publiques, mais combien de taxes différentes faut-il utiliser et en quels endroits. Il est également nécessaire d'assurer la protection de la santé des hommes et des animaux, de lutter contre les infections des plants et d'assurer un contrôle de la qualité. Mais comment faut-il appliquer ces mesures et à quel moment la protection du Gouvernement crée-t-elle plus de problèmes qu'elle n'en résoud?

9. Incitation à l'investissement

Le climat des investissements en Guinée est saturé par des structures d'incitations qui se chevauchent et qui sont souvent conflictuelles, elles souffrent par ailleurs d'une transformation incomplète d'un régime jusqu'à alors très contrôlé. Les attitudes face aux investissements privés de l'étranger

semblent mitigées et les procédures liées à la création d'une entreprise se heurtent à un ensemble de barrières ad hoc et extra-juridiques. L'absence d'une définition claire sur les droits fonciers constitue également un problème, mais la solution prendra du temps si l'on veut qu'elle se fasse en vertu d'un consensus national. Le recrutement de la main-d'oeuvre et les transferts des devises étrangères connaissent eux aussi des problèmes.

Le code d'investissement est souvent en conflit avec les accords individuels et la structure générale des incitations. Le code prévoit un traitement de faveur pour (1) les petites et moyennes entreprises, (2) le traitement local des matières premières, (3) la promotion des exportations, et (4) les activités commerciales à l'extérieur de Conakry. Les coûts et avantages de ce traitement spécial ne sont pas spécifiés, aucun lien n'étant fait avec la structure générale des incitations. De plus, chaque ensemble d'investissements, ou combinaison de ces ensembles accordés par le code, est extrêmement complexe prévoyant de nombreux et différents avantages.

On peut donc se demander s'il ne vaudrait pas mieux que le pays se dote d'un ensemble universel d'incitations pour tous les projets approuvés. Les incitations relevant de ce système seraient consignées dans les codes fiscaux, les codes douaniers et les autres législations afin de leur assurer une existence dans le long terme et pas juste pendant la période initiale d'investissement.

10. Gestion des ressources naturelles

Les problèmes de la gestion des ressources naturelles en Guinée ont déjà été décrits. Il s'agit notamment de l'érosion des sols, de la baisse de fertilité des sols, de la surexploitation des ressources forestières et halieutiques, des problèmes liés à l'irrigation et, dans certains cas, le surpâturage. Certains des problèmes sont de nature très localisée, d'autres comme ceux touchant à la gestion des bassins versants et des pêcheries s'étendent au-delà des frontières de la Guinée.

Un des grands problèmes liés à la gestion des ressources naturelles est de déterminer quelle est l'entité -- individuelle, collectivité locale ou Gouvernement national -- qui est responsable de la gestion. Le second aspect est de s'assurer que ces responsables ont la compétence nécessaire pour agir. Cela est étroitement lié à la question des droits d'utilisation des terres et de l'élaboration d'un code foncier. A moins que les particuliers et les collectivités locales n'aient une sécurité foncière et l'autorité pour gérer les ressources naturelles qu'ils utilisent et connaissent le mieux, il n'y a que peu de chances d'arriver à une bonne gestion. Par ailleurs, les retombées au-delà des frontières locales et nationales soulignent la nécessité d'une prise en charge au niveau national, voire international.

VII. RECOMMANDATIONS DE POLITIQUES POUR L'USAID

La section précédente a élaboré une stratégie globale pour promouvoir le développement agricole en Guinée. La présente section souligne les domaines spécifiques où l'équipe recommande que l'USAID consacre ses efforts de développement.

A. Infrastructure rurale

L'équipe a examiné le rapport d'évaluation de la Banque mondiale pour le Projet national d'infrastructure rurale et s'est entretenu du projet avec MM. Robert Crown et Jean Claude Balcet (Banque mondiale), M. Omar Sow (Directeur général du génie rural) et M. Iqbal Qazi (USAID). L'équipe soutient vivement un co-financement de l'USAID du projet pour les raisons suivantes:

- Le mauvais état des routes rurales en Guinée est un grave obstacle au développement agricole. Vu les bonnes possibilités de développement agricole dans les zones où l'on prévoit des travaux de réfection routières, le taux de rentabilité de cet investissement sera certainement très élevé.
- Le projet prévoit un nombre important de bénéficiaires directs (200.000) pour l'investissement en question (83 millions de dollars).
- La création de points d'eau entraînera des avantages à long terme pour la santé de la population et contribuera directement au bien-être des femmes, des enfants et des pauvres.
- L'effort pilote qui prévoit d'encourager la responsabilité des villages pour l'entretien des routes est d'un caractère novateur et conforme à la politique de l'USAID qui vise à assurer le maximum de récupération des dépenses auprès des usagers.
- D'importants effets secondaires de mobilisation de revenus seront obtenus grâce aux contrats de sous-traitance passés avec les sociétés de construction locales pour les travaux de construction des systèmes de drainage, de petits ponts, de petites sections de routes, entretien des routes, et autres travaux faisables. En plus, le projet fera appel chaque fois que possible à des méthodes de construction et d'entretien, à forte utilisation de main-d'oeuvre.
- Bien que le projet dans son ensemble ne soit pas sans risque (cf. ci-après), la partie proposée au financement de l'USAID ne comporte pratiquement pas de risque et permettrait de diminuer les risques liés aux autres volets du projet. En particulier, les critères utilisés pour choisir les routes rurales devant être remises en état (population desservie, potentiel agricole, existence efficacité des services administratifs, volume du trafic routier, accessibilité physique, existence de projets de développement et intérêt exprimé par les autorités locales) assurent au maximum un impact positif et minimisent tout effet négatif

que pourrait comporter cet investissement. De plus, vu la complexité du projet, l'assistance en matière de gestion financière que l'USAID apportera au MARA est capitale pour la réussite du projet.

- L'aménagement des bas-fonds (que l'on n'a pas demandé à l'USAID de financer) contribuera à la préservation de l'environnement, puisque les pentes des collines seront moins utilisées au moment de la rotation des cultures. Si le riz et les autres cultures alimentaires sont concentrées dans les bas-fonds, on peut planter du café et d'autres cultures arbustives sur les collines, ce qui protégera le sol de l'érosion et diminuera les pertes de fécondité.

- L'aménagement des bas-fonds se fera progressivement. Les aménagements seront réalisés en quatre étapes à la demande de la population agricole (digues, drainage, irrigation, stockage de l'eau). Ce n'est qu'après avoir bien complété une étape qu'on passera à la suivante.

- L'aménagement des bas-fonds demandera la participation active des secteurs public et privé. Des agents de vulgarisation aideront les exploitants à identifier les besoins en irrigation. Le Génie rural apportera une assistance technique et veillera à la distribution de matériaux de construction. Les exploitants apporteront la main-d'oeuvre et les entrepreneurs publics effectueront les quelques travaux de construction mécanisés. On fera également appel aux ONG pour leur demander de coordonner ces activités. Les matériaux donnés aux exploitants (ciment et barres en fer) pour la construction des structures d'irrigation et de drainage sont une subvention unique, ne prévoyant aucune dépense de fonctionnement future pour le Gouvernement.

- Les activités de formation et une utilisation maximum de l'assistance technique à court terme assurera le transfert des compétences administratives et techniques d'ici la fin du projet.

Malgré ces aspects positifs, le projet présente un certain nombre de risques. S'agissant des suivants:

- La fragilité des institutions publiques qui vont participer à la gestion du projet. Ces risques seront atténués grâce à la formation, l'assistance technique et la dépendance face au secteur privé. Néanmoins, le projet est complexe et difficile à administrer, même si l'on tient compte du volet assistance technique (plus de 50 personnes/année). L'USAID n'aura qu'une participation minimum dans la gestion directe, sauf la gestion et le contrôle financiers, mais il peut y avoir retard de déboursement des fonds si les structures et procédures administratives ne sont pas mises en place à temps. Il faudrait surtout bien établir la relation administrative et financière entre chaque volet du projet et les ministères nationaux qui vont s'en occuper. Ces questions devraient être étudiées au moment de la préparation du document de mise en oeuvre du projet.

- Mauvais résultats enregistrés par le passé pour l'entretien des routes. Ce risque sera atténué par le fait que le Gouvernement va porter au fonds routier une rubrique pour l'entretien des routes qui sera financé par la

taxe sur le carburant. En plus, s'il est réussi, l'effort pilote basé sur la participation locale à l'entretien des routes peut être étendu pour couvrir tout le réseau des routes remises en état.

- Incertitude quant à la technique utilisée pour la production dans les bas-fonds. L'aménagement des bas-fonds dépendra de l'introduction d'une technologie économiquement viable pour la culture vivrière irriguée. Les techniques d'irrigation utilisées jusqu'à présent dépendaient d'intrants subventionnés et de crédits, surtout pour les engrais. Le Projet national de recherche et de vulgarisation financé par la Banque mondiale ne prévoit pas de subventions pour les intrants. Par conséquent, les augmentations de rendement prévues dans l'analyse coûts-avantages du projet risquent de ne pas se matérialiser vu l'absence d'expérience en ce qui concerne l'utilisation d'intrants et de crédits non-subventionnés. Nous recommandons toutefois de réaliser ce volet du projet, même s'il n'existe pas de données solides pour étayer les augmentations de rendement prévues. La nature pilote de cette activité (2.100 hectares) et les avantages qui pourront être obtenus si les aménagements permettent d'augmenter la productivité en l'absence de subventions d'intrants en justifient l'existence. Il n'en est pas moins impératif de faire des recherches sur les variétés locales qui répondent à une meilleure maîtrise de l'eau sans trop grande utilisation d'intrants.

- Taux de rentabilité économique. La méthodologie décrite dans le rapport d'évaluation pour calculer le taux de rentabilité économique n'est pas très claire et se fonde sur un certain nombre d'hypothèses qui ne se vérifient peut-être pas (par exemple, les coûts de main-d'oeuvre estimée à la moitié des salaires en vigueur sur le marché). Bien que tout semble indiquer que le taux de rentabilité est très bon pour le volet qui sera financé par l'USAID, il faudrait recalculer le taux en utilisant une méthodologie standard au moment où l'on prépare le document de mise en oeuvre du projet.

Outre les considérations ci-dessus, l'équipe recommande également que l'USAID envisage de financer un volet complémentaire de ce projet (ou un projet complémentaire). Nous recommandons que l'agence parraine des volontaires du Corps de la paix qui collaboreront aux efforts d'aménagement des bas-fonds. Ce volet pourrait être lié de près aux services de vulgarisation agricole, permettant de transférer les techniques de production, de stockage et de commercialisation afin d'améliorer la viabilité économique de l'agriculture en bas-fonds. Vu la nature pilote de cet effort, il est certain que l'on va rencontrer de nombreux problèmes et contraintes imprévus qui demanderont une importante assistance technique. Les volontaires du Corps de la paix conviennent particulièrement bien à ce type d'activités car ils savent apporter une assistance dévouée et adaptée au niveau local.

Vu que le Projet national d'infrastructure rurale a déjà été négocié entre le Gouvernement et la Banque mondiale, l'USAID devrait aussi rapidement que possible rédiger le document de mise en oeuvre du projet (PID d'après le sigle anglais) et le document de projet. Outre les risques sus-mentionnés, et que l'USAID devrait noter, la seule autre question importante que se pose l'équipe est de savoir si la Direction nationale du génie rural, qui sera chargée de réaliser le projet, devrait bénéficier d'une forte autonomie financière et

administrative tout au long de la réalisation. Nous pensons qu'elle devrait avoir cette marge de manoeuvre mais tout en restant dans le système global de gestion financière mis en place récemment au sein du MARA. De plus, peut-être faudra-t-il délimiter davantage les responsabilités et compétences entre le MARA, le ministère des Transports et des Travaux publics.

B. Promotion des exportations agricoles

La Banque mondiale, conjointement avec d'autres bailleurs de fonds, prépare actuellement un projet de promotion des exportations agricoles. L'équipe d'identification de ce projet s'est rendu en Guinée en septembre 1989. Nous avons assisté à deux réunions au MARA avec d'autres bailleurs de fonds pour discuter le projet.

Le projet sera géré en grande partie par le secteur privé. Il se concentre sur la production et la commercialisation d'exportations non-traditionnelles, surtout les fruits et les légumes. L'équipe de la Banque mondiale prévoit les objectifs suivants pour les exportations après cinq ans: 23.500 tonnes de café (estimation actuelle 10.000 tonnes), 12.500 tonnes d'ananas (2.000 tonnes actuellement), 3.500 tonnes de mangues (300 tonnes actuellement), 2.500 tonnes de pamplemousse (pomelo), 650 tonnes de papaye, 550 tonnes de melons, 35.000 tonnes de fruits frais transformés, 3.500 tonnes de fruits de mer, plus des fleurs, des huiles essentielles et des épices. De plus, à la fin de cette période on espère exporter 1.500 tonnes de noix de palme, de cacao et de caoutchouc. Cela augmenterait la valeur des exportations agricoles annuelles de la Guinée, d'un niveau de 25 millions de dollars aujourd'hui à 75 millions de dollars en cinq ans. Une expansion plus grande est prévue dans le plus long terme lorsque les cultures arbustives arriveront à maturité.

La Banque mondiale a demandé à l'USAID si elle était intéressée à co-financer ce projet. Nous recommandons fortement que l'USAID participe et prépare prochainement un document de mise en oeuvre de projet à cette fin. Les exportations agricoles représentent la meilleure possibilité immédiate de croissance économique en Guinée. Il est tout à fait capital que ce secteur reprenne de l'essor et qu'un effort important soit déployé pour encourager la diversification des exportations grâce à la participation du secteur privé. Le projet sera démarré dans plusieurs régions du pays et visera les petits et moyens exploitants. Il permettra d'augmenter les revenus de ces exploitants, mettant en place d'importants liens secondaires avec le reste de l'économie. Cela est essentiel si l'on se rappelle l'absence de liens qui a caractérisé le secteur des exportations minières.

Il existe deux grands domaines dans le secteur exportation où la participation de l'USAID serait particulièrement utile, dans le cadre de la stratégie générale recommandée dans ce rapport. Le premier domaine consiste à appliquer l'expérience de l'USAID et du secteur privé acquise dans la production et exportation de fruits tropicaux et légumes de l'Amérique latine et des Caraïbes sur le marché des Etats-Unis. Le second est de promouvoir l'expansion des activités de prêt à moyen et long terme des banques commerciales privées aux zones rurales. Ces activités devraient être combinées à un programme qui

encourage l'expansion des prêts commerciaux (tel que proposé ci-après). En ce qui concerne la production de fruits et légumes en particulier, il faudrait songer à fournir des crédits pour installer des établissements de traitement de fruits. Cela permettrait de commercialiser de grandes quantités de fruits produits en Guinée et qui sont perdus actuellement.

Le marché de fruits et légumes tropicaux s'est beaucoup élargi aux Etats-Unis. Bien qu'au départ il s'agissait d'un marché limité et haut-de-gamme, c'est devenu de plus en plus un marché de masse, à preuve les importants rayons des supermarchés consacrés à ces produits. De plus la gamme des produits s'est beaucoup élargie. Pour assister cette croissance, l'USAID a financé un certain nombre de projets qui ont soutenu le secteur privé en Amérique latine et aux Caraïbes dans la production, le conditionnement, le transport et la commercialisation de ces produits.

Le marché européen pour les fruits et légumes tropicaux s'agrandit également actuellement. Il reste un marché haut-de-gamme qui va en s'agrandissant et qui va probablement évoluer à la manière du marché des Etats-Unis, comme ce fut le cas pour d'autres produits introduits en Europe. Appliquer l'expertise américaine acquise en Amérique latine et aux Caraïbes aux exportations guinéennes de fruits et légumes tropicaux vers l'Europe pourrait être très judicieux. Cela pourrait se faire par une combinaison d'études et d'assistance technique apportées à la Chambre de commerce guinéenne, aux coopératives locales de fruits et aux autres organisations professionnelles et commerciales privées. Toutefois, il est important que dans le cadre de cette assistance, on essaye de soutenir directement des associations qui représentent des intérêts commerciaux et non juste des centres de promotion des exportations gérées par le Gouvernement.

Le Gouvernement de la Guinée a indiqué qu'il n'était pas uniquement intéressé par des études et une assistance technique. Il aimerait également des projets qui aident directement les exploitants agricoles. Cet objectif peut surtout être atteint en finançant des activités d'investissement du secteur privé. L'analyse du crédit en Guinée, présenté auparavant dans ce rapport, indique clairement que la solution n'est pas au niveau des schèmes de crédits ruraux subventionnés, du type généralement associés avec les projets de production. Seulement les unions de crédits ou crédits commerciaux n'arrivent pas à fournir actuellement les ressources nécessaires pour des investissements productifs.

Les banques commerciales sont une solution éventuelle à ce problème. Jusqu'à présent, elles n'ont témoigné que peu d'intérêt au crédit agricole. Les raisons en sont triples. Premièrement, les banques commerciales de la Guinée ne se sont établies que récemment et elles accordent la priorité, à juste titre, aux prêts commerciaux à court terme. Seule la BICIGUI a des succursales dans la plupart des régions. Deuxièmement, les banques commerciales n'ont ni l'expérience ni l'expertise technique pour préparer et évaluer des propositions de prêts à moyen et long terme. Troisièmement, les banques commerciales considèrent que les projets agricoles sont trop dans le long terme et comportent de nombreux risques. Les coûts pour administrer de petites propositions de prêts sont également très élevés. Par ailleurs, ces banques ne sont pas opposées à prêter à des entreprises de taille moyenne si elles connaissent l'emprunteur et peuvent obtenir de bonnes garanties. Mais c'est un obstacle puisque l'absence

d'un code foncier national définissant les propriétés prive les exploitants de leur principale source de garantie.

Une étude faite récemment par Robert R. Nathan Associates et l'Organisation mondiale des unions de crédit indique que davantage pourrait être fait en Guinée pour étendre les activités des banques commerciales et y inclure les prêts pour l'investissement agricole.¹ Au titre de recommandations spécifiques, on propose de demander à l'emprunteur de faire un dépôt pour garantir le prêt et de définir les droits de saisie dans le cas de non-remboursement. Les principales conditions semblent viser un certain partage de risque grâce aux garanties de prêts.

L'expertise américaine dans le domaine du crédit et la gestion financière joue un rôle important ici. Nous recommandons d'apporter une assistance technique à la BICIGUI et aux autres banques commerciales qui établissent des succursales dans les régions. Cette expertise peut servir à mettre en place une capacité de préparation et d'évaluation des propositions de prêts à moyen et long terme liés à la production et à la transformation agricoles. L'USAID pourrait concentrer cette assistance en Guinée basse et moyenne qui convient particulièrement bien à la production et à l'exportation de fruits et légumes. Cela permettrait de compenser la priorité dont bénéficie la région forestière dans le cadre de la promotion des cultures arbustives. En plus, l'USAID pourrait utiliser les fonds de contrepartie pour garantir une partie de ces prêts. Le Projet de crédit du Corps de la paix a montré qu'il était possible pour les petits emprunteurs de se faire des dossiers de crédit et de se faire accepter par les banques commerciales, comme d'assez bons risques. Mais les banques commerciales ne sont pas prêtes à commencer à prêter aux faibles niveaux nécessaires pour constituer ces dossiers, car leurs coûts administratifs sont trop élevés. Des garanties de prêt seraient utiles dans l'intérim.

Il reste un autre problème que l'USAID doit résoudre. Il s'agit de l'interdiction d'utiliser des fonds de contrepartie pour garantir les prêts. Si les banques commerciales privées commencent à financer les investissements ruraux, il faut qu'il y ait partage de risques au départ. Tant que l'USAID est incapable d'aider en cela, on ne peut pas faire grand-chose pour encourager l'expansion des activités bancaires privées dans le secteur rural.

Une autre approche, adoptée par la Côte d'Ivoire, consiste à faire assurer les garanties de prêts bancaires par une compagnie d'assurance privée qui demande une prime de 5% à 10% de la valeur du prêt. Il convient d'étudier cela pour voir si la chose peut s'appliquer en Guinée. Si l'on veut étendre les avantages aux petits exploitants, ce programme de garanties devrait accorder la priorité aux entreprises de moyenne taille qui travaillent avec les exploitants. C'est une pratique courante dans l'industrie de l'ananas en Côte d'Ivoire et l'on en trouve des exemples en Guinée.

¹ Robert R. Nathan Associates, Inc., et World Organization of Credit Unions, Inc., Guinea Economic Policy Reform Support Project, 3 juillet 1989.

C. Distribution des intrants agricoles par les marchands privés

Une grave pénurie frappe actuellement la distribution des intrants agricoles. Les organisations publiques, comme l'AGRIMA et la SEMPE sont quasi-inactives, connaissent des pertes financières importantes et seront éliminées prochainement. Le secteur commercial privé n'a pas réussi à vendre ses intrants vu que la demande est faible, sauf dans les régions où les intrants sont subventionnés. Les projets importent directement les intrants et les distribuent aux usagers à des taux subventionnés ou sur crédits très favorables. L'on ne fait guère attention à la manière dont on peut distribuer les intrants sans subventions une fois le projet achevé et comment les intrants peuvent être distribués à des prix non-subventionnés sur une grande échelle.

Si le projet de promotion des exportations agricoles doit atteindre ses objectifs, il faudra augmenter très nettement l'utilisation de moyens intermédiaires comme les engrais, les produits de protection des plantes, le matériel de conditionnement, les outils, etc. Ce projet offre la possibilité de travailler avec le secteur privé non seulement pour la distribution des intrants mais également pour apporter des conseils techniques aux exploitants.² C'est surtout dans l'industrie des fruits et des légumes que les possibilités de marché et la recherche agricole doivent être étroitement liées, offrant au secteur commercial une bonne possibilité de participer aux travaux de vulgarisation.

En tant que première mesure, l'étude sur la commercialisation qui sera réalisée par le service permanent de statistiques agricoles (SPSA) et financée par l'USAID devrait se pencher sur la distribution des intrants. L'on étudiera les obstacles que rencontre le secteur privé qui écoule ces intrants, notamment la compétition de l'AGRIMA, de la SEMAPE et des projets. Le secteur des fruits et légumes devrait recevoir une attention particulière car c'est probablement là qu'interviendront d'abord les négociants du secteur privé avant qu'ils ne s'engagent dans des activités couvertes par les projets sur le riz, le coton et le café.

D. Recherche agricole

La recherche agricole relève d'une nouvelle institution, l'Institut de recherche agronomique de Guinée (IRAG). La priorité est donnée à la recherche appliquée et adaptative fondée surtout sur l'amélioration des semences, le contrôle de l'eau et l'amélioration des plants. L'on cherche avant tout à éviter une dépendance excessive des moyens de production intermédiaire, vu leurs coûts élevés aux prix non-subventionnés, le faible pouvoir d'achat des agriculteurs

² Aux Etats-Unis, les sociétés de fournitures d'intrants sont souvent plus importantes que les agents de vulgarisation sur le plan conseils techniques pour les exploitants. Le même arrangement existe pour l'industrie de la volaille au Nigéria et pour les secteurs horticoles en Côte d'Ivoire, au Sénégal et au Cameroun.

et le manque de crédit rural non-subventionné. Cette philosophie mérite qu'on la soutienne à fond.

Les représentants officiels de la Guinée ont mentionné trois domaines où ils étaient intéressés à recevoir un financement de l'USAID pour la recherche agricole. Le premier concerne la remise en état d'une installation de stockage à froid dans la station de recherche de Foulaya. L'installation a été construite par l'USAID mais n'a jamais été opérationnelle. Aujourd'hui elle sert à préserver des variétés de semences locales qui constituent la priorité de la recherche agricole.

Le second domaine présenté au financement possible de l'USAID concerne la station de recherche de Faranah. Le Gouvernement aimerait utiliser cette station pour faire des recherches sur le bétail N'Dama. Ce bétail est une ressource très riche pour la Guinée vu sa résistance à la trypanosomiase. La recherche se consacrerait aux tests des suppléments alimentaires et, de manière plus générale, à l'intégration de l'élevage et de la culture dans des systèmes agricoles mixtes. Outre l'augmentation de la production, cela aurait également l'avantage d'alléger certaines des pressions exercées sur l'utilisation des terres et d'établir des systèmes de pâturage plus extensifs. L'USAID pourrait apporter une assistance technique (à long ou à court terme), une formation et du matériel de soutien à la station.

Le troisième domaine concerne un projet visant à tester un vaccin contre la peste bovine qui vient d'être mis au point récemment dans le cadre d'un projet au Niger. Ce vaccin a été adopté de la Campagne panafricaine de peste bovine mais n'a pas encore été testé sur le bétail N'Dama. Suite à sa thermostabilité, le vaccin promet une protection bien plus efficace. De plus, les premières estimations indiquent que, puisqu'il ne faut pas de chaîne de froid pour apporter le vaccin sur les lieux, son utilisation pourrait diminuer les coûts d'une campagne de vaccination jusqu'à 50%. Vu ce gain important, il convient de démarrer aussi vite que possible les tests de vaccins en Guinée en coordination avec la Campagne panafricaine contre la peste bovine.

L'USAID devrait envisager d'aider le Gouvernement guinéen dans chacun de ses trois domaines. Mais l'assistance, quel que soit le domaine, dépendra de la capacité de l'IRAG à gérer ces efforts et à financer leurs coûts de fonctionnement. La participation de l'USAID dans la recherche agricole par le passé a été sérieusement limitée à cause de ces problèmes. L'IRAG est en train d'être structuré et l'on n'a pas encore décidé à quel niveau du Gouvernement on allait la placer. Tant que cette question n'est pas résolue, l'engagement du Gouvernement dans le domaine de la recherche agricole reste peu solide et imprévisible. La question devrait être résolue avant que l'USAID ne décide de son type de participation aux activités de l'IRAG.

E. Développement des entreprises rurales

L'USAID a élaboré un document de projet pour un projet de développement des entreprises rurales. Mais le projet dans sa forme actuelle manque de priorités, que ce soit sur le fond ou sur le plan régional. Nous proposons que

le projet se concentre à encourager l'introduction de décortiqueuses de riz dans les régions rizicoles de la Guinée. Ces machines sont très utilisées dans les pays voisins et seraient probablement très rentables en Guinée. Elles sont bien plus économiques que les grands moulins et libéreront les femmes du dur travail de décortiquer à la main.

Les autres domaines que l'on pourrait examiner aux fins d'investissement sont notamment l'amélioration des techniques de stockage des céréales et la promotion des méthodes de conservation alimentaire. Les autres pays de l'Afrique de l'Ouest peuvent fournir les résultats des considérables efforts de recherche et expérience faites dans les techniques améliorées de stockage des céréales. Cette expérience devrait être examinée et utilisée pour élaborer la stratégie guinéenne. Il convient également d'étudier les techniques de transformation et de préservation des fruits et légumes. Le projet de promotion des exportations de la Banque mondiale estime que 400.000 tonnes de mangues sont inutilisées et pourrissent chaque année. Cela est dû en partie aux problèmes de commercialisation et en partie au fait que ces produits n'ont pas une qualité suffisante pour être exportés. Mais il existe des possibilités de fabriquer du jus, des pulpes, des concentrés, des fruits conservés, et des fruits déshydratés. La préservation et la conservation des fruits élimineraient les risques liés à la commercialisation des produits frais; en outre, la qualité du produit n'est pas aussi capitale.

En accord avec la philosophie générale du projet de développement des entreprises rurales, l'USAID pourrait demander aux ONG de trouver les éventuels entrepreneurs dans les petites villes pour faire les investissements dans les décortiqueuses de riz et la transformation alimentaire. Une partie du matériel de transformation est déjà disponible chez les marchands du secteur privé. USOA à Mamou peut également fabriquer des décortiqueuses de céréales et d'arachides et des moulins à farine, si des commandes assez grandes peuvent être obtenues. L'on encouragerait les banques commerciales à offrir des prêts à moyen terme jusqu'à trois ans, le matériel de transformation servant de garantie. La préparation et l'évaluation des demandes de prêts se ferait avec l'assistance technique (cf. le Projet de promotion des exportations agricoles).

Le Projet de développement des entreprises rurales serait une contribution vitale à la réalisation de plusieurs objectifs importants. Premièrement, il permettrait de nettement diminuer le coût du stockage, la transformation et la commercialisation du riz, ce qui permettrait d'augmenter la sécurité alimentaire et l'auto-suffisance nationale. Deuxièmement, la promotion des technologies de transformation et de conservation alimentaires augmenterait la demande et élargirait le marché des fruits et légumes. Troisièmement, le projet préparerait le terrain pour les prêts commerciaux à moyen terme accordés au secteur rural. Des prêts pour l'achat de décortiqueuses seraient tout à fait bancables et constitueraient, par conséquent, une première étape importante du soutien des banques commerciales à l'investissement du secteur privé. Enfin, l'introduction de décortiqueuses de riz et plus tard d'autres équipements de transformation alimentaire, contribuerait directement au bien-être des femmes.

F. Gestion des ressources naturelles

L'équipe a examiné la participation éventuelle de l'USAID aux deux travaux pilotes de gestion des bassins versants dans le Fouta Djallon, réalisés dans le cadre du Projet de soutien à la gestion des ressources naturelles. Nous recommandons de réaliser ce projet en tant qu'effort pilote, mais aimerions ajouter deux notes de prudence.

La première concerne le besoin de relier la gestion des ressources naturelles au niveau local aux activités économiquement rentables pour que ces pratiques puissent être continuées et élargies, une fois les promoteurs partis. A cet égard, l'expansion de la production et la commercialisation des fruits devrait aider à améliorer la gestion des ressources naturelles, puisque les arbres fruitiers seront plantés sur les collines dans le cadre d'un effort d'agro-foresterie général.

La seconde note de prudence consiste à reconnaître que les flux migratoires de la main-d'oeuvre représentent peut-être la meilleure manière d'alléger les pressions foncières. Il ne faudrait pas décourager cette tendance. Vu sous cet angle, la priorité que le projet accorde aux femmes qui restent souvent sur place lorsque les hommes cherchent du travail dans des régions plus prospères est extrêmement judicieuse.

Outre ces travaux de gestion des bassins versants, l'on a demandé à l'USAID de former le personnel de la Direction régionale de la forêt et de la chasse. Cette formation est importante si l'on veut que la Direction joue un rôle utile dans la gestion des ressources naturelles et la préservation de l'environnement. L'USAID devrait envisager cette demande comme complémentaire au projet sur les bassins versants. Mais vu le grand nombre de bailleurs de fonds participant à ce secteur, la formation devrait être coordonnée avec d'autres activités.

G. Renforcement du ministère de l'Agriculture et des Ressources animales

Lors de l'examen des travaux du MARA, l'équipe a visité ses départements opérationnels pour l'agriculture, l'élevage, la formation et la vulgarisation, l'infrastructure rurale et la foresterie ainsi que le Bureau de stratégie et développement (BSD). Les travaux de ces directions sont examinés dans la section IV. Nous définissons ci-après les domaines spécifiques où l'USAID pourrait apporter une assistance importante au MARA.

1. Statistiques et analyse des données

Une mesure exacte et opportune de l'activité du secteur agricole est nécessaire si l'on veut identifier les obstacles à la production, définir et cibler les investissements, évaluer les résultats et formuler une politique agricole. Pour créer cette capacité, la FAO a financé un projet visant à dégager des données initiales sur le secteur agricole. Cette enquête, le

Recensement national de l'agriculture, a été réalisée par la Direction de la statistique du ministère du Plan et est pratiquement achevée. Les résultats, devant être publiés début 1990, devraient fournir une base très utile pour mesurer l'activité du secteur agricole.

Pour renforcer cette initiative, on a conçu un second projet, le Système permanent de statistiques agricoles (SPSA) visant à mettre en place une capacité permanente pour les statistiques agricoles. Ce projet en est à son étape de démarrage actuellement. Nous avons examiné ce projet en détail et nous recommandons vivement de le soutenir pour les raisons suivantes:

- Une base empirique pour suivre les développements du secteur agricole est une nécessité absolue si l'on veut que le Gouvernement puisse formuler une politique agricole rationnelle et efficace.
- Le SPSA permettra de mesurer les variables les plus importantes nécessaires pour suivre le secteur agricole. S'agissant de la production, la superficie, la commercialisation, les rendements, le nombre de têtes de bétail, l'utilisation des intrants, les prix des intrants et des produits agricoles, et la démographie familiale.
- Le SPSA utilisera la méthode de la FAO qui est une approche ayant fait ses preuves sur le terrain. Elle donnera des résultats suffisamment corrects pour être utilisés par les décideurs. Le projet s'est donné beaucoup de mal pour mettre en place un bon personnel d'encadrement et des procédures valides afin de diminuer les erreurs et de confirmer ou corriger, le cas échéant, les données.
- A bien des égards, le SPSA recevra tout l'équipement et matériel nécessaire pour réaliser son travail. L'utilisation de micro-ordinateurs pour saisir et analyser les données convient particulièrement bien au contexte de travail du MARA.

Malgré ses points forts, le SPSA a plusieurs faiblesses graves:

- Le personnel du SPSA n'a pas l'expérience ou l'expertise nécessaire en matière de saisie et de traitement de données ou utilisation du matériel informatique. Le projet actuel n'a pas assez de ressources pour assurer cette capacité. A moins de fournir une assistance technique, le manque de ces compétences pourrait devenir un obstacle important dans le cadre de grandes enquêtes planifiées pour le SPSA.
- Le personnel du SPSA ne possède pas suffisamment les compétences analytiques nécessaires pour exploiter les données dégagées par les enquêtes. Il est capital d'assurer de telles compétences si l'on veut que les programmes soient viables dans le long terme. Le SPSA doit être en mesure de réaliser un produit de haute qualité, en temps opportun, à partir de sa collecte de données si l'on veut créer une demande pour ces services. Cette demande est nécessaire pour que le SPSA continue à recevoir le soutien nécessaire pour continuer ses activités, une fois le projet achevé. En plus, créer régulièrement des produits analytiques est un moyen important de vérifier la qualité et la pertinence des données recueillies.

Enfin, si le SPSA ne peut pas donner un produit de haute qualité, l'intérêt du personnel de terrain va diminuer et la qualité s'en ressentira.

- Outre les salaires et les indemnités du personnel, l'actuel projet de SPSA dépendra du Gouvernement pour l'achat des meubles et pour les coûts de fonctionnement et d'entretien des véhicules et des bâtiments. Le Gouvernement devra également changer un certain nombre de véhicules en 1991. Bien que dans le long terme, le Gouvernement doive prendre à sa charge ces coûts renouvelables, il est peu probable que les crédits seront disponibles au moment voulu par le projet. Ce manque de moyens de transport pourrait sérieusement entraver l'efficacité du projet.

Au vu de ces points faibles, nous proposons que l'USAID envisage de financer un volet du SPSA visant à apporter une assistance technique et une formation en gestion, traitement de données, analyse et enregistrement statistique. De plus, l'USAID pourrait envisager d'apporter un soutien à certains des coûts renouvelables du SPSA.

2. Analyse économique et formulation de politiques

Outre la nécessité immédiate de disposer de statistiques agricoles, le MARA doit se donner la capacité d'évaluer ces données. Cette capacité est nécessaire pour étayer un bon processus décisionnel agricole. En outre, vu l'importance des investissements publics dans l'agriculture guinéenne, le MARA doit pouvoir identifier et concevoir des investissements économiquement et financièrement viables. Enfin, si l'on veut expliquer l'impact de ces investissements et étayer le processus d'élaboration de politiques et d'investissements, le MARA doit être en mesure de suivre et d'évaluer le succès ou l'échec des politiques et investissements agricoles.

La capacité actuelle du BSD pour réaliser ses fonctions semble limitée si l'on en juge d'après les documents que nous avons pu obtenir et les discussions tenues avec les membres du BSD. Il a peu de capacités d'évaluation de la valeur économique à long terme ou de la faisabilité financière des projets et ne sait pas faire des évaluations préliminaires et finales de projets en utilisant des techniques d'enquêtes sur le terrain. De plus, le BSD n'arrive pas vraiment à apporter un soutien au Secrétaire général pour l'élaboration d'une stratégie pour le secteur agricole, vu la pénurie de personnel formé et expérimenté.

Au vu de ces faiblesses au sein du BSD, nous recommandons que l'USAID envisage d'apporter une assistance technique, de niveau moyen, dans le domaine de l'analyse sectorielle, la formulation de politiques et l'évaluation de projets agricoles. De courts séminaires pourraient être offerts en théorie économique appliquée et méthodes analytiques. Mais dans le cadre de cette assistance, on cherchera surtout à former sur le tas le personnel par le biais d'études traitant de sujets pertinents dans le secteur rural. Les données sur le terrain devraient être rassemblées par les SPSA et le BSD pour définir les termes de référence de ces enquêtes et analyser les données traitées. Des liens doivent être créés avec les universités américaines qui pourraient demander à des étudiants de travailler régulièrement avec les homologues de la SPSA et du BSD. Ces études pourraient

porter sur (1) les échanges frontaliers réciproques du riz, du café, et d'autres produits, (2) les réponses au niveau de l'offre des producteurs des cultures d'exportation face au prix et autres incitations, et (3) la demande des exploitants pour les intrants et crédits.

En plus, nous recommandons que l'USAID parraine un expert technique de niveau supérieur, spécialisé en programmes et politiques agricoles qui serait à la disposition des décideurs de haut niveau au sein du MARA. Cette personne aiderait à élaborer les procédures permettant d'identifier, de préparer, d'évaluer et de suivre les projets d'investissement et les autres travaux du ministère. Il ou elle devrait également aider des responsables supérieurs à identifier, analyser et évaluer les diverses options concernant la politique agricole.

3. Protection des cultures et contrôle de la qualité

Au sein de la Direction de l'Agriculture, les services de protection des cultures et de contrôle de qualité de produits restent des fonctions importantes, mais vu le manque de politiques opérationnelles et l'insuffisance de fonds, les activités ont été très ralenties. Ces services sont particulièrement importants pour le secteur des cultures vivrières à cause des pertes élevées dans la production et le stockage des céréales attaquées par les pestes, les insectes et les maladies. Les cultures d'exportation, surtout les fruits et les légumes, ont particulièrement besoin des services de protection pour répondre aux normes d'apparence et de qualité. Les services de contrôle de la qualité sont importants pour fournir les normes et documents nécessaires permettant d'assurer aux importateurs étrangers que le produit est de qualité régulière et acceptable.

Nous recommandons que l'USAID envisage d'apporter un soutien technique et logistique à cette Direction pour améliorer ses services de protection des cultures et contrôle de la qualité. Cette assistance devrait être donnée dans la mesure où la Direction se réoriente vers les fonctions légitimes du secteur public et se désengage des autres domaines où intervient actuellement le secteur privé.

4. Gestion financière

Les responsabilités administratives et gestionnaires du MARA augmentent rapidement puisque son mandat est devenu plus important sous la réorganisation et ses activités de projet ont multiplié sous la Seconde république. Ses responsabilités sont assumées par un personnel peu formé et insuffisant qui travaille dans de mauvaises conditions. Par conséquent, les procédures financières et administratives sont lentes et compliquées. Pour répondre à ces problèmes, le MARA reçoit actuellement une assistance dans le cadre d'un projet de gestion financière financé par l'USAID. Ce projet semble faire de bons progrès et a obtenu la confiance et le soutien du Secrétaire général. Mais les réalisations de ce projet doivent être consolidées et renforcées grâce à une

assistance continue apportée au MARA. Les Guinéens sont particulièrement intéressés à continuer la formation sur le tas pour assurer une gestion continue des systèmes introduits. De plus, au fur et à mesure que le MARA augmente le nombre d'activités dont il est chargé, il lui faudra des systèmes plus sophistiqués pour le suivi de ces activités sans toucher à son autonomie le Secrétaire général a exprimé le besoin de disposer de plus de méthodes informatisées pour suivre l'activité financière et administrative au niveau national.

Nous recommandons, par conséquent, que l'USAID continue ses efforts visant à améliorer les opérations administratives et financières du MARA. Dans le cadre d'efforts futurs, l'on devrait chercher à apporter une formation sur le tas et envisager la possibilité de procédures d'audit informatisées au niveau central.

5. Soutien général

Le MARA est actuellement logé à dix endroits différents à Conakry. La superficie de bureaux est très limitée. Souvent dix personnes ou plus se retrouvent dans un bureau. Les meubles sont vieux ou inexistant, il n'y a pas de matériel de travail, et le bruit et le mauvais éclairage rendent le travail quasi-impossible. Ces problèmes relèvent du budget de fonctionnement du MARA et, par conséquent, ce n'est pas à l'USAID de les résoudre. Mais vu les recommandations faites ci-dessus d'assistance technique au ministère, l'USAID pourrait envisager d'investir pour créer un environnement où cette assistance technique peut être utile. Cela pourrait inclure la rénovation des bureaux et la fourniture de matériels et de meubles pour les services qui devront bénéficier d'un soutien de l'USAID.

H. Elaboration d'une stratégie pour le développement agricole

L'USAID travaille actuellement avec le Gouvernement et d'autres bailleurs de fonds pour élaborer une stratégie pour le développement agricole en Guinée. C'est un processus important qui facilitera les programmes de l'USAID à l'avenir. Il est capital, lors de ces délibérations, de s'attaquer aux principales questions présentées à la section VI. Ces questions étaient discutées entre l'équipe du Secrétaire général et l'USAID/Washington, donc les cartes sont sur la table.

Le danger, cependant, c'est que ces questions ne soient pas traitées directement, car les bailleurs de fonds ont des vues différentes. La non-résolution ou la résolution partielle de ces problèmes empêchera d'arriver à une perspective claire et consensuelle du développement agricole en Guinée. Les problèmes seront enterrés pour réapparaître plus tard. Si l'on ne s'entend pas à leur sujet, il sera difficile de traiter les questions de politiques lors de l'identification de projets futurs. Par conséquent, l'on recommande vivement que l'USAID cherche à s'assurer, avec le Gouvernement et les bailleurs de fonds, que ces problèmes soient résolus dans les six à huit mois à venir.

I. Suivre le progrès vers les marchés privés et le libre-échange

Il s'agit non seulement de définir les options qui seront retenues pour la stratégie de développement agricole, mais également de suivre les progrès dans la réalisation de ces buts: rôle plus important pour le Gouvernement, marchés privés, et libéralisation du commerce. La liste ci-après indique certains de ces buts ainsi que les mesures permettant d'observer si l'on est en voie de les réaliser.

1. Amélioration dans l'efficacité du marché
 - a. Réduction dans les différences spatiales, temporelles et des prix verticaux en ce qui concerne les coûts de transports, de stockage et les marges de commercialisation;
 - b. Nombre accru de participants sur le marché;
 - c. Accès amélioré aux informations de marché;
 - d. Augmentation dans le volume du trafic;
 - e. Diminution dans les barrières des échanges;
 - f. Exploitation d'économies d'échelle grâce à des opérations de commercialisation de plus grande envergure.

2. Pousser le taux de change vers son taux d'équilibre
 - a. Atténuation des différences entre les marchés parallèles et les marchés d'échange officiels;
 - b. Diminution du déficit en devises étrangères comblé par le financement des donateurs.

3. Diminution des barrières commerciales
 - a. Progrès vers des tarifs uniformes à l'importation;
 - b. Diminution du niveau moyen des tarifs à l'importation;
 - c. Elimination des taxes à l'exportation;
 - d. Simplification des procédures à l'exportation/importation, par exemple création d'un guichet unique pour les exportations;
 - e. Moins d'obstacles pour l'obtention d'une demande descriptive des importations et d'un ordre de transit pour les exportations;
 - f. Accès facile aux devises étrangères pour les importations;
 - g. Diminution dans le pourcentage des recettes en devises étrangères que les exportateurs doivent déposer auprès de la Banque centrale.

4. Elimination des prix réglementés

- a. Relâchement en ce qui concerne le prix de référence pour les futures exportations (par exemple, le café) et le prix officiel du riz en gros;
- b. Elimination du prix de référence pour les cultures d'exportation et le prix officiel du riz en gros; et
- c. Variation dans les prix de marché par rapport au prix de référence des cultures d'exportation et du prix officiel du riz en gros.

5. Privatisation

- a. Elimination des subventions pour AGRIMA, SEMAPE, PROSECO et FRUITEX; et
- b. Suppression ou vente de ces organismes parapublics au secteur privé;

6. Diminution dans le nombre d'emplois du secteur public

- a. Diminution dans le nombre d'employés touchant des salaires du Gouvernement;
- b. Mise en place de programmes de formation sur le tas ou à court terme pour renforcer les compétences des employés restant dans le secteur public.

Au fur et à mesure que les problèmes décrits dans la section V seront résolus et que d'autres buts seront ajoutés à la stratégie de développement agricole de la Guinée, cette liste s'allongera.

Suivre les progrès faits dans la réalisation de ces buts est déjà la responsabilité du Comité de coordination économique et financier. Mais il faut du temps pour établir une unité technique capable d'entreprendre une telle tâche. Et même lorsque ce service fonctionnera, il se penchera surtout sur les réformes de politiques au niveau macro-économique.³ De plus, il faut doter le MARA d'une capacité à suivre et évaluer les réformes de politiques dans le secteur rural.

³ L'unité de suivi technique des économistes aidera le ministère du Plan et de la Coopération internationale, le ministère de l'Economie et des Finances, le ministère de la Réforme administrative et de la Fonction publique, la Banque centrale et le Comité de coordination économique et financière à suivre l'économie et à contrôler la réalisation du programme de réforme économique et financière. Banque mondiale, Report and Recommendation of the President of the International Development Association of the Executive Director on a Proposed Credit of SDR 47 Million to the Republic of Guinea for a Second Structural Adjustment Program, 24 mai 1988.

Cette tâche pourrait faire partie des responsabilités du BSD et serait coordonnée avec le Comité de coordination financière et économique.

J. Priorités pour le financement de l'USAID

Après avoir revu les recommandations pour l'USAID spécifiées dans les sous-sections VII.A. à VII.I du présent document, l'équipe propose à l'USAID les actions suivantes, en ordre de priorité:

1. L'USAID devrait rapidement élaborer le document de mise en oeuvre de projet et le document de projet pour le Projet national d'infrastructure rurale.
2. L'USAID devrait, conjointement avec d'autres bailleurs de fonds, aider le Gouvernement à élaborer une stratégie pour le développement agricole en Guinée;
3. L'USAID devrait élaborer le document de mise en oeuvre de projet pour le Projet de promotion des exportations agricoles, insistant tout particulièrement sur la production et la commercialisation de fruits et légumes tropicaux et l'élargissement des activités des banques commerciales pour y inclure le crédit rural à moyen terme;
4. L'USAID devrait élaborer un document de mise en oeuvre de projets pour renforcer le ministère de l'Agriculture et des Ressources animales. L'USAID joue un rôle unique et important pouvant aider le Gouvernement à gérer ses activités de développement rural à un moment où le Gouvernement a un besoin impérieux pour cette assistance. Le suivi et l'évaluation de la réforme des politiques touchant au secteur agricole devraient faire partie de ce projet.
5. L'USAID devrait mettre au point la conception du Projet de développement des entreprises rurales. Ce projet se concentrera sur les grandes régions de production de fruits et de légumes, la basse Guinée et la Guinée maritime, pour accorder une priorité régionale et renforcer la participation de l'USAID au Projet de promotion des exportations agricoles. L'on cherchera surtout à trouver des entrepreneurs locaux et à leur apporter une assistance technique et des prêts accordés par des banques commerciales. Au départ, ces prêts pourraient être garantis par les décortiqueuses de riz et les autres types de matériel pour la transformation alimentaire.
6. L'USAID devrait participer à la gestion des deux projets pilotes sur les bassins versants de Fouta Djallon, dans le cadre du Projet national de soutien à la gestion des ressources.
7. L'USAID devrait étudier les moyens pour apporter rapidement un financement pour le test du nouveau vaccin thermostable contre la peste bovine pour le bétail N'Dama. Le coût de ces tests serait minimum (moins de 100.000 dollars) et les résultats pourraient diminuer de moitié le coût

de la campagne annuelle contre la peste bovine. Le test devrait se faire en étroite coordination avec la Campagne panafricaine contre la peste bovine.

8. L'USAID devrait envisager la possibilité de financer la remise en état du matériel de la station de recherche de Foulaya. Puis, l'agence pourrait envisager de financer la station à Faranah qui fait des recherches sur la production animale, notamment le bétail N'Dama.

9. La dernière priorité pour l'USAID concerne la distribution des intrants agricoles par les négociants privés. Bien que nous pensions que ce soit potentiellement important, nous ne sommes pas sûrs de la manière de procéder vu l'absence de demande pour ces intrants à des prix non-subsventionnés. Nous pensons toutefois que la demande va augmenter, l'un des premiers domaines sera la production de fruits et légumes, domaine que nous avons déjà recommandé à l'USAID. Outre cela, les études et les collectes de données qui seront entreprises par le SPSA devraient permettre de cerner les actions complémentaires visant à améliorer la distribution des intrants. Par conséquent, ce domaine devrait faire partie de l'enquête sur la commercialisation devant être financée par l'USAID.

BIBLIOGRAPHIE

- Asseo, Maurice (1989). Guinea - Natural Resources Project: Land Tenure Component Identification Mission - BTO Report. Washington, DC: World Bank, Office Memorandum.
- Brown, James G. (1989). Investment Opportunities in the Guinean Coffee Industry. Washington, DC: Chemonics.
- Caisse Centrale de la Coopération Economique (July 1989). Etude Sur Le Redéveloppement de la Production Fruitière D'Exportation en Basse Guinée.
- Centre National de Promotion des Investissements Privés (1986). A Survey of the Private Sector in Guinea and Recommendations for Future Development. Donald J. Rhatigan, Washington, DC: Chemonics.
- Centre National de Promotion des Investissements Privés (1986). Le Climat des Investissements en République de Guinée. Hartford, CT: Equator Advisory Services, Limited.
- Cleaver, Kevin (1987). Guinea - National Seed Project Draft Yellow Cover SAR. Washington, DC: World Bank, Office Memorandum.
- Cleaver, Kevin (1989). Guinea - National Rural Infrastructure Project Pre-appraisal Review. Washington, DC: World Bank, Office Memorandum.
- COLEACP (1989). Mission d'Information du COLEACP Sur la Filière Horticole 15-18 Mai 1989. Rungis Cedex, France: COLEACP.
- Coopération Guineo-Allemande (May 1987). Projet de Développement Rurale Intégré de Kissidougou DERIK, 1988 - 1990. Draft.
- Correl, Frank D. (July 1988). U.S. Assistance to Guinea: Some Thoughts Concerning Objectives and Strategy. Contract No. 675-0510-S-00-8012.
- Crown, Robert (1989). Guinea: Collaboration on the Development of Sector Strategy. Washington, DC: World Bank, Office Memorandum.
- Crown, Robert (1989). Guinea: Updating Agricultural Sector Strategy. Washington, DC: World Bank, Office Memorandum.
- Dalle, Sabine (June 1989). Connaissance du Milieu Rural de la Haute-Guinée. CFDT.
- DeLaurine, Filippi-Wilhen (Sept 1987). Assistance a La Capacité de Planification et de gestion de L'Economie Nationale, Circuits de Commercialization et de la Distribution en Guinée. Project PNUD/OTCDGUI/84/007. CNUCD.
- Deuss, J. (1989). Etude de la Filière Café en Guinée (Aspects Techniques et Economiques). Caisse Centrale de la Coopération Economique.

- Edisis, Wayne (1988). Guinea: FIAS Diagnostic Review of the Investment Climate. Washington, DC: World Bank, Office Memorandum.
- Equator Advisory Services, Limited (August 1986). Feasibility Study: New Commercial Bank of Guinea. Hartford, CT.
- Equator Advisory Services Limited (April 1986). AEPRP Analysis for the Republic of Guinea. Hartford, CT.
- Falloux, F. (1989). Guinea: Environmental Action Plan: Second Preparation Mission: Statement of Mission Objectives. Washington, DC: World Bank, Office Memorandum.
- Feffer, Joe K. (April 1986). La Production et l'Exportation du Betail Reproducteur N'Dama. Washington, DC: Chemonics.
- Food and Agriculture Organization (1986). Assistance à la Reorganisation et au Renforcement de la Recherche Agricole, Guinée: Rapport Technique. Rome: Food and Agriculture Organization.
- Food and Agriculture Organization/World Bank (February 15, 1985). Guinea Agricultural Marketing Survey. Food and Agriculture Organization/World Bank Cooperative Programme Investment Centre, Report No 20/85 CP GUI 8. Rome: Food and Agriculture Organization.
- Food and Agriculture Organization/World Bank (July 3, 1989). République de Guinée: Etude du Sous-Secteur des Cultures Pérennes. Report 26/89 CP-GUI 25 SR. Rome: Food and Agriculture Organization.
- Food and Agriculture Organization (undated). Assistance a la Reorganisation et au Renforcement de la Recherche Agricole, Rapport Technique. AG: TCP/GUI/4508.
- Food and Agriculture Organization (1988). Guinée - Projet Forestier: Rapport de Post-Préparation. Rome: Food and Agriculture Organization.
- Garvey, William (July 10, 1987). Agricultural Credit and Cooperatives in Guinea. Washington, DC: National Cooperative Business Association.
- Hanrahan, Charles E. and Steven Block (undated). Food Aid and Policy Reform in Guinea. Cambridge, MA: Abt Associates, Inc.
- Heermans, John and Paula J. Williams (Sept 1988). Natural Resource Management in the Fouta Diallon Watershed, Guinea: A Pre-Feasibility Study Conducted for the U.S. Agency for International Development. Washington, DC: International Institute for Environment and Development.
- Henfrey, Patrick (Nov 1986). Possibilités d'Investissement dans L'Industrie Rizicole Guinéenne. Washington, DC: Chemonics.
- Heureux, Charles J. (July 25, 1987). Etude de la Demande d'Intrants Agricoles et de Leur Distribution en République de Guinée. Washington, DC: Devres.

- International Monetary Fund (March 7, 1989). Request for Second Annual Arrangement Under the Structural Adjustment Facility.
- ISNAR (August 1989). Lignes Directrices de Développement de L'Institut de Recherche Agronomique de Guinée et Esquisse de Programme de Recherche à Long Terme.
- International Monetary Fund (June 30, 1987). Staff Report for the 1987 Article V Consultation. Prepared by the African Department and the Exchange and Trade Relations Department.
- Jaycox, Edward V. K. (1989). Guinea - Initiating Memorandum for a Private Sector Promotion Project. Washington, DC: World Bank, Office Memorandum.
- Kaczynski, Vlad (April 1987). Development Strategy of the Guinean Industrial Fisheries Sector. Part I: Sector Analysis and Management. Seattle: U.W. Institute for Marine Studies.
- Kaczynski, Vlad (April 1987). Development Strategy of the Guinean Industrial Fisheries Sector. Part II: Recommendations for the Short, Medium, and Long-Term Development Strategy. Seattle: U.W. Institute for Marine Studies.
- Kamano, Michel (1987). La Politique des Prix et d'Interventions Sur les Marchés Agricoles en Guinée. Conakry: République de Guinée.
- Kelley, Ray S. (May 12, 1986). Mid-Term Evaluation of the Agribusiness Preparation Project (675-0212). Washington, DC: Dimpex Associates, Inc.
- Larsen, Jack (Dec 1987). Possibilités d'Investissement dans l'Industrie de Fruits Tropicaux Guinéenne: Etude de Préfaisabilité, Chemonics and Centre National de Promotion des Investissements Privés.
- Larsen, Jack (Dec 1985). Profitable Export Potential for Guinea Fresh Pineapple Sold in Western Europe. Washington, DC: Chemonics.
- Marston, Lance, Peter A. Thomas, and Andreas J. Love (Oct 31, 1986). A Review of Privatization in the Republic of Guinea/Conakry (Part I). Center Project No. 18. Washington, DC: Center for Privatization.
- McGahvey, M.L. (June 1985). An Investigation of the Soil, Forestry, and Agricultural Resources of the Pita Region of the Republic of Guinea. Corvallis, Oregon.
- Millimono, Tamba Tiendo (May 1985). Climat d'Investissement et Régime Juridique et Fiscal des Entreprises Industrielles et Commerciales, UNIDO and République de Guinée.
- Ministère du Développement Rural (June 1987). Le Crédit Agricole et Le Financement de l'Agriculture: Tome 2 Documents Complémentaires.

- Ministère de l'Agriculture et Ressources Animales, Direction Nationale du Génie Rural (July 1989). Projet National d'Infrastructure Rurales: Rapport. BDPA-SCETAGRI.
- Ministère de l'Agriculture et Ressources Animales (June 26, 1989). Journées Nationales Sur La Filière Café Présidées Par Son Excellence le Chef de Bataillon Alhousseine FOFANA, Gueckedou, Kissidougou, Macenta.
- Ministère de l'Agriculture et Ressources Animales, Bureau de Strategie et Développement (undated). Enquête Filière Riz Haute Guinée 1986-1987. Conakry: BSD/DSD.
- Ministère des Transports et Des Travaux Publics (1988). Port Autonome de Conakry.
- Ministère du Développement Rural (1985). Etude des Constraints au Développement des Cultures Vivrières (Paddy en Particulier), Guinée Littoral. FAC 147/CD/85.
- Ministère de l'Agriculture et Des Ressources Animales, Bureau de Strategie et Développement (July 1989). Enquête Filière Fruits - 1988: Guinée Maritime.
- Ministère de l'Agriculture et Ressources Animales, Bureau de Strategie et Développement (undated). Enquête Filière Riz Guinée Maritime (Nov 1986-Aug 1987). Conakry: BSD/DSD.
- Ministère de l'Agriculture et Ressources Animales (June 1987). Le Crédit Agricole et Le Financement de l'Agriculture. IRAM.
- Ministère de l'Agriculture, ONADER (undated). Operation Nationale pour le Développement de la Riziculture: Recherche Appliquée. Action 13-32, IDA 952 GUI.
- Ministère du Développement Rural (Feb 1987). Programme d'Appui à la Production Agricole dans les Prefectures de Mamou et N'Zerekore.
- Ministère du Développement Rural (June 1987). Le Crédit Agricole et le Financement de l'Agriculture: Tome 1. IRAM.
- Ministère du Plan et de la Coopération Internationale, Direction Générale de la Statistique (Dec 1985). Enquête Agricole 1984: Resultats de Depouillement Manuel. Projet Food and Agriculture Organization/TCP/GUI/23/07. Conakry.
- Ministère de l'Agriculture et Ressources Animales, Direction Nationale du Génie Rural (July 1989). Projet National d'Infrastructure Rurales: Annexes. BDPA-SCETAGRI.
- Ministère du Développement Rural (1987). Deuxième Projet d'Appui aux Services Agricoles: Renforcement du M.D.R.. Conakry: République de Guinée.
- Ministère de l'Agriculture et Ressources Animales (April 1, 1989). Actes et Recommandations de la Deuxième Conférence Nationale du Développement Rural. Conakry.

- Ministère du Développement Rural (1986). Etude de Restructuration des Services Agricoles et de Schemas Directeurs Regionaux de Développement Rural: Guinée Maritime. Conakry: République de Guinée.
- Ministère du Développement Rural, Bureau de Strategie et Développement (August 1987). Rapport du Gouvernement à la Conference des Bailleurs de Fonds Sur le Secteur Développement Rural. Conakry. (Sept 20-21, 1987).
- Ministère du Développement Rural (1986). Etude de Restructuration des Services Agricoles et de Schemas Directeurs Regionaux de Développement Rural: Moyenne Guinée. Conakry: République de Guinée.
- Ministère du Développement Rural (Oct 1987). Le Crédit Agricole et Le Financement de l'Agriculture: Tome 3 Complements d'Information.
- Ministère du Développement Rural (1986). Etude de Restructuration des Services Agricoles et de Schemas Directeurs Regionaux de Développement Rural: Haute Guinée. Conakry: République de Guinée.
- Ministère du Développement Rural (1987). Deuxieme Projet d'Appui aux Services Agricoles: Rapport de Synthese. Conakry: République de Guinée.
- Ministère de l'Agriculture et Ressources Animales (Sept 1988). Etude de la Filière d'Exportation de la Production de Guinée. Marseille: Société d'Etudes pour le Développement Industriel et Agricole.
- Ministère du Développement Rural (1986). Etude de Restructuration des Services Agricoles et de Schemas Directeurs Regionaux de Développement Rural: Guinée Forestiere. Conakry: République de Guinée.
- Ministère du Plan et de la Coopération Internationale, Centre National de Promotion des Investissements Privés (1989). Annuaire des entreprises de Guinée, 1988-89. Conakry: Centre National de Promotion des Investissements Privés.
- Ministère du Plan et de la Coopération Internationale, Centre National de Promotion des Investissements Privés (Feb 1988). Table Ronde Sur Le Climat des Investissements en Guinée, Vol 1. Conakry: Centre National de Promotion des Investissements Privés.
- Ministère du Plan et de la Coopération Internationale (1988). Etude Socio-Economique Regionale: Region de Guinée Maritime, Haute Guinée, Guinée Forestiere, et Moyenne Guinée. Projet PNUD/DTCD GUI/84/007. Tunis: Irasset.
- Ministère du Développement Rural (1986). Etude de Restructuration des Services Agricoles et de Schemas Directeurs Regionaux de Développement Rural: Programmes Nationaux. Conakry: République de Guinée.
- Ministry of Rural Development (1987). Development Strategy of the Guinean Industrial Fisheries Sector. Conakry: Republic of Guinea.

NASPAA (Aug 1989). Proposal for Assistance to Improve Planning, Management, and Implementation Capabilities of the Ministère de l'Agriculture et Ressources Animales.

Nyiresy, Francis (March 1987). Investment Climate in Guinea. Washington, DC: Chemonics.

Republic of Guinea (Jan 1987). Investment Code and Texts for Its Application. Conakry.

République de Guinée (1987). Programme de Redressement National Perspectives de Développement à Moyen Terme, 1987-1991. Conakry: République de Guinée.

République de Guinée (1988). Mission Banque Mondiale: Evaluation Projet National Recherche et Vulgarisation Aide Memoire.

République de Guinée (1988). Politique Forestière et Plan d'Action: Plan d'Action de Six Ans 1988 - 1993.

République de Guinée (undated). Programme de Redressement National Perspectives de Développement Moyen Terme 1987-1991.

République de Guinée (1988). Politique Forestière et Plan d'Action: Principes et Stratégie.

Revolutionary People's Republic of Guinea, Ministry of Agriculture, Water, Forests, and Processing (February 1983). ONADER Project: Study of Prices and Rural Producer Incentives -- Final Report. Associates for International Resources and Development.

Robert R. Nathan Associates, Inc, and the World Council of Credit Unions, Inc. (July 3, 1989). Guinea Economic Policy Reform Support Project: Draft of Final Report.

Rolland, Louis (June 1986). Integrated Poultry Venture. Chemonics and Centre National de Promotion des Investissements Privés.

Stervinou, Lucien L., and Emmanuel Dem Diarra (Oct 4, 1988). An Assessment of Present and Potential Private Sector Activities and the Possibilities for U.S. PVO's in Selected Areas in Guinea. Conakry: Peace Corps.

Thenevin, Pierre (April 1989). Propositions d'Amélioration du Fonctionnement de la Filière Rizicole en Guinée. Conakry: Ministère de l'Agriculture et Ressources Animales and Caisse Centrale de la Coopération Economique.

Thenevin, Pierre (April 1988). Politique de Relance de la Filière Rizicole et Approvisionnement en Riz Local de la Guinée: Identification et Faisabilité de Quelques Actions.

Thenevin, P. (April 1988). Amélioration du Fonctionnement du Marché du Riz en Guinée, Conakry: Ministère de l'Agriculture et Ressources Animales.

- United States Agency for International Development (February 17, 1989). *Guinea Grand Food Assistance Programs, Second Mid-Term Evaluation*. Conakry/Washington: USAID.
- United States Agency for International Development (1987). *An Evaluation of United States Food Aid in Guinea*. Conakry/Washington: USAID.
- Veron, Jean-Bernard (Feb 1989). *Etude de la Filière Café en Guinée*. Caisse Centrale de la Coopération Economique.
- Walters, Jon (1989). *Recommandations de la 2eme Conférence Nationale du Développement Rural pour l'Elaboration d'une Politique et d'un Plan d'Action à Moyen et Long Terme*. Conakry.
- Weaver, Robert D. (1987). *Comparative Advantage in Food Production in Guinea: A Study of Smallholders*. Washington, DC: World Bank.
- World Bank (August 17, 1983). *Conditions d'Une Réelance de l'Economie, Memorandum Economique*. Report No. 4690-GUI. Washington, DC: World Bank.
- World Bank (August 31, 1983). *Guinée: Etude du Secteur Agricole*. Report No 4672-GUI. Washington, DC: World Bank.
- World Bank (April 15, 1984). *Guinea Agricultural Sector Review*. Report No GUI-4672.
- World Bank (1981). *République Populaire Revolutionnaire de Guinée, Memorandum Economique*, Volume II, Annexe Statistique. Washington, DC: World Bank.
- World Bank (September 14, 1989). *Staff Appraisal Report Republic of Guinea, National Infrastructure Project*. Report No. 8012-GUI. Washington, DC: World Bank.
- World Bank, Country Operations Division (August 9, 1989). *Guinea: Public Investment Review (1986-1991)*. Washington, DC: World Bank.
- World Bank, Country Operations Division, Occidental and Central Africa Department (1989). *Guinea: Public Investment Review (1986-1991)*. Washington, DC: World Bank.
- World Bank, Agricultural Operations Country Department I (May 1989). *Staff Appraisal Report, National Rural Infrastructure Project*. Washington, DC: World Bank.
- World Bank, Agriculture Operations, Country Department I (1987). *Guinea: Agriculture Sector Update: White Cover Report*. Washington, DC: World Bank.
- World Bank (August 19, 1980). *Revolutionary People's Republic of Guinea Livestock Development Project Staff Appraisal Report*. Report No. 2959a-GUI. Washington, DC: World Bank.
- World Bank (1988). *Memorandum and Recommendation of the President of the International Development Association to the Executive Directors on a Proposed*

Credit to the Republic of Guinea: National Research and Extension Project.
Washington, DC: World Bank.

World Bank (May 24, 1988). Report and Recommendation of the President of the International Development Association to the Executive Directors on a Proposed Credit of SDR 47 Million to the Republic of Guinea for a Second Structural Adjustment Program. Report No. P-4805-GUI. Washington, DC: World Bank.

World Bank (1988). Staff Appraisal Report: Republic of Guinea: Second Economic Management Support Project. Washington, DC: World Bank.

World Bank, Africa Country Department I (August 1987). Republic of Guinea National Seeds Project Staff Appraisal Report. Washington, DC: World Bank.

ANNEXES

- Annexe A: Liste des contacts
- Annexe B: Aire de culture, rendement, et production en Guinée, 1969-1987
- Annexe C: Quantités et valeur des importations agricoles de Guinée, 1974-1987
- Annexe D: Quantités et valeur des exportations agricoles de Guinée
- Annexe E: Programme d'investissement public de la Guinée, 1988-1990
- Annexe F: Coût-prix pour le riz dans la région forestière de Guinée, 1989
- Annexe G: Données générales sur l'équipe

ANNEXE A

LISTE DES CONTACTS

Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales

Cellou Diallo, Secrétaire Général

Mohamed Lamine Soumah, Directeur Général, Bureau de Stratégie et Développement (BSD)

Dr. Sékou Cissé, Division de Suivi et Evaluation, BSD

Amirou Diallo, Division de Statistiques et Documentation, BSD

Dr. Walter Pfluger, GITEC/MARA and Division de Statistiques et Documentation, BSD

Mohamed Lamine Conté, Directeur National de l'Agriculture

Dr. Celistin Tolno, Directeur National de l'Elevage

Mamadou Oury Bah, Directeur National du Forêt et de la Chasse

Oumar Sow, Directeur National du Génie Rural

Ismel Kéita, Directeur Général de l'Office de Promotion de la Pêche Artisanale, Secrétariat de la Pêche

Mamadou Conté, Technical Assistant in Financial Management, Direction des Affaires Administratives et Financières

Mamadi Traouré, Chef, Division de Coopératives, Direction Nationale de la Formation et de la Promotion Rurale

Mamadou Condé, Directeur Adjoint de la Formation et de la Promotion Rurale

Beavogui Kaman, Directeur de la Promotion Rurale, Inspection de l'Agriculture, Mamou

Autres représentants du Gouvernement

Ousmane Sangaré, Directeur National de la Statistique, Ministère du Plan

Ousmane Baldé, Chef, Division de Statistiques, Ministère du Plan

Mohammed Dorval Duboya, Chargé de l'Agriculture, Chambre du Commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture (CCIAG)

131

Mamadi Kourouma, Directeur, Centre National de la Promotion des Investissements Privés (CNPIP)

Khones Kourouma, Chef, Division de Projets, CNPIP

Martin Barnabe Tany, Directeur de l'Importation, SEMAPE

Dr. Mahmadou Saliou Diallo, Directeur Général, Institut des Recherches Agronomiques de Guinée (IRAG)

Banou Kéita, Directeur Adjoint, IRAG

Somanou Bah, Chef, Division de Programmation, IRAG

Mamadou Kaba Soumaré, Directeur, Centre de Recherche Agronomique de Foulaya

Mamory Sidibé, Chef d'Exploitation et Chef Filière Cultures Légumineuses, Centre de Recherche Agronomique de Foulaya

Ousmane Afia Diallo, Chef Section Ameriques, Direction Générale de la Coopération Internationale, Ministère du Plan et de la Coopération Internationale

Kinkité, Chef, Division d'Etudes et Documentation, Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat

Sekou Amadou Top, Directeur National, Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat

Diaré, Rédacteur d'Administration, Directeur Général, FRUITEX

Sinédou Bah, Directeur des Etudes, Banque Central

Diakité, Chef, Division d'Etudes et Statistiques, Direction Nationale du Commerce

Barry, Directeur National Adjoint du Commerce

Saidou Diallo, Chef, Division de Documentation, Direction Nationale du Commerce

Fallou Condé, Chef, Division de Distribution et Commercialisation

USAID/Ambassade américaine/Guinée

Byron Bahl, Mission Director

Joe Hartmann, Agricultural Development Officer

Iqbal Qazi, Project Officer

Ibrahim Camara, Rural Development Assistant

Stephen R. Sposato, Economist

Mr. Abdoulay Sougoule, Conseiller Economique et Commercial, US Embassy, Conakry

Autres bailleurs de fonds

Guy Terracol, Director, FAO/Guinea

Dr. Rhissa, Deputy Director, FAO/Guinea

Selim Mohor, Rural Sociologist, Investment Center, FAO

Jean-Jacques Lalarderie, Agricultural Statistics Expert, FAO

Robert Crown, AF1AG, World Bank

Jean Claude Balcet, AF1AG, World Bank

Bertrand de Chazal, AF1AG, World Bank

François Falloux, Deputy Division Chief, AFTEN, World Bank

Cherif Diallo, World Bank/Guinea

Jean-Pierre Capp-Canelles, Consultant World Bank, Compagnie Nationale d'Aménagement de la Région du Bas Rhône et du Languedoc

Michael Fromageot Langstaff, Consultant, World Bank

Carlo de Filippi, Conseiller Développement Rural, European Development Fund/Guinea

Marcel Van Orstol, Economist, European Development Fund/Guinea

Jean Baillez, Chef, Division d'Afrique de l'Ouest, CCCE

Lucien Stervinou, Consultant, Peace Corps - Guinea

Suzanne Poland, Programming and Training, Peace Corps - Guinea

Kevin Cleaver, Division Chief, AF1AG, World Bank

Hasan Tuluy, Economist for Guinea, World Bank

Bustang, Directeur, Projet Crédit Rural

Secteur privé

Robert Gbafara, Warehouse Manager, Daboya

Ibrahim Diallo, Warehouse Manager, SAIG
Sory Tounkara, Wholesaler, Tounkara Imports/Exports, Mamou
Moussa Kamara, Vice President, COPROFAC
Eric Becker, Manager, Guinée Fleur
Namor Berebe, Directeur Adjoint, COPROFAC
Fawaz, Directeur Général, Fawaz Freres
Brahim, Directeur Général Adjoint, Société Amar Taleb
Phillip Cristin, Directeur Général, UNICIG
Aliou Ba, Directeur Général, Nevinter Paris
Léverrière, Chef d'Exploitation, Guinée Fleur
Condé, Chef Commercial, Woertman
Soriba Soumah, Chargé des Relations Extérieures, SOGUICAF
Guy Jaquin, Directeur Commercial et du Marketing, Les Ateliers de Guinée (LAG)
Aliou Mairie Diallo, Chef Service Commercial, SALGUIDIA
Pedder Kienberger, Directeur Administratif et Financier, SAADI
Jacques Etienne, Directeur Général, Inter-Equip
Paul Dugo, Directeur Général, USOA
Tarazi, Directeur Général, SOGUICAF
Paris Vangelatos, Manager, INDEX
Sekou Kéita, Financial Officer, PROSECO
Brunon, Directeur Général, FACIL
Naby Soumah, Planter, CPAP
Viand, Directeur Adjoint, BICIGUI
Labila Oliva Bama, Directeur Général, Diffusion Internationale des Produits Agricoles de Guinée (DIPAG)

ANNEXE B

AIRE DE CULTURE, RENDEMENT, ET PRODUCTION EN GUINEE, 1969-1987

TOTAL CEREALES				RIZ, PADDY		
ANNEE	SUPERFICIE RECOLTEE ('000 ha)	RENDEMENT (kg/ha)	PRODUCTION ('000 tm)	SUPERFICIE RECOLTEE ('000 ha)	RENDEMENT (kg/ha)	PRODUCTION ('000 tm)
1969-71	696	736	512			
1974 (7)	1026F	648	665	(5)	411	886
1975	1021F	671	685	(16)	425F	706
1976	1126	713	803	(20)	400F	750
1977	1071	612	655	(20)	450F	889
1978	970	782	758	(20)	400F	750
1979	572	819	468		406	900
1980	606	795	481		386	900
1981 (12)	492F	849	418F	(20)	400F	875
1982	612F	882	540	(8)	290F (23)	1034
1983	738	688	508		410F	1024
1984	750	693	520		550	720
1985	758	691	523 (13)	(9)	556 (1)	725
1986	757	839	634		561	778
1987	751F	790	593F		567	900
					560F	857

MAIS				SORGHO		
ANNEE	SUPERFICIE RECOLTEE ('000 ha)	RENDEMENT (kg/ha)	PRODUCTION ('000 tm)	SUPERFICIE RECOLTEE ('000 ha)	RENDEMENT (kg/ha)	PRODUCTION ('000 tm)
1969-71	59	1153	68			
1974	40F	750	30F		11	727
1975 (17)	41F (19)	756	31F	(18)	11F	455
1976	42F	762	32*		11F	455
1977	41F	659	27F		11F	455
1978	42F	762	32F		11F	455
1979	41F	1150	47		7	600
1980	50F	1140	57F (15)		6	690
1981 (10)	55F	964	53F		6	600
1982	55F	909	50F		7F	692
1983	42	924	39		7F	714
1984	43	988	42 (2)		6	504
1985 (11)	43 (22)	918	40 (22)		6	534
1986	44	1150	50 (20)		6	562
1987	45F	1000	45F		6	658
					6F	667

135

RACINES ET TUBERCULES, TOTAL

ANNEE	SUPERFICIE RECOLTEE ('000 ha)	RENDEMENT (kg/ha)	PRODUCTION ('000 tm)
1969-71	91	7105	649
1974	73F	8014	585F
1975	75F	8067	605F
1976	82F	8061	661
1977	84F	7988	671
1978	88	7691	677
1979	91	7172	654
1980	102F	7247	737F
1981	109F	7202	785F
1982	115F	7320	844F
1983	92	7074	654
1984	93	7052	658
1985	94	7037	663
1986	94F	7053	663F
1987	94F	7053	663F

MANIOC

SUPERFICIE RECOLTEE ('000 ha)	RENDEMENT (kg/ha)	PRODUCTION ('000 tm)
70	6848	482
(40) 45F	10000	450F
(43) 45F	10000	450F
48F	10000	480F
49F	10000	490F
65F	7692	500F
68	6998	475
78F	7115	555F
(41) 85F (45)	7059	600F (45)
90F	7222	650F
71	6994	494
71	6953	490 (39)
(42) 72 (45)	6940	500F (45)
72F	6944	500F
72F	6944	500F

PLANTES LEGUMINEUSES

ANNEE	SUPERFICIE RECOLTEE ('000 ha)	RENDEMENT (kg/ha)	PRODUCTION ('000 tm)
1969-71	50	507	26
1974	50F	520	26F
1975	50F	540	27F
1976	50F	540	27F
1977	51F	543	28F
1978	53F	566	30F
1979	53F	566	30F
1980	53F	566	30F
1981	54F	593	32F
1982	54F	593	32F
1983	65F	692	45F
1984	65F	692	45F
1985	65F	723	47F
1986	65F	789	50F
1987	65F	789	50F

CANNE A SUCRE

SUPERFICIE RECOLTEE ('000 ha)	RENDEMENT (kg/ha)	PRODUCTION ('000 tm)
0	0	0
0	0	0
0	0	0
2F	83333	125F
2F	83333	125F
2F	83333	125F
3F	81481	220F
3F	81481	220F
4F	51163	220F
5F	54444	245F
5F	50000	225F
5F	50000	225F
5F	50000	225F
4F	50000	200F
4F	50000	200F

- 124

CAFE VERT

ANNEE	SUPERFICIE RECOLTEE ('000 ha)	RENDEMENT (kg/ha)	PRODUCTION ('000 tm)
1969-71	100	113	11
1974	27F	222	6*
1975 (27)	27F	200	5*
1976	18F	278	5F
1977	18F	278	35F
1978	100F	350	14
1979	44	325	15F
1980	45F	324	15F (26)
1981	45F	325	15F
1982	46F	330	15F
1983	46F	330	15
1984	46F	325	15 (29)
1985	46F	327	15F
1986	45F	333	15F (30)
1987 (24)	45F		7 (31)
1988 (24)			7

GOUSSES DE CACAO

SUPERFICIE RECOLTEE ('000 ha)	RENDEMENT (kg/ha)	PRODUCTION ('000 tm)
0	0	0
0	0	0
0	0	0
0	0	0
0	0	0
15F	267	4F

FEUILLES DE TABAC

ANNEE	SUPERFICIE RECOLTEE ('000 ha)	RENDEMENT (kg/ha)	PRODUCTION ('000 tm)
1969-71	2	798	1
1974	2F	813	1F
1975	2F	818	1F
1976	2F	818	1F
1977	2F	824	1F
1978	2F	824	1F
1979	2F	829	1F
1980	2F	833	2F
1981	2F	833	2F
1982	2F	842	2F
1983	2F	850	2F
1984	2F	860	2F
1985	2F	870	2F
1986	2F	900	2F
1987	2F	900	2F

MIL (6)

SUPERFICIE RECOLTEE ('000 ha)	RENDEMENT (kg/ha)	PRODUCTION ('000 tm)
8	600	5
10	800	8
		19

137

FONIO				ARACHIDES		
ANNEE	SUPERFICIE RECOLTEE ('000 ha)	RENDEMENT (kg/ha)	PRODUCTION ('000 tm)	SUPERFICIE RECOLTEE ('000 ha)	RENDEMENT (kg/ha)	PRODUCTION ('000 tm)
1969-71						
1974 (34)	148	500	74			
1975 (36)	148	500	75	(36)	121	79
1976						
1977						
1978						
1979						
1980						69 (35)
1981 (34)	368	500	184	(38)	145	94
1982						
1983						
1984			221 (33)			180 (33)
1985 (34)	NA	NA	221	(38)	118	61
1986			227			185
1987						

BANANES				ANANAS		
ANNEE	SUPERFICIE RECOLTEE ('000 ha)	RENDEMENT (kg/ha)	PRODUCTION ('000 tm)	SUPERFICIE RECOLTEE ('000 ha)	RENDEMENT (kg/ha)	PRODUCTION ('000 tm)
1969-71						
1974 (25)	21	4500	95			
1975 (28)	21	4500	95			
1976						
1977						
1978						
1979						
1980						
1981 (25)	25	4500	113			
1982						
1983						
1984						
1985 (25)	NA	NA	NA			
1986						
1987						
1988				400		3500 (4)

138

NOTES:

Source: FAO Trade Yearbooks, various years.

- F - FAO Estimate
- * - Unofficial figure
- 1 - Ministère du Plan et de la Cooperation Internationale (Dec 1985), Enquête 1984: Resultats de Depouillement Manuel (hereafter referred to as Enquête 1984) cites 549.6.
- 2 - Enquête 1984 cites 103.3.
- 3 - Enquête 1984 cites sorghum and millet production as 82.7.
- 4 - FAO estimates between 3000 and 4000 tons produced. Larsen estimates pineapple production at 5000 MT, and MARA estimates pineapple production in Guinea alone in 1988 to be 5300 MT. FAO/World Bank (July 3, 1989), République de Guinée: Etude du Sous-Secteur des Cultures Pérennes; Jack Larsen (Dec 1985), Profitable Export Potential for Guinea Fresh Pineapples Sold in Western Europe, Chemonics; and Ministère de l'Agriculture et Des Ressources Animales (July 1989), Enquête Filière --1988: Guinée Maritimee.
- 5 - USAID (1987), An Evaluation of United States Food Aid in Guinea, p. 22 (hereafter referred to as USAID) cites 468, 800, and 375 respectively.
- 6 - USAID.
- 7 - USAID cites area of 683 and production of 522.
- 8 - USAID cites 494, 800, 395, respectively for 1981.
- 9 - USAID cites 750, 800, 600 respectively for 1985.
- 10 - USAID for 1981 reports 146, 1150, 184, respectively.
- 11 - USAID for 1985 reports 420, 642, 270, respectively.
- 12 - USAID for 1981 reports 1018 hectares and 755 production.
- 13 - USAID for 1985 reports production of 1110.
- 14 - Revolutionary People's Republic of Guinea, Ministry of Agriculture, Water, Forests, and Processing (Feb 1983), ONADER Project, Study of Prices and Rural Producer Incentives -- Final Report, AIRD (hereafter referred to as AIRD), in Table I-2 reports production of 300 for 1980.
- 15 - AIRD, Table I-2 reports production of 47 in 1980.
- 16 - AIRD, Table C-3 reports 468, 800, 374 for 1975, respectively.
- 17 - AIRD, Table C-3 reports 59, 1150, 68 for 1975, respectively.
- 18 - AIRD, Table C-3 reports 8, 750, 6 for millet/sorghum for 1975.
- 19 - AIRD, Table C-1 cites production of 58 for 1975.
- 20 - Robert D. Weaver (1987), Comparative Advantage in Food Production in Guinea: A Study of Smallholders, World Bank, in Table A3.2 reports area and production figures as: 473 and 426 in 1976; 402 and 362 in 1977; and 534 and 480 in 1980.
- 22 - World Bank (1987), Guinea: Agriculture Sector Update: White Cover Report, presents data from two other sources which estimate maize production in 1985 to be 72 and 252, and the area to be 3.
- 23 - According to World Bank (1987), Guinea: Agriculture..., paddy production covered 560 in 1981, and produced 446.
- 24 - According to J. Deuss (1989), Etude de la Filière Café en Guinée, CCCE, official production estimates in 1987 are 2000 MT and in 1988, 5700 MT. Other sources suggest that actual figures may be double this.
- 25 - USAID.
- 26 - AIRD, Table I-2 cites production of 16.
- 27 - AIRD, Table C-3 cites 43, 330, 14 for 1975, respectively.
- 28 - AIRD, Table C-1 and C-2 for 1975.

- 29 - James B. Brown (1989), Investment Opportunities in the Guinean Coffee Industry, Chemonics, reports production of 8 in 1984.
- 30 - Brown, Investment ... reports that estimates range from 4.8 to 12.4 MT. Lower estimates are probably official, with higher ones reflecting unofficial sales.
- 31 - Brown, Investment
- 33 - Enquête 1984.
- 34 - USAID.
- 35 - AIRD, Table I-2 for 1980.
- 36 - AIRD, Table C-1 and C-2 for 1975.
- 38 - World Bank (1987), Guinea: Agriculture... provides a second estimate of groundnut production in 1981 of 162,000 MT.
- 39 - Enquête 1984 reports production of 335.8.
- 40 - USAID reports 87, 500, and 436 respectively for 1974.
- 41 - USAID reports 104, 5000, 521 respectively for 1981.
- 42 - USAID reports 120, 5000, 600 respectively for 1985.
- 43 - AIRD, Table C-3 reports 87, 2500, 218 for 1975.
- 45 - World Bank (1987), Guinea: Agriculture... reports cassava area of 104, producing 519 in 1981. This report also presents other studies that report cassava area in 1985 of 108, and production of 309 and 552.

ANNEXE C

Quantités et valeur des importations agricoles guinéennes, 1974-1987

ANNEE	BEURRE			FROMAGE ET LAIT CAILLE		
	IMPORTATIONS			IMPORTATIONS		
	QUANTITE (tm)	VALEUR (1000 \$)	VALEUR UNITAIRE (\$/tm)	QUANTITE (tm)	VALEUR (1000 \$)	VALEUR UNITAIRE (\$/tm)
1974	0	0	-	0	0	-
1975	0	0	-	0	0	-
1976	0	0	-	0	0	-
1977	0	0	-	0	0	-
1978	200 *	350 *	1.75	0	0	-
1979	200 *	370 *	1.85	0	0	-
1980	230 *	450 *	1.96	0	0	-
1981	260 *	550 F	2.12	30	110	3.67
1982	50 *	110 F	2.20	11	65	5.91
1983	50 *	100 F	2.00	10 *	60 F	6.00
1984	50 *	90 F	1.80	20 *	100 *	5.00
1985	50 *	75 F	1.50	120 *	450 F	3.75
1986	60 *	110 *	1.83	50 *	200 F	4.00
1987	300 *	420 *	1.40	45 *	170 *	3.78
				80 *	320 *	4.00

ANNEE	CEREALES			BLE ET FARINE DE BLE		
	IMPORTATIONS			IMPORTATIONS		
	QUANTITE (tm)	VALEUR (1000 \$)	VALEUR UNITAIRE (\$/tm)	QUANTITE (tm)	VALEUR (1000 \$)	VALEUR UNITAIRE (\$/tm)
1974	63200 *	17400 F	0.28	16200 *	2300 F	0.14
1975	67300	20000	0.30	23100 *	3400 F	0.15
1976	50800	9800	0.19	27800 *	3600 F	0.13
1977	62000	13290	0.21	21500	2760	0.13
1978	268600 *	60250	0.22	30600 *	4200 F	0.14
1979	115500	34200	0.30	37500 *	6000 F	0.16
1980	166900	63400	0.38	39900 *	6400 F	0.16
1981	130400	47900	0.37	52800 *	3100 F	0.17
1982	93900	26950	0.29	44400 *	6700 F	0.15
1983	111700	26100	0.23	34700 *	5100 *	0.15
1984	188200	39360	0.21	76400 *	11000 F	0.14
1985	140200	28810	0.21	66700 *	11000 F	0.16
1986	150800	27800	0.18	70800 *	10800 *	0.15
1987	203500	32900	0.16	82000 *	7900 *	0.10

141

RIZ

IMPORTATIONS (1)

ANNEE	ESTIMATION MARA (6)	QUANTITE (2)	COMMERCIALE (tm) (3)	VALEUR (1000\$)	VALEUR UNITAIRE (\$/tm)
1974		30000 *	35000	12000 F	0.400
1975		36200 *	42700	15000 F	0.414
1976		13000 *	34700	4500 F	0.346
1977	51100	35500	36700	9727	0.274
1978	43300	54000	10000	18500 *	0.343
1979	62500	72000	53000	27000 *	0.375
1980	61900	128000 *	44400	57000 F	0.445
1981	72600	77600 *	60000	38800 F	0.500
1982	82800	46500 *	62000	19500 F	0.419
1983	75300	77020	58700	21000 F	0.273
1984	97400	106500 *	79900	27000 F	0.254
1985	97800	70000 *	86500	17000 F	0.243
1986	148500	80000 *	78100	17000 F	0.213
1987	117800	121500	80000	25000 F	0.206
1988	197500	192000 (5)	166000 (6)		

MALTE

IMPORTATIONS

ANNEE	QUANTITE (tm)	VALEUR (1000 \$)	VALEUR UNITAIRE (\$/tm)
1974	800 F	200 F	0.25
1975	800 F	200 F	0.25
1976	1000 F	280 F	0.28
1977	1100 F	330 F	0.30
1978	1000 F	320 F	0.32
1979	1050 F	350 F	0.33
1980	443	193	0.44
1981	321	70	0.22
1982	300 F	70 F	0.23
1983	200 *	45 F	0.23
1984	200 *	44 F	0.22
1985	0	0	-
1986	160 *	35 *	0.22
1987	200 *	36 *	0.18

SUCRE, TOTAL, EQUIV. SUCRE BRUT

IMPORTATIONS

ANNEE	QUANTITE (tm)	VALEUR (1000 \$)	VALEUR UNITAIRE (\$/tm)
1974	12500 *	6000 F	0.48
1975	13040 *	7200 F	0.55
1976	1200	550 F	0.46
1977	3910	1730	0.44
1978	4350 *	1800 *	0.41
1979	5760 *	2500 F	0.43
1980	7280 *	2700 F	0.37
1981	5230	2120	0.41
1982	3910 *	1380 *	0.35
1983	7830 *	2300 F	0.29
1984	19570 *	5400 F	0.28
1985	31520 *	7800 *	0.25
1986	45650 *	14000 *	0.31
1987	47280 *	14000 *	0.30

FARINE A BLE

IMPORTATIONS

ANNEE	QUANTITE (tm)	VALEUR (1000 \$)	VALEUR UNITAIRE (\$/tm)
1964	24000	-	
1965	27000		
1966	15600		
1967	0		
1968	0 (7)		
1969	0		
1970	0		
1971	0		
1972	20800		
1973	21000		
1974	11695 *	2300 F	0.197
1975	16613 *	3400 F	0.205
1976	20000 *	3600 F	0.180
1977	15500 *	2761	0.178
1978	22000 *	4200 F	0.191
1979	27000 *	6000 F	0.222
1980	28000 *	6400 F	0.229
1981	38000 *	9100 F	0.239
1982	32000 *	25000 *	0.781
1983	25000 *	5100 *	0.204
1984	55000 *	11000 F	0.200
1985	48000 *	11000 F	0.229
1986	51000 *	10800 *	0.212
1987	59000 *	7900	0.134

143-

SON ET PRODUITS DE TRANSFORMATION

TABAÇ, NON-MANUFACTURE

ANNEE	IMPORTATIONS			IMPORTATIONS		
	QUANTITE (tm)	VALEUR (1000 \$)	VALEUR UNITAIRE (\$/tm)	QUANTITE (tm)	VALEUR (1000 \$)	VALEUR UNITAIRE (\$/tm)
1974	0	0	-	0	0	-
1975	0	0	-	0	0	-
1976	0	0	-	0	0	-
1977	0	0	-	0	0	-
1978	3000 *	700 *	0.23	0	0	-
1979	3100 *	800 *	0.26	0	0	-
1980	1919	646	0.34	144	255	1.77
1981	2417	727	0.30	710	1790	2.52
1982	2000 *	650 F	0.33	200 *	500 F	2.50
1983	1200 *	180 F	0.15	210	630	3.00
1984	500 *	60 F	0.12	228	776	3.40
1985	1900 *	230 F	0.12	350 *	1000 F	2.86
1986	1200 *	180 *	0.15	200	600 F	3.00
1987	600 *	95 *	0.16	100	320 F	3.20

HUILE DE SOJA

ANNEE	IMPORTATIONS		
	QUANTITE (tm)	VALEUR (1000 \$)	VALEUR UNITAIRE (\$/tm)
1974	0	0	-
1975	0	0	-
1976	0	0	-
1977	0	0	-
1978	3200 *	2200 *	0.69
1979	3200 *	2500 *	0.78
1980	700 *	530 *	0.76
1981	2300 *	1800 F	0.78
1982	3000 *	2000 F	0.67
1983	3400 *	2400 F	0.71
1984	2500 *	2100 F	0.84
1985	1500 *	1510 *	1.01
1986	2000 *	1800 *	0.90
1987	1700 *	1400 *	0.82

Notes:

Source: FAO Trade Yearbooks, 1976-1987.

F - FAO Estimate.

* - Unofficial figure.

1 - AIRD, Table L-24 gives rice import data for 1976-80 as follows: 1976, 24,732 tons; 1977, 24,779; 1978, 43,112; 1979, 70,000; and 1980, 52,900.

2 - Includes food aid, at least for 1981-1986. Where data on commercial imports alone exist, it is listed in next column (Commercial).

3 - World Bank (August 31, 1983), Guinée: Etude du Secteur Agricole, p. 17, and USAID.

5 - Patrick Henfrey (Nov 1986), Possibilités d'Investissement dans L'Industrie Rizicole Guinéenne, Chemonics.

6 - Pierre Thenevin (April 1989), Proposition d'Amelioration du Fonctionnement de la Filière Rizicole en Guinée. For 1977-1987, Thenevin figures also support that reported for commercial imports except for the following discrepancies:

1981	-	60000
1982	-	62000
1984	-	79900
1986	-	78100
1987	-	59400

7 - World Bank (August 31, 1983), Guinée: Etude ..., for 1964-1973.

ANNEXE D

Quantités et valeur des exportations agricoles guinéennes

ANNEE	BOVIN EXPORTATIONS			MOUTONS ET CHEVRES EXPORTATIONS		
	QUANTITE (tête)	VALEUR (1000 \$)	VALEUR UNITAIRE (\$/tête)	QUANTITE (tête)	VALEUR (1000 \$)	VALEUR UNITAIRE (\$/tête)
1974	36000 F	3000 F	0.08			
1975	40000 F	4000 F	0.10	0	0	-
1976	41000 F	4200 F	0.10	4600 F	440 F	0.10
1977	30000 F	4800 F	0.16	4700 F	510 F	0.11
1978	30000 F	6000 F	0.20	4700 F	640 F	0.14
1979	35000 F	8400 F	0.24	4900 F	750 F	0.15
1980	35000 F	9000 F	0.26	5100 F	910 F	0.18
1981	37000 F	10000 F	0.27	5250 F	1100 F	0.21
1982	37000 F	10000 F	0.27	5350 F	1250 F	0.23
1983	30000 F	10000 F	0.33	5400 F	1500 F	0.28
1984	25000 F	8000 F	0.32	5500 F	1600 F	0.29
1985	20000 F	6500 F	0.33	4500 F	1300 F	0.29
1986	20000 F	7000 F	0.35	3500 F	1100 F	0.31
1987	20000 F	7000 F	0.35	3500 F	1100 F	0.31

ANNEE	GOUSSSES DE CACAO EXPORTATIONS		
	QUANTITE (tm)	VALEUR (1000 \$)	VALEUR UNITAIRE (\$/tm)
1974	0	0	-
1975	0	0	-
1976	0	0	-
1977	0	0	-
1978	0	0	-
1979	4000 F	7500 F	0.533
1980	4000 F	7000 F	0.571
1981	4000 F	5000 F	0.800
1982	4000 F	4500 F	0.800
1983	4000 F	6000 F	0.667
1984	4000 F	7200 F	0.556
1985	4000 F	7400 F	0.541
1986	4000 F	7200 F	0.556
1987	4000 F	6800 F	0.588

ANNEE	GRAINES DE SESAME EXPORTATIONS			GALETTES AVEC GRAINES OLEAGINEUSES EXPORTATIONS		
	QUANTITE (tm)	VALEUR (1000 \$)	VALEUR UNITAIRE (\$/tm)	QUANTITE (tm)	VALEUR (1000 \$)	VALEUR UNITAIRE (\$/tm)
1974	0	0	-	0	0	-
1975	0	0	-	0	0	-
1976	0	0	-	0	0	-
1977	0	0	-	0	0	-
1978	200 F	120 F	0.600	0	0	-
1979	200 F	160 F	0.800	0	0	-
1980	200 F	200 F	1.000	0	0	-
1981	200 F	180 F	0.900	0	0	-
1982	200 F	190 F	0.950	300 *	40 F	0.133
1983	200 F	200 F	1.000	600 *	80 F	0.133
1984	200 F	200 F	1.000	3700 *	460 F	0.124
1985	200 F	200 F	1.000	11300 *	1000 F	0.088
1986	200 F	200 F	1.000	9000 *	900 *	0.100
1987	200 F	200 F	1.000	10000 *	1070 *	0.107

ANNEE	CAFE EXPORTATIONS			NOIX DE PALME EXPORTATIONS		
	QUANTITE (tm)	VALEUR (1000 \$)	VALEUR UNITAIRE (\$/tm)	QUANTITE (tm)	VALEUR (1000 \$)	VALEUR UNITAIRE (\$/tm)
1956	11000	150	13.64	22000	40	1.82
1957	9700	140	14.43	21000	50	2.38
1958	10000	170	17.00	19000	50	2.63
1959	14400	220	15.28	23000	70	3.04
1960	16000	210	13.13	23000	90	3.91
1961	8000	160	20.00	15000	60	4.00
1962	6000	70	11.67	8000	70	8.75
1963	7000	90	12.86	24000	80	3.33
1964	6000	80	13.33	23000	70	3.04
1965	5000	60	12.00	25000	80	3.20
1966	9000	130	14.44	19324	70	3.62
1967	NA	70	-	NA	70	-
1968	NA	150	-	NA	70	-
1969	NA	130	-	NA	60	-
1970	4652	140	30.09	13025	60	4.61
1971	5916	127	21.47	16886	58	3.43
1972	4026	128	31.79	15555	38	2.44
1973	4022	131	32.57	17050	127	7.45
1974	2403	61	25.38	14054	140	9.96
1975	2227	53	23.80	9144	51	5.58
1976	1170	43	36.75	7487	32	4.29
1977	1976	231	116.90	10090	49	4.86
1978	786	37	47.07	12633	69	5.46
1979	2200 -	NA	-	15500 (4)		
1980	2980 (1)			15010		
1981	861 -			4947		
1982	1234 -			12306		
1983	450 -			7000		
1984	302 -			6000		
1985	50 (2)			132		
1986	4576			2500		
1987	4601			4100		
1988	5720 -					

ANNEE	BANANES EXPORTATIONS			ANANAS EXPORTATIONS		
	QUANTITE (tm)	VALEUR (1000 \$)	VALEUR UNITAIRE (\$/tm)	QUANTITE (tm)	VALEUR (1000 \$)	VALEUR UNITAIRE (\$/tm)
1956	91000	130	1.43	2000	10	5.00
1957	73000	110	1.51	2000	10	5.00
1958	65000	120	1.85	3000	10	3.33
1959	55000	110	2.00	5000	20	4.00
1960	55000	110	2.00	5000	20	4.00
1961	59000	160	2.71	6000	40	6.67
1962	44000	110	2.50	2914	20	6.86
1963	45000	100	2.22	3045	30	9.85
1964	35000	70	2.00	4179	30	7.18
1965	42000	110	2.62	5699	50	8.77
1966	43684	100	2.29	6510	70	10.75
1967	NA	100	-	6730	70	10.40
1968	NA	70	-	6730	80	11.89
1969	NA	80	-	8851	70	7.91
1970	NA	30	-	8207	70	8.53
1971	20000 (4)	2	0.10	9334	103	11.03
1972	10000 (4)	6	0.60	10293	114	11.08
1973	9000	1	0.11	8037	75	9.33
1974	5000 (4)	NA	-	9339	91	9.74
1975	1000	NA	-	8315	80	9.62
1976	124	NA	-	3089	26	8.42
1977	100 (4)	NA	-	2088	18	8.62
1978	30	NA	-	2212	9	4.07
1979	0	NA	-	1953 (5)		
1980				932		
1981				1267 (9)		
1982				748		
1983				383		
1984				200		
1985				477		
1986						
1987				381 (3)		
1988				798 (3)		

148

MANGUES

ANNEE	QUANTITE (tm)
1971	700 (7)
1972	500
1973	600
1974	800
1975	600
1976	244 (5)
1977	1122
1978	1170
1979	1137
1980	500
1981	103 (8)
1982	270 (8)
1983	147 (8)
1984	190
1985	- (8)
1986	120 (8)
1987	127 (3)
1988	343 (3)

Notes:

Source: FAO Trade Yearbooks, 1976-1987.

World Bank, République Populaire Revolutionnaire de Guinée, 1981.

* - FRUITEX loses monopoly control.

1 - FAO/World Bank (Feb 15, 1985), Guinea Agricultural Marketing Survey, 20/85 CP: GUI 8.

2 - J. Deuss (1989), Etude de la Filière

3 - COLEACP (May 18, 1989), Mission d'Information du COLEACP Sur la Filière Horticole 15-18 Mai 1989.

4 - World Bank (August 31, 1983), Guinée: Etude ..., for 1979 - 1981.

5 - AIRD, Table L-23.

6 - Jack Larsen (Dec 1987), Possibilités d'Investissement dans l'Industrie de Fruits Tropicaux Guinéenne, for 1982 and 1984.

7 - Charles J. Heureux (July 25, 1987), Etude de la Demande d'Intrants Agricoles et de Leur Distribution en République de Guinée, for 1971-1975.

8 - FAO/World Bank (Feb 15, 1985), Guinea Agricultural....

9 - Pineapple exports to Europe 1981-1984, Jack Larsen (Dec 1985), Profitable Export Potential....

PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS PUBLICS 1988-1990
DEPENSES ANNUELLES PAR SECTEUR, PAR RÉGION ET PAR PROJET
MILLIONS DE FC AVEC 1 UN 0-425 FC

CODE	INITIALE PROJET	1988			1989			1990			TOTAL 88-1990	SOURCE	ETAT	REGION
		MD	FINEX	TOTAL	MD	FINEX	TOTAL	MD	FINEX	TOTAL				
00 DIV GÉNÉL														
0 CIV														
1000	Bureau Strat. Dév Rural (888)	192.6	862.0	1054.6	182.1	885.0	1067.1	0.0	0.0	0.0	2100.7	IM-FAC	acquis	CIV
1020	Centre nat. d'info. dev rural	7.0	0.0	7.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	7.0		en obje	CIV
1305	Centres de usage CIV et MPPA	15.0	7.2	22.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	22.2	UNIFEN	acquis	CIV
1306	SEMIPAC	0.0	3243.6	3243.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	3243.6	CCCE-FED	en obje	CIV
1308	Labo. pèche SEMIPAC-Recherche	100.5	0.0	100.5	4.1	0.0	4.1	0.0	0.0	0.0	104.6	FAC-FED	en obje	CIV
1309	Centre fabricat. filets et carps	12.2	194.3	206.5	0.0	280.7	280.7	0.0	0.0	0.0	487.2	FIND-FEM	en obje	CIV
1400	Balances direction nat. océan	20.7	0.0	20.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	20.7		en obje	CIV
1420	Amélioration agro océan	10.8	101.9	112.7	30.2	229.9	260.2	30.2	129.5	159.5	392.4	FAI	en obje	CIV
1421	Amélioration dev	0.6	0.0	0.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.6		en obje	CIV
1422	Labo. qualité des eaux CIV	20.5	12.1	32.6	0.0	100.5	100.5	20.7	111.0	131.7	230.2	?	à rech.	CIV
1433	Séminaire tech. dir. Nat. Hydrol.	112.6	0.0	112.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	112.6	FIND	acquis	CIV
1435	Appui dev. nat. Eau et Forêts	87.0	0.0	87.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	87.0	GTI	en obje	CIV
1470	STAPF: M' Idée FED	0.0	100.0	100.0	0.0	136.3	136.3	0.0	0.0	0.0	236.3	FED	acquis	CIV
1490	Eau. et trait. amon. océan	3.0	0.0	3.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	3.0		en obje	CIV
0 Sans-totaux														
10000		607.1	6617.1	7224.2	236.3	5617.7	5854.2	50.7	2012.3	2063.0	13137.4			
0 G.S.														
1040	Brigade genre rur. Labo. Camba	85.0	0.0	85.0	73.3	0.0	73.3	0.0	0.0	0.0	158.3	FED-FAI-MFA	acquis	G.S.
1025	Programme pilote de vulgaris.	27.9	215.9	243.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	243.8	IM	acquis	G.S.
1023	Centres de recherche agronom.	120.8	77.7	198.5	20.0	100.0	120.0	0.0	0.0	0.0	318.5	FAC	en obje	G.S.
1045	Indust. cartons agro rec. inst. I	62.5	0.0	62.5	30.2	468.0	498.2	30.2	418.0	457.2	956.9		à rech.	G.S.
1022	Aménagements des bas-fonds	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		à rech.	G.S.
1047	Stages des écoles NELA-VE-IM	25.1	357.5	382.6	0.0	120.7	120.7	0.0	0.0	0.0	503.3	MFA	acquis	G.S.
1047	Stages. con. citrales Land. Stréon	0.0	0.0	0.0	20.5	0.0	20.5	20.5	0.0	0.0	41.0		à rech.	G.S.
0 Sans-totaux														
0020		310.0	911.2	1221.2	157.0	710.8	867.8	62.7	640.6	703.3	2000.7			
0 G.Fe.														
1043	Projet agric. Guinée (MFA)	070.6	1044.9	1115.5	302.2	2137.5	2439.7	500.0	1396.9	1796.9	6751.5	IM-FAC-FEM	acquis	G.Fe.
1023	Palmera-bovins MFA	377.7	2664.6	3042.3	300.0	2060.1	2360.1	401.0	3429.7	3830.7	9290.1	CCCE-FAC	acquis	G.Fe.
1027	Dev rural int. (SEMIPAC)	150.0	379.5	529.5	120.0	950.0	1070.0	0.0	950.0	1050.0	2519.5	MFA	acquis	G.Fe.
1047	Bovins caennais	123.3	201.0	324.3	50.0	090.9	371.9	0.0	722.9	894.9	1799.6	CCCE-FAC	acquis	G.Fe.
1047	Genie technique forestier	0.0	0.0	0.0	0.0	329.9	372.7	0.0	0.0	0.0	372.7	Suisse	en obje	G.Fe.
1042	Investisse. bois de sci	23.0	200.0	223.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	223.0	IM-FAC	en obje	G.Fe.
1022	Etude petit. agro. bovin. zone	0.0	0.0	0.0	18.0	52.5	70.5	0.0	0.0	0.0	70.5	ACRI	en obje	G.Fe.
1024	con. zones forest. zone de sci	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	3.0	377.0	377.0	377.0	?	à rech.	G.Fe.

Programme d'investissement public de la Guinée, 1988-1990

ANNEXE E

150

PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS PUBLICS 1980-1990

DEPENSES ANNUELLES PAR SECTEUR, PAR REGION ET PAR PROJET
MILLIONS DE FC AVEC 1 MG 0-475 FG

CODE	INTITULE PROJET	1980			1981			1990			TOTAL 1980-1990	SOURCE DU	ETAT DU	REMARKS
		MD	FINEI	TOTAL	MD	FINEI	TOTAL	MD	FINEI	TOTAL				
0 Sous-sous-total 0														
10211		1120.4	5335.7	6456.1	969.0	6045.9	7014.9	1005.0	7077.1	8082.1	21561.7			
0 G.No.														
1164	Planes de Renforcement	21.0	213.9	234.9	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	234.9	USSR	en adq.	G.No.
1166	Refection urgente local.MED	11.1	0.0	11.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	11.1	FED	acquis	G.No.
1110	Aménagement Rio Grande Sarrha	23.0	0.0	23.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	23.0	FAC	acquis	G.No.
1112	Labo. genet. v. g. l. g. F. g. l. g.	20.0	36.6	56.6	20.4	0.0	20.4	0.0	0.0	6.0	80.4	PMU	acquis	G.No.
1126	PM Grande Maritima	0.0	792.7	792.7	0.0	3121.0	3121.0	0.0	3543.1	3543.1	7419.0	FED	acquis	G.No.
1129	PM Grande Maritima	0.0	792.4	792.4	0.0	2362.7	2362.7	0.0	2640.1	2640.1	5743.2	FED	acquis	G.No.
1123	Aménagement MILANNE (étape)	33.0	131.9	164.9	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	164.9	FAC	acquis	G.No.
1156	Appui act. village en G.No.	40.0	357.3	397.3	80.0	715.1	795.1	80.0	790.4	870.4	2611.0	CCCE-FAC	acquis	G.No.
1201	Selection race N'doua Nord	22.0	0.0	22.0	22.0	0.0	22.0	0.0	0.0	0.0	44.0	PMU	acquis	G.No.
1361	MEPMS	213.1	1604.1	1817.2	223.7	1900.0	2123.7	203.0	1673.3	1876.3	5699.2	FAC-SAGEA	acquis	G.No.
1352	Rehabilitation des parcs.	69.2	0.0	69.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	69.2		en adq.	G.No.
1307	Surveil. et gaut. Peces étrang	0.0	0.0	0.0	36.0	075.0	325.0	36.0	075.0	325.0	1059.0	IM	en adq.	G.No.
1366	Bass de poche de LAMBO	15.0	0.0	15.0	20.4	527.0	532.2	20.4	527.0	552.2	1119.0	PMU-FEM	en adq.	G.No.
1311	Frag. des ataq. pêche art. LAMBO	2.2	240.1	242.3	2.1	104.7	103.0	2.2	103.0	105.2	451.2	PMU-FED	acquis	G.No.
1405	AMF-Sambouré Nioua	20.0	0.0	20.0	20.0	0.0	20.0	20.0	0.0	20.0	60.0		en adq.	G.No.
1426	120 teraques OUMBE MOUTINE	9.2	1053.6	1062.8	6.8	1663.0	1670.4	0.0	319.9	319.9	3046.1	CCCE-FAC	acquis	G.No.
1452	Ichne des. aménagement. campagne	0.0	136.3	136.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	136.3	FED	acquis	G.No.
1470	Aliment. en eau de Nioua	22.3	38.0	60.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	60.3	FED	acquis	G.No.
0 Sous-sous-total 0														
2266		326.7	5463.1	5789.8	431.4	10006.9	11266.3	304.4	16019.6	19401.2	37649.3			
0 No.3.														
1000	Operation riz Segara	151.9	1322.0	1473.9	0.0	237.5	237.5	0.0	0.0	0.0	1712.2	FAC-FEM	acquis	No.3.
1005	Centre agr. Tindouf (Marab)	76.0	0.0	76.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	76.0		en adq.	No.3.
1111	Est. agr. S. S. S. (est. agr. coton)	204.0	1252.3	1537.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1537.1	CCCE-FED	acquis	No.3.
1120	Schablit. LAMBO (S. S. S.)	10.9	0.0	10.9	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	21.8	FEM	en adq.	No.3.
1170	Un. pilote alle de campagne SIDA	11.0	0.0	11.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	11.0	FAC	acquis	No.3.
1046	Frag. coton 2000 g. g.	0.0	0.0	0.0	100.0	075.0	650.0	250.0	712.5	932.5	1537.5	CCCE	en adq.	No.3.
1151	Action agricole AMEC	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	075.0	075.0	075.0		à recu.	No.3.
1054	Infrastructures rurales No.3.	0.0	0.0	0.0	0.0	190.0	190.0	0.0	665.0	665.0	1050.0	FAC	en adq.	No.3.
1000	AMF-bag. Farab	30.0	0.0	30.0	30.0	0.0	30.0	30.0	0.0	30.0	90.0		en adq.	No.3.
1017	Vol. de l'atq. alle	6.1	33.2	39.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	39.3	FED	acquis	No.3.
1019	Hydro. r. r. M. M. S. S. S. S.	10.7	914.0	924.7	10.7	882.7	901.4	6.4	1123.1	1139.8	2047.8	FAC	acquis	No.3.
1022	Coop. 120 teraques SIDA	9.5	0.0	9.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	19.0	FED	acquis	No.3.
1020	Frag. coton (S. S. S.)	0.0	237.5	237.5	0.0	712.5	712.5	0.0	1282.5	1282.5	2375.0	FAC	en adq.	No.3.
1056	Etude am. N. S. S. S. S.	0.0	231.2	231.2	0.0	218.1	218.1	0.0	0.0	0.0	449.3	FED	acquis	No.3.
1077	Hydro. r. r. r. r. r. r. r.	3.0	305.5	308.5	0.0	542.2	542.2	0.0	542.2	542.2	1090.7	FED	acquis	No.3.

25

157

PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS PUBLICS 1900-1990

DEPENSES ANNUELLES PAR SECTEUR, PAR REGION ET PAR PROJET
MILLIONS DE FB AVEC 1 MG 0-475 FB

CODE	INTITULE PROJET	1900			1909			1990			TOTAL 1900-1990	SOURCE	ETAT	REGION	
		MD	FINEI	TOTAL	MD	FINEI	TOTAL	MD	FINEI	TOTAL					
0 Sous-sous-total 0															
19044															
		399.7	4490.5	5090.2	271.5	3261.0	3532.5	256.4	4013.6	5070.6					
0 No.6.															
1002	Centre vulq. marachère Zolabo	19.3	0.0	19.3	0.7	0.0	0.7	0.0	0.0	0.0					
1010	Pistes rurales(1)	22.0	649.0	672.6	0.0	900.9	900.9	0.0	971.6	971.6	28.0	PRAD	acquis	No.6.	
1019	Dot rural par actions décent.	10.0	0.0	10.0	0.0	1235.0	1235.0	0.0	1235.0	1235.0	2553.1	FEMU-FMAD	en a lg.	No.6.	
1031	Dev.rural int. BAHAM-MIRINDI	30.0	194.3	244.3	0.0	194.3	194.3	0.0	0.0	0.0	2000.0	PRAD	acquis	No.6.	
1040	Aménagement S.E. Fouta	13.5	716.8	730.3	12.5	1040.1	1061.6	13.5	800.4	812.9	430.6	CECE-FAC	acq. 10	No.6.	
1053	Infrastructures rurales No.6.	0.0	0.0	0.0	0.0	075.0	075.0	0.0	1900.0	1900.0	2405.0	PRAD-FEMU	acquis	No.6.	
1056	Infrastr.rurales anal.Basso	0.0	0.0	0.0	15.0	316.3	331.3	0.0	0.0	0.0	2375.0	FAI	en adq.	No.6.	
1061	Ferrets communaires Pita	20.6	71.2	91.8	30.0	0.0	30.0	0.0	0.0	0.0	1590.2	AFD	acquis	No.6.	
1069	Projet intégré dot rural Labe	33.5	237.5	271.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	121.3	USAID	acquis	No.6.	
1072	Plantations villageoises	0.0	54.5	54.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	271.0	FAI-UNICEF	acquis	No.6.	
1082	Aménag. bois multiples BMS	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	100.0	FEB	en adq.	No.6.	
1086	Labo eau et environ.Labé(MB)	13.0	0.0	13.0	16.7	0.0	16.7	15.6	0.0	0.0	0.0	0.0			
1090	Plan d'aménag.hydra Fouta Di.	1.3	75.6	76.9	5.5	253.7	259.2	4.0	431.0	435.0	773.9	PRAD	en adq.	No.6.	
1091	Amo.res.hydra.secteur.Fouta Di	14.0	75.6	89.6	3.5	91.0	100.5	7.0	75.6	82.6	272.9	PRAD	en adq.	No.6.	
1096	Amo.amm.ress(FB)2°p.an.F.0	00.2	203.7	203.9	34.0	203.7	277.7	34.0	203.7	277.7	039.3	PRAD	acquis	No.6.	
1098	OMP Gambia (2°p.an.F.BJ.)	66.3	396.9	463.2	40.0	317.0	366.2	40.0	302.6	331.6	1160.3	PRAD	acquis	No.6.	
1099	OMP Sate et Boiro(2°p.an.F.BJ)	112.3	299.0	411.3	120.0	506.3	626.3	62.7	603.0	667.7	1509.1	FAI	acquis	No.6.	
1046	OMP Sine-Saoupe (2°p.an.F.BJ.)	0.0	0.0	0.0	12.5	121.9	137.4	25.0	200.9	299.9	442.3	FEB	acquis	No.6.	
1064	OMP Niakhar-Banjal(2°p.an.F.BJ.)	0.0	0.0	0.0	13.0	100.3	113.3	26.0	200.7	316.7	444.0	FEB	acquis	No.6.	
1070	OMP Fatick-Bassikou	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	132.0	132.0	132.0				
1075	Amo.amm.Labé-Balaba-longué	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1310.1	1310.1	1310.1	FEB	à rech.	No.6.	
0 Sous-sous-total 0															
20100															
		019.6	2010.9	2074.5	377.7	6125.6	6513.3	363.6	10092.3	10395.9					
0 775															
1115	Enquêtes statist.agricoles	00.5	196.0	202.1	51.3	160.7	129.0	0.0	0.0	0.0	493.1	PRAD-USA	acquis	775	
1117	Micro-realist.rurales du FES	39.5	700.0	739.5	20.0	725.7	775.7	30.0	310.9	340.9	1253.1	FEB	acquis	775	
1129	Amo dot rural	0.0	229.0	329.0	0.0	329.0	329.0	0.0	0.0	0.0	659.0	FAI	acquis	775	
1130	Pistes rurales(1)	0.0	0.0	0.0	0.0	956.0	956.0	0.0	1235.0	1235.0	3185.0	FSD-FIB-FAI	en adq.	775	
1100	Projet semencier national	145.0	563.1	708.1	60.0	1006.0	1046.0	60.0	1006.0	1046.0	2761.3	IBD	acquis	775	
1106	Creux agricole(10ans)	23.0	110.0	133.0	0.0	52.0	52.0	0.0	0.0	0.0	192.4	CECE	acquis	775	
1109	PSD	32.2	293.3	325.5	35.0	293.0	343.3	25.0	300.0	347.6	1013.6	PRAD	acquis	775	
1105	Qualification/recherche agr.	0.0	0.0	0.0	20.0	237.5	241.5	0.0	075.0	075.0	781.5	IBD	en adq.	775	
1102	Relevement tirage	266.0	2710.7	2976.7	249.3	2359.0	2608.3	200.0	1439.5	1637.5	6405.7	IBD-CECE-FAC-USA	acquis	775	
1107	Lutte contre la trypanosomie	6.3	27.1	33.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	29.4	FEMU	acquis	775	
1106	Apprentissage agricole	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	119.6	FAI	en adq.	775	
1112	Recommandations tech	29.1	224.5	253.6	0.0	57.0	57.0	0.0	57.0	57.0	215.3	FAI-PRAD-IBD	acquis	775	
1111	Projet agricole	24.0	270.0	294.0	0.0	51.0	51.0	0.0	0.0	0.0	251.1	FEB-UNICEF-FEB	acquis	775	

132

PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS PUBLICS 1988-1990

DEPENSES ANNUELLES PAR SECTEUR, PAR REGION ET PAR PROJET
MILLIARDS DE FC AVEC 1 US = 475 FC

Source: Ministère de Plan, Conakry (Provisoire)

CODE	INTITULE PROJET	1988			1989			1990			TOTAL	SOURCE	ETAT	REGION
		DD	FINEI	TOTAL	DD	FINEI	TOTAL	DD	FINEI	TOTAL	1988-1990	DD	DD	FINEI
1444	Investisse forestier national	0.0	0.0	0.0	5.0	118.0	123.0	5.0	118.0	123.0	247.6	?	A rech.	TRG
1423	Reit forestier	22.0	217.6	239.6	2.0	108.0	110.0	2.0	23.3	25.3	375.7	FAC	acquis	TRG
1426	Reboisement Bois d'œuvre	88.0	0.0	88.0	175.0	419.6	594.6	180.0	0.0	180.0	774.6	DD	en eq.	TRG
1436	Reboisement. Dr. rep. hydr. I, II, III, IV, V	88.0	0.0	88.0	40.0	0.0	40.0	0.0	0.0	0.0	128.0		en objet	TRG
1488	Etude essai forestier	25.0	356.2	381.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	381.2	DD	acquis	TRG
1452	Plant. forest. croissance rapide	0.0	0.0	0.0	5.0	374.0	379.0	5.0	79.9	84.9	463.5	FEB	en eq.	TRG
1472	Hydraulique village. (PDR S. Mo)	0.0	0.0	0.0	0.0	545.2	545.2	0.0	1144.3	1144.3	1689.5	FEB	en eq.	TRG
1480	Inst. sevr. d'accueil enfants prof	71.1	0.0	71.1	85.6	0.0	85.6	0.0	0.0	0.0	156.7		en objet	TRG
1476	Légitimation des actes de finde	2.5	0.0	2.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	2.5	FAB	acquis	TRG
Sous-total 0														
28730		995.0	1488.7	2483.7	735.6	7716.7	8452.3	463.4	6219.9	6683.3	22214.3			
Sous-total 00														
00000		4614.5	29922.2	34536.7	3200.7	40262.6	43463.3	2524.0	48874.8	51398.8	121399.2			

150

ANNEXE F

Coût-prix pour le riz dans la région forestière de la Guinée, 1989

	FG	Unité	Traditionnel manuel				Manuel amélioré			
			Supérieur		"Bas Fond"		Supérieur		"Bas Fond"	
			Qty	Cost	Qty	Cost	Qty	Cost	Qty	Cost
Main-d'oeuvre	800	nd	88	70400	227	181600	134	107200	278	222400
Semences	150	kg	60	9000	40	6000	70	10500	50	7500
Instruments				1500		2000		1500		2000
Engrais	285	kg		0		0		1500		2000
Insecte	2000	kg				0		42750		42750
Investiss. terre						0			10	20000
Total				19301		5290		12662		20000
Rendement		kg		100201		194890		174612		22922
Paddy coût exp. agr.		FG/kg		750		1500		1450		2500
Riz coût exp. agr.		FG/kg		134		130		120		119
Collecte				206		200		185		183
Décorticage				20		20		20		20
Transp. à Conakry				15		15		15		15
Marges commerciales				40		40		40		40
Riz au coût de détail				30		30		30		30
Riz au coût local				311		305		290		288
(Conakry)				296		296		296		296

Source: Rapport de l'AIRD, mis à jour pour tenir compte des prix et coûts 1989.

134

ANNEXE G

Données générales sur l'équipe

ECONOMISTE AGRICOLE DE NIVEAU SUPERIEUR ET CHEF D'EQUIPE: J. DIRCK STRYKER

Dr. Stryker, Président d'Associates for International Resources and Development et Maître assistant des Relations économiques internationales de l'École Fletcher de droit et de diplomatie, de l'Université de Tufts, a été Directeur de projet et économiste de niveau supérieur dans le cadre de missions effectuées au Cameroun, au Ghana, en Côte d'Ivoire, au Maroc, à Madagascar, au Sénégal, en Mauritanie, au Mali et en Guinée. En 1987, il a dirigé une étude pour le Gouvernement fédéral du Nigéria portant sur la réforme des politiques tarifaires et commerciales du secteur agricole. De 1983 à 1988, il a été Coordinateur du campus universitaire de Tufts pour le Projet nigérien sur la production intégrée de l'élevage. De 1976 à 1978, le Dr. Stryker a été enquêteur pour l'étude réalisée par l'Institut de recherches alimentaires de Standford pour l'économie politique du riz en Afrique de l'Ouest. Il est souvent consultant pour l'USAID, la Banque mondiale et d'autres institutions, dans des domaines comme le commerce et les finances internationales, le développement économique, les politiques alimentaires, et les aspects économiques de l'agriculture et de l'élevage.

Le Dr. Stryker a obtenu son Doctorat d'Etat en économie à l'Université de Columbia en 1967, et sa Maîtrise à l'Académie navale des Etats-Unis en 1958.

ECONOMISTE: JEFFREY C. METZEL

Le Dr. Metznel, économiste de niveau supérieur auprès d'Associates for International Resources and Development, s'est joint au projet AIRD depuis 1988. A ce titre, il a effectué les travaux suivants: évaluation du secteur élevage au Maroc pour l'USAID; évaluation de la production de l'élevage en terrains de parcours pour le Maroc, l'Algérie, la Tunisie, l'Iraq, la Jordanie, et la FAO, et une évaluation des problèmes de gestion de ressources en Afrique subsaharienne, pour l'USAID. Avant de se joindre à l'AIRD, le Dr. Metznel a passé quatre années comme conseiller technique résident pour le Gouvernement du Niger. De 1986 à 1988, il a travaillé comme conseiller économique auprès du ministère du Plan sur des questions concernant les stratégies politiques et d'investissement du secteur agricole. Auparavant, le Dr. Metznel était l'économiste chargé des questions relevant de l'élevage pour le Projet intégré d'élevage à Tahoua, au Niger. Il a également fait des enquêtes sur les systèmes agricoles dans la vallée supérieure du fleuve Sénégal, au Sénégal, au Mali, et en Mauritanie.

Le Dr. Metzel a obtenu son Doctorat en économie à l'Ecole Fletcher de droit et de diplomatie en 1984, et une Maîtrise en développement international du College Davidsön (1978).

SPECIALISTE DE MARKETING: CHARLES J. D. STATHACOS

M. Stathacos est un économiste agricole qui a 15 ans d'expérience en agriculture internationale. Il a passé deux ans en tant que volontaire du Corps de la Paix au Bénin, en Afrique de l'Ouest, travaillant comme agent de vulgarisation pour un programme de stockage des céréales du ministère de l'Agriculture. Ensuite, il a travaillé à Douala, au Cameroun, pendant presque deux ans comme moniteur au port pour le programme d'aide alimentaire de l'USAID, arrangeant les transports des cargaisons d'aide alimentaire au Tchad. Après avoir obtenu un diplôme universitaire en économie agricole, M. Stathacos a travaillé pendant une année comme économiste agricole avec le Conseil de l'entente à Abidjan, Côte d'Ivoire, où il était chargé des projets de production alimentaire et d'élevage financés par l'USAID (au Togo et au Bénin). Il a ensuite travaillé pour REDSO/Afrique de l'Ouest comme consultant auprès du responsable de Food for Peace, avant de retourner aux Etats-Unis où il a travaillé comme économiste agricole et responsable administratif de projet pour Development Assistance Corp and Dames and Moore, à Washington, D.C. M. Stathacos est entré à Abt Associates en mai 1989 comme économiste agricole et responsable administratif du Projet de mise en oeuvre de la politique agricole.

M. Stathacos a obtenu une Maîtrise en anthropologie de l'Université de Colorado et une Maîtrise en économie agricole de l'Université Cornell. Il a également suivi des cours universitaires en agroindustrie à l'Université de Santa Clara.

ECONOMISTE: KATHERINE E. BAIRD

Mme. Baird est une économiste agricole qui vient de se joindre récemment à Associates for International Resources and Development. En tant que volontaire du Corps de la paix, elle a travaillé pendant trois années comme agent de vulgarisation auprès de l'Agence mauritanienne pour le développement rural. Elle a ensuite travaillé avec les exploitants agricoles dans les périmètres irrigués et a aidé les coopératives locales à trouver et à réaliser des projets pour améliorer la productivité agricole. Par la suite, elle a travaillé pendant deux ans comme assistante de recherche pour le Projet de sécurité alimentaire en Afrique de l'Université de l'Etat du Michigan. Mme. Baird a également deux années d'expérience acquise auprès de l'ICF, Incorporated à Washington, D.C., où elle a analysé et rédigé des réglementations fédérales des politiques.

Mme. Baird a une Maitrise en économie de l'Université de Californie, Berkeley, et a obtenu sa Maitrise en économie agricole à l'Université du Michigan en 1989.

157